TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 493 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 10 - LUNDI 11 JANVIER 1982

LE MONDE DIMANCHE

# Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $ ; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

## Les négociations sur Gibraltar

Après treize ans de relations diplomatiques compliquées, Londres et Madrid ont décidé d'ouvrir, le 20 avril, la frontière entre l'Espagne et Gibraltar en même temps que commenceront des négociations sur le destin politique du rocher. Le blocus en avait été décidé en 1969 par le général Franco, qui entendait marquer sa détermination de voir Gibraltar redevenir partie intégrante de l'Espagne à laquelle le traité d'Utrecht l'avait arraché en 1713.

Sans doute, les propos officiels échangés, le 8 janvier, par M. Calvo Sotelo et Mme Thatcher aussi bien que le communiqué et la déclaration commune publiés à l'issue de cette rencontre ont un ton assez terne et ne vont pas plus loin que l'accord conclu à Lisbonne en 1980, mais non appliqué.

Le premier ministre espagnol a pourtant fait référence à la fois à l'entrée de l'Espagne dans l'alliance atlantique et à « une phase nouvelle et prometteuse » des rapports de son pays avec la Grande-Bretagne. Sans doute, a-t-il voulu signifier deux choses. La première est que la question de Gibraltar, d'ordre essentiellement stratégique, pourrait faire partie d'une négociation globale entre Madrid et l'OTAN. Derrière la discussion générale sur sa nationalité, c'est la valeur du « verrou de la Méditerranée » qui demeure posée. Sous la souveraineté britannique, Gibraltar est au service de l'alliance atlantique. Madrid peut en donner l'assurance, à condition que l'Espagne appartienne à l'OTAN.

En second lieu, la réouverture de la frontière avec Gibraltar va plus loin, pour l'Espagne, que la reconnaissance pure et simple d'une situation de fait. Elle doit amorcer une négociation globale qui sera longue, serrée, et marquée de part et d'autre par une grande vigilance.

Le gouvernement britannique estime que l'Espagne accepte désormais que le changement de nationalité de Gibraltar soit décidé avec l'accord des habitants eux-mêmes. Or ceux-ci, même si leurs origines ethniques sont très composites et s'ils parlent largement espagnol, n'ont guère laissé de doute sur leurs sentiments. Le dernier référendum sur ce sujet remonte à septembre 1967. Son résultat avait été écrasant : douze mille cent trente-huit électeurs s'étaient prononcés en faveur du maintien des liens avec la Grande-Bretagne, et quarante-quatre seulement pour le rattachement à l'Espagne. Même si les chiffres ont évolué, le sentiment majoritaire reste certainement très favorable à Londres.

Le gouvernement espagnol rouvre la frontière sans contrepartie matérielle immédiate. Mais il espère légitimement que les Britanniques reconnaissent l'égalité des droits entre les citoyens de Gibraltar et les travailleurs qui viennent quotidiennement d'Espagne. Les premiers redoutent l'arrivée de cette main-d'œuvre abondante et moins exigeante sur un territoire minuscule, où la fermeture prochaine des docks risque de faire d'un coup deux mille chômeurs. Le maintien de l'emploi dans le port est indiscutablement préféré à la réouverture de la frontière par les industriels et les syndicalistes de Gibraltar.

Devant cette réalité, l'aspect purement diplomatique de cette affaire risque de compter moins.

(Lire page 3.)

**Un supplément du « Monde »**

**LA PICARDIE**

(Lire pages 9 à 14.)

# La Pologne « normalisée »

## Varsovie annonce une épuration dans le parti communiste

*Radio-Varsovie a annoncé, vendredi 8 janvier, une vaste opération d'épuration dans les rangs du parti ouvrier polonais. Le POUP, qui ne s'était guère manifesté depuis le coup d'Etat du 13 décembre, semble chercher à retrouver un certain crédit en condamnant quelques-uns de ses cadres auxquels il impute la crise qu'a connue la société au cours des derniers mois.*

Deux importantes mises à l'écart ont été annoncées vendredi : celle de M. Andrzej Zabinski et celle de M. Tadeusz Fiszbach, respectivement premier secrétaire du comité du parti pour la région de Katowice et pour celle de Gdansk, dont la « démission » a été acceptée par le bureau politique. Le premier est remplacé par M. Zbigniew Messner, *membre du bureau politique du* comité central, et le second, connu pour son libéralisme, par M. Stanislaw Bejger, ministre de la marine marchande.

Le même jour, *Trybuna Ludu*, l'organe du parti, avait publié un article appelant à la « *consolidation des rangs du parti* » grâce à une « *purge des hommes dont les conceptions idéologiques et politiques sont étrangères, des arrivistes et des cyniques* ». Il faut également, ajoute le quotidien, « *permettre à ceux qui avaient adhéré par hasard et ne s'étaient jamais sentis communistes de quitter le parti en paix* ».

D'autre part, les comités du parti de Varsovie et de Radom ont tenu des réunions plénières. Commentant la réunion de Varsovie, la radio a précisé que des « *représentants de l'armée* » y ont assisté « *en qualité d'invités* » et a estimé que « *le parti doit profiter de l'état de siège pour mettre de l'ordre dans ses rangs* ».

Pour sa part, l'agence hongroise M.T.I. a annoncé vendredi que des préparatifs étaient en cours pour organiser prochainement un plénum du comité central du POUP, le premier depuis l'entrée en vigueur de la loi martiale. Le quotidien yougoslave *Borba* a annoncé une « *importante intervention* » du général Jaruzelski ces jours prochains. Le journal, *qui cite un fonctionnaire, ajoute* que cette intervention devrait marquer l'ouverture d'une « *étape d'initiatives politiques* », car « *la première phase de stabilisation, au cours de laquelle l'armée a écarté le danger de désintégration de l'Etat et de confrontation sociale, touche à sa fin* ».

Solidarité, cependant, contrairement à ce qui avait été annoncé mardi, se refuse à toute négociation avec les autorités, si l'on en croit les informations publiées, ce vendredi, par le *Times* de Londres. Selon le quotidien britannique, qui se réfère à des sources diplomatiques, « *les autorités de Varsovie n'ont réussi à persuader aucun dirigeant connu de Solidarité à coopérer. L'Eglise catholique résiste également à toute coopération étroite, à moins que des membres de Solidarité ne soient présents, et Lech Walesa refuse de négocier en l'absence de ses collègues* ».

(Lire la suite page 2.)

# La récession aux États-Unis

## Le chômage frappe désormais neuf millions et demi d'Américains

**Le chômage s'est encore aggravé aux Etats-Unis : en décembre, il frappait 9,5 millions de personnes, soit 8,9 % de la population active contre 8,4 % en novembre (+ 0,46 million en un mois). Cette aggravation a surtout touché certaines catégories, comme les jeunes et les Noirs. Parmi les secteurs atteints figure la sidérurgie.**

**Cette crise explique pour partie l'échec des négociations sur les exportations communautaires d'acier engagées entre la C.E.E. et les Etats-Unis. Cet échec ouvre la voie au dépôt de plaintes pour dumping par les producteurs américains, soucieux d'exclure les sidérurgistes européens de leur marché (lire page 19).**

**D'autre part, l'agriculture américaine connaît, elle aussi, des difficultés. Les prix à la production ont baissé de 13 % en un an tandis que les coûts d'exploitation augmentaient de 4,2 %. Enfin, l'administration a décidé d'abandonner les poursuites engagées contre des firmes accusées de violer la législation antitrust (lire page 19).**

De notre correspondant

Washington. — La courbe du chômage ne cesse de grandir depuis six mois. Elle est partie de 7 % en juillet pour atteindre 7,2 % en août et 7,5 % en septembre, franchir la barre des 8 % en octobre et rejoindre presque, à la fin de l'année, les 9 % de mai 1975, taux record de l'après-guerre.

Malgré leur ampleur, ces chiffres globaux masquent des situations dramatiques : la population noire, par exemple, comptait en décembre 17,4 % de chômeurs, le plus fort taux depuis la seconde guerre mondiale. Chez les jeunes de 16 à 19 ans, la proportion des sans-emploi atteint 21,7 %. Il faut presque multiplier par deux pour connaître la situation des personnes non blanches de cette catégorie d'âge (39,6 %).

La répartition par sexe révèle un phénomène inédit : parmi les adultes on comptait en décembre plus d'hommes (8 %) que de femmes (7,5 %) à la recherche d'un emploi. Cette inversion de tendance ne doit pas surprendre : sur les deux millions de chômeurs supplémentaires enregistrés de juillet à décembre, les deux tiers étaient des hommes. Qualifier ce phénomène de préoccupant n'est pas de la misogynie. Cela veut dire concrètement que le chômage affecte autant les « soutiens de famille » (masculins en grande majorité) que les « deuxièmes salaires ».

L'explication doit être recherchée dans la répartition des chômeurs par catégories professionnelles. C'est en effet dans les secteurs industriels liés à la sidérurgie, qui emploient surtout des hommes, que l'aggravation du chômage a été la plus forte. Un seul chiffre illustre l'ampleur du désastre : entre novembre et décembre, le taux de chômage des travailleurs de l'automobile est passé de 15,8 % à 21,7 %.

Le chômage proprement dit s'accompagne de plusieurs autres phénomènes négatifs. D'abord, la durée hebdomadaire du travail *dans* les usines a encore baissé. Elle n'était plus que de 39,1 heures en décembre. Parallèlement, le nombre de travailleurs à temps partiel s'est accru de 360 000, passant à 5,4 millions. On enregistre enfin un supplément de 150 000 travailleurs découragés (*discouraged workers*) en l'espace d'un mois, c'est-à-dire des personnes qui ne cherchent plus un emploi parce qu'elles sont sûres de ne pas en trouver. Ces marginaux étaient au nombre de 1,2 million en décembre, record absolu depuis qu'on a commencé à les recenser en 1970.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 19.)

POINT

## Une union de pure opportunité ?

*Les « divergences » et les « différences » suscitées, entre le P.S. et le P.C., par la question polonaise, ne doivent pas faire éclater la coalition gouvernementale.*

*Telle était la consigne du président de la République. Tel est le message du « sommet » entre MM. Jospin et Marchais : le communiqué commun — aussi modeste qu'il était possible — a valeur de renouvellement de l'engagement de gouverner ensemble, souscrit le 23 juin dernier par les deux principales composantes de la majorité. Renouvellement mutuellement consenti, selon le P.C.F. ; confirmant les engagements des communistes, selon le P.S.*

*De quelque côté qu'on se tourne, cette rencontre était de toute façon opportune : tout simplement parce que tout nouveau report eut signifié une aggravation des relations P.C.-P.S.*

*En encourageant les socialistes à rencontrer promptement les communistes, en incitant les ministres à préserver « l'union des forces qu'ils représentent », M. Mitterrand avait fixé les limites à ne pas franchir. P.C. et P.S. peuvent débattre et chercher à tirer avantage de leurs divergences, sans que l'on puisse penser que le fossé se creuse au point de mettre le gouvernement en péril. Agir autrement eut conduit, notamment, à faciliter la tâche de l'opposition et à compromettre les chances des candidats socialistes aux élections législatives partielles.*

*Il reste que sur le fond — l'attitude à l'égard de la Pologne et la conception de l'union — ce fut un coup pour rien. Sur la question polonaise, le P.C., contrairement aux espoirs du P.S., n'a pas bougé d'un pouce, conduisant M. Jospin à constater que les communistes « devront vivre avec » leur position.*

*Quant à l'union de la gauche, elle demeure, pour le P.S., un moyen de prospérer. Et pour le P.C., une planche de salut.*

*« Une pure question d'opportunité ? », a d'ailleurs demandé M. Jospin à M. Marchais. Sans obtenir de réponse.*

(Lire page 5.)

# Le « pacote » électoral au Brésil

## *Une libéralisation en difficulté*

**Les militaires brésiliens ont du mal à accepter le retour à un régime démocratique, retour qu'ils ont pourtant prévu. D'où la modification des mécanismes électoraux qu'ils ont imposée en prévision de l'élection présidentielle du 15 novembre. Ils entendent, en effet, que leur candidat parte gagnant.**

De notre envoyé spécial CHARLES VANHECKE

Rio-de-Janeiro. — Finie l'ouverture ? C'est ce qu'affirme M. Thales Ramalho, porte-parole du parti populaire (P.P., centriste) à la Chambre des députés, et l'un des opposants les plus modérés au régime militaire. Si beaucoup d'hommes politiques et de commentateurs parlent comme lui, d'autres en revanche estiment que le processus de libéralisation amorcé il y a deux ans est seulement interrompu. Le président de la République, le général Joao Batista Figueiredo, avait promis qu'il ferait du Brésil une démocratie. Il est revenu en arrière, il y a deux mois, en modifiant le mécanisme des élections générales, prévues pour le 15 novembre. Le sens de cette modification est clair : les militaires ne veulent pas perdre les élections. Ils changeront les lois autant qu'il le faudra pour que « leur » parti gagne et « élise » en 1984, à la tête de l'Etat, le candidat qu'ils auront eux-mêmes choisi.

Les Brésiliens ont donné le nom de *pacote* (paquet) à cet ensemble de modifications approuvées par le Congrès le 7 janvier. Déjà, en 1977, le général Geisel avait changé le système électoral pour éviter que, l'année suivante, l'opposition ne triomphe aux élections de gouverneurs et n'obtienne la majorité au Sénat.

Le scrutin du 15 novembre est important. Pour la première fois depuis dix-sept ans, les gouverneurs des vingt-trois Etats de la fédération doivent être élus au suffrage direct. Certes, ils ne jouent pas le même rôle qu'autrefois. Ils ne sont, désormais, responsables que de 15 % des dépenses publiques, alors que le gouvernement fédéral en assure la plus grosse part. Mais une victoire de l'opposition à la tête des principaux Etats serait préoccupante. Or c'est ce que les sondages des derniers mois annonçaient.

Ils indiquaient, aussi, que les cinq partis d'opposition pourraient gagner la majorité des sièges à la Chambre des députés, qui doit être renouvelée en même temps que le Sénat, aux assemblées législatives locales, aux conseils municipaux et dans les mairies. Or le collège électoral chargé de choisir le président de la République est formé, en grande partie, par les deux Chambres du Congrès. Autant dire que le scrutin de novembre a valeur de test : la démocratie promise allait-elle s'exercer, et les militaires étaient-ils prêts à abandonner le pouvoir au profit d'une majorité politique issue des urnes ? Le *pacote* du général Figueiredo montre que non.

Il supprime, en effet, la liberté des électeurs, en les obligeant à choisir au sein d'un même parti les candidats aux divers sièges à pourvoir. Or la formation-croupion du régime militaire, le parti démocratique et social (P.D.S.) est la seule à pouvoir présenter des candidats dans toutes les communes. Cela s'explique par le système en vigueur dans beaucoup de campagnes où les emplois publics sont liés à une affiliation au parti gouvernemental et dépendent de la faveur des caciques locaux. Les trois quarts des maires actuels sont inscrits au P.D.S., ainsi que vingt-six mille des quelque trente mille conseillers municipaux.

Une autre disposition du « paquet » interdit les alliances électorales. Or l'opposition projetait, dans plusieurs régions, de présenter un seul candidat à certains sièges, afin de compenser son fractionnement. Les observateurs calculent qu'avec la réforme électorale il suffira d'un peu plus de 20 % des voix au P.D.S. pour avoir la majorité des gouverneurs et des députés. Cette combinaison cumule ses effets avec ceux d'un découpage électoral particulièrement discriminatoire : dans l'Etat ouvrier de Sao-Paulo, il faut deux cent mille habitants pour élire un député, alors que dans le nouvel Etat de Rondonia il n'en faut que quarante mille.

Le *pacote* électoral a évidemment été durement ressenti au sein du parti populaire (P.P.). Constitué de transfuges de l'ancien parti gouvernemental, l'Arena (devenu P.D.S.), et des éléments les plus modérés de l'ancien parti unique d'opposition, le P.P. se situe au centre de l'échiquier politique.

(Lire la suite page 4.)

### *AU JOUR LE JOUR*

## PROCÈS

*On a traîné des centaines de syndicalistes dans un gymnase pour les juger. On les accuse d'avoir comploté contre le pouvoir mis en place après le coup d'Etat militaire.*

*Les avocats ont quitté la salle d'audience pour protester contre la limitation des droits de la défense. Le procureur a requis des peines de mort par dizaines.*

*Il faudrait aussi apprendre le mot solidarité en turc.*

BRUNO FRAPPAT.

### M. Claude CHEYSSON invité de RTL-« Le Monde »

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, sera, le dimanche 10 janvier, l'invité de l'émission « Le grand jury », organisée par R.T.L. et « le Monde » et diffusée de 18 h 15 à 19 h 30. Il répondra aux questions des journalistes de la station et du journal.

DE BAGNOLET AUX PROJETS DU MINISTÈRE

# *Priorité à la danse contemporaine*

La danse est un des domaines où l'avènement d'un gouvernement de gauche a suscité le plus d'espoirs, peut-être parce que c'est un de ceux qui posent le plus de problèmes. Alors que l'on assiste dans tout le pays à une véritable explosion, et que la France semble prendre aujourd'hui le relais des Etats-Unis dans la recherche d'une expression contemporaine, la danse reste tributaire d'une infrastructure qui relève du dix-neuvième siècle.

Depuis quelques années, le ministère de tutelle a tenté de parer au plus urgent : environ une quarantaine de jeunes compagnies sont subventionnées. Mais cela demeure insuffisant. Les chorégraphes et danseurs refusent désormais d'être « assistés ». Ils attendent une reconnaissance de la danse comme un art à part entière, et sa pratique comme une profession reconnue.

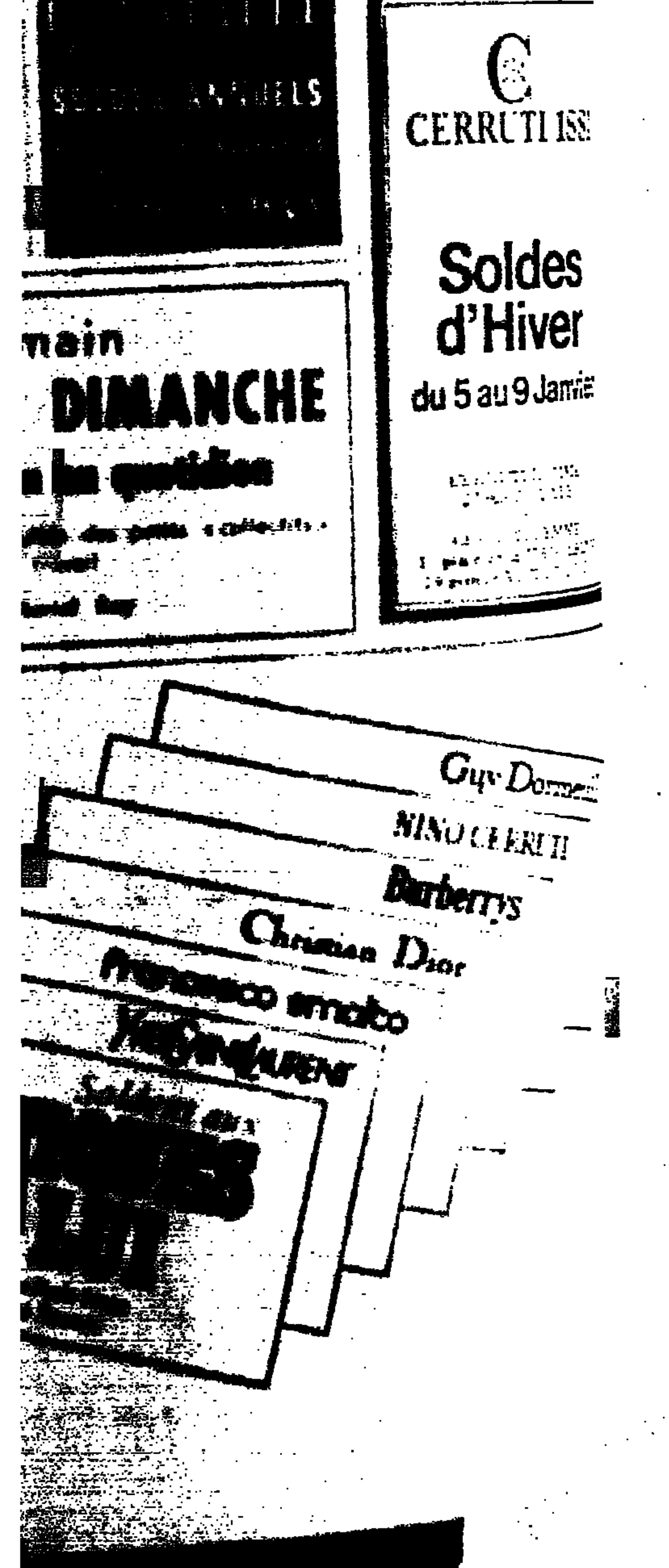
Après quelques mois, ils se sont émus de constater que la danse n'apparaissait dans aucun des rapports établis par le nouveau ministère, et le milieu a commencé à bouger. Une commission s'est formée au sein des états généraux de la culture (le 31 octobre 1981), suivie les 28 et 29 novembre des assises de la danse, organisées par la municipalité de Bagnolet, qui, depuis des années, se consacre à promouvoir la création chorégraphique. Des professionnels venus de toutes les régions s'y sont réunis pour discuter à partir de travaux des différentes commissions. Deux éléments nouveaux — l'annonce d'une augmentation, en 1982, du budget de 75 % par rapport à l'année précédente, le projet d'une redéfinition des responsabilités de l'Etat et des régions — ont été au centre des réflexions.

Ce qui frappe, à l'issue des assises de Bagnolet, c'est le bien-fondé, le sérieux de propositions où chacun semble avoir dépassé ses propres intérêts. Les danseurs se sentent « mal aimés », d'où la demande — essentiellement symbolique, mais formulée depuis longtemps — d'une direction autonome de la danse, à laquelle Maurice Fleuret, nommé à la direction de la musique le 14 novembre, n'a répondu que partiellement en faisant ajouter le mot danse à son titre au *Journal officiel* (1).

MARCELLE MICHEL.

(Lire la suite page 15.)

(1) C'est à l'initiative de M. Jean-Philippe Lecat, alors ministre de la communication, qu'avait été enlevé le mot « danse » pour « alléger » le titre de la direction de la musique.



Le Monde

# étranger

## EUROPE

# LA POLOGNE « NORMALISÉE »

## Varsovie annonce une épuration dans le parti communiste

*(Suite de la première page.)*

Les attaques contre le syndicat continuent à la radio polonaise, qui accusait, vendredi, les dirigeants de Solidarité de « *se disputer pour se partager les ambassades dans les différents pays après le changement de régime en Pologne* », et affirmait que M. Bronislaw Geremek, « *selon la presse occidentale, se comportait comme le ministre des affaires étrangères du cabinet fantôme créé par Solidarité* ». Citant M. Albin Siwak, membre du comité central du POUP, la radio affirmait que le syndicat avait l'intention de le tuer, ainsi que de nombreux autres membres du parti et leur famille.

Les chiffres fournies jeudi par les autorités (*le Monde* du 9 janvier) indiquent que la répression continue. Plusieurs centaines d'arrestations se sont ajoutées ces derniers jours aux grandes rafles du 13 décembre. Une liste de mille cent personnes internées dans trois camps différents — Bialolenka, Jaworzno et Strzerlinek — est parvenue au Keston College, un centre britannique de recherche catholique sur les pays de l'Est. Selon un porte-parole de cet organisme, les conditions dans les camps d'internement sont très dures. Une fois inculpés, les internés sont « *déplacés* » « *Il semble que les membres de Solidarité soient séparés des autres dissidents et que les ouvriers soient soumis à un traitement plus dur.* » Une autre liste est également parvenue à Paris, dans les milieux proches de Solidarité, qui tentent de mettre en place un système d'aide aux familles des détenus

Le procès de M. Maciej Szczepanski, ancien directeur de la radio et de la télévision du temps de M. Gierek, et de quatre de ses collaborateurs, qui s'est ouvert mardi à Varsovie, se poursuit. Selon Radio-Varsovie, M. Szczepanski, accusé de détournement de fonds et d'erreurs de gestion, plaide non coupable et affirme que « *ses activités allaient dans le sens de la réforme économique actuellement mise sur pied, mais qui, malheureusement, arrive cinq ans trop tard* »

La radio a, d'autre part, annoncé la condamnation, vendredi, à Bielsko-Biala, de cinq membres de Solidarité à des peines allant de trois ans et demi à cinq ans et demi de prison.

« *L'amélioration de la discipline sociale et du respect de la loi martiale* », a enfin annoncé Radio-Varsovie, va permettre le rétablissement, *à partir de dimanche*, des communications téléphoniques entre les capitales provinciales. On ignore cependant si cette mesure s'appliquera à Varsovie. La radio a précisé que les conventions resteraient soumises à la censure.

### Avant la réunion de l'OTAN

● A BRUXELLES, le secrétaire d'Etat américain, M. Haig, prononcera, mardi 12 janvier, devant la presse un « *important discours* » sur la Pologne après la réunion spéciale du conseil atlantique de lundi, indiquait-on vendredi 8 janvier de source américaine dans la capitale belge.

● A BONN, on déclare de source informée que le communiqué du conseil atlantique soulignera « *la responsabilité de l'U.R.S.S. dans les événements de Pologne, les violations de l'acte final d'Helsinki et la nécessité d'un retour au processus des réformes* ». « *Il faut continuer à traiter avec le pouvoir en place à Varsovie, sans l'acculer à s'aligner sur les positions soviétiques, tout en indiquant clairement à Moscou le prix à payer en cas de prolongation indéfinie de l'état actuel*, ajoute-t-on de même source. *Il faut jouer le jeu d'Helsinki, rappeler les violations, mais maintenir le dialogue En même temps, la promesse d'une aide économique à la Pologne peut contribuer à ramener le processus de réforme.* »

Sur ce dernier point, le porte-parole du Quai d'Orsay a indiqué que la France juge « *intéressante* » l'idée d'un « *plan de réhabilitation* » de l'économie polonaise, à condition que les autorités de Varsovie reviennent à la situation antérieure à l'état d'urgence. Cette idée a été évoquée à la dernière réunion des Dix et a l'appui de la R.F.A. et de la Grande-Bretagne.

Le général Jaruzelski a adressé à M. Spadolini, président du conseil italien, un message réaffirmant le caractère « *transitoire* » des mesures de restriction des libertés.

● A MOSCOU, M. Patolitchev, ministre soviétique du commerce extérieur, consacre un article dans la *Pravda* de ce samedi aux relations économiques entre l'U.R.S.S. et les pays capitalistes. Cet article est destiné à montrer aux Occidentaux, et particulièrement aux Européens, les bienfaits qu'ils retirent de ce commerce, et le tort qu'ils se feraient en le diminuant. « *Dans les années 70*, écrit M. Patolitchev, *l'Europe de l'Ouest a vécu dans les conditions de la paix et de la détente en obtenant des avantages réels de l'extension de la coopération avec les pays socialistes (...) Les pays qui céderont à la pression exercée d'outre-Océan risquent de perdre leurs propres positions dans notre commerce extérieur Or l'expérience prouve qu'il est plus facile de réduire les rapports commerciaux que de les rétablir.* »

● A WASHINGTON, M. Reagan, interrogé vendredi sur une éventuelle rencontre avec M Brejnev en 1982, a répondu : « *Nous avons toujours eu à l'esprit une rencontre avec M. Brejnev, et c'est toujours possible.* »

### Lammenais et la Pologne

#### « LA LIBERTÉ A PASSÉ SUR TOI COMME UNE OMBRE FUGITIVE »

Le 17 septembre 1831 après l'échec de l'insurrection polonaise et le refus de Louis Philippe de lui apporter l'aide de la France, Félicité de Lamennais publiait dans son journal *l'Avenir* un article où il écrivait notamment :

« *Varsovie a capitulé l'héroïque nation polonaise, délaissée de la France, repoussée par l'Angleterre, vient de succomber dans la lutte qu'elle a si glorieusement soutenue pendant huit mois contre les hordes tartares alliées avec la Prusse Le joug moscovite va peser de nouveau sur le peuple des Jagellons et des Sobieski (...).*

» *Ainsi donc, peuple généreux, notre frère de foi et notre frère d'armes, lorsque tu combattais pour ta vie, nous n'avons pu t'aider que de nos vœux : et à présent que te voilà gisant sur l'arène, nous ne pouvons te donner que des pleurs Puissent-ils au moins te consoler un peu dans ta douleur immense ! La liberté a passé sur toi comme une ombre fugitive, et cette ombre a épouvanté tes anciens oppresseurs : ils ont cru voir la justice (...). Peuple de héros, peuple de notre amour, repose en paix dans la tombe que le crime des uns et la lâcheté des autres t'ont creusée Mais, ne l'oublie point, cette tombe n'est pas vide d'espérance ; sur elle il y a une croix, une croix prophétique, qui dit : TU REVIVRAS !* »

### LES BANQUES CRÉANCIÈRES DE VARSOVIE SE PLAIGNENT D'ÊTRE INÉGALEMENT TRAITÉES

Londres (*A.F.P.*). — Des représentations vont être faites auprès de la Pologne dès que possible par ses créanciers occidentaux pour qu'elle cesse de favoriser certains d'entre eux, apprend-on à la suite de la réunion du groupe de travail d'une quinzaine de banquiers représentant les quelque quatre cent cinquante banques auxquelles elle doit plus de 16 milliards de dollars (dont 2,4 milliards viennent à échéance). Certaines banques se plaignent de la discrimination que la Pologne exerce depuis qu'elle a recommencé dernièrement à rembourser quelques arriérés et intérêts. Quelques banques seulement, la plupart ouest-allemandes, ont reçu des versements.

Les banques mécontentes souhaiteraient que les fonds disponibles soient répartis équitablement entre tous les créanciers. Il y aurait alors moins à craindre que l'une des banques, non payée, fasse déclarer la Pologne en défaut, procédure qui ferait boule de neige et paralyserait complètement les rapports économiques et financiers entre la Pologne et l'Occident.

● *L'Espagne, la Belgique et la C.E.E.* — Le premier ministre espagnol, M. Leopoldo Calvo Sotelo, s'est entretenu, jeudi 7 janvier, à Bruxelles, avec son homologue belge, M. Wilfried Martens, qui lui a donné l'assurance que la Belgique activera la procédure de ratification du protocole d'adhésion de l'Espagne à l'OTAN et les négociations sur son entrée dans la C.E.E.

#### RÉUNI A COPENHAGUE

## Le Conseil mondial de la paix n'a pas fait recette

De notre correspondante

Copenhague. — La session du bureau du Conseil mondial de la paix, qui s'est tenue à Copenhague du 6 au 8 janvier, a déçu ses organisateurs.

Quand, il y a quelques mois, ceux-ci avaient choisi la capitale danoise pour se réunir, ils avaient l'intention de profiter du succès des mouvements pacifistes en Scandinavie. Ils n'avaient pas prévu l'arrestation en novembre d'un des principaux animateurs de ces mouvements, l'écrivain danois Herloev Petersen, accusé de travailler pour une puissance étrangère, pas plus que l'« *état de guerre* » en Pologne — deux événements qui ont sérieusement refroidi l'opinion nordique à leur égard. Aujourd'hui, en Europe septentrionale, le désarmement et la dénucléarisation ne font guère recette. Les journaux locaux n'ont accordé à cette réunion qu'une place très mince en comparaison avec les flots d'encre qu'avait fait couler la Marche des femmes pour la paix l'été dernier.

L'Afghanistan et la Pologne, qui n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour, ont presque seules intéressé les journalistes convoqués aux conférences de presse. Les dirigeants de Varsovie avaient délégué l'ancien premier ministre, M. Cyrankiewicz et le capitaine Gornicki, bras droit du général Jaruzelski, qui se sont livrés à de très violentes attaques contre Solidarité.

Le président du bureau du Conseil mondial de la paix, l'Indien communiste Romesh Chandra, s'est, dans une interview au quotidien communiste *Land Og Folk*, donné beaucoup de mal pour réfuter les « *mensonges* » selon lesquels le Conseil mondial de la paix est subventionné par Moscou : « *Nous recevons des dons du monde entier*, a-t-il dit. *Si nous avons reçu des roubles, cet argent a été recueilli par les enfants des écoles et les veuves de guerre d'U.R.S.S.* »

Les participants se retrouveront dans six mois... à Kaboul.

CAMILLE OLSEN.

### Mme GARAUD : LES RESPONSABLES SYNDICAUX ET POLITIQUES FRANÇAIS DEVRAIENT S'UNIR

Mme Marie-France Garaud, ancienne candidate à l'élection présidentielle, a notamment déclaré, vendredi soir 8 j au terme de l'entretien qu'elle venait d'avoir, à l'Elysée, pendant un peu plus d'une heure avec M François Mitterrand : « *Aujourd'hui j'ai l'absolue conviction que les décisions que la France peut prendre et les orientations qu'elle va donner à sa politique étrangère et à sa politique de défense vont déterminer nos chances de survie en tant que nation libre.* »

Estimant que les événements polonais justifient les avertissements qu'elle avait lancés au cours de sa campagne électorale à propos de la politique soviétique, l'ancienne conseillère de M. Georges Pompidou et de M. Jacques Chirac, a ajouté : « *L'élan d'indignation et de générosité qui a soulevé tous les hommes et les femmes de cœur en France montre que la nation ressent avec émotion le drame polonais. (...)*

» *Sans référence aux partis auxquels ils appartiennent ni aux querelles idéologiques qu'ils ont à soutenir, les responsables politiques et syndicaux devraient donner l'exemple et s'unir pour la défense et la liberté (...). Il ne doit pas être dit que la France restera couchée dans ses rancunes et dans ses divisions, il ne doit pas être dit que les intérêts financiers, commerciaux ou partisans prévaudront contre ce grand cri de détresse qui résonne comme un terrible avertissement.* »

#### Union soviétique

## Un débat est engagé sur l'extension du secteur privé dans l'agriculture

De notre correspondant

Moscou. — Un vaste débat est engagé dans les milieux officiels sur l'opportunité d'une extension du secteur privé dans l'agriculture. Au moment où les autorités soviétiques tentent de mettre en place, conformément aux orientations du onzième plan, un important programme alimentaire, la question de la place tenue par les enclos individuels, qui fournissent déjà plus de 25 % de la production agricole, sur environ 3 % de la superficie cultivée en U.R.S.S., est au premier plan de la discussion. On a assisté depuis quelques années à une sorte de *réhabilitation de l'exploitation privée*. Une relance a encore eu lieu au début de l'année 1981 avec la publication d'un décret destiné à accroître l'aide de l'Etat. On attendait du dernier plénum du comité central, à l'automne, qu'il annonce de nouvelles décisions. Ce sera peut-être, dit-on, pour le printemps.

La presse se fait, en tout cas, l'écho des réflexions menées sur ce sujet. Le journal *la Russie soviétique* vient d'y consacrer un long article d'un spécialiste des économies socialistes, M. Ambartsoumov, en réponse à de nombreuses lettres de lecteurs. Beaucoup d'entre eux demandent que l'on recoure plus largement au travail privé. D'autres, en revanche, craignent les conséquences négatives, sur le plan socio-économique et sur le plan politique, d'une telle orientation.

L'auteur de l'article prend nettement parti pour les premiers et se réjouit de constater que plusieurs lecteurs ont bien apprécié la portée non seulement économique et sociale mais aussi psychologique et morale du développement des enclos individuels.

M. Ambartsoumov souligne également que le gouvernement accorde des exemptions d'impôts aux propriétaires qui cultivent des produits en déficit, comme les haricots. Il estime que le moment est venu d'adopter une loi qui confirme la conformité de ces activités privées avec l'intérêt de la société et propose d'étendre l'initiative individuelle à de nouvelles branches de la sphère des services. Enfin, à ceux qui lui opposent le risque d'« *une renaissance de la bourgeoisie et du capitalisme* », il précise que le secteur privé sera constamment contrôlé par l'Etat et ne pourra donc se transformer en un secteur capitaliste.

Ces thèses ne sont pas nouvelles. Elles avaient été formulées notamment dans une étude sur la NEP (*le Monde* du 4 décembre 1981), mais elles sont présentées d'une manière plus ouverte et plus directe que d'habitude.

La loi que M. Ambartsoumov appelle de ses vœux se heurte de toute évidence à de sérieuses résistances. Les expériences étrangères servent à cet égard d'arguments contradictoires : d'un côté, l'exemple hongrois, de l'autre, l'exemple chinois. En Hongrie — affirmait dernièrement le correspondant de la *Pravda* à Budapest, on a su combiner les deux modes de production individuel et collectif, concilier l'intérêt personnel et l'intérêt public Résultat : le volume de la production des lopins a presque doublé en dix ans et le « second échelon » fournit à peu près la moitié de la viande, du lait, des fruits.

En Chine, au contraire, où l'on a décidé de développer, selon *la Russie soviétique* l'exploitation des terres par de petits exploitants individuels « *la mise en vigueur d'un tel système* » s'il faut en croire l'auteur de l'article « *augmente l'isolement social, aggrave les contradictions et les conflits, mine les bases de l'agriculture collective* ».

En Union soviétique, apparemment, la question n'a pas encore été entièrement tranchée.

THOMAS FERENCZI.

#### Turquie

#### SELON UN JOURNAL D'ANKARA

## 18 000 fonctionnaires ont été sanctionnés depuis le coup d'État

De notre correspondant

Ankara. — « La grande épuration dans les ministères » : Sous ce titre, le quotidien à fort tirage *Hurriyet* (libéral) a donné des précisions chiffrées sur le « nettoyage » réalisé par le gouvernement turc entre septembre 1980 et septembre 1981 au sein de l'administration, en vue de l'expurger des « extrémistes » appartenant à divers camps idéologiques. Le journal indique que plus de 18 000 fonctionnaires, accusés de s'être livrés à des activités militantes au cours de la période antérieure à l'intervention militaire, ont été l'objet de sanctions ou de poursuites judiciaires.

Deux mille fonctionnaires ont été définitivement radiés ; 942 ont été relevés de leur poste ; 7 233 mutés dans d'autres provinces ; en outre, environ 1 600 fonctionnaires, considérés comme « personnels à surveiller », ont été maintenus dans leurs fonctions en attendant le résultat des enquêtes *administratives* en cours pour vérifier la régularité des actes réalisés. Quant aux fonctionnaires déférés devant la justice militaire, *Hurriyet* rapporte que 3 660 d'entre eux ont été placés en garde à vue ; 2 507 inculpés et 590 condamnés. 35 appartiennent à l'administration centrale, 988 sont des policiers, 47 des magistrats ou procureurs, 266 des fonctionnaires religieux ; 7 249 des fonctionnaires appartenant à divers ministères : 3 854 des ouvriers et 6 191 des instituteurs ou enseignants du secondaire, précise le même journal.

Le ministre de la justice, M Mentes, a annoncé qu'un projet de loi prévoyant l'accroissement de certaines peines vient d'être soumis à l'Assemblée consultative : peines visant à sanctionner la falsification de documents officiels et l'émission de faux passeports, diplômes ou cartes d'identité, crimes passibles actuellement de condamnations allant de huit mois à huit ans de prison. De nombreux activistes ont été aidés par des « spécialistes » pour se procurer des papiers ou des documents leur permettant d'agir incognito.

Le projet gouvernemental vise également les articles 141 et 142 du code pénal turc, punissant la création d'organisations communistes ainsi que la propagande communiste. Le ministre a indiqué que les sanctions prévues par lesdits articles pour ces « *crimes contre l'Etat* », allant respectivement de huit à quinze ans et de cinq à dix ans de prison, étaient insuffisantes et devraient être accrues pour mieux répondre aux conditions de l'époque actuelle.

### La préparation de la nouvelle Constitution

Quant aux travaux relatifs à la préparation de la nouvelle Constitution, les critiques commencent à se faire jour dans la presse, notamment en ce qui concerne la lenteur de la procédure de la commission de la Constitution. Les chroniqueurs d'*Hurriyet* (libéral) et de *Cumhuriyet* (centre gauche) insistent pour leur part sur la nécessité de choisir sans tarder entre un régime semi-présidentiel et un régime parlementaire sans lequel les grands équilibres constitutionnels ne sauraient être solidement établis. La nouvelle législation, dans certains domaines névralgiques, devrait être mise en attente jusqu'à ce que la nouvelle Constitution soit soumise à référendum afin d'éviter toute contradiction avec elle.

ARTUN UNSALL.

### CORRESPONDANCE

## *Le procès des dirigeants syndicaux*

*M Frédéric Weyl, avocat, mandaté par l'Association internationale des juristes démocrates, qui a séjourné en Turquie à l'occasion du procès des dirigeants syndicaux de la confédération Disk, nous écrit :*

Cinquante-deux dirigeants risquant la peine capitale parce que leur syndicat a eu l'audace d'exister légalement et d'utiliser tous les moyens légaux d'expression ;

Cent-vingt-six dirigeants des syndicats affiliés à la Disk, dont le procès est en préparation ;

Deux mille militants actuellement détenus dans les pires conditions pour leur simple appartenance à la Disk ;

Trente-cinq mille détenus selon la junte, *mais* beaucoup plus vraisemblablement soixante-dix mille si l'on tient compte de la multiplication des centres de détention depuis le 12 septembre 1980, des milliers de personnes détenues dans des centres de police pendant une garde à vue qui est actuellement de quarante-cinq jours, période qui n'est souvent pas respectée ;

Des tortures quasisystématiques durant cette période de garde à vue, qui utilisent des procédés allant de la torture à l'électricité aux simulacres d'exécution, en passant par la flagellation de la plante des pieds et l'isolement complet et prolongé des semaines durant, yeux bandés et menottes aux mains ;

Des disparitions au cours d'interrogatoires et même après placement en détention provisoire ;

Des personnes qui se « suicident » ou « tentent de le faire » en tombant du huitième étage, comme c'est le cas d'Aydan Bulutgil, premier accusé des deux cent cinq poursuivis à Ankara à partir du 1er février ;

Des avocats qui n'obtiennent le droit de communiquer avec les personnes qu'ils devront défendre que dans les pires conditions matérielles, sous la surveillance constante de militaires en armes, et séparés par des doubles grillages. Des dossiers de cinq mille cinq cents pages de « preuves » remis la veille de l'audience, comme c'est le cas au procès des deux cent trente de Golcük ;

Les avocats expulsés, bâtonnier d'Istanbul en tête, parce qu'ils ont tenté de se faire entendre lorsque le tribunal d'Istanbul prétendait imposer une défense individuelle de chacun des cinquante-deux accusés d'un procès qui va durer des mois ;

Des menaces proférées publiquement contre ces mêmes avocats et l'annonce de poursuites pour complicité contre tous les avocats ayant de près ou de loin assisté la Disk et ses militants ;

Voilà le lot quotidien de la Turquie sur la voie de ce qui correspond beaucoup plus à un régime « autoritaire » qu'à une « démocratie ».

Le procureur général de Golcük m'a indiqué que la démocratie turque ne pourrait s'accommoder d'un parti communiste, d'un parti socialiste à la française, d'une centrale syndicale libre, compte tenu de l'existence de frontières communes avec l'U.R.S.S.

## DIPLOMATIE

● *M. François Mitterrand* a accepté de venir en visite officielle au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, a annoncé le secrétaire général de cette organisation, M. Karasek, vendredi 8 janvier, devant la presse diplomatique française. M. Karasek a, d'autre part, indiqué que la commission politique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe pourrait renoncer à son projet de se réunir à Jérusalem à la suite de l'annexion du Golan par Israël.

● *Des ambassadeurs à l'Elysée.* — M. François Mitterrand recevra successivement à déjeuner les ambassadeurs de l'Allemagne fédérale, de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis. L'ambassadeur d'Allemagne fédérale, M Herbst, sera reçu lundi 11 janvier ; l'ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Tchervonenko, mardi 12 ; l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Galbraith, vendredi 15. Le président de la République a, d'autre part, reçu vendredi 8 janvier l'ambassadeur de Chine, M. Yao Guang, qui lui a remis un message du président Deng Xiao Ping. La conversation aurait principalement porté sur la Pologne et les relations bilatérales.

● *Le président nigérian*, M. Shehu Shagari, a officiellement accepté l'invitation de M. Mitterrand à se rendre en France pour une visite de travail, au printemps prochain, a déclaré, vendredi 8 janvier, à Lagos, M Guy Penne, conseiller à l'Elysée pour les affaires africaines, au terme d'un entretien avec le dirigeant nigérian.

D'autre part, M. Penne n'a pas exclu que d'autres contingents puissent venir s'ajouter à ceux des trois pays déjà représentés militairement au Tchad (Nigeria, Sénégal, Zaïre), mais il a indiqué que, selon M. Cheysson, récemment revenu d'Addis-Abeba, il est peu probable que l'Ethiopie y envoie un contingent. — (*A.F.P.*)

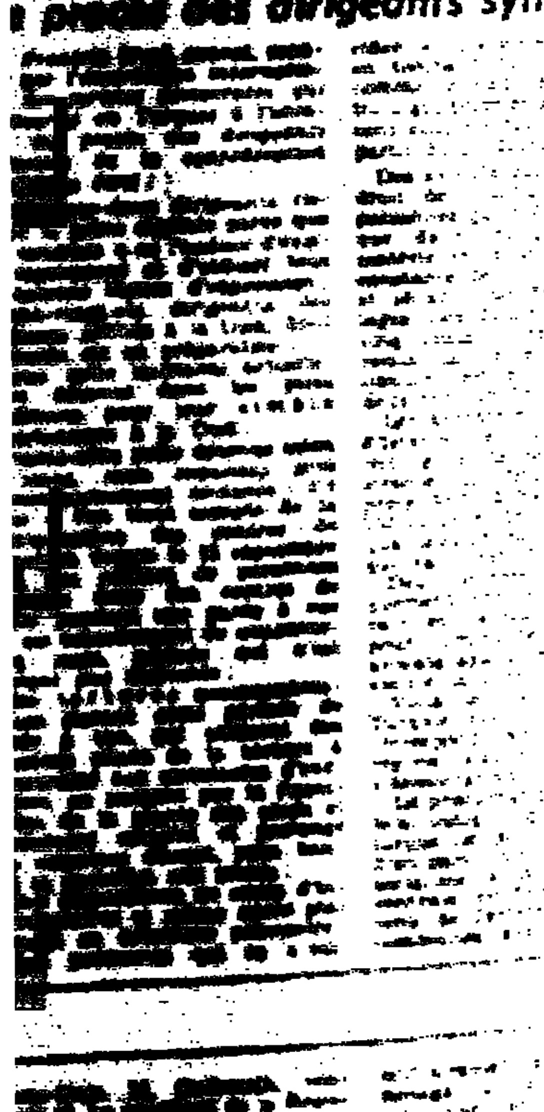
● *Nomination à l'ONU.* — Une femme (elle sera la seule) a été nommée vendredi 8 janvier à la tête d'un département au siège des Nations unies, à New-York, par le secrétaire général, M. Perez de Cuellar, Mme Leila Doss (Egypte), qui était responsable des affaires économiques et sociales au département de l'information, dirigera le département du personnel. Un Français, M Robert Muller, fonctionnaire de l'ONU depuis 1948, a été choisi par M. Perez de Cuellar comme secrétaire général adjoint chargé des questions économiques et sociales. — (*A.F.P.*)

Union soviétique

... est engagé sur l'extension du secteur privé dans l'agriculture

De notre correspondant

THOMAS FERENCZI.



CORRESPONDANCE

... des dirigeants syndicaux

# EUROPE

## République démocratique allemande

### Une sculpture soviétique « pacifiste » interdite

De notre correspondant

Bonn. — Un « symbole soviétique » embarrasse considérablement les autorités de la R.D.A., révèle une information diffusée en R.F.A. par le *« service de presse évangélique »*. Il s'agit d'une sculpture de Jewgeni Wutschetitsch, dont l'U.R.S.S. a fait cadeau à l'ONU et qui est érigée près du quartier général de l'Organisation internationale à New-York. Un second exemplaire de cette œuvre occupe une place d'honneur à la galerie Tretiakow de Moscou.

Cette sculpture vise à illustrer le rôle pacifique du *« socialisme mondial »* en exhortant tous les peuples à transformer *« les épées en socs de charrue »*. Ce thème classique de la propagande communiste paraît cependant déplaire aux dirigeants de l'Allemagne de l'Est. Les organisations de jeunesse de l'Eglise évangélique en R.D.A. l'ont, en effet, adopté pour leur propre compte. Un peu partout dans leurs réunions on a vu apparaître depuis quelques mois les jeunes croyants de la R.D.A. avec une reproduction de la sculpture sur leurs blousons ou leurs T-shirts.

C'est évidemment là une façon de protester contre la militarisation de la jeunesse en Allemagne de l'Est, qui, à l'encontre de la République fédérale, ne laisse pas la moindre place à l'objection de conscience. Aussi les autorités de Berlin-Est ont-elles engagé le combat contre cette propagande considérée comme subversive, même si elle utilise des armes soviétiques. Depuis quelque temps, en tout cas, des maîtres ont exigé que leurs élèves s'abstiennent d'exhiber un symbole qui aurait un *effet négatif sur la « volonté de défense »* dans la R.D.A. et qui ne s'accorderait donc pas avec sa *« politique de paix »*.

Un groupe de jeunes qui s'étaient rendus à une réunion de l'Eglise évangélique à Halle ont été arrêtés à la gare par la police. Ses membres n'ont pu reprendre leur voyage qu'après avoir décousu de leurs vêtements la reproduction de la sculpture soviétique jugée dangereuse. D'autres ont été interpellés à Berlin-Est. Les prêtres dans un certain nombre de paroisses de la R.D.A. auraient, à l'occasion de Noël, protesté contre une action des autorités qui, selon eux, irait à l'encontre *« de ce que notre Etat a toujours assuré »*.

JEAN WETZ.

## Suède

### Stockholm met un terme à la formation de militaires libyens abusivement présentés comme des civils

De notre correspondant

Stockholm. — La centaine de jeunes Libyens qui suivaient une formation *« technique »* en Suède depuis près de deux ans ont regagné leur pays, le mercredi 6 janvier. Les autorités de Stockholm et de Tripoli n'ont pu se mettre d'accord sur une révision du programme d'études qui comportait certains aspects *« militaires »* que le gouvernement suédois voulait supprimer.

Cette affaire a constitué le *« gros scandale »* politique du printemps 1981. Plusieurs ministres et anciens ministres libéraux, centristes et conservateurs en charge du dossier étaient impliqués. M. Staffan Burenstam-Linder, ancien responsable du commerce, avait ainsi été obligé de reconnaître, au Parlement, que les jeunes Libyens n'étaient pas des civils mais bien des soldats et que leurs études en Suède n'étaient pas, comme on l'avait longtemps prétendu, exclusivement techniques, mais qu'elles présentaient également un caractère militaire.

Les programmes avaient été préparés par l'entreprise publique TELUB, qui mise depuis quelques années sur l'exportation de matériel électronique et les programmes de formation technique de personnel. Son directeur général, jusqu'en 1979, date à laquelle il devait démissionner pour des raisons personnelles, M. Benkt Dahlberg, noua les premiers contacts avec les autorités libyennes en 1977. Le contrat portait sur l'équivalent de 300 millions de francs français. Conscients du fait que le projet était *« délicat »* et qu'il fallait en avertir les responsables politiques, M. Dahlberg, ancien général de brigade, affirme avoir reçu le feu vert du gouvernement pour la signature du contrat, en mars 1979.

#### Une cascade de démissions

Certains ministres de l'époque estiment avoir été abusés par le P.-D.G de TELUB. L'ancien ministre de l'industrie, M. Huss, assure que, *« préoccupé par les problèmes structurels de l'industrie suédoise »*, il n'a guère souvenance des *« détails de l'affaire »*. D'autres enfin, passablement irritées par les critiques de l'opposition social-démocrate, soulignent que *« tout cela ne serait jamais arrivé si en 1974, à Stockholm, M. Palme, alors premier ministre, n'avait pas signé avec son homologue libyen, M. Jalloud, un accord décennal d'amitié et de coopération »*.

Toujours est-il que les Libyens qui avaient été soigneusement sélectionnés par les autorités militaires de Tripoli sont arrivés en mars 1980 dans la petite ville de Växjö, où la société TELUB avait aménagé à leur intention un centre d'études avec piscine, salle d'éducation physique et salle de prières. La société avait même organisé ces derniers mois des cours spéciaux sur *« le comportement de la femme suédoise »* car à la sortie de certaines discothèques on assistait parfois, le samedi soir, à des bagarres entre jeunes Suédois et jeunes Libyens.

Cette affaire a provoqué une cascade de démissions, et le gouvernement avait ordonné, au printemps 1981, à la nouvelle direction de TELUB de renégocier le contrat de façon à ce que l'enseignement fût purement technique. Ces discussions ont échoué et il est pratiquement certain que Tripoli va réclamer des dommages et intérêts pour rupture de contrat. Mais le gouvernement suédois a fait savoir qu'il était prêt à couvrir financièrement l'entreprise TELUB. Cet empressement à être débarrassé de l'affaire se comprend aisément.

ALAIN DEBOVE.

## Grande-Bretagne

### LES NÉGOCIATIONS SUR L'AVENIR DE GIBRALTAR S'OUVRIRONT LE 20 AVRIL

*(De notre correspondant.)*

Londres. — L'Espagne lèvera le blocus imposé à Gibraltar en 1969, le 20 avril 1982. Le même jour, des négociations commenceront à Lisbonne entre les ministres espagnol et britannique des affaires étrangères sur l'avenir du « rocher ». Tel est le principal résultat de la visite à Londres de M. Leopoldo Calvo Sotelo, premier ministre espagnol qui a eu, vendredi 8 janvier, cinq heures d'entretien avec Mme Thatcher (*le Monde* du 8 janvier).

Madrid est disposé à appliquer l'accord de Lisbonne du 10 avril 1980 qui prévoyait l'ouverture de la frontière entre l'Espagne et la colonie britannique avant le 1er juin de cette année-là. Face à l'opposition de la droite et de l'extrême droite, les Espagnols n'avaient pas été en mesure de tenir leur engagement. Du côté britannique, on estimait que Madrid devait lever le blocus avant toute reprise des négociations. La formule trouvée à Londres ménage donc les susceptibilités des deux côtés.

En échange de la fin du blocus — au cours d'une conférence de presse, M. Calvo Sotelo a parlé d'une simple « suspension », — l'Espagne a obtenu du gouvernement britannique le droit pour ses ressortissants de passer la nuit à Gibraltar, donc en fait de s'y établir, et le même statut que tous les citoyens n'appartenant pas à un pays de la Communauté européenne en ce qui concerne l'emploi, la sécurité sociale, les salaires et la possibilité de s'organiser en syndicats.

Le premier ministre a estimé qu'ainsi les relations de son pays et de la Grande-Bretagne pouvaient entrer dans une *« phase nouvelle et prometteuse »* tandis que lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, déclarait que les décisions prises constituaient une *« victoire du bon sens »*.

Les divergences anglo-espagnoles sur Gibraltar avaient encore provoqué un incident lors du mariage du prince Charles. Le roi Juan Carlos avait au dernier moment refusé d'assister à la cérémonie parce que le couple princier devait faire escale dans la colonie britannique pendant son voyage de noces. M. Calvo Sotelo était soucieux de lever ce qui pouvait être un obstacle à l'entrée de son pays dans l'OTAN et le Marché commun. L'Espagne n'a cependant pas renoncé à revendiquer la souveraineté sur le « rocher » cédé à la Grande-Bretagne en 1713. *« La solution définitive du problème passe par le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Espagne*, a déclaré le premier ministre, *et cet objectif est compatible avec l'intention déclarée du gouvernement espagnol de sauvegarder les intérêts des habitants de Gibraltar. »*

Londres insiste en effet sur le fait qu'aucune solution ne peut être imposée aux vingt-huit mille habitants de la colonie sans leur accord. Leurs dirigeants seront d'ailleurs représentés dans la délégation britannique qui participera aux négociations de Lisbonne. Toutefois, M. Calvo Sotelo a refusé de s'engager sur le droit à l'autodétermination des habitants de Gibraltar.

DANIEL VERNET.

## Andorre

APRÈS SEPT SIÈCLES D'IMMOBILISME

### La principauté réforme ses institutions et se donne un premier ministre

De notre correspondante

Toulouse. — Après sept siècles d'immobilisme, la principauté d'Andorre vient de vivre la première étape d'une réforme complète de ses antiques institutions.

Les vingt-huit conseillers généraux — qui jusque-là cumulaient dans des limites mal définies les responsabilités des pouvoirs législatif et exécutif — ont élu, lundi 4 janvier, le très illustre syndic général des Vallées, M. Francesco Cerqueda Pascnep, trente-neuf ans. Ils ont ensuite choisi, le vendredi 8 janvier, pour la première fois un véritable chef de l'exécutif. C'est le début d'un processus démocratique voulu par les deux coprinces, le président de la République française et l'évêque de Seo-de-Urgel.

M. Oscar Ribas Reig (quarante-six ans), a été élu par vingt voix sur vingt-huit. Les huit bulletins nuls ont été déposés dans l'urne par les jeunes conseillers influencés par le parti démocratique andorran, le parti de gauche toléré dans la principauté.

M. Ribas, candidat unique, était sans doute le seul homme, au-delà des montagnes, à avoir la stature d'un « chef d'Etat ». Juriste, homme d'affaires, conseiller de la paroisse de San-Julia, il se veut « nationaliste libéral », favorable au dialogue. Il est le neveu du célèbre Julian Reig, le « Citizen Kane de la principauté », ancien syndic général des Vallées et banquier commerçant qui a fait l'« Andorre moderne ».

M. Oscar Ribas Reig, loin d'être révolutionnaire, évitera de réveiller les tensions qui ont éliminé, par exemple, Sud-Radio et Radio-Andorre du territoire, et connaît assez les rouages de la politique internationale pour établir de bons rapports avec la France et l'Espagne.

En coopération avec le jeune syndic des Vallées, il aura à mettre tout en œuvre pour que l'Andorre soit enfin reconnue comme un Etat de droit.

CATHERINE LAURENS.

[M. Ribas Reig formera, dès le 11 janvier, son gouvernement tel que l'a prévu le décret des coprinces en date du 15 janvier 1981, en choisissant quatre ou six conseillers pour diriger avec lui les finances, l'éducation nationale, les travaux publics et le « foment », c'est-à-dire le plan. M. Ribas Reig soumettra, le même jour à l'Assemblée andorrane, son programme de gouvernement.]

# ASIE

## LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE VIETNAM

### Les représentants des pays de l'ASEAN craignent un rapprochement entre Paris et Hanoï

**M. Cheysson a réuni à déjeuner, vendredi 7 janvier, les ambassadeurs des pays de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande). Il s'agissait pour le ministre des relations extérieures d'expliquer à ses interlocuteurs — qui avaient sollicité cette rencontre — que, en dépit de la signature, le mois dernier, d'un protocole d'aide au Vietnam, la politique indochinoise de la France n'avait pas changé et qu'elle continuait de demander le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge. Les représentants de l'ASEAN ont estimé que cette rencontre avait abouti à un « résultat positif ». Toutefois, depuis plusieurs semaines, les relations franco-thaïlandaises se sont refroidies, et les inquiétudes de Bangkok à propos de la politique indochinoise de la France n'en sont pas la seule raison.**

### Les inquiétudes de Bangkok

Depuis l'époque où les cours de Versailles et d'Ayuthya échangeaient des ambassadeurs, les relations entre la France et la Thaïlande ont connu des hauts et des bas. Actuellement, l'impression prévaut à Bangkok que l'on est au creux de la vague, en dépit de la signature, à la mi-décembre, d'un nouvel accord de coopération culturelle, scientifique et technique. L'aspect psychologique du problème n'est pas sans importance ; les Thaïlandais, comme d'autres membres de l'ASEAN, ont parfois l'impression d'être mal informés, mal compris, voire mal entendus par Paris. Les Français pour leur part n'ont pas une fort haute impression du comportement de Bangkok face au sort des réfugiés indochinois qui croupissent dans des camps ou sont la proie des pirates ; il en est de même en ce qui concerne le trafic de la drogue et le sort des Français qui ont commis la folie de se faire prendre avec de l'héroïne et qui connaissent la mort lente dans des prisons sinistres. Cette façon de présenter leur pays heurte en retour la fibre nationaliste des Thaïlandais.

L'accord de coopération fait suite à la troisième réunion de la commission mixte à Bangkok. D'un montant modeste, il concerne essentiellement les domaines de l'enseignement et de la recherche. Les Thaïlandais auraient souhaité qu'il fût plus généreux et, comme nous l'a déclaré à Bangkok l'un des principaux négociateurs, *« qu'il bénéficie à la population et ne serve pas à permettre à des officiels d'aller faire un tour à Paris »*. Regrettant que *« 80 % partent en frais de personnel »*, il a souhaité que l'aide française participe plus au développement, *« comme par exemple au projet de substitution de cultures pour inciter les montagnards à abandonner la culture de l'opium. Ainsi, vous aideriez à combattre le trafic de la drogue et vous participeriez à un projet sous le patronage du roi. »* Ce haut fonctionnaire souhaite en outre que la France et l'Europe investissent plus en Thaïlande et y rééquilibrent des relations commerciales dominées par le Japon.

#### La question cambodgienne

Mais c'est surtout à propos de la question indochinoise en général, et cambodgienne en particulier, que la France et la Thaïlande semblent en porte à faux. Alors que rien ne semble le laisser préjuger, Bangkok se montre persuadée qu'une *« solution française »* à la crise cambodgienne est en train de se dessiner dans le dos de l'ASEAN ; elle voit dans la récente conclusion d'accords avec Hanoï un changement inopportun de la diplomatie française à un moment où se poursuivent tant bien que mal des négociations en vue de créer un gouvernement de coalition des trois mouvements de résistance khmers opposés aux Vietnamiens. Tandis que Paris estime que sa position sur la question khmère est inchangée et que les accords avec le Vietnam étaient prévus de longue date, ce dont l'ASEAN avait été informée au début de 1981, un responsable de la diplomatie siamoise nous a dit : *« On a ici le sentiment que la France est en train de faire quelque chose. Qu'elle prenne seule des initiatives nous inquiète ; elle ne nous a pas approchés à l'avance. Ne faites rien derrière notre dos. Il y a des limites à une « politique réaliste »*.

Le fait que les rapports — rares — entre M. Cheysson et son homologue thaïlandais, le maréchal Sitthi Sawetsila, soient moins bons que ceux qu'il entretient avec les autres ministres des affaires étrangères de l'ASEAN explique peut-être l'actuel « tirage » entre Paris et Bangkok, qui ne comprend sans doute pas que la France ait des priorités plus pressantes. Mais d'autres, par exemple les Américains, ne seraient pas étrangers aux récentes craintes de l'ASEAN de voir la France adopter une attitude plus compréhensive envers le Vietnam. Selon des informations qui nous sont parvenues, des membres d'organisations humanitaires américaines mettraient en garde les réfugiés cambodgiens des camps à la frontière khméro-thaïlandaise contre l'acceptation d'un asile en France, *« pays socialiste qui sera bientôt communiste, comme le Vietnam ! »* Or la France est le pays qui a fait le plus gros effort pour accueillir les Cambodgiens.

PATRICE DE BEER.

### Pékin juge « peu sage » l'octroi d'une aide économique française au Vietnam

De notre correspondant

Pékin. — Le gouvernement chinois n'a guère apprécié la décision de Paris de rétablir son aide financière au Vietnam. Dans un bref commentaire publié ce samedi 9 janvier dans le *Quotidien du peuple*, sous le titre « Une action peu sage », Pékin s'étonne d'une mesure qui *« n'a pas manqué de susciter les préoccupations et l'opposition de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) »*. Mettant en avant la démarche effectuée vendredi par ces pays auprès du gouvernement français dans l'espoir de le faire revenir sur sa décision, l'organe du P.C. estime que Paris fait fausse route s'il pense amadouer les dirigeants de Hanoï en agissant de la sorte. C'est une « illusion » de croire, écrit le *Quotidien du peuple*, qu'il soit possible de favoriser une certaine modération du Vietnam en lui accordant une aide économique. Il convient, au contraire, si l'on veut mettre fin à l'agression de Hanoï, de *« laisser s'enliser »* le régime vietnamien dans une situation encore plus difficile, tant sur le plan économique que militaire et diplomatique, et de *« ne pas lui lancer de bouée de sauvetage »*.

*Le Quotidien du peuple* estime que *« la France fait un mauvais calcul »* si elle croit élargir de cette façon son influence en Indochine. En réalité, prédit le journal, *« le résultat sera inversé »*. Cette réaction, un peu vive, de Pékin ne saurait étonner compte tenu de la place que tiennent le problème cambodgien et les relations sino-vietnamiennes dans la politique étrangère du gouvernement chinois. Il faut toutefois remarquer que l'annonce par Paris de l'octroi d'une aide au Vietnam n'avait fait l'objet ici, en son temps, d'aucune remarque particulière et que le même silence avait été observé lors du rétablissement des relations entre la France et le Laos.

Un article récent du *Quotidien du peuple* consacré à la politique étrangère du gouvernement socialiste français n'avait pas soufflé mot de son volet asiatique, ce qui, évidemment, autorise les interprétations les plus divergentes.

MANUEL LUCBERT.

## Chine

« LA PENSÉE GLORIEUSE D'UN GRAND MARXISTE »

### Les « Œuvres choisies » de Liu Shaoqi vont être publiées

De notre correspondant

Pékin. — *« La pensée glorieuse d'un grand marxiste et d'un révolutionnaire et théoricien prolétarien. »* A quel dirigeant chinois la presse de Pékin a-t-elle adressé mercredi 6 janvier un tel éloge ? A Mao Zedong ? Pas du tout. Le destinataire de cette couronne de lauriers est l'ancien président de la République, Liu Shaoqi. La publication du premier tome de ses *Œuvres choisies* est annoncée par *le Quotidien du peuple* sur toute sa première page.

Déchu de ses fonctions de chef de l'Etat et chassé du parti en octobre 1968, décédé en novembre 1969 *« en proie aux souffrances de cette injustice »*, pour reprendre un euphémisme officiel, l'ancien collaborateur — et rival — de Mao a été réhabilité en février 1980. La décision d'alors a annulé celle prise douze ans plus tôt de l'exclure « définitivement » du parti.

Elle a supprimé les *« faux chefs d'accusation »* lancés contre lui et lui a *« rendu son honneur »*. Réhabilitée elle aussi, la veuve de Liu, Mme Wang Guangmei, a retrouvé un poste à l'Académie des sciences sociales, un frère de Mme Wang est maire-adjoint de Tianjin, grande ville industrielle située entre Pékin et la côte. Le premier tome des *Œuvres choisies* de l'ancien président couvre la période 1926-1949. On n'y trouvera donc aucun texte postérieur à la fondation de la République populaire. Il comprend trente-huit documents — lettres, discours, articles — dont vingt-deux inédits.

Selon la présentation qui en est faite, ce volume doit permettre d'apprécier les *« mérites immortels du camarade Liu Shaoqi dans la construction du parti, le travail dans les régions ennemies, dans l'action du mouvement ouvrier et du Front uni, ainsi que dans la guerre de partisans antijaponaise et l'établissement des bases »* (politico-militaires de la guérilla). Il refléterait aussi sa *« contribution éminente dans la formation et le développement de la pensée-Mao Zedong, qui est une cristallisation de l'intelligence collective du parti »*.

Le projet de publication des *Œuvres choisies* de Liu remonterait à 1960 et l'idée, selon *le Quotidien du peuple*, en reviendrait à Mao. Si cette précision est exacte, la date est intéressante, car elle se situe à une époque — à la fin du Grand Bond en avant — où les relations entre les deux hommes ne devaient pas être des plus harmonieuses.

Une décision aurait même été prise par le secrétariat du parti afin d'engager ce travail. C'est dans ces circonstances que fut publié en 1962 le fameux *Pour être un bon communiste*, sorte de bréviaire pour les cadres du P.C. qui rassemblait des conférences faites par l'auteur à la base rouge de Yanan en juillet 1939.

Déjà réédité en 1980, *Pour être un bon communiste* figure, bien sûr, dans le premier tome des *Œuvres choisies*. La sélection de certains autres textes paraît refléter des préoccupations actuelles des dirigeants chinois : on trouve ainsi un texte de 1936 critiquant l'*« aventurisme »* (gauchiste), une critique contre ceux qui *« opposent une attitude bureaucratique et des paroles creuses »*, aux décisions du parti (même année), une analyse des luttes au sein du parti (1941), des extraits du discours prononcé devant le VIIe congrès en 1945, où fut entérinée l'expression *« pensée-Mao Zedong »*, enfin un texte datant de 1948 concernant le travail des journalistes et où il est dit que *« la presse constitue l'oreille, les yeux et la langue du parti et du peuple »*.

M. L.

# PROCHE-ORIENT

APRÈS L'INVITATION DE M. BEGIN A BUCAREST

## Jérusalem s'interroge sur d'éventuelles initiatives des pays socialistes au Proche-Orient

De notre correspondant

Jérusalem. — M. Begin se rendra en visite en Roumanie, à une date qui n'est pas encore fixée. L'invitation lui a été transmise, mercredi 6 janvier, par M. Vassili Pungun, envoyé spécial du président Ceausescu (« le Monde » du 8 janvier).

La Roumanie représente pour Israël un cas très particulier. C'est le seul pays de l'Est à n'avoir pas rompu ses relations diplomatiques avec l'Etat hébreu après la guerre des six jours. C'est aussi, hormis les Etats-Unis, le seul pays étranger visité par M. Begin. Le premier ministre y avait déjà effectué un voyage en 1977, peu après son accession au pouvoir. A cette époque, le président Ceausescu, en jouant les intermédiaires entre Jérusalem et Le Caire, avait grandement contribué à la préparation de l'initiative de paix de Sadate. L'annonce de cette deuxième invitation a fait naître à Jérusalem des spéculations. On se demande si le président roumain n'est pas prêt à se lancer dans une nouvelle mission de bons offices au Proche-Orient et on souligne que son envoyé spécial a récemment rencontré des dirigeants du gouvernement syrien et de l'O.L.P. On estime d'autre part que l'attitude roumaine pourrait avoir été approuvée dans une certaine mesure par l'Union soviétique.

Certes, la politique étrangère du gouvernement roumain est très indépendante de celle du Kremlin, mais actuellement, à propos d'Israël, cette politique se démarque moins qu'il y paraît des dispositions résolument « antisionistes » de Moscou. L'U.R.S.S., en effet, a manifesté ces derniers mois son intention de maintenir un minimum de contacts avec Jérusalem, et pourtant les circonstances ne s'y prêtent guère, notamment après l'annexion du Golan. Apparemment, le fossé entre Moscou et Jérusalem ne cesse de se creuser. L'Union soviétique continue de soutenir contre Israël le Front du refus et développe de plus en plus la coopération militaire avec la Syrie et la Libye. Les Israéliens constatent que l'antisémitisme officiel du régime soviétique ne diminue pas, tant s'en faut, et que, depuis deux ans, sur décision du Kremlin, le nombre des juifs autorisés à quitter l'U.R.S.S. a considérablement diminué. Pour sa part, M. Begin, voulant être l'un des champions de la défense du « monde libre », met chaque jour davantage l'accent sur la nécessité de sa croisade antisoviétique. C'est ainsi que, en septembre, il triomphait en obtenant à Washington la promesse d'un accord de coopération stratégique avec les Etats-Unis entièrement dirigé contre la « menace soviétique » au Proche-Orient.

Or, en dépit de tous ces obstacles, une délégation parlementaire israélienne a été reçue fin décembre à Moscou. Elle comprenait des membres de l'opposition travailliste mais aussi de la coalition formée par M. Begin. A leur retour, les députés ont fait observer avec satisfaction que leur voyage n'avait pas été annulé ni modifié après l'annexion du Golan et qu'ils avaient été bien accueillis, malgré l'exposé réciproque avec leurs interlocuteurs des divergences existant entre Israël et l'Union soviétique. Quelques semaines plus tôt, l'ambassadeur d'Israël en Roumanie avait été invité par son collègue bulgare à une réception, où il s'est retrouvé en présence de diplomates soviétiques et arabes. C'était la première fois, depuis 1967, qu'un ambassadeur d'un pays de l'Est aussi aligné sur les positions de l'Union soviétique que la Bulgarie prenait une telle initiative, et, de source roumaine, on faisait remarquer que Moscou avait vraisemblablement donné son aval. Ces deux éléments n'ont pas manqué de confirmer en Israël l'impression laissée par l'entretien qui a eu lieu entre MM. Gromyko et Shamir, en septembre, au siège des Nations unies à New-York.

Les ministres des affaires étrangères soviétique et israélien ne s'étaient pas rencontrés depuis six ans (*le Monde* du 29 septembre). L'Union soviétique, qui, en 1947 et 1948, fut le plus fervent défenseur de la création d'Israël ne veut pas, de toute évidence couper les ponts avec l'Etat hébreu, même dans les situations les plus délicates. Est-ce pour, un jour prochain, relancer l'idée d'un nouveau processus de paix différent de celui qui, aujourd'hui, est patronné par les Etats-Unis ? Certains observateurs politiques israéliens se posent la question en se montrant toutefois très prudents, en notant qu'Israël n'est pas près d'accepter la présence de l'O.L.P. à une table de négociation, et que les gestes de relative bonne volonté de l'Union soviétique ne sont peut-être que des manœuvres dilatoires destinées à tromper l'extrême méfiance des dirigeants israéliens.

FRANCIS CORNU.

● *Mise au point.* — Le Rassemblement national démocratique syrien, qui regroupe plusieurs formations de l'opposition, dont le parti communiste (tendance Riad El-Tark), nous prie de préciser qu'il convient d'éviter toute confusion à son propos avec le Rassemblement national syrien : ce dernier a appelé l'opposition à observer une trêve dans sa lutte contre le régime de Damas (*le Monde* du 31 décembre).

# AMÉRIQUES

## Brésil

## Le «pacote» électoral

*(Suite de la première page.)*

Avec les nouvelles règles du jeu, il risque de se trouver laminé entre le Parti du régime militaire et le Parti du mouvement démocratique brésilien (P.M.D.B.), la principale force d'opposition au Parlement.

Or les stratèges de l'ouverture avaient eux-mêmes favorisé sa création. Ils savaient, en effet, que l'hégémonie parlementaire du P.D.S. — imposée par l'arbitraire du pouvoir — ne résisterait pas à une véritable libéralisation. Ils ont donc estimé nécessaire la formation d'un parti-charnière : le jour où le P.D.S. perdrait la majorité, ils pourraient composer, avec le P.P., une coalition de centre droit capable de rassurer les militaires. Ceux-ci pourraient alors rentrer dans les casernes, sûrs de contrôler étroitement la succession et d'exercer leur tutelle sur la « démocratie » enfin retrouvée.

Pareille combinaison a échoué. Le parti populaire a irrité les maîtres du système en mêlant ses voix au Parlement avec celles du reste de l'opposition. En outre, le principal stratège de l'ouverture, le général Golbery, chef de la maison civile de la présidence depuis 1974, a été contraint de démissionner en août dernier sous la pression des militaires les plus hostiles à la libéralisation.

### Un État dans l'État

Tout le monde ici s'accorde à dire que celle-ci a essuyé un coup très rude le 30 avril, le jour où s'est produit ce que les Brésiliens appellent pudiquement « *l'épisode Riocentro* ». Plusieurs attentats à la bombe avaient été commis les mois précédents à Rio-de-Janeiro contre des syndicats d'avocats et de journalistes qui avaient été particulièrement actifs en faveur de l'ouverture politique. Le 30 avril, une bombe avait également explosé mais trop tôt, selon toute vraisemblance : un sergent, appartenant aux services secrets de la première armée, avait été tué à l'intérieur d'une voiture stationnée près d'une salle de spectacles, Riocentro, où avait lieu un festival de musique populaire organisé par une formation dépendant du parti communiste et auquel participaient des milliers de personnes !

Dans un premier temps, le président Figueiras avait demandé que l'enquête soit menée jusqu'à son terme. Il a finalement reculé devant les implications de l'attentat manqué. Une sorte d'accord tacite semble avoir été conclu entre le gouvernement et l'opposition pour ne pas faire de vagues et obtenir, en échange, l'arrêt de la campagne de terreur. Aucune bombe n'a explosé depuis le 30 avril. Et l'enquête a été conduite de façon à ne découvrir aucun coupable. Cela n'a pas été sans provoquer des remous au sein même du régime : un magistrat du tribunal militaire supérieur, l'amiral Bierrembach, considéré pourtant comme un « dur », a refusé d'avaliser les résultats de cette enquête, lorsqu'elle a été soumise à l'approbation de ses pairs. Et l'impunité accordée aux organisateurs de l'attentat est en grande partie à l'origine de la démission du général Golbery.

Une telle impunité consacre, en effet, la toute-puissance des éléments durs de l'armée, qui se situent surtout dans les services de renseignements et de répression. Un militaire bien informé nous a indiqué que ces divers services regroupaient 25 % des officiers et sous-officiers, constituant une armée dans l'armée, et presque un Etat dans l'Etat.

« *J'ai créé un monstre* », aurait dit le général Golbery à propos du SNI (Service national d'information), âme des services de répression, aujourd'hui dirigé par le général Otavio Medeiros. Le général Golbery, pour sa part, a été remplacé par M. Leitao de Abreu, qui avait déjà occupé le poste de chef de la maison civile de la présidence dans le gouvernement Medici, c'est-à-dire à l'époque la plus répressive du régime, à la fin des années 60 et au début des années 70.

### Fragile libéralisation

Le « monstre » parviendra-t-il à bloquer le processus d'ouverture ? Les responsables que nous avons interrogés répondent que la transmission du pouvoir aux civils n'est qu'ajournée : le prochain président de la République sera encore un homme du système ou éduqué par lui : il sera chargé de faire la transition. Il aura six ans, jusqu'en 1990, pour préparer le retour de l'armée aux casernes.

L'opposition, évidemment, refuse un tel calendrier. Elle cherche désespérément une réplique à la réforme électorale. Le parti populaire a déjà décidé, en convention nationale, de fusionner avec le P.M.D.B., afin d'éviter un écrasement lors du prochain scrutin. Mais le gouvernement peut trouver des artifices juridiques pour empêcher une telle fusion, d'autant que certains leaders du P.P., tel M. Magalhaes Pinto, son président d'honneur, se disent opposés à la disparition d'une formation qui représentait jusqu'à présent la seule alternative crédible aux yeux des militaires.

En deux ans, la vie politique a, certes, beaucoup changé : la liberté de la presse et le pluripartisme ont été rétablis. Si la répression s'exerce encore dans les conflits sociaux (les deux prêtres français, incarcérés à Belem en sont un témoignage), on n'emprisonne plus pour délit d'opinion. La censure s'est beaucoup relâchée dans le domaine culturel. Depuis l'amnistie de 1979, les exilés sont rentrés. Le P.C. a retrouvé un certain droit de cité, sans accéder, néanmoins, à la légalité (il est, au demeurant, divisé, et donc peu menaçant pour le régime).

La libéralisation répond à l'exigence d'une société qui voit bien les failles du système socio-économique imposé par le coup d'Etat militaire de 1964 : après quelques années de « miracle », la croissance, en 1981, a été de zéro.

Mais cette libéralisation demeure fragile, puisque le système garde intact son appareil de répression et cet arsenal juridique totalitaire qu'est la loi de sécurité nationale.

CHARLES VANHECKE.

## États-Unis

### M. WALTER STOESSEL DEVIENT LE NUMÉRO DEUX DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Washington *(A.F.P., Reuter).* — M. Reagan a nommé, vendredi 8 janvier, M. Walter Stoessel, vice-secrétaire d'Etat, c'est-à-dire numéro deux du département d'Etat, chargé notamment d'assurer l'intérim pendant les absences de M. Haig. M. Stoessel, qui est un diplomate de carrière, remplace à ce poste M. William Clark, un avocat californien, nommé il y a quelques jours conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité *(le Monde* du 6 janvier).

M. Stoessel, qui est âgé de soixante et un ans, et a été ambassadeur en Pologne, en U.R.S.S. et en R.F.A., était depuis un an secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires politiques. Il sera lui-même remplacé dans ses fonctions par M. Lawrence Eagleburger, qui était jusqu'ici secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires européennes.

En nommant M. Stoessel, M. Reagan rompt avec une tradition vieille de plus de trente-cinq ans qui veut que le numéro deux du département d'Etat soit un « politique », appartenant à l'entourage du président.

● *Missiles de croisière pour la VII[e] flotte.* — L'amiral Robert Long, commandant en chef des forces américaines dans le Pacifique, a déclaré dans une interview publiée ce samedi 9 janvier par le quotidien japonais Yomiuri Shimbun que les Etats-Unis prévoyaient d'équiper au cours de l'année 1982 les navires de la VII[e] flotte américaine de missiles de croisière. Cette mesure est destinée à contrer l'accroissement du potentiel militaire soviétique en Extrême-Orient, a précisé l'amiral Long. — *(A.F.P.)*

LES VENTES D'ARMES FRANÇAISES AU NICARAGUA

## Washington se dit «très déçu»

**M. Weinberger, secrétaire américain à la défense, a déclaré, vendredi 8 janvier, sur la chaîne de télévision C.B.S., que les Etats-Unis étaient « très déçus » par la décision française de fournir du matériel militaire au Nicaragua. M. Weinberger, qui avait rencontré jeudi M. Charles Hernu, ministre français de la défense, en visite à Washington, a indiqué que le secrétaire d'Etat, M. Haig, transmettrait la réaction officielle du gouvernement américain, lundi 11 janvier, à Bruxelles, à M. Cheysson, lors de la réunion du Conseil atlantique.**

Les autorités américaines cherchent visiblement à éviter toute manifestation trop publique de leur désaccord avec Paris sur l'opportunité de livrer des armes au Nicaragua révolutionnaire. De son côté, M. Hernu, qui venait d'être reçu par M. Haig, a déclaré vendredi, à sa sortie du département d'Etat, que les relations franco-américaines « *n'étaient pas altérées* » par cette affaire, et que celle-ci n'avait été que « *très brièvement évoquée* » au cours de cet entretien. Ni le secrétaire à la défense ni le secrétaire d'Etat n'ont manifesté leur « désapprobation », mais seulement une « *certaine préoccupation* », a affirmé le ministre français.

Dans une interview au *Washington Post*, M. Hernu a indiqué, d'autre part, que la France était « techniquement » en mesure de produire la bombe à neutrons, mais n'avait pas encore « décidé » de le faire. M. Hernu devait poursuivre son voyage aux Etats-Unis en visitant diverses installations militaires en Floride et dans le Missouri, ainsi que le quartier général du Strategic Air Command à Omaha (Nebraska).

Aucun commentaire officiel n'avait encore été fait à Managua, ce samedi, sur la décision française de livrer du matériel militaire. La presse nicaraguayenne estime cependant qu'il s'agit d'une « gifle » infligée aux Etats-Unis. De son côté, Mgr Miguel Obando y Bravo, archevêque de Managua, a affirmé que la somme de 15,8 millions de dollars sur laquelle porte le contrat français aurait été mieux investie « *dans des écoles, des vivres et des camps de réfugiés* ».

Les réactions étaient relativement peu nombreuses ce samedi en Amérique latine. Hostiles au Guatemala (qui pourrait être menacé par un accroissement du potentiel militaire nicaraguayen) et en Colombie, elles étaient favorables à Cuba. A Moscou, d'autre part, Tass a affirmé que la décision française était une « *preuve convaincante* » de la tension qui existe, selon l'agence soviétique, entre Paris et Washington. — *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*

# A TRAVERS LE MONDE

## Centrafrique

● M. GOUMBA RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE BANGUI. — M. Abel Goumba, un des dirigeants de l'opposition centrafricaine, a été nommé cette semaine recteur de l'université de Bangui par décret du chef de l'Etat centrafricain, le général d'armée André Kolingba. M. Goumba, qui remplace à ce poste le professeur Simon Bedaya-Ngaro, est professeur agrégé de médecine — *(A.F.P.)*

## Angola

● LE GOUVERNEMENT ANGOLAIS a annoncé, jeudi 7 janvier, qu'un soldat cubain avait été tué, trois autres blessés et un cinquième fait prisonnier par les Sud-Africains lors d'une attaque, le week-end dernier, à 300 kilomètres au nord de la frontière namibienne, en territoire angolais. Trois soldats angolais ont également été tués, a indiqué le ministère de la défense, qui a démenti la version sud-africaine selon laquelle l'affrontement s'était produit à proximité de la frontière namibienne *(le Monde* du 7 janvier). De son côté, M. Javier Perez de Cuellar, nouveau secrétaire général des Nations unies, a apporté son soutien jeudi aux initiatives du « groupe » de contact occidental (Etats-Unis, Canada, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne et France) pour tenter de régler le conflit namibien. — *(Reuter.)*

## Haïti

● RUMEURS SUR UN ATTENTAT CONTRE LE PRESIDENT JEAN-CLAUDE DUVALIER. Le ministère haïtien de l'information a démenti vendredi 8 janvier l'information, diffusée le même jour par la chaîne de télévision française Antenne 2, selon laquelle le président Duvalier, « Baby Doc », aurait été récemment blessé à la cuisse dans un attentat. On apprend d'autre part à Miami (Floride) qu'un groupe d'exilés, qui aurait projeté un débarquement destiné à renverser le régime du président Duvalier, a été prié vendredi de quitter les îles Turks et Caicos, par les autorités britanniques qui administrent ces îles minuscules.



# CARNET

### Naissances

— M. et Mme Pierre ESCOUBE,
M. et Mme Jean CARLIOZ,
Le docteur et Mme Michel ESCOUBE
ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille et fille
Marie-Bénédicte,
Paris, le 5 novembre 1981.

— Viviane, Bruno et Thibaut VOILLEMOT sont heureux d'annoncer la naissance de
Clémentine,
Paris, le 3 décembre 1981.
55, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

### Décès

— Nous apprenons le décès, survenu à Castres, du
**général Pierre CAROLET,**
dont les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, à Castres, le mardi 15 décembre 1981.

[Né le 9 décembre 1898 à Nice, ancien élève de Saint-Cyr, Pierre Carolet, fait prisonnier dès juin 1940, devient en octobre 1944 chef du 2[e] bureau de la 1[re] Armée française. En 1950, avec le grade de général de brigade, il est chef du gouvernement militaire français de Berlin et commandant du secteur français de Berlin. Commandant la 2[e] division d'infanterie en 1952, il est promu général de division en 1953 et sera nommé, en 1957, commandant le 1[er] corps d'armée. Elevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée en 1958, il est placé en deuxième section (réserve) en décembre de la même année.

En 1970, le général Carolet avait été élu président de la Fédération française d'escrime, jusqu'en 1977.]

— Mme Marc Delagarde et ses enfants,
M. et Mme Paul Delagarde,
ont la douleur de faire part du décès de
**M. Marc DELAGARDE,**
survenu le 2 janvier 1982.
Le service religieux a eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Oujda, Casablanca, Marseille.
M. Jacques Dray (Marnia),
5, rue de Copenhague,
75008 Paris,
a la douleur de faire part du décès de son épouse,
**Mme Esther DRAY,**
née Tobelem,
se joignent parents et alliés,
dont la famille Elie Mrejen,
et Arlette, sa fille.
La famille Pierre Halimi et Nelly, sa fille.
La famille Vivien Benchetrit et Denise, sa fille.
Les familles Tobelem, Bensoussan, Cohen, Danan, Chokron, Dray et Obadia.
Les obsèques auront lieu le mardi 12 janvier 1982.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 14 heures.

— Mme Maggy Harari,
et M[e] Ibram Harari, avocat au barreau de Paris,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,
**Mme Pauline HARARI,**
née Najar.
Un service religieux sera donné en son souvenir le lundi 11 janvier 1982, à 18 heures, à la synagogue de la rue Copernic.
La famille ne reçoit pas.
45, boulevard Lannes,
8, villa Spontini.

— Mme Simy Ouaknine,
M. et Mme David Ouaknine;
M. et Mme Emile Ouaknine,
M. et Mme Jo Abitbol,
M. et Mme Jo Benebgui,
M. et Mme Michel Elmalhem,
Le docteur Jacques Cohen et sa femme,
Daniel, Linda, et Samy Ouaknine
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mari, père, et grand-père,
**Abraham OUAKNINE,**
fondateur
de la société Import-Export-Service,
survenu brutalement le 3 janvier 1982.
La cérémonie religieuse a été célébrée le 7 janvier 1982, à Jérusalem.
Cet avis tient lieu de faire-part.
134, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

### Anniversaires

— *Le 10 janvier 1978,*
**Jean-Jacques HAGENDORF**
nous quittait.
Il est toujours présent dans nos cœurs et dans celui de tous ses fidèles amis.
Renée, Françoise, Julien.

### Communications diverses

— ACORAM (section de Paris).
Le mardi 12 janvier, à 18 h. 30, au Musée de la marine (place du Trocadéro, 75016 Paris) :
Conférence sur l'état de la flotte marchande française ;
Evolution possible de sa composition dans les années à venir :
par M. de Demandholz, délégué général du comité central des Armateurs de France.
Les familles sont cordialement invitées.

— Le groupe d'adoption n° 8 d'Amnesty International organise le vendredi 29 janvier, à 20 h. 30, une soirée « Chorales et Orgues » en l'église Notre-Dame-des-Ardents, à Lagny-sur-Marne (77), avec le concours de J.P. Gijon (orgues), la chorale Arc-en-Ciel des Coudreaux, et l'Ensemble vocal J.P. Gijon. Au programme : Schumann, Mozart, Carissimi, Thiriet, etc..

LA RENCONTRE P. S.-P. C. F.

# La confirmation de l'union est entachée du constat de « différences » et de « divergences »

Il y aura eu deux aspects dans la rencontre des dirigeants du parti socialiste et du parti communiste, le vendredi 8 janvier : la rencontre elle-même et l'information que les deux partis souhaitaient donner à son sujet. La publication, dans l'après-midi, de la déclaration liminaire faite, lors de l'entrevue, par M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., montre bien quelle était l'intention des socialistes. Il s'agissait pour eux, en dressant sous forme interrogative l'« état de l'union », de formuler, en adresse aux dirigeants mais à l'intention des militants communistes, l'ensemble des questions que pose au P.C.F. son insertion dans la majorité parlementaire et gouvernementale.

Tout en se défendant de vouloir s'ingérer dans les affaires intérieures du parti communiste et, en particulier, dans la préparation de son congrès, qui doit se réunir dans trois semaines, M. Jospin a souligné que les débats des communistes sur l'union avec le P.S. ne peuvent laisser celui-ci indifférent. De fait, le premier secrétaire du P.S. ne s'est pas privé d'interroger son vis-à-vis sur le « décalage » manifeste entre la pratique unitaire des communistes — leur présence au gouvernement — et le maintien, dans le document préparatoire au congrès, d'une « autocritique » sur la forme d'union qui avait associé les deux partis de 1972 à 1977. De même, M. Jospin a demandé des éclaircissements sur le fait, mentionné dans une contribution à la tribune de discussion de « l'Humanité », qu'une « invitation interne » à ne pas favoriser la victoire de M. Mitterrand avait circulé au sein du P.C.F. entre les deux tours de l'élection présidentielle.

Le premier secrétaire du P.S. a abordé la question polonaise en constatant d'emblée qu'un accord sur l'analyse de la situation paraissait impossible. Il a proposé des initiatives communes, qui ont été refusées par les responsables communistes. Ceux-ci ont opposé deux arguments : d'une part, ils estiment que l'action du général Jaruzelski préserve les chances d'un règlement interne de la crise polonaise, et ils se refusent, par conséquent, à « jeter de l'huile sur le feu » ; d'autre part, ils estiment que les partis n'ont pas à suggérer aux syndicats l'action qui pourrait être la leur. « Vous n'êtes pas, ici, rue La Fayette (siège de la C.G.T.) », a déclaré M. Georges Marchais aux socialistes.

L'empressement des dirigeants socialistes à faire connaître le déroulement de la rencontre, après la publication, à leur demande, d'un communiqué commun bref et sec, a quelque peu pris de court les communistes. Ceux-ci ont décidé, dans la soirée, de publier, à leur tour, la teneur de la longue intervention, en réponse à M. Jospin, faite par M. Marchais, qui n'avait pas préparé de déclaration écrite. Du compte rendu repris par « l'Humanité » de samedi, il ressort que les communistes avaient conçu cette réunion comme l'occasion d'un tour d'horizon de l'action commune des deux partis depuis la formation du gouvernement et, partant, comme une confirmation mutuelle de leur alliance.

« Nous avons renouvelé l'engagement de gouverner ensemble pris le 23 juin dernier », a déclaré M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., après la rencontre. La version de M. Jospin est sensiblement différente : « Le P.C.F., a-t-il dit, a été amené à réaffirmer son engagement. » Les propos de M. Marchais, au cours de la réunion, expriment une certaine irritation devant le fait que le P.C.F. se soit trouvé placé en situation d'avoir à donner des explications. Le secrétaire général du P.C.F. a rapproché l'attitude de M. Jospin de « la campagne faite ces derniers jours pour accréditer l'idée que notre réunion serait dure et marquerait notre division ».

Sans doute, les communistes s'attendaient-ils — M. Jospin les avait d'ailleurs prévenus en annonçant qu'il avait « des choses à dire » à M. Marchais — que les socialistes n'éluderaient pas les points de désaccord entre les deux partis. Ils pensaient, cependant, que le constat de « différences » et de « divergences » n'oblitérerait pas l'affirmation d'une alliance, dont ils observent que l'opinion l'approuve et qu'elle est aujourd'hui, pour eux, un élément de poids face aux difficultés internes et externes que connaît leur parti. Les socialistes ne se sont pas prêtés au jeu autant que les dirigeants communistes l'auraient souhaité.

PATRICK JARREAU.

## M. Jospin : notre souci doit être de mobiliser l'opinion en faveur de la politique gouvernementale

A l'ouverture de la rencontre, M. Lionel Jospin a lu une déclaration liminaire centrée sur deux points : « *L'un, parce qu'il nous unit : c'est notre action commune*, a-t-il dit ; *l'autre, parce qu'il nous sépare : c'est la question polonaise.* »

Après avoir souligné que le bilan de l'action commune est « *très encourageant* », et rappelé les grandes lignes des réformes mises en chantier, le premier secrétaire du P.S. a insisté sur la nécessité, pour les formations politiques de gauche, de témoigner leur « *appui déterminé* » au gouvernement. « *Nous ne voulons pas douter du vôtre*, a-t-il indiqué à l'adresse de M. Marchais ; *mais la façon dont il s'est exprimé ces derniers mois mérite quelques réflexions.* »

M. Jospin a alors précisé : « *L'émulation entre nos deux partis est sûrement un facteur de démocratie. Que vous n'ayez pas renoncé à croire votre programme plus juste que le nôtre me paraît logique. Mais de cela, les électeurs ont tranché pour le présent. Que vous ayez tendance à mettre plus particulièrement en valeur l'action de vos ministres au gouvernement, n'a pas de quoi surprendre. Encore que la politique suivie par le gouvernement de Pierre Mauroy est celle de tout le gouvernement et forme elle-même un tout. C'est cela qu'il s'agit de juger, conformément à notre accord du 23 juin.*

» *Mais nous lisons le journal* l'Humanité. *Nous écoutons vos déclarations. L'on y découvre une certaine tendance de la direction du parti communiste à s'attribuer le rôle du censeur vigilant, distribuant les bons et les mauvais points, et n'échappant pas toujours à la tentation de s'attribuer les bons pour réserver à d'autres les mauvais. Cette tendance est-elle à la hauteur de l'enjeu ? Nous n'en sommes pas sûrs. Nous sommes engagés dans une politique qui a, selon nous, pour la France et pour l'Europe une importance historique. Nous n'avons d'autre objectif que de réussir cette politique. Or un gouvernement de gauche — qui ne dispose pas des forces de l'argent, auquel beaucoup de médias ne sont pas favorables, qui dérange bien des habitudes et des intérêts acquis à l'intérieur comme à l'extérieur, et qui doit mener bataille contre les forces conservatrices — a par-dessus tout besoin de l'adhésion populaire. Cette confiance, à notre avis, existe dans notre peuple.*

» *Mais notre souci de partis doit être, tout en exerçant notre rôle de contrôle, de stimulant et de critique, de tout faire pour mobiliser les travailleurs et l'opinion en faveur de la politique gouvernementale. De ce point de vue nous avons entendu avec satisfaction l'un de vos dirigeants dire récemment que le parti communiste n'appuyait* « pas du bout des lèvres » *le gouvernement. En effet, si vous pensez que la politique que nous menons ensemble est juste, il nous semble que vous devez engager sans réticences vos forces dans le soutien politique et idéologique à la politique gouvernementale.* »

Le premier secrétaire du P.S. a ensuite évoqué la préparation du vingt-quatrième congrès du P.C.F., pour regretter que le projet de résolution maintienne « *intacte l'analyse critique* » des socialistes faite par les communistes entre 1977 et 1981.

Il a ajouté : « *Votre mise en cause de la stratégie d'union de la gauche autour d'un programme élaboré dans les années 70 fait que disparaît le fondement théorique de notre union qui peut devenir alors une pure question d'opportunité. Par exemple, si le gouvernement actuel n'est pas un gouvernement d'union de la gauche, quelle est sa nature ?* »

Après avoir interrogé les dirigeants communistes sur la contribution à la tribune de discussion de *l'Humanité*, selon laquelle ces derniers auraient procédé « *à une limitation interne à ne pas faciliter la victoire* » de M. Mitterrand (*le Monde* du 8 janvier), M. Jospin a abordé la question polonaise en ces termes : « *Sur l'analyse de la situation polonaise, sur les causes des événements dramatiques de décembre, il semble exclu que nous puissions tomber d'accord. Vous paraissez juger que c'est dans les surenchères ou les excès de Solidarité ou de certains de ses membres qu'il faut trouver la justification de l'intervention des militaires. Nous croyons nous que c'est parce que les autorités en place, et notamment le POUP, n'ont pas su (ou pas pu) assumer pleinement le* « renouveau démocratique » *amorcé par le peuple en août 1980 pour le concrétiser dans la vie économique, sociale et politique du pays, que cette situation s'est créée. En tout cas, pour les socialistes rien ne justifiait l'intervention massive de l'armée, de la milice et de la police. D'autres réponses doivent être données quand une société est en crise. Voilà notre position. Je constate qu'elle est entièrement partagée par deux grands partis communistes de l'Europe occidentale...* »

### « Personne ne pourra échapper à une réflexion sur les pays de l'Est »

M. Jospin a conclu : « *Le parti socialiste et le parti communiste ne doivent-ils pas ensemble demander le retour aux libertés conquises, et notamment aux accords de Gdansk ; réclamer comme un premier geste la libération des membres du présidium de Solidarité ; demander la possibilité par exemple pour les dirigeants syndicaux français qui ont accueilli Lech Walesa à Paris — et Georges Seguy et Henri Krasucki étaient de ceux-là — de pouvoir se rendre en Pologne pour rencontrer Walesa. C'est en tout cas la proposition que nous vous faisons. Personne ne pourra échapper désormais à une réflexion sur l'évolution des pays de l'Est, que vous appelez pays du* « socialisme réel ». *Car la situation a changé depuis le 10 mai. Etant désormais au pouvoir ensemble et ayant pour objectif — même si nos visions sont différentes — d'aller par étapes vers une société qui soit socialiste, c'est-à-dire libre et démocratique, la question du jugement qu'il fait porter sur ces pays comme sur les pays du monde capitaliste est devenue plus décisive et d'une certaine façon plus concrète.* »

## M. Marchais : nous mobilisons sans réserve toutes les forces de notre parti

Dans sa réponse, M. Georges Marchais a d'abord confirmé l'appréciation positive des communistes sur les mesures mises en œuvre par le gouvernement et sur les perspectives qui s'ouvrent. Il a souligné « *la nécessité d'une relance durable de la consommation populaire et d'une action vigoureuse contre l'inflation* ». Il s'est prononcé pour l'intervention des comités d'entreprise afin d'agir à la source sur la formation des prix, et pour des mesures contre la hausse des profits privés et leur dilapidation.

Le secrétaire général du P.C.F. a indiqué que son parti est « *engagé à fond* » pour l'application des contrats de solidarité-emploi. « *Nous invitons nos militants*, a-t-il ajouté, *à s'opposer aux fermetures d'entreprises et aux licenciements injustifiés. Nous les incitons à approuver l'aide financière aux entreprises à la condition expresse qu'il y ait création d'emplois.* » M. Marchais s'est félicité de l'orientation choisie par le gouvernement en faveur de la reconquête du marché intérieur.

M. Marchais a insisté sur la volonté des communistes de contribuer à toutes les réformes qui ont été décidées : nationalisations, décentralisation, extension des droits des travailleurs, mesures fiscales (il a cité l'impôt sur la fortune). « *Même si nous ne partageons pas toutes les mesures prises*, a déclaré le secrétaire général, *nous constatons, dans l'ensemble, une approche nouvelle et positive des problèmes du pays. (...) Non seulement nous partageons cette approche nouvelle mais encore nous la soutenons et nous participons à l'action dont elle s'inspire* ». Il a ajouté : « *Il s'agit bien, pour nous, de mobiliser tout notre parti dans cette action positive et constructive (...), d'aider autant que nous le pouvons à la mobilisation populaire indispensable.* »

M. Marchais a expliqué que le passage « *d'une activité de parti d'opposition à une activité de parti de gouvernement (...) pose des problèmes* » aux communistes et leur « *demande beaucoup d'efforts* ». Il a ajouté : *Nous combattons le patronat, la droite qui s'opposent à la mise en œuvre de la politique nouvelle voulue par les Français et nous agissons de façon constructive en faveur de cette politique, sur tous les terrains possibles, en mobilisant sans réserve toute les forces de notre parti.* »

### Un gouvernement d'union de la gauche

Le secrétaire général s'est expliqué, ensuite, sur la critique de la « *forme d'union* » du type programme commun contenue dans le document préparatoire au vingt-quatrième congrès du P.C.F « *C'est*, a-t-il dit, *une autocritique qui porte sur toute une période de notre histoire. Cette autocritique ne met absolument pas en cause l'union de la gauche, mais seulement des formes de cette union. Et elle ne met pas en cause non plus, j'y insiste, le fait que le gouvernement actuel est un gouvernement d'union de la gauche.* »

En réponse à la question de M. Jospin, sur une « *invitation interne* » à ne pas voter pour M. Mitterrand le 10 mai, M. Marchais a déclaré qu'il s'agissait de « *l'opinion individuelle d'un camarade* » et que les résultats et les constatations des experts ne laissent aucun doute sur la mobilisation du P.C.F. en faveur de M. Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle et des candidats du P.S. au second tour des élections législatives.

Le secrétaire général du P.C.F. a affirmé, ensuite, que la position de son parti sur la Pologne est conforme à l'accord passé avec le P.S le 23 juin dernier, et qu'elle « *préserve et même favorise ce qui est décisif, c'est-à-dire la possibilité pour la Pologne d'aller par ses propres forces vers la solution démocratique de l'ensemble des problèmes qui lui sont posés* ». *Il a ajouté* : « *Les différences, et même les divergences que nous avons sur cette question polonaise n'ont pas mis en cause en France l'union de la gauche et la politique nouvelle, malgré le formidable effort qu'a accompli la droite. C'est bien pour nous l'essentiel.* » M. Marchais a déclaré que les propositions du P.S. concernant une action syndicale sur la Pologne doivent être adressées aux syndicats et que le P.C.F., pour sa part, ne s'y associera pas.

Après un échange de vues avec M. Jospin, le secrétaire général du P.C.F. a déclaré : « *La façon dont tu interprètes mon intervention m'étonne. Mais elle me fait mieux comprendre la campagne faite ces derniers jours pour accréditer l'idée que notre réunion serait dure et marquerait notre division. Nous ne tomberons pas dans ce piège. Nous faisons nôtre le mot d'ordre du président de la République, soulignant que ce qui compte, c'est l'union de la majorité. Nous ne sortirons pas de là. (...)*

» *Tel est notre état d'esprit. Tout le reste, ce n'est qu'élucubrations. Si j'avais un souhait à formuler, ce serait que vous ayez la même vigilance que nous face à la campagne forcenée conduite par la radio et la télévision contre la gauche et sa politique. Je continue de regretter que nous n'en ayons pas discuté.* »

### LE COMMUNIQUÉ COMMUN : « DIFFÉRENCES » ET « DIVERGENCES » SUR LA POLOGNE

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., et M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national du P.S. ont présenté à la presse, après la rencontre, le communiqué commun suivant :

« *Des délégations du parti socialiste et du parti communiste français se sont rencontrées le 8 janvier 1982 au siège du parti communiste français. Elles ont procédé à un large échange de vues, comme il est normal entre deux grandes formations politiques associées au gouvernement.*

» *Les deux parties ont porté un jugement positif sur la politique de changement conduite en France depuis la victoire du 10 mai et depuis la conclusion de leur accord du 23 juin.*

» *Elles ont confirmé leur volonté de mobiliser l'opinion populaire pour soutenir cette politique.*

» *Les deux délégations ont confronté leurs points de vue sur la situation en Pologne et ont constaté à cet égard des différences et des divergences.* »

LE BUDGET POUR 1982

## M. Goux (P.S.) juge « surprenante » l'« indignation » de M. Gantier (U.D.F.)

*M. Christian Goux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale et député socialiste du Var, nous a fait parvenir le texte suivant, en réponse au « point de vue » de M Gilbert Gantier, député U.D.F. de Paris, publié par* le Monde *du 5 janvier, sur la décision du Conseil constitutionnel déclarant conforme à la Constitution le budget pour 1982 :*

« *Commentant dans ces mêmes* colonnes la décision récemment rendue par le Conseil constitutionnel sur la loi de finances pour 1982, un député de l'opposition, M Gantier, se livre à d'amères réflexions sur la jurisprudence de la haute instance, coupable à ses yeux, d'avoir accepté la profanation de nos traditions financières et suspecte d'étranges sympathies pour le gouvernement socialiste.

» A y regarder de plus près, cette indignation a de quoi surprendre. Quel en est le motif ? Le Parlement a décidé que, désormais, le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers serait indexé sur l'évolution de la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu. Ce que M. Gantier défend serait alors la rigueur juridique, les droits du Parlement et le principe sacro-saint de l'annualité budgétaire, autant d'éléments que le Conseil constitutionnel aurait foulés d'un pied auguste et sacrilège

» Cette vertueuse critique n'oublie qu'un détail, mais il est d'importance. Le Conseil constitutionnel n'a fait qu'appliquer la jurisprudence dont il avait jeté les bases dans sa décision rendue le 30 décembre 1980 à propos de la loi de finances pour 1981. L'article 59 de cette loi prévoyait en effet que le montant maximal des ressources fiscales des régions évoluerait chaque année, comme l'indice de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, et le Conseil constitutionnel n'y avait rien trouvé à redire. Or, l'article 59 de la loi de finances pour 1980 et l'article 25-III de la loi de finances pour 1981 ont en commun le principe, *violemment contesté par M Gantier*, de l'indexation de certaines ressources fiscales. Jugé conforme à la Constitution l'an dernier, on voit mal comment il aurait pu ne pas l'être cette année. Dans ces conditions, on doit remarquer que :

» 1) Si le Conseil constitutionnel avait changé de jurisprudence entre ces deux dates, il faudrait parler, comme l'a fait M. Gantier, de « deux poids, deux mesures » ;

» 2) M. Gantier a l'indignation singulièrement sélective car l'Assemblée, sur une disposition identique, n'a pas, en 1980, retenti de ses protestations ;

» 3) N'osant croire que son amertume résulte de l'application de la mesure en cause aux compagnies pétrolières, on doit en déduire que certains élus de l'ancienne majorité gagneraient à méditer sur un ouvrage parfois discutable mais toujours intéressant qui a nom *Recueil des décisions du Conseil constitutionnel* ;

» 4) Enfin, il est prouvé une nouvelle fois que le souci du droit n'est pas, il s'en faut de beaucoup, l'apanage de l'opposition actuelle, ni même, contrairement à ce qu'elle dit, sa véritable préoccupation. »

### UNE DÉCISION AVANT TOUT JURIDIQUE

*M. Loïc Philip, professeur de finances publiques à l'université d'Aix-Marseille III, nous écrit pour sa part :*

Le point de vue de M. Gilbert Gantier, publié dans *le Monde* du 5 janvier dernier, montre à quel point il est difficile, pour le Conseil constitutionnel, d'échapper à l'accusation de rendre des décisions « politiques ».

En 1978, c'était M. Mitterrand qui qualifiait cette institution « d'institution politique... d'instrument politique du pouvoir exécutif » (1).

Aujourd'hui, c'est un membre de l'ancienne majorité qui l'accuse d'avoir jugé de la constitutionnalité de la loi de finances pour 1982 « *en politique plus qu'en juriste* »...

Si M. Gantier s'était donné la peine d'examiner avec plus d'attention la jurisprudence du Conseil constitutionnel, il se serait aperçu que la décision du 30 décembre 1981, relative à la loi de finances pour 1982, est une décision « juridique » tout à fait dans la ligne de la jurisprudence budgétaire et financière élaborée depuis plusieurs années.

Il saurait que tous les principes posés dans le préambule de 1946 et dans la déclaration de 1979 n'ont pas nécessairement valeur constitutionnelle (décision du 15 janvier 1975).

Il saurait que la disposition de l'article 34 de la Constitution, relative à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impôts, a fait l'objet, depuis plusieurs années, et notamment à propos de la loi de finances pour 1981, de la même interprétation que celle qu'il dénonce aujourd'hui (décision du 30 décembre 1980).

Bref, il saurait que la plupart des motifs qu'il critique ne font que confirmer la jurisprudence classique du Conseil en matière financière.

S'il s'était donné la peine de consulter les travaux préparatoires de la Constitution de 1958, il n'aurait jamais écrit que les textes de 1789 et de 1946 ont été « *expressément reconnus par la Constitution de 1958 comme une partie de notre droit positif* » et que le Conseil s'arroge le droit de modifier la Constitution. C'est, en réalité, tout le contraire.

(1) *Le Monde*, 25-26 juin 1978.

La situation en Nouvelle-Calédonie

## UN SÉNATEUR S'INQUIÈTE DU REMPLACEMENT DU COMMANDANT SUPÉRIEUR DES FORCES ARMÉES

M. Pierre Salvi, sénateur (union centriste) du Val-d'Oise, a demandé dans une question écrite à M. Charles Hernu, ministre de la défense, que lui soient expliquées les raisons du départ, de la Nouvelle-Calédonie, du général de brigade Michel Lartigue, commandant supérieur des forces armées de ce territoire d'outre-mer. M. Salvi se demande, en particulier, si cette décision n'est pas motivée par le fait que l'épouse de cet officier général ait pu participer « *à une manifestation politique d'attachement à la France en brandissant un drapeau tricolore* » (1).

C'est au conseil des ministres du mercredi 6 janvier (*le Monde* du 8 janvier) que le général Lartigue a été nommé chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre. Le général Lartigue quitte, donc, ses fonctions de commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie avec quatre mois d'avance sur le terme normal de sa mission. Il sera remplacé par le général Robert Gastaldi.

Au ministère de la défense, on indique que le général Lartigue n'a pas démérité et qu'il ne s'agit, d'aucune manière, d'une sanction comme, ajoute-t-on, on pourra le constater lors de sa prochaine affectation. En effet, le poste de chargé de mission, bien qu'étant une position officielle, est un poste d'attente. On fait observer que le nouveau haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Christian Nucci, nommé il y a un mois par le secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, a exprimé le souhait d'être assisté par une nouvelle équipe. C'est ainsi que le secrétaire général du territoire et le directeur de la police ont été changés, comme devait l'être le général responsable du maintien de l'ordre.

(1) Il s'agit de la manifestation anti-indépendantiste du 11 novembre à Nouméa qui avait réuni vingt mille personnes.

A l'Assemblée européenne

## MM. ANSQUER ET COUSTÉ (R.P.R.) CONFIRMENT LEUR REFUS DU « TOURNIQUET »

Après les déclarations de M. Bernard Pons, secrétaire général d R.P.R., affirmant que deux des représentants du mouvement gaulliste à l'Assemblée des Communautés européennes s'étaient « *mis eux-mêmes hors du parti* » en ne respectant pas le système du « tourniquet », — à savoir céder leur place à Strasbourg au bout d'un an de mandat (*le Monde* daté 8 janvier), — M. Vincent Ansquer, député de la Vendée, l'un des intéressés, a mis en caus mercredi 8 janvier, la légalité d'un « *mandat impératif* » obligeant un parlementaire à accepter d'avance de se défaire de son mandat avant l'échéance normale. L'autre parlementaire, M. Pierre-Bernard Cousté, député du Rhône, a qualifié le « tourniquet » d' « *imbécillité* ». Il a ajouté « *Je dois voir M. Chirac la semaine prochaine, et je ne suis pas inquiet le moins du monde* »

Le bureau du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale doit décider, mardi 12 janvier, si MM. Ansquet et Cousté peuvent continuer à appartenir au R.P.R.

M. Gérard Israël, l'un des six autres élus de la liste européenne du R.P.R. qui ont été sanctionnés par M. Pons, a qualifié de « *navrante et absurde l'interruption brutale d'un mandat qui demande des années pour devenir efficace* ».

Le Monde

# société

## JUSTICE

APRÈS LA MORT D'UN NORD-AFRICAIN A L'HOPITAL DE CRÉTEIL

# Deux « Dupont-Lajoie » en blouse blanche devant le tribunal de Senlis

**Senlis. — Des « Dupont-Lajoie » qui ont déshonoré la médecine, selon la formule du substitut, M. Emmanuel Gérard ? Deux hommes seulement victimes à la fois de leur inexpérience et d'une organisation défectueuse des services d'urgence d'un hôpital, selon leurs défenseurs, Mes Georges Flecheux et Jacques Chanson ? Il faudra bien choisir au jour du jugement, le 5 février prochain, choisir à partir de tout un dossier longuement, minutieusement, examiné durant plus de huit heures, vendredi 8 janvier, devant la chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Senlis, présidée par M. Henri Libertalis.**

**Sans doute, MM. Henri Vallez et Philippe Rogé sont inculpés uniquement de non-assistance à personne en danger, la loi d'amnistie du 4 août 1981 ayant effacé la contravention de voies de fait et violences légères, et l'information n'ayant pas permis de retenir l'homicide par imprudence. Il n'empêche que ce qui se passa le 20 décembre 1977 à la salle des urgences de l'hôpital de Creil reste un *tout*, et qu'il est impossible de ne pas parler de ce tout.**

## TRAITEMENT DE CHOC

Tout commence ce soir-là à 21 h. 30 lorsqu'à l'usine Chausson de Creil Mohamed Boubaaya, ouvrier âgé de vingt-quatre ans, employé à l'atelier de peinture, est trouvé en proie à un malaise qui tout de suite paraîtra sérieux et grave. L'infirmier de l'établissement, M. Decitre, demande de conduire immédiatement le patient à l'hôpital de la ville. Un ambulancier, M. Provins, l'y conduit aussitôt. L'interne de garde, c'est M. Hervé Vallez, mais M. Rogé, autre interne qui n'est pas de service, est là aussi. Après un premier examen succinct de M. Boubaaya qui ne lui a pas permis de « *déceler quoi que ce soit* », M. Rogé, d'emblée, décrète : « *C'est un simulateur.* »

Dès lors se produit le dérapage. Tout ce que va subir M. Boubaaya paraît conduit par cette seule idée : démontrer la simulation, confondre le tireur au flanc.

M. Rogé dira bien : « *Ce n'était pas un diagnostic en soi.* » Il n'empêche. Car, selon lui, tout portait à croire à une simulation : « *Il était inerte, trop inerte. Cela faisait même théâtral. C'était bizarre. Quand on le questionnait il tournait la tête et la ramenait ensuite.* »

Alors on le pinça, on le gifla, on lui toucha l'œil du doigt, on lui versa de l'éther dans les oreilles, sur l'abdomen, histoire de déceler des réactions. Et déjà l'infirmière avait inscrit sur le registre des entrées, comme pour justifier par avance le refus d'admission qui allait suivre : « *flemmingite aiguë* ».

Un témoin, M. Gaby Geagea, infirmier qui, pour sa part rasa la moustache de M. Boubaaya, histoire encore d'éprouver ses *réflexes*, et ajoute l'avoir fait sur l'ordre de M Vallez, dira : « *Ils ont tous commencé par s'énerver. Cela a créé toute une ambiance...* » Dans cette ambiance, M. Boubaaya de la table d'examen se retrouva par terre. Poussé par M. Rogé, qui, en effectuant des tractions de la tête, admet seulement avoir été « *un peu fort* » Pendant qu'on y était, M. Geagea aurait même volontiers rasé les poils du pubis du patient. M Vallez, malgré tout, l'en empêcha.

Mais tous ne démordaient pas : Boubaaya simulait, voulant obtenir un arrêt de travail. Alors, bien sûr, pas question de l'admettre à l'hôpital. *Qu'en faire ?* Ils *appelèrent* la police. Elle vint. On lui remit ce supposé simulateur : qu'elle s'en charge ! Et voilà M. Boubaaya embarqué à la cellule de sûreté du commissariat. « *Il se tenait debout à ce moment* », affirme M. Rogé. « *Non, il a fallu le porter* », disent les agents.

Moins d'une demi-heure plus tard, ces mêmes agents ramenèrent M. Boubaaya à l'hôpital, car, eux, ont bien vu que ce n'était pas si simple. Du coup, le substitut pourra dire : « *Voilà donc une affaire dans laquelle les gardiens de la paix se sont comportés en médecins, alors que les médecins se sont montrés indignes.* »

Adjectif trop fort ? Que dit M. Provins, l'ambulancier qui avait amené le malade et assista à son accueil ? Il dit : « *C'était comme une danse du scalp. Cela m'a quand même surpris, mais quand j'ai dit qu'il faudrait tout de même lui prendre la température, M Rogé m'a répondu : « Le médecin, c'est moi Pas toi. » Quand il lui a tiré sur la tête, j'ai* entendu un craquement. *Une personne consciente n'aurait pas résisté à cela. Ou elle se serait sauvée, ou elle aurait hurlé.* »

### Hémorragie cérébrale

Alors, bien sûr, lorsque les gardiens de la paix ramèneront M. Boubaaya, MM. Vallez et Rogé changeront d'attitude. Cette fois, ils pratiqueront une ponction lombaire, un examen sérieux et enverront finalement le malade à l'hôpital Lariboisière à Paris. Il y mourra le 24 décembre après trois jours de coma dépassé, victime d'une hémorragie cérébrale, ce dont il souffrait dès le 20 décembre, dès son malaise à l'usine.

On le concède volontiers aux inculpés : l'hémorragie cérébrale n'est pas facile à diagnostiquer. En outre, ils n'auraient pas pu empêcher l'évolution. M. Boubaaya était déjà au-dessus de toute possibilité thérapeutique. Les experts l'ont dit. Mais ils ont dit aussi, et c'est le fond de l'affaire : « *Il n'est pas possible de porter d'emblée un jugement moral de simulation La simulation, cela n'existe pas — et cette notion fondamentale ne paraît pas leur être familière.* »

Aussi bien ont-ils condamné formellement ces aspersions d'éther, ce rasage de moustache (tout à fait contraires à la déontologie médicale).

Pour les avocats de la partie civile, Mes Hubert Tétard et Roland Weil, voilà le délit : ce n'est pas l'erreur de diagnostic, c'est une non-assistance fondée sur la présomption de simulation. Me Weil ne pouvait pas ne pas poser cette question grave, et peut-être essentielle : « *N'est-ce pas parce que c'était un ouvrier, et de surcroît algérien, qu'ils ont agi comme ils l'ont fait ? Se seraient-ils comportés de la même façon avec un patient fils de famille ?* »

Cependant, la défense, après que le représentant du ministère public eut requis 20 000 francs d'amende contre M. Vallez, dix-huit mois à deux ans de prison avec sursis contre M. Rogé, n'en a pas moins plaidé la relaxe, fondée à son avis sur la méconnaissance qu'avaient leurs clients du péril dans lequel se trouvait le malade, avec toute une jurisprudence à l'appui.

Me Chanson a même eu dans ses explications les accents de l'indignation pour parler de « *démesure* », d'« *amalgame* », puisque l'on voulait, en dépit de l'amnistie, condamner en réalité les violences. Il a stigmatisé aussi la presse, coupable à ses yeux d'avoir fait état de l'affaire alors que celle-ci avait pour origine une plainte avec constitution de partie civile, à laquelle la loi du 29 juillet 1981 interdit de faire allusion avant le débat en audience publique.

Juridiquement, il n'avait pas tort. Mais le pauvre Boubaaya, inerte et sans voix, essayant de montrer sa tête à laquelle il avait si mal à des « toubibs » en qui il espérait mais qui ne voulaient voir en lui qu'un simulateur, pourra-t-il si aisément être oublié ?

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● *A la commission nationale de l'informatique et des libertés*, Mme Noëlle Lenoir est nommée directeur de la réglementation. Elle était administrateur principal à la commission des lois du Sénat. Le poste de directeur de la réglementation était vacant depuis un an. Il avait été occupé par M. Louis Joinet, aujourd'hui conseiller technique du premier ministre.

## SCIENCES

POINT DE VUE

# Pour une recherche scientifique qui n'en serait pas moins humaine

par ANDRÉ MANDOUZE

En ouvrant, mercredi 13 janvier 1982, le Colloque national sur la science et la technologie, M. François Mitterrand va, sans doute, reprendre et développer la réflexion qu'il avait amorcée dès sa première conférence présidentielle, le 24 septembre 1981, sur la « recherche » (avec ou sans majuscule). Et le mot a fini, en effet, par jaillir au cœur d'une longue phrase rythmée : « *C'est par la recherche... que la France sera, plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, le pays du renouvellement et des chances.* » Encore a-t-il été plus fortement éclairant d'entendre le président de la République s'engager lui-même, se risquer à lier par deux fois « *recherche* » et « *culture* », enfin associer d'un même mouvement le « *champ esthétique* », le « *champ de l'éthique* » et, a-t-il ajouté, « *tout simplement le champ de la connaissance* ». Quitte à être reprise à l'envers, cette sorte de trinité culturelle vaut qu'on s'y arrête un instant.

Tout d'abord il n'est pas certain qu'ait été communément saisie la subtilité, pour ne pas dire la malice, de ce « *tout simplement* » qui introduisait le troisième terme de l'énumération. Pendant des années, l'esprit des Français a subi le matraquage, aussi publicitaire qu'étatique, de « priorités » dont le prétendu réalisme n'a pourtant nullement enrayé la crise ni empêché le chômage, mais a réussi, à coup sûr, à inculquer aux zélateurs du défunt régime le mépris de ce que M. François Mitterrand — qui ne donne pas dans le verbalisme, mais n'ignore pas pour autant l'épistémologie — appelle « *tout simplement le champ de la connaissance* » ?

Ce qui signifie que, à ses yeux, il vaut en soi de connaître pour connaître, et non pas de connaître avant tout pour être puissant, opératoire, pragmatique, technocrate, que sais-je encore ? D'où le plaidoyer du président pour l'accès des jeunes aux « *merveilles de la recherche* », plus propres à susciter leur « *ambition* », leur « *énergie* » et leur goût des « *responsabilités* » que la reproduction copie conforme des modèles incarnés par les « généraux » de guerres toujours perdues.

Mais, de grâce, que cet appel à la santé et à l'invention ne soit pas étourdiment interprété en fonction de la démagogie d'un ci-devant ministère des universités qui en voulait paradoxalement à l'existence de l'Université elle-même, accusée au premier chef de se refuser à n'être qu'une sorte de grande surface d'écoles professionnelles à la solde du capital et des multinationales ! Le soin même qu'a mis M. François Mitterrand à justifier, non sans humour, d'avoir pris auprès de lui au besoin un peu « *trop* » d'hommes et de femmes « *passés par les grands concours* » est la preuve même que, loin de vouloir détruire l'Université et ses satellites, il n'aura de cesse de la voir redevenir ce qu'elle a été au grand moment de notre histoire.

L'histoire précisément, non moins que la philosophie — disciplines l'une et l'autre considérées comme particulièrement nocives par les princes qui nous gouvernaient, — est, sans aucun doute, une des composantes essentielles de ce « *champ de l'éthique* » que M. François Mitterrand a tenu en second lieu à nommer comme contribuant à assurer « *la maîtrise des éléments bruts dont l'homme dispose* ».

### La barbarie robotisée

Priorité donc essentielle reconnue à l'histoire de l'esprit et à l'histoire tout court, dans la mesure où son objet est l'humanité même dans son devenir et où son travail propre de recherche vise notamment à décrypter, à travers la vie passée des hommes, les difficiles chemins de la liberté à venir. Aussi bien n'est-il pas étonnant que les perspectives de la « *philosophie humaniste* » (1) coïncident exactement avec la fulgurante formule du ministre de la recherche et de la technologie : « *La liberté et la science sont sœurs* » (2).

Mais, là non plus, qu'on ne se croie pas autorisé pour autant à confondre science et scientisme, à ramener (en dépit des directives de M. Chevènement) toute la recherche à la technologie, à ne considérer comme fondamentales que les sciences exactes ou la biologie et à ne faire (à la rigueur) une place aux sciences humaines que dans la mesure où elles sont dites « sociales ». Sur ce dernier point — et même si on peut regretter la monstruosité du terme créé pour les désigner, — la dénonciation faite récemment des « intellocrates » vient à son heure pour rappeler que la circulation des idées suppose leur création et ne la remplace pas.

Bref, puisque — sans crainte de faire sourire ou de déchaîner la dérision — le chef de l'Etat ne s'est pas contenté de remettre en honneur le « *champ de l'éthique* », mais a même tout bonnement confessé qu'il était « *de ceux qui ont constamment la pratique de ce qu'on appelle l'examen de conscience* », je pense qu'il ne serait pas non plus mauvais que ce fréquent et tonique retour sur soi soit pratiqué avec rigueur par les potentats et mandarins de la recherche scientifique.

Ce qui, en tout cas, est sûr, c'est que, dès le moment où la morale — et particulièrement la morale politique — est appelée à retrouver sa place, le prestige extérieur de certaines techniques se présentant volontiers orgueilleusement comme « avancées » n'est plus assurée de garantir, à des ennemis de l'humanisme qui prétendraient les pratiquer, l'immunité inconditionnelle jusqu'ici reconnue à la barbarie à visage robotisé.

Reste le troisième terme de la triade, ou plutôt celui par lequel M. François Mitterrand a osé introduire son propos culturel : le « *champ esthétique* ». A voir la rage avec laquelle l'ex-majorité a pitoyablement essayé de jouer du sophisme selon lequel une « forme » de discours aussi brillante n'aurait pas été nécessaire si le « fond » avait été meilleur, on pourrait penser, en l'occurrence, à quelque malicieuse provocation de l'orateur si on ne savait pas depuis longtemps, que, pour lui, la beauté est une valeur essentielle sans laquelle, *précisément*, l'homme ne peut être pleinement homme.

Voilà bien qui rejoint l'exaltation, non seulement de l'humanisme, mais plus précisément des « humanités », par un éminent professeur de physique théorique qui, lors d'une amicale soirée avec des amis hellénistes, latinistes, et plus généralement de ceux qu'on appelait naguère des « littéraires », ne put s'empêcher d'éclater : « *Permettez-moi*, s'écria-t-il, *de vous dire, chers collègues, qu'il est pitoyable de vous voir vous excuser en quelque sorte de votre identité culturelle, les uns en croyant valoriser la critique textuelle par l'insistance sur votre appel éventuel aux ordinateurs et à la statistique philologique informatisée, d'autres en justifiant la pratique de l'archéologie par ses incidences sur le tourisme, la plupart en parlant de vos bibliothèques comme de vos « laboratoires » avec « ingénieurs » bibliographes, tous en ayant sans cesse dans la bouche le mot « scientifique... »*

» *En tout cas, nous — qui préférons pour notre part le mot « recherche », — ce que nous avons besoin de trouver en vous autres, c'est tout ce qui faisait jadis que les « lettres » étaient les « belles-lettres ». Quels que soient les moyens, plus ou moins sophistiqués, auxquels elles font appel aujourd'hui c'est bien ce qu'elles doivent, de façon urgente, redevenir.* »

Et l'on n'a pas oublié non plus diverses interventions de l'Académie des sciences visant, au cours de ces dernières années, à s'opposer à la dictature de la section C, encouragée par l'administration centrale et par beaucoup de chefs d'établissements secondaires au détriment de ces « lettres », dont la vocation ultime est, non pas de favoriser une classe privilégiée, mais de rendre tous les hommes plus hommes : *Humaniores Litterae*.



### Un contrat de longue durée

Ce qui nous ramène à l'esprit de la formule, citée plus haut, du premier responsable gouvernemental de la recherche et nous amène pour finir à formuler un vœu concernant le grand colloque sur la recherche, qui aura lieu du 13 au 16 janvier.

Ce serait en effet une catastrophe, pour le coup nationale, si cet effort venant, par la base, de toutes les cellules de la recherche française n'aboutissait qu'à confirmer et, ultérieurement, à planifier « *les missions prioritaires déjà mises en place* », auxquelles le président a fait allusion sitôt après ses vastes prémisses concernant la primauté absolue du « *champ tout simplement de la connaissance* ».

Il n'est que de voir les misérables protestations d'une centrale corporatiste, au sujet de la proposition de rendre tout le Louvre à sa vocation, pour imaginer le courage qu'il faudra, dans le domaine culturel comme dans tous les autres, à l'équipe de M. Pierre Mauroy : car il ne s'agit rien de moins que de tenir, là aussi, les *promesses* en prouvant à la face du monde que, si elle ne saurait être bourgeoise, la culture voulue et défendue par un gouvernement de gauche ne saurait non plus être ni technocratique ni « énarchique » (3).

Notre chance, ici comme ailleurs, c'est pour la France d'être revenue en démocratie. En terminant sa première conférence de presse par ce qui est sans doute de la plus haute importance, le président de la République a voulu, sur ce dernier point, conclure là aussi avec ses concitoyens un « *contrat de longue durée* » concernant « *la culture et la recherche* ». Nous avons tous pris date.

(1) *Le Monde* du 26 septembre.

(2) *Le Monde* du 8 septembre.

(3) Au cours d'un récent entretien, cet ancien élève de l'ENA qu'est M. Chevènement a fortement réaffirmé les thèses qu'il a soutenues il y a quelques années dans son pamphlet contre l'« énarchie ».

## FAITS ET JUGEMENTS

### Huile frelatée : le parquet de Paris ouvre une information contre X... après un décès.

Le parquet du tribunal de Paris a ouvert, jeudi 7 janvier, une information contre X... pour homicide involontaire et fraude ou falsification en matière de produits alimentaires, après le décès survenu le 16 novembre à l'hôpital Claude-Bernard, de M. Angelo Mora-Cribeiro, soixante et un ans, employé aux ASSEDIC, Français d'origine espagnole. M. Alain Vernier, premier juge d'instruction, a été chargé du dossier.

Avant même que le fils et la fille du défunt aient porté plainte, le docteur Marche, chef du service de l'hôpital où M. Mora-Cribeiro venait de mourir, avait pratiqué une autopsie pour rechercher comment cet homme, atteint lors d'un voyage à Madrid d'un mal semblable apparemment à celui des personnes ayant absorbé de l'huile impropre à la consommation, avait, après des soins prodigués dans un hôpital madrilène, fait une rechute dès son retour à Paris. La maladie provoqua une paralysie et il succomba finalement à une asphyxie.

Les docteurs Roger Lebreton et Juliette Garat, experts toxicologues, ont été chargés d'analyser les viscères qui avaient été prélevés. D'autres experts seront peut-être désignés par le magistrat instructeur.

### L'enquête sur le vol d'armes de Foix : le commando n'aurait été composé que de quatre hommes

Sept semaines après leur disparition du camp militaire Clauzel, cent treize pistolets-mitrailleurs et quatre mitrailleuses de calibre 12,7, ainsi que six canons de rechange, c'est-à-dire la quasi-totalité des armes volées, sont de nouveau entreposées dans leur armurerie d'origine. Les complices de Francis Emourgeon, vingt-huit ans, et Vincent Coronna, vingt-quatre ans, eux, courent toujours. Selon les deux inculpés, ces complices ne seraient qu'au nombre de deux. Si cela est vrai, le fameux commando « *compétent* » et « *techniquement parfait* » présenté par les militaires semble de plus en plus fantasmatique. L'un des deux auteurs présumés a déclaré aux policiers que le commando s'était efforcé de faire croire qu'il était formé de nombreux membres pour mieux impressionner.

Au moment de leur irruption dans la caserne — le centre mobilisateur 83, — la sentinelle dormait et la résistance des soldats n'aurait pas été très vive. Il reste que les déclarations de Francis Emourgeon doivent être appréciées avec prudence. Se refusant à indiquer les noms de ses complices, il a en effet tout intérêt à en minimiser le nombre.

Francis Emourgeon, s'il fut « *compétent* » dans la manière d'organiser le vol d'armes de Foix a cependant fait preuve de beaucoup de naïveté. Ainsi espérait-il écouler les armes dérobées au Polisario, mouvement de libération du Sahara occidental, par l'intermédiaire d'un ami qu'il avait au Maroc... Inutile de préciser que le Polisario ne lui avait passé aucune commande.

L'enquête de la police s'emploie à présent à déterminer quels sont les amis et relations des deux jeunes gens écroués.

### Le président du tribunal de commerce de Paris, M. Jacques Carcassonne, craint un « concours Lépine de la réforme judiciaire »

Le nouveau président du tribunal de commerce de Paris, M. Jacques Carcassonne, a pris ses fonctions, vendredi 8 janvier. Il remplace M. Jacques Piot qui devient président de la conférence générale des tribunaux de commerce. La rentrée solennelle de la juridiction parisienne a eu lieu le même jour en présence notamment de MM. Robert Badinter, ministre de la justice, Alain Poher, président du Sénat, et Michel Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. M. Carcassonne a annoncé une série de mesures destinées à accélérer le cours des procédures devant le tribunal de commerce. Il a pris la défense des syndics, victimes, selon lui, d'un « *rituel d'exorcisme* » mais a reconnu qu'il était nécessaire « *de modifier les conditions légales de leur rémunération afin de les inciter bien davantage à poursuivre les exploitations qu'à en liquider les actifs* ».

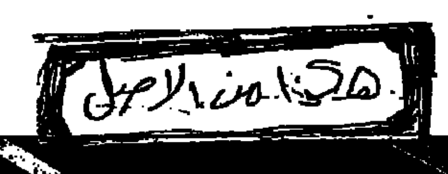
M. Carcassonne s'est enfin inquiété de la prochaine réforme des tribunaux de commerce dont il craint qu'elle ne soit l'occasion d'« *une sorte de concours Lépine de la réforme judiciaire* ». Une commission a été chargée de préparer cette réforme. Elle est présidée par M. Badinter. L'intention du gouvernement est de revoir l'implantation des tribunaux de commerce et de confier la présidence de ces tribunaux non plus à des juges consulaires élus mais à des magistrats de carrière.

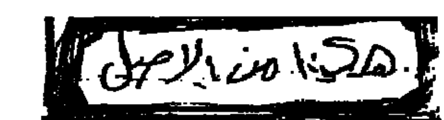
[Né le 28 juin 1929 à Marseille, M. Carcassonne est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris ainsi que de l'Institut des hautes études internationales et licencié en lettres. Il est P.-D.G de Jacques Carcassonne S.A., une société de négoce de pierres précieuses, administrateur de Publicis et d'une charge d'agents de change. Il était depuis onze ans juge au tribunal de commerce de Paris et en a été président de chambre.]

● *A la commission de révision du code pénal*, M. Georges Levasseur, professeur honoraire à l'université Paris-II, est nommé membre en remplacement de M. André Vitu, professeur à l'université Nancy-II. M. Vitu avait démissionné de cette commission lorsque sa composition a été modifiée et que M. Badinter en a pris la présidence.

● *Incidents au centre universitaire parisien Assas.* — Un groupe d'une soixantaine de jeunes gens, « *casqués et masqués* », selon l'administration, ont investi, peu avant 8 heures, samedi 9 janvier, les locaux du centre universitaire Assas (Université Paris-II). Après avoir, selon M. Philippe Fouchard, directeur du centre, « *neutralisé les vigiles sans violence* », ils ont mis à sac, au quatrième étage du centre, les locaux de trois organisations de droite et d'extrême droite : l'Union nationale inter-universitaire (UNI), le Groupe union et défense (GUD) et le Front des étudiants nationalistes (FEN). Aucun blessé n'a été signalé. Cette action n'était toujours pas revendiquée samedi en fin de matinée. M. Jacques Robert, président de l'université Paris-II, envisage de porter plainte pour effraction et dégradation de matériel.

● *Les Basques de l'île d'Yeu en Dordogne.* — Trois Basques espagnols, MM. Tomas Linaza, Miguel Angel Aldana et José Miguel Arrugaeta, assignés cet automne à résidence à l'île d'Yeu (Vendée), devaient arriver ce samedi 9 janvier en fin d'après-midi, accompagnés de C.R.S., à Antonne-et-Trigonant, une commune située à quelques kilomètres de Périgueux (Dordogne). Ils seront logés à l'hôtel restaurant de l'Ecluse et feront l'objet, comme à l'île d'Yeu, d'une surveillance « rapprochée ». Ces trois Basques espagnols, qui avaient fait la grève de la faim, avaient été hospitalisés à la Roche-sur-Yon le 1er janvier. Les deux autres Basques de l'île d'Yeu, MM. Francisco Xavier Arin et Angel Gurmindo, ont retrouvé leur liberté de mouvement le 6 janvier (*le Monde* du 8 janvier). — (*Corresp.*)






...que qui n'en serait pas moins humaine

# MÉDECINE

## A L'OCCASION DE SA CONVENTION NATIONALE

# Le groupement Solidarité médicale a présenté sa charte de la santé

**Près de deux mille personnes, médecins et professionnels de la santé (pharmaciens, infirmières libérales, chirurgiens-dentistes et kinésithérapeutes), ont assisté, vendredi 8 janvier, au Palais des congrès à Paris, à la convention nationale du groupement Solidarité médicale. Parallèlement, le même jour à Lille, deux mille personnes ont manifesté, sans incident, dans le centre ville. Dans les deux cas, les participants tenaient à exprimer leur opposition aux différentes réformes actuellement mises en œuvre par M. Jack Ralite, ministre de la santé.**

**Les animateurs de Solidarité médicale, qui affirment regrouper une cinquantaine de syndicats et associations forts, au total, de soixante mille à quatre-vingt mille membres, ont présenté, lors de cette convention, leur charte de la santé. Ils ont aussi annoncé la création prochaine d'une association parallèle, baptisée Solidarité santé, destinée à rassembler, avec les mêmes objectifs, les usagers du système de soins.**

**D'autre part, M. Ralite devrait faire connaître, mercredi 13 janvier, les modalités exactes de suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics. Le mouvement médical et hospitalier de soutien de cette dernière réforme continue, de son côté, de se développer. La pétition nationale qui traduit ce mouvement, et dont nous avons déjà fait état (« le Monde » du 9 décembre 1981), a recueilli à ce jour plus de deux cent trente-cinq signatures.**

**Enfin, la charte gouvernementale de la santé sera présentée lors d'un prochain conseil des ministres.**

La charte de la santé de Solidarité médicale se présente comme un document de six pages dont le contenu correspond à un *« engagement moral et public »* des professions de santé unies afin de défendre solidairement le système de soins. Elle comporte deux parties. La première expose les *« principes intangibles »* qui *« ne peuvent être sujets à négociations »* et pour la défense desquels les membres de Solidarité médicale se déclarent *« prêts à se mobiliser »*. Il s'agit du maintien du *« libre choix permanent »* du praticien quelle que soit sa discipline, par le malade, du secret médical et de la possibilité d'accéder à des soins de haute qualité quels que soient le revenu études médicales et paramédi- ou la situation sociale du patient.

Dans ce but, est-il précisé, le système de soins doit aussi garantir l'indépendance professionnelle et la liberté d'installation, la liberté pour les praticiens de choisir leur mode d'exercice, la liberté thérapeutique, notamment la liberté de prescription, la liberté de l'information scientifique, le paiement direct à l'acte pour les praticiens libéraux et la possibilité de promotion.

La seconde partie comporte un ensemble de propositions communes à toutes les organisations professionnelles signataires. Elle demande successivement un *« renouveau de l'exercice libéral »*, le *« maintien à part entière »* de l'hospitalisation privée dans le système de santé et de l'indépendance professionnelle, politique et syndicale des médecins salariés.

### Inutiles et nocifs

La charte s'oppose notamment au développement des centres de santé et des pharmacies mutualistes *« inutiles et nocifs »*. Elle souligne d'autre part que *« le tiers payant généralisé, facteur d'irresponsabilité, doit être écarté »*.

Réaffirmant leur attachement à l'exercice libéral des professions de santé *« le plus économique pour la société, le plus efficace pour le progrès de la santé publique, le plus conforme aux aspirations profondes de la nation »*, les auteurs précisent d'autre part que les honoraires doivent être négociés en fonction de critères économiques soigneusement définis. Selon eux, les professionnels de santé ne peuvent s'engager sur un contrat de remboursement *« du seul ressort des caisses d'assurance-maladie et déterminé par les possibilités financières de celles-ci »*.

Demandant la possibilité de créer, maintenir et développer leur outil de travail, ainsi qu'une modération des charges excessives qui pèsent sur leur gestion, les auteurs réclament enfin la maîtrise de l'évolution de la démographie professionnelle par le biais d'une sélection à l'entrée des études médicales et para-médicales et le maintien des ordres professionnels.

Le seul élément novateur de ce document concerne l'hôpital public. S'il est bien souligné que celui-ci doit demeurer *« à l'abri de toute pression idéologique, politique et syndicale »* et que *« la mission de service public ne doit pas être incompatible avec la notion d'équilibre économique »*, la charte reconnaît néanmoins qu'il faut *« substituer progressivement aux structures traditionnelles pyramidales, fortement hiérarchisées, des structures horizontales où chaque médecin hospitalier titulaire est responsable techniquement et économiquement d'un certain nombre de lits (...) »*.

Cette charte sera prochainement remise à M. Ralite. Le professeur Bernard Debré (Paris), l'un des principaux responsables de Solidarité médicale, a annoncé que, dans les semaines qui viennent, une série de contacts seraient pris à travers la France pour mieux faire connaître les objectifs du groupement auquel ont adhéré une cinquantaine de syndicats, unions et associations (1). Le professeur Debré a d'autre part annoncé l'envoi prochain de quatre millions de lettres afin de créer une nouvelle association baptisée Solidarité santé qui groupera les patients et les usagers du système de soins désireux de soutenir la charte de la santé de Solidarité médicale.

JEAN-YVES NAU.

(1) S'il est vrai que cinquante syndicats, associations et unions composent Solidarité médicale, il faut noter que ces organisations sont d'importance fort diverse. On peut citer, parmi les plus importantes, l'Union nationale pour l'avenir de la médecine, les Syndicats autonomes des enseignants de médecine et de pharmacie, les syndicats C.G.C. de médecins hospitaliers, les syndicats nationaux de chirurgiens, d'anesthésistes-réanimateurs, de biologistes des hôpitaux, le Syndicat des professeurs et maîtres de conférences agrégés à plein temps des C.H.U., la Fédération des chirurgiens dentistes de France, l'Union des syndicats dentaires indépendants l'Union nationale des urologistes français, la Confédération des syndicats autonomes d'infirmiers libéraux, l'Union européenne des praticiens en médecine dentaire. C'est par recoupements et extrapolations que les responsables de Solidarité médicale estiment représenter au total *« entre 60 000 et 80 000 personnes »*.

## PSYCHODRAME

Situation conflictuelle, mise en scène soignée, atmosphère dramatique. Tout était réuni pour que la convention nationale de Solidarité médicale, annoncée de longue date par voie publicitaire, soit un psychodrame. Trois heures durant, ce fut un grand et beau psychodrame.

Le grand auditorium du Palais des congrès, treize orateurs à la tribune, de beaux jeux de lumière et l'utilisation judicieuse de l'audiovisuel : on n'avait pas lésiné sur les moyens. En retour, conquise à l'avance, l'assistance ne fut pas avare d'applaudissements, dépensant une énergie qui parvint à faire oublier un temps la relative désaffection du public : rigueur du temps — dix cars n'avaient pu atteindre Paris — ou prévisions trop audacieuses, toujours est-il que plus de la moitié des fauteuils étaient restés vides.

Un orateur britannique n'avait pu se déplacer. On ne parla donc pas des vices du National Health Service. En revanche, un jeune médecin de Lille — la ville de Pierre Mauroy précisa-t-il — vint joyeusement à la tribune pour annoncer qu'au même moment trois mille blouses blanches défilaient dans les rues de sa ville.

Les orateurs se succédaient. Leur visage était reproduit et déformé sur un immense écran. Tous stigmatisaient les intentions du nouveau pouvoir. Tous ne parvenaient pas, en dépit des précautions oratoire du professeur Debré, à éviter de sombrer dans la politique politicienne. On entendit ainsi parler d'*« idéologie communiste »*. On cria *« fasciste »* et *« Hitler »* lorsqu'un orateur lut quelques lignes de Jacques Attali sur l'euthanasie. Le nom de François Mitterrand engendra un murmure, celui de Karl Marx tomba dans le silence.

Comme un seul homme, la salle se leva quelques secondes pour la Pologne et dans la chaleur de l'union retrouvée on se sépara, suffisamment forts pour affronter les frimas, l'adversité du nouveau pouvoir et l'avenir. La famille de la santé était soudée. N'y avait-il pas là des responsables ordinaux, un représentant de l'industrie pharmaceutique, des infirmières, des pharmaciens, des dentistes et des grands noms de la médecine française ? Des professions qui voient chaque jour un million de citoyens n'ont-elles pas un exceptionnel pouvoir ?

En coulisse, les organisateurs étaient radieux. Ils ne cachaient pas avoir reçu en quelques semaines dix mille lettres de soutien contenant chacune *« au minimum 100 francs »*. Ils croyaient sentir qu'un nouveau rapport de force était en train de s'établir. Déjà, ils estimaient avoir presque gagné sur le secteur privé à l'hôpital public.

Alors que tout le monde quittait le Palais des congrès, une autre foule s'approchait. En coulisse aussi, on s'activait. A 21 heures, Gérard Lenorman entrait en scène, pour un autre psychodrame. — J.-Y. N.

## AU CONSEIL D'ÉTAT

# Clause de conscience et interruption volontaire de grossesse

Par un arrêt rendu, le 8 janvier 1982, sur le rapport de Mme Marie-Françoise Bechtel et les conclusions de M. Bruno Genevois, après observations de la société civile professionnelle d'avocats Boré, Capronet Xavier, le Conseil d'État vient de se prononcer sur les difficultés posées au centre hospitalier de Châteauroux par l'application de la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse.

Les faits qui ont donné lieu à cette affaire sont les suivants : M Pierre Lambert, chef du service de gynécologie obstétrique, avait refusé, comme le lui permettait la loi du 17 janvier 1975, d'assurer la responsabilité des interruptions volontaires de grossesse dans cet hôpital. Pour que soit néanmoins appliquée la loi qui, à l'époque, ne faisait pas obligation aux établissements d'hospitalisation de créer une unité spécialisée en cas d'opposition du chef de service de gynécologie, le conseil d'administration de l'hôpital décida, le 10 juillet 1975, de créer une unité spécialement chargée d'assurer ces interruptions volontaires de grossesse.

Cette unité fut constituée à partir d'éléments détachés du service de gynécologie obstétrique. Le directeur de l'hôpital, chargé d'exécuter la délibération du conseil, invita alors le docteur Lambert à libérer les locaux affectés au centre d'interruption volontaire de grossesse, et nomma à la tête de ce centre un attaché vacataire. M. Lambert attaqua devant le tribunal administratif d'Orléans la délibération du conseil d'administration et les décisions du directeur.

Statuant sur l'appel formé par M. Lambert contre le jugement du tribunal administratif, le Conseil d'État a, en premier lieu, jugé que M. Lambert avait qualité pour attaquer la délibération du conseil d'administration dans la mesure où l'unité spécialisée avait été constituée à partir d'éléments détachés de son service. Mais le Conseil d'État a également jugé que la création de cette unité n'avait pas le caractère d'une réorganisation du service de gynécologie obstétrique, qui relevait de la compétence du directeur, mais bien celui d'une création de service relevant de la compétence du conseil d'administration.

Il a, en second lieu, jugé d'une part que l'invitation faite à M. Lambert par le directeur d'avoir à libérer les locaux affectés à la nouvelle unité était insusceptible de recours devant le juge administratif, d'autre part que le docteur Lambert n'avait pas intérêt, en sa seule qualité de chef d'un service hospitalier, à contester la nomination du médecin responsable d'une unité indépendante de son service.

Par cette décision le Conseil d'État reconnaît aux hôpitaux les moyens juridiques d'assurer l'application de la loi de 1975 lorsqu'un chef de service se prévaut de la clause de conscience. Ce dernier peut alors contester la décision de créer une unité distincte de celle qu'il dirige, dans la mesure où cette création se fait par amputation de son service ; mais dès lors que l'unité distincte est créée, il ne peut plus faire obstacle à l'application de la loi en attaquant les mesures concrètes que celle-ci suppose : attribution de locaux et désignation d'un chef de service.

# RÉGIONS

## Ile-de-France

### UN MILLIER D'AGRESSIONS EN 1981

# La R.A.T.P. veut «réhumaniser» le métro

« Métro-la-crainte », « métro-la-peur », *un coup de poignard et un échange de coups de feu la semaine passée ont suffi à renouveler l'appréhension de voir les couloirs du métropolitain de la capitale ressembler à quelque forêt de Bondy. Une analyse sereine des chiffres amène à plus de raison. La R.A.T.P. a enregistré, en 1981, un millier d'agressions dans son réseau souterrain, des agressions allant du coup de poignard et du vol de sac à main à la simple bousculade un peu brutale. Moins de trois incidents par jour, alors que quotidiennement quatre millions de voyageurs utilisent le métro...*

Certes, il n'y en a eu, en 1980, que 803 et 387 il y a dix ans, mais ces statistiques sont sujettes à caution, puisque la Régie ne recense que les faits qui lui sont signalés par ses agents ou les usagers. La comparaison de ces deux séries de chiffres ne peut qu'indiquer une tendance, rien de plus.

Il ne s'agit pas de nier le problème de sécurité qui se pose dans le métro : les clochards y sont plus nombreux que par le passé ; les groupes de jeunes désœuvrés s'y donnent facilement rendez-vous ; les mendiants préfèrent maintenant les wagons aux porches des églises ; non seulement la « correction » a depuis longtemps disparu, mais elle a été trop souvent remplacée par le sans-gêne et le goût de la provocation : cigarette au bec dans les voitures, pieds sur les banquettes pour impressionner le « bourgeois »... Les 260 policiers et les 150 gendarmes mis à la disposition du service de sécurité du métropolitain de la préfecture de police n'en peuvent mais...

Résultat : de nombreux voyageurs se sentent de plus en plus mal à l'aise dans le métro. La Régie en est parfaitement consciente. Son président, Claude Quin, en a fait un des axes du programme qu'il a présenté le 20 octobre dernier. *« Ré-humaniser »* le métro, c'est tenter de porter remède à ce mal. D'où le souci d'assurer à nouveau une présence humaine sur les quais des stations et de renforcer les équipes de contrôleurs devant les guichets pour dissuader les fraudeurs.

Dans quelques semaines, une centaine d'agents devraient donc « accueillir » et renseigner les voyageurs dans une dizaine de stations particulièrement fréquentées ; en aucun cas, ils ne deviendront des « vigiles ». Et si cette nouvelle politique est développée dans les années à venir, il n'est pas pour autant question de rouvrir toutes les cabines de chefs de station.

La R.A.T.P. peut espérer ainsi réduire le coût du vandalisme (15 millions de francs par an) et diminuer les pertes entraînées par la fraude (150 millions par an, soit 5 % des recettes payées par les voyageurs). Elle escompte surtout maintenir le cadre accueillant du métro parisien qui était jusqu'alors une de ses qualités. C'est pourquoi aussi elle est maintenant décidée à conserver un bon niveau de nettoyage quel qu'en soit le prix.

Mais à l'impossible nul n'est tenu : le métro est souterrain, ses usagers s'y sentent un peu prisonniers ; tout incident, qui serait jugé bénin en surface, y prend facilement des proportions dramatiques. Or, il n'y a aucune raison que ses couloirs soient plus sûrs que les rues à l'air libre. Les policiers ne peuvent que constater que les points chauds du métro correspondent aux secteurs « délicats » de la surface. Pas plus en bas qu'en haut, la multiplication des forces de l'ordre ne peut être la seule solution. Le métro n'est que le reflet, amplifié par l'ambiance souterraine, d'un certain malaise de nos sociétés urbaines.

THIERRY BRÉHIER.

## Profession : pickpocket...

La scène se passe le mercredi 6 janvier, vers 22 heures. Agnès et Pierre-Marie sortent d'un cinéma et vont prendre le métro à la station Opéra. Alors que lui, galant, passe devant sa compagne pour lui ouvrir la porte au bas des escaliers, elle sent que quelqu'un la serre de très près. Elle ne s'est pas trompée : elle voit une main, le temps d'un éclair, qui sort de son sac. *« Je crois qu'on m'a volé mon portefeuille »*, dit-elle à son ami, qui l'attend au tourniquet. L'homme qui la suivait les dépasse et franchit d'un bond, sans y mettre un ticket, la barrière. Il faut en avoir le cœur net : ils font de même, et n'ont pas de peine à le rejoindre, car il va d'un pas tranquille.

*« Nous avons perdu un portefeuille... Vous marchiez derrière moi,* dit Agnès, *l'auriez-vous vu, par hasard ? »* *« Non »*, répond l'autre. C'est un jeune Maghrébin, *« souriant, sympathique »*, dira Agnès. On discute : *« Allons, dis-nous la vérité... »* *« Je t'assure, je n'ai rien vu ! Tu peux me fouiller ! »* Il entreprend de montrer le contenu de ses poches. Trois gendarmes mobiles passent. *« Pas un instant je n'ai songé à les appeler »*, précisera la jeune femme.

La discussion reprend, sur le même ton calme et amical. Passe un garçon de quatorze-quinze ans, qui salue le « suspect ». *« Vous vous connaissez ? »* demande Agnès. *« Oh ! comme ça, de vue, c'est tout. »* *« Maintenant, ça suffit,* dit Pierre-Marie. *On sait que c'est vous, rendez-nous le portefeuille un point c'est tout. »* Toujours souriant le garçon leur dit : *« Allons ailleurs, c'est plein de flics en civil par ici... »* Tous trois — entre-temps, le plus jeune s'est éclipsé — repassent le contrôle en sens inverse. Une discussion de plus de trente minutes s'engage. Chacun tient ferme sur ses positions, les volés et le voleur, qui avouera enfin, précisant qu'il a un *« casier judiciaire »*. *« Réglons cela entre nous »*, propose la jeune femme. *« Je ne l'ai plus, ce portefeuille »*, répond l'autre, qui explique calmement sa façon de procéder : lorsqu'il a repéré un sac d'accès facile, il « colle » à sa victime tandis qu'un complice le serre lui-même de très près. Une fois subtilisé, le portefeuille passe immédiatement dans la main du deuxième larron, qui prend aussitôt le large. Ainsi, tout risque d'être confondu par une fouille éventuelle devient nul.

X..., le voleur, a avoué *« faire ça très souvent »*, et a même regretté *« que cela devienne difficile »* à cause des rondes de police. On a discuté encore un bon moment. Finalement, le portefeuille est miraculeusement revenu, rapporté par un... troisième homme. Mais les 200 F qu'il contenait ne s'y trouvaient plus. *« On ne les a plus, je te le jure »*, a dit le voleur. Il a même ajouté : *« Tu sais, si on se rencontre un jour et que j'aie de l'argent sur moi, je t'en rembourserai la moitié. »* Avant de disparaître, il a conseillé à Agnès de *« mieux fermer son sac à l'avenir »*. De ne pas tenter le diable, en quelque sorte...

J.-M. D.-S.

## FAITS ET PROJETS

### LA SOCIÉTÉ DU RUHL DÉPOSE SON BILAN

M. François Scarbonchi, président-directeur général du casino Ruhl de Nice, a annoncé le 8 janvier au comité d'entreprise le dépôt de bilan de la société gestionnaire de l'établissement, la société de créations et d'exploitations touristiques (Socret). Cette décision, qui prend effet le lundi 11 janvier, était devenue inévitable après que le ministère de l'intérieur eut refusé à la Socret de prolonger l'autorisation d'exploitation des jeux qui avait été accordée à ses dirigeants jusqu'au 4 janvier (*le Monde* du 6 janvier).

Le tribunal de commerce de Nice se prononcera dans les prochains jours sur le sort de la société. Celle-ci fera l'objet soit d'un règlement judiciaire, soit d'une mise en liquidation des biens. Les trois cent-huit salariés du casino, dont les droits sont préservés, ont décidé de continuer à occuper les locaux. *(Corresp.)*

### SUR LA COTE L'IMMOBILIER EN CRISE

Le rythme des achats par des ressortissants étrangers de terrains ou de résidences sur la Côte d'Azur semble se ralentir et donc la spéculation immobilière, elle aussi, se ressentir de la crise.

C'est du moins ce qui ressort de l'étude faite par l'Organisation régionale pour les études de développement et d'aménagement (OREAM) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à partir de renseignements fournis par la direction régionale des impôts, et relatifs aux acquisitions de terrains à bâtir, habitations, châteaux, terres cultivables, bois, forêts et étangs.

976 acquisitions ont été enregistrées au premier semestre de 1981 dans les six départements, au lieu de 1 460 au deuxième semestre de 1980, soit un recul d'un tiers. Les acheteurs belges et britanniques arrivent toujours en tête, mais lorsque l'on ne considère que les transactions d'une valeur supérieure à un million de francs dans les seuls départements côtiers — 115 au lieu de 148 dans les six derniers mois de 1980, — les Allemands et les ressortissants du Liechtenstein sont les plus nombreux.

Enfin, 16 acquisitions supérieures à 3 millions de francs ont été enregistrées au premier semestre de 1981.

Notons, parmi ces « grosses affaires » : dans les Alpes-Maritimes l'achat par un Suisse d'une propriété avec deux maisons, deux piscines et un jardin (6,5 millions de francs) ; dans les Bouches-du-Rhône l'acquisition par des Japonais d'une villa et d'un jardin (3,8 millions) ; dans le Var, l'achat par des Allemands de l'Ouest d'une propriété de 4 millions de francs.

### M. GASTON DEFFERRE : PAS DE DÉPARTEMENT BASQUE

Six ministres sont, ce samedi 9 janvier, à Bordeaux, pour expliquer aux différents responsables économiques et sociaux et aux élus la politique gouvernementale en matière d'emploi. A cette occasion, le journal *Sud-Ouest* publie une interview de M. Gaston Defferre, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui conduit la délégation ministérielle, et dans laquelle celui-ci déclare notamment, à propos du Pays basque : *« La situation dans le Pays basque est très délicate, mais la solution ne sera pas fournie par la création d'un département basque. Je pense qu'il faut avant toute chose donner aux Basques la possibilité de faire enseigner leur langue, de tenir compte de leur histoire, de leurs traditions et de leur folklore. Il n'est pas certain du tout que la création d'un département basque soit conforme à l'intérêt des Basques eux-mêmes. »*

A propos de la répartition des compétences entre les régions et les départements, M. Defferre indique : *« Les domaines d'action de la région ne seront pas enlevés aux départements, où la région aura surtout un rôle dans le secteur économique, social et culturel, davantage d'ailleurs sur le plan de l'impulsion que sur le plan de la réalisation. »*

M. Defferre et M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, devaient d'autre part signer plusieurs contrats de solidarité avec des entreprises et aussi avec plusieurs communes d'Aquitaine.

### LA MAIRIE DE PARIS ET LES SQUATTERS

M. Pierre Billaud, directeur du cabinet du maire de Paris, évoque l'inquiétude de la municipalité face aux « *nouveaux et graves incidents* » dans des immeubles « squattés » dans deux lettres qu'il vient d'adresser au préfet de police, M. Jean Périer, et à M. Georges Sarre, député et président du groupe socialiste au Conseil de Paris.

Il demande à M. Jean Périer, après le meurtre commis rue Raymond-Losserand (quatorzième arrondissement) le 31 décembre que l'« *expulsion des squatters soit entreprise à bref délai* ». M. Chirac s'inquiète aussi auprès du préfet de police des dispositions qu'il entend prendre « *pour faire cesser les occupations illégales qui se développent dans le dix-huitième arrondissement* ».

A propos de la situation des immeubles des 4 et 6 rue Losserand, où, indique le cabinet du maire, la ville a l'intention d'installer, *« à la place de ces immeubles dégradés, un foyer pour grands handicapés »* (*le Monde* du 6 janvier), M. Billaud écrit à M. Sarre : *« Je ne cache pas que le groupe socialiste au Conseil de Paris ait jamais défendu jusqu'à présent ce projet, puisqu'il s'était associé aux manœuvres visant à maintenir, pour le plus grand plaisir de quelques esthètes et contre le vœu profond de la population locale, ces immeubles en l'état. »*

AGRESSIONS EN 1981

« Réhumaniser » le métro

THIERRY BRÉHIER.

Profession : pickpocket...

PROJETS

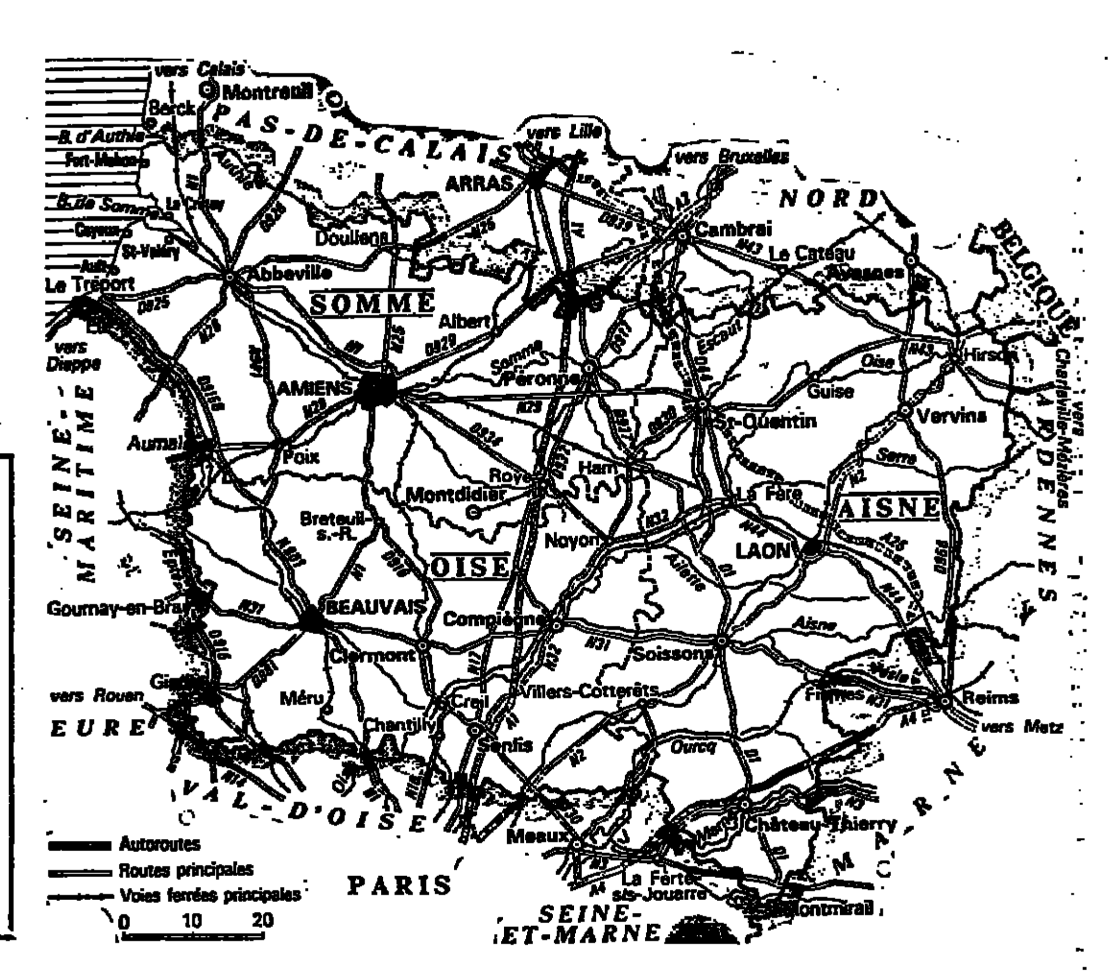
LA MAIRIE DE PARIS ET LES SQUATTERS

# La Picardie

*POUR le premier ministre, 1982 commence comme avait fini 1981. M. Mauroy reprend ses voyages en province pour expliquer sur le terrain, au contact des « forces vives », la politique du gouvernement. Le 11 janvier, il visite la Picardie en se rendant successivement à Creil, dans l'Oise, et à Amiens, effectuant ainsi la huitième étape d'un tour de France commencé le 26 octobre en Bretagne. Il est accompagné de Mme Edwige Avice, ministre chargé de la jeunesse et des sports, de MM. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat au secteur public, et André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de d'agriculture.*

*La Picardie ? On a coutume de dauber sur sa prétendue unité. La Picardie ne serait pas une vraie région elle-même à cause de sa situation géographique, précisément, entre deux vraies régions, le Nord-Pas-de-Calais et l'Ile-de-France.* « La région reste à construire », *note d'ailleurs le président du conseil régional, M. René Dosière (P.S.), qui estime légitime de poser le problème de la taille d'une région,* « la Picardie manquant de dimensions ».

*Pour ce qui est des préoccupations concrètes, outre évidemment l'emploi, on retiendra que, si l'agriculture ne manque pas d'atouts (mais des manifestations paysannes sont prévues à Amiens), d'autres secteurs accusent un lourd retard : santé, formation professionnelle, transports fluviaux vers la Seine et le réseau belge par exemple, comme l'expliquent les reportages qu'on lira dans ce supplément.*




## Une région sort de l'ombre

LORSQUE M. René Dosière, président socialiste du conseil régional de Picardie, reçoit un visiteur, son premier réflexe est de lui montrer la brèche qu'il y a dans le mur, là, juste à côté de son bureau et, derrière cette brèche, dans laquelle il y a désormais une porte, on trouve d'autres bureaux gagnés sur l'inspection académique. L'équipe de l'un des plus jeunes présidents de région (M. Dosière a quarante ans) est au travail.

### *Les nouveaux espaces de liberté*

Ils sont quatre, c'est-à-dire deux fois plus qu'auparavant. Avant, c'était l'époque de la présidence régionale communiste, celle de M. Raymond Maillet, qui, lui, n'avait pas poussé les murs mais avait quand même eu l'audace de s'entourer d'un état-major de deux personnes, ce que lui avaient toujours reproché ses adversaires politiques et le préfet, le même qu'aujourd'hui, M. Jean Clausen.

La nouvelle loi sur les régions n'est pas encore votée, mais déjà M. Dosière, pour améliorer le travail de celui qui sera bientôt chef de l'exécutif de Picardie, déplace une énergie de bâtisseur dans cet immeuble du mail Albert-Ier à Amiens. Il parle d'aménager le troisième étage. Mais sa grande fierté, c'est la salle de presse du rez-de-chaussée, qui sera inaugurée par M. Pierre Mauroy lors de son voyage le lundi 11 janvier. Les journalistes trouveront tout ce qu'il leur faut pour travailler. M. Dosière souhaite qu'un club de la presse se crée qui permette l'utilisation quotidienne de tels locaux ou pourraient petit à petit s'établir des archives utiles aux hommes de l'information travaillant à Amiens, mais aussi à ceux en déplacement dans la capitale picarde. Mais ce qui existe est à l'heure actuelle unique en France.

Ce n'est pas un hasard si M. Dosière a le souci de l'information. Chrétien militant, ce père de famille de trois enfants, qui est conseiller municipal de Laon (Aisne), donne au Centre de perfectionnement des journalistes, rue du Louvre à Paris, des cours sur les finances locales, sujet dont il est spécialiste, puisqu'il l'enseigne à Reims à la faculté de droit. Jusqu'à il y a peu, M. Dosière travaillait à la chambre d'agriculture de l'Aisne, où il s'occupait des problèmes du territoire.

Cet homme qui habite l'Aisne, donne des cours à Paris et à Reims et a son siège de président à Amiens, comment la voit-il cette région picarde, composée de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ?

« *Ce n'est ni plus ni moins qu'ailleurs une région véritable* », dit-il. Mais il note aussi « *l'absence plus spécifique à la Picardie d'une véritable presse régionale qui contribue à donner une conscience régionale* ». Il est exact que la presse est à peu près à l'image de la région, tiraillée entre divers pôles d'attraction. Le principal quotidien, *le Courrier picard*, est édité à Amiens, il diffuse sur la Somme, où il ne rencontre pas de concurrent, et il a, sur l'Oise — bien qu'il ait supprimé de son titre le mot *picard* pour ne plus s'appeler que *le Courrier*, édition de l'Oise, — du mal à s'imposer face à *l'Oise Matin*, édition locale du *Parisien libéré*.

La Picardie se vend mal dans l'Oise. Il est vrai que l'habitant de Chantilly, celui de Senlis ou encore celui de Creil, qui prend le train chaque matin pour aller travailler à Paris n'a pas du tout l'impression d'être picard. Il ne s'est sans doute d'ailleurs jamais posé la question.

Il en est de même dans le sud de l'Aisne, à Château-Thierry, et aussi à Soissons et à Laon. A Saint-Quentin peut-être se sent-on un peu picard, mais on est surtout tourné vers Lille. Il est caractéristique de noter que trois journaux se partagent les lecteurs de ce département : *la Voix du Nord*, édité à Lille, *l'Union de Reims* et à l'autre trihebdomadaire, *l'Aisne nouvelle*. Après avoir regretté l'absence d'une presse régionale, le président de la Picardie note que, « *contrairement au Nord, où il y a une volonté politique d'avancée, chez nous, rien de tel. En Picardie, on ne trouve ni projet, ni majorité, ni, à plus forte raison, les deux ensemble. La région reste à construire* ».

« *En France*, explique M. Dosière, *la circonscription administrative finit par prendre une importance considérable. Telle qu'elle existe actuellement, la région est une coordination administrative. On veut en faire une collectivité territoriale avec élus au suffrage universel. Il n'est pas évident que le cadre actuel convienne.* » M. Dosière soutient que la gestion doit se faire le plus près possible des habitants. Pour cela, deux échelons lui paraissent adaptés : la commune (ou le syndicat de communes) et le département. Il est partisan de leur donner le plus de pouvoir possible pour que tout ce qui peut se gérer à ce niveau le soit. « *Dans cette optique*, dit-il, *la région n'a pas à se superposer à ces collectivités de base. Son rôle est de décider du développement économique, social et culturel et de faire de l'aménagement du territoire. Pour remplir ce rôle et éviter les conflits avec les départements, il faut des unités relativement vastes. Or la Picardie manque de dimensions. D'autre part, si on avait des régions de taille plus importante, les problèmes de péréquation seraient moins ardus. Et dans une perspective européenne des régions puissantes permettraient plus facilement la construction de l'Europe* ».

Développant sa théorie sur la nouvelle régionalisation, M. Dosière voit trois tentations qu'il faut absolument repousser : le passéisme, qui consiste à recréer les provinces royales, le féodalisme, c'est-à-dire créer des régions qui seraient autant de bastions pouvant s'opposer à l'Etat, le néocentralisme, qui consisterait à recréer dans la région le phénomène parisien. M. Dosière n'aime pas parler de capitale régionale. Pour lui, l'objectif de régionalisation est de fournir au citoyen un cadre qui ne l'étouffe pas, qui lui permette de faire entendre sa voix, de peser sur les décisions, soit directement dans les communes, soit par délégation de pouvoir dans les régions. On aboutit ainsi à un plus grand respect des libertés, et c'est alors l'apparition du « *nouvel espace de liberté* » souhaité par M. François Mitterrand, « *le reste, frontière, structure, présidence, paraît secondaire* ».

Le président de la Picardie, qui souhaite que la région donne des pouvoirs de décision aux entreprises, permette une véritable régionalisation de la radio et de la télévision et fasse en sorte que les banques nationalisées mettent en place une structure régionale, constate que « *tout cela ne peut pas toujours se faire dans le cadre administratif qui existe* ». C'est pourquoi il souhaite une coopération interrégionale afin de mettre en place des procédures pour que les nouvelles assemblées élues au suffrage universel en 1983 puissent se poser la question de la dimension de la région avant la fin de leur mandat.

### *Deux ans pour redresser la barre*

Enfonçant le clou, M. Dosière prépare le terrain à une redistribution des cartes sur l'Hexagone. *Quid* de la Picardie en 1983 ? Il ne le dit pas. En attendant, il se penche sur le sort de la Picardie en 1982. « *La région doit s'efforcer de sortir du sous-développement qui la caractérise. Elle a donc effectué une démarche originale en mettant au point un programme de rééquilibrage sur deux ans (1982-1983).* »

On sait que la Picardie a un caractère rural très marqué mais on sait moins que c'est l'une des régions de France où l'industrie tient relativement la place la plus importante dans l'économie. L'agriculture n'occupe que 9,4 % des actifs (moyenne nationale : 8,6 %) alors que l'industrie, le bâtiment et les travaux publics emploient 41,3 % des actifs (moyenne nationale : 35,5 %). Le secteur tertiaire étant en retard par rapport à l'ensemble des régions, la population ouvrière est plus nombreuse en Picardie (45,5 % des actifs) que dans l'ensemble de la France (37,7 %).

La Picardie a été frappée par la crise (61 000 demandeurs d'emploi fin 1981, troisième région en ce qui concerne l'augmentation du chômage entre 1977 et 1980). Cela est dû à l'insuffisance de la qualification professionnelle, à la proximité de la région parisienne (dépendance accrue en période de récession, centres de décision des entreprises à Paris) et aux dotations d'Etat insuffisantes : on croyait la Picardie riche et sans problème. En fait, le problème numéro un de la région picarde est sa population jeune, nombreuse et peu formée professionnellement face à un marché du travail dégradé.

MICHEL CURIE.

(Lire la suite page 11.)

**LA Picardie, c'est trois départements : l'Aisne (chef-lieu : Laon, 27 000 habitants), l'Oise, (chef-lieu : Beauvais, 53 000 habitants), la Somme (chef-lieu : Amiens, 130 000 habitants). Au total, 1 678 000 habitants recensés en 1975, ce qui plaçait, de ce point de vue, la région au douzième rang des régions françaises. La densité est légèrement inférieure à la moyenne nationale. La préfecture régionale est établie à Amiens.**

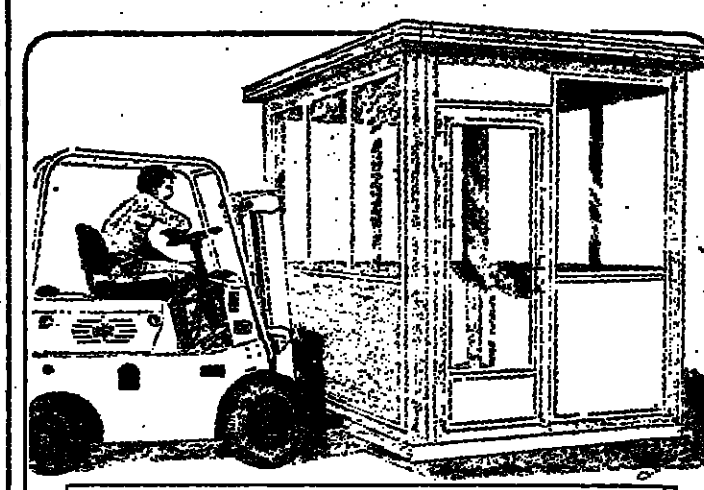
**La population picarde continue de croître plus vite que l'ensemble de la France, mais avec des situations différentes suivant les départements. On note ainsi une décroissance légère dans l'Aisne, où l'émigration est très forte. Dans l'Oise, le taux de croissance est élevé du fait de l'immigration et d'un fort accroissement naturel. Dans la Somme, le taux de l'immigration est voisin de la moyenne française. Fait assez remarquable : sept Picards sur dix sont nés en Picardie ; les autres sont venus de l'Ile-de-France, du Nord, de la Champagne, de la Haute-Normandie.**

**En Picardie comme ailleurs, la population des communes rurales diminue au profit des communes urbaines. Mais, phénomène classique aussi, au voisinage des grandes agglomérations, Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Creil, Compiègne, le nombre des habitants des communes rurales augmente. C'est ce qu'on appelle la « rurbanisation ». Les spécialistes remarquent encore ceci : un tassement de l'accroissement des villes de plus de 50 000 habitants (sauf Compiègne) et une croissance plus rapide des villes de moins de 25 000 habitants dans le sud de la région, en particulier à Senlis, Chantilly, Villers-Cotterêts, par exemple.**

SOMMAIRE











PRESSE

# Solidarité, l'autre manchette du « Courrier picard »

« *LE Courrier picard est atypique, et ce à plus d'un titre : il est géré par une société coopérative ouvrière de production, il détient l'un des plus importants taux de circulation et ses recettes publicitaires d'origine nationale demeurent parmi les premières de la presse régionale.* » *Quand Bernard Roux, le directeur du Courrier picard parle du journal, il devient intarissable dans le superlatif. Il est difficile d'administrer un quotidien sans passion, la nature juridique même du Courrier picard éveille les enthousiasmes.*

*Né à la Libération, le 1er décembre 1944 à Amiens, de l'union de France-Picardie, publication qui avait cessé de paraître durant l'occupation, et du* Progrès de la Somme, *qui, lui, n'avait pas interrompu sa carrière durant cette période, le* Courrier picard *prend la forme d'une coopérative ouvrière de production. Ses dirigeants seront élus par les salariés sociétaires propriétaires de l'entreprise, sur la base d'une seule voix par associé. Le conseil d'administration, à son tour, détermine l'organigramme de la société. Dès le départ, la C.G.T. est majoritaire parmi le personnel et dans les instances de décision. Elle le restera. Même si la C.F.D.T. ou le S.N.J. (Syndicat national des journalistes, autonome) tentent des percées plus ou moins réussies.*

### *On abandonne 20 % des avantages*

*Jusqu'en 1977, avec un tirage de plus de quatre-vingt-dix mille exemplaires et une vente de quatre-vingt mille,* le Courrier picard *vit sur une brillante lancée. Les SCOP stipulant la répartition du « produit » du travail, les salariés reçoivent quinze à seize mois de salaire par an.* « Entre 1959 et 1960, j'ai touché dix-huit mois de traitement », *avouera un journaliste. Or la rédaction n'est pas la mieux lotie. En effet, le personnel technique, payé suivant la grille de salaires de la presse parisienne majorée de 10 %, perçoit en outre des « avantages maison » qui, accordés successivement, ne se substituent pas les uns aux autres mais s'additionnent. Mais, dans une coopérative comme dans une société anonyme, le matériel s'use. Au* Courrier picard, *il fallut envisager la modernisation des moyens de production.*

*Faute d'avoir su prévoir ou d'avoir imposé leurs prévisions à des travailleurs plus soucieux de préserver leur emploi ou leur pouvoir d'achat que d'imaginer l'avenir, le quotidien dut supporter des restrictions drastiques.* « Nous avons abandonné, en moyenne, 20 % de nos avantages. D'un mois sur l'autre, j'ai perdu 1 500 francs », *dira un ouvrier. Un protocole d'accord est élaboré. On revient à des traitements « normaux », on supprime les heures supplémentaires. Il est souhaité de faire participer toutes les catégories de personnel au conseil d'administration. En foi de quoi, les douze postes seraient partagés, à égalité, entre le personnel technique, les journalistes et les administratifs.*

*Las ! Cette dernière proposition n'a jamais été réalisée. En conséquence, certains journalistes ont refusé de devenir associés de la coopérative. Ils sont une vingtaine (sur soixante-sept) à ne pas avoir sollicité leur entrée dans la société. Mais cette décision ne peut être le fait que des « anciens » car, en 1980, un changement dans les statuts oblige les nouveaux venus à demander leur sociétariat au bout d'un an de travail.*

*Aujourd'hui, avec un effectif de deux cent quatre-vingts personnes,* le Courrier picard *compte un taux de sociétariat de 93 %. Il est de 95 % pour l'ensemble du personnel technique, de 90 % pour les employés et de 67 % pour les journalistes. Sur les douze administrateurs élus, dix adhérents à la C.G.T. Cette structure juridique, l'appartenance syndicale des hommes qui dirigent le journal, ont étiqueté* le Courrier picard *comme* « journal de gauche ». *Appellation rejetée par René Domon, rédacteur en chef.* « Nous avons toujours eu une attitude indépendante et, plus que de neutralité, terme que je n'aime pas, je parlerais d'ouverture volontariste d'accueil de tous les courants de pensée, sans propagande ni explication de texte ! » *Mais au sein de la rédaction ?* » *Oh ! actuellement,* il n'y a pas d'ingérence de cette majorité. La chape C.G.T. se retire devant l'urgence : celle de défendre l'emploi. De force tranquille, elle passe à la force inquiète ! » *commentera un journaliste.*

*Ce souci de préserver l'emploi s'est manifesté pleinement au moment de la mutation technique définie en 1977.* « La voie la plus difficile a été choisie. Du plomb traditionnel nous sommes passés à l'offset et à la photocomposition. Et, tous, nous nous sommes prononcés pour l'achat de la rotative qui sauverait le maximum d'emplois. Le personnel a été reconverti. Les linotypistes sont devenus clavistes. Ailleurs, quinze ou vingt travailleurs auraient été licenciés. Mais cette rotative a coûté presque 1 milliard de centimes. Un deuxième milliard a dû être consacré aux travaux immobiliers engagés pour insonoriser les locaux. Cette machine — « Votre Rolls ! nous » disent certains » — peut sortir deux cent mille exemplaires chaque nuit. C'est presque choquant de la voir rouler si peu ! » *Claude Rondet (F.O.), secrétaire du comité d'entreprise, ancien* « typo polyvalent », ajoute : « Notre problème, c'est de trouver de nouveaux créneaux, de prendre des travaux de l'extérieur. La situation actuelle est très difficile. En plus de la crise générale que subit la presse, *le Courrier picard* doit faire face à des remboursements d'emprunts à court terme qui nous asphyxient. Depuis 1979-1980, il n'y a plus eu de distribution de bénéfices. » *Or,* le Courrier picard *maintient bien son rythme de vente.* « Après une époque de fausses heures de gloire lorsque, s'implantant sur le département de l'Oise en l'absence du *Parisien libéré, le Courrier* est passé d'une vente de cent exemplaires à vingt-cinq mille par jour, la vente s'est stabilisée à treize mille journaux sur ce département. »

### *Coopération et contribution des sociétaires*

Le Courrier picard couvre *ainsi toute la Somme, où il se trouve en situation de quasi-monopole, et une partie de l'Oise. Dans l'Oise où il a installé des* « rédactions détachées », *comme il en a d'autres à Montdidier, à Abbeville, à Doullens, etc. Les lecteurs du* Courrier picard *lui restent fidèles.* « Nous avons un des plus forts taux de circulation, *commente René Domon,* nous sommes à 3,9, alors que la moyenne nationale est de 2,4. On nous lit plus qu'on ne nous achète. Cependant, le passage du grand au petit format en 1979 nous a valu de nouveaux lecteurs. Surtout parmi les jeunes. Ils semblent attirés par la « dualité » de notre équipe rédactionnelle. Il y a ici deux écoles. La première regroupe des journalistes un peu solennels, qui travaillent sur dossier et donnent de l'information « digérée ». Elle s'oppose à un autre courant, plus irrévérencieux, du type *Charlie-Hebdo,* qui s'attache plus aux problèmes des marginalités. Au *Courrier picard,* la responsabilité individuelle de chaque journaliste repose sur un contrat de rédaction, véritable contrat de confiance, signé avec la direction par le S.N.J.-C.G.T. et la C.G.C. et qui s'applique à l'ensemble des rédacteurs. »

*Alors, actuellement, après le sacrifice d'avantages financiers en 1977, un nouveau directeur, M. Roux, en 1978, la modernisation des techniques et la nomination de M. Domon comme rédacteur en chef en 1979, un changement des statuts en 1980, la belle demeure de la rue Alphonse-Paillat — d'où l'on aperçoit les clochers crénelés de la cathédrale et les toits de l'église Saint-Remi — devrait sinon rayonner d'espoir, mais au moins aspirer à la sérénité. Chacun répond prudemment.*

*En 1981, le capital social de la coopérative a été augmenté de 1,5 million de francs en prévision des lourdes échéances de 1982. Chaque sociétaire a apporté une contribution égale à 2 % de son salaire calculé sur trente-neuf mois, ce qui, en moyenne, a représenté de 5 000 à 6 000 francs par associé. L'avenir s'annonce sévère au* Courrier picard, *mais on y dit aussi que* « la solidarité ne doit pas se vivre que dans l'opulence » et que, « en cas de difficultés, tous les intérêts se retrouvent réunis sur l'autel de la coopération ».

CHRISTIANE GROLIER.

# Une région sort de l'ombre

(Suite de la page 9.)

*« C'est parce qu'elle a la volonté de sortir de cette situation que la région souhaite dialoguer avec l'État pour définir une politique contractuelle »,* souligne M. Dosière, qui en énumère plusieurs axes. Tout d'abord combler le retard culturel de la région dans le domaine de la formation professionnelle, universitaire, scolaire. Il existe aussi le retard au niveau de l'expression culturelle, au sens large : rapports entre les individus et leur environnement : audiovisuel, sport, accès aux spectacles, vie socio-éducative. M. Dosière est persuadé que, si on comble ce retard, cela va permettre de créer une expression autonome de la région : *« Les habitants pourront penser par eux-mêmes. »*

Ensuite, retrouver un dynamisme économique interne de la région, car l'industrie picarde est certes dépendante de l'extérieur mais il existe tout un tissu d'entreprises régionales dont, malheureusement, *« trop peu de responsables pensent région ».* La régionalisation doit aboutir à une aide à l'apparition d'entreprises dynamiques, notamment dans les secteurs d'avenir comme l'informatique et la télématique.

Enfin, faire vivre les solidarités régionales *« même dans une région comme la Picardie, qui estime avoir des handicaps par rapport aux autres régions ».* Le président constate que des villes et des bassins d'emplois se portent mieux que d'autres : *« Donc, cela implique une planification. Des choix devront être faits. La région seule ne peut le faire. C'est pourquoi elle souhaite une contractualisation avec l'État. »*

En 1982 seront mis en place en série des organismes efficaces : agence régionale de développement économique, qui travaillera en étroite liaison avec l'Organisme régional d'études pour l'aménagement de la Picardie (OREAP) ; une agence régionale de développement culturel (l'organisme actuel étant transformé) ; une agence régionale de l'énergie, en conformité avec la politique d'économies d'énergie et de développement des énergies nouvelles.

*« Ces divers instruments,* précise M. Dosière, *sont peu conçus pour être des administrations régionales mais des lieux d'imagination, de création, d'élaboration d'une politique à mettre en œuvre. Cela doit permettre de développer le débat d'idées à l'intérieur de la région. »* Il insiste sur l'information, qui se fera sur deux plans : mise au point d'une lettre régionale interne à l'assemblée, et création d'un club de la presse.

### *Les prétentions du comité économique*

Comment le « patron » de la Picardie voit-il les rapports entre le conseil régional et le comité économique et social ? Il pense que, d'une manière générale, les rapports ont plutôt été bons entre ces deux assemblées, mais *« l'absence d'une volonté politique a pu offrir au C.E.S. la tentation d'outrepasser son rôle au conseil ».* Ici, le président fait allusion à la création du mensuel économique *Présence,* qui a, en quelque sorte, remplacé le périodique de la chambre régionale de commerce, *Picardie-Information.* Il est persuadé que le C.E.S. a souffert de la disparition du comité régional d'expansion, qu'il a lui-même contribué à faire disparaître. Il estime, d'autre part, *« sans que cela constitue un jugement de valeur, que l'administration a trop pesé sur le C.E.S. dans le passé, qu'elle n'a pas toujours été assez créatrice ».*

Selon lui, les représentants syndicaux en nombre insuffisant n'avaient pas les moyens de travailler. Ils les auront cette année. *« Quant aux représentants patronaux, en nombre plus important, ils avaient, peut-être, trop de charges pour approfondir leur mandat. »* Le président Dosière assure que la nouvelle loi permettra aux comités économiques et sociaux d'assurer leur véritable rôle de réflexion et d'imagination. Leur composition fera, d'ailleurs, plus largement appel aux salariés, *« en précisant mieux leur rôle, qui n'est pas de constituer un contre-pouvoir mais d'exprimer les réalités diverses de la région ».*

MICHEL CURIE.

# La Picardie

## MAISON DE LA CULTURE

# Le «temple» pour ceux qui le méritent

INAUGUREE en 1966 par André Malraux, la Maison de la culture d'Amiens fut la première construite « de toutes pierres » par l'architecte Pierre Sonrel (1). Son nouveau directeur, M. Jean-Marie Lhôte, qui a pris ses fonctions le 1er janvier, définit ainsi la situation de « sa » maison dans la ville : *« Quatre édifices ancrent le centre d'Amiens en se répondant deux à deux : cathédrale et musée du nord au sud ; gare et Maison de la culture de l'est à l'ouest. Les deux premiers lieux pour la méditation et la contemplation, les deux autres sur l'axe des échanges et des rencontres où s'alignent grands magasins, banques, librairies. La Maison de la culture se présente comme le fronton de cet axe. D'une certaine manière, elle est, au niveau artistique et intellectuel, l'équivalent symétrique de ce que représente la gare au plan économique et social — encore que rien ne soit si simple, heureusement. Tour à tour, la cathédrale, la gare et le musée ont représenté des événements considérables dans la vie publique. Dernière venue dans le quatuor, la Maison de la culture suscite à son tour interrogations et passions, n'est-ce pas naturel ? »*

Jean-Marie Lhôte sait que le travail qui l'attend n'est pas facile. Les cinq premières années d'existence de la M.C.A. — auxquelles il a étroitement participé en tant qu'assistant du directeur de l'époque, Philippe Tiry — ont été les plus brillantes. On venait de loin à Amiens, qui était devenu un lieu de rendez-vous culturel. Le passage sur les scènes des deux théâtres de pièces d'auteurs contemporains (souvent présents dans la salle), les expositions de sculpture et de peinture inaugurées par les créateurs eux-mêmes donnaient à Amiens une dimension artistique accentuée par la présence du Ballet-Théâtre contemporain (cinquante personnes à temps plein avec un budget différent de celui de la Maison), dont la renommée ne tardait pas à devenir internationale. Cette époque bénie était en même temps critiquée par ceux-là mêmes qui en profitaient. On disait alors qu'il s'agissait d'élitisme et que la population d'Amiens n'était pas vraiment concernée, même si les salles de spectacles de la Maison de la culture ne désemplissaient pas et si se créaient en ville, par émulation ou en opposition à « l'institution », différentes associations à but culturel.

### Instruments pour consciences intellectuelles

En 1971, Philippe Tiry démissionnait, et, peu après, s'installait à la mairie d'Amiens un maire communiste, M. René Lamps, qui y siège toujours. Dominique Quéhec présidait alors aux destinées de la M.C.A. D'abord proche du P.C., il s'en éloigna petit à petit. Surtout homme de théâtre, Quéhec montait chaque année une pièce, dont certaines furent saluées par la critique parisienne. Il lui fut reproché de sacrifier trop au théâtre aux dépens des autres activités, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Ce qui est incontestable, par contre, c'est que la période de folle exubérance des premières années a fait place progressivement à une atmosphère assez morose.

*« Il est vrai qu'aujourd'hui le chauffage représente un mois de programmation »*, remarque en souriant Jean-Marie Lhôte, cinquante-cinq ans, visage rond, crâne chauve, pensée bien carrée et clairement exprimée. Pour lui, le problème n'est pas d'argent. Il s'agit de savoir ce qu'une maison de la culture représente, car un tel établissement *« cristallise toujours les passions et les intérêts »*.

Il remarque que le début du fonctionnement de la Maison coïncide avec le départ de l'université du centre-ville vers le campus : *« Cette Maison, symbole intellectuel, remplace un symbole intellectuel qui part. »* Et il se demande pourquoi on a créé des maisons de la culture, *« instruments pour consciences intellectuelles et artistiques »*, au moment où les universités étaient en pleine crise et ne réussissaient pas à jouer leur rôle.

Afin de bien situer son action, Jean-Marie Lhôte distingue les vagues successives de la vie culturelle en France. Entre 1950 et 1965, c'est le théâtre qui prédomine (le T.N.P., Vilar, la décentralisation dramatique). Il est ensuite supplanté par les expositions (Arts décoratifs, Musée d'art moderne et, plus tard, Beaubourg) et, comme l'architecture est toujours en retard d'une vague, les maisons de la culture sont construites pour le théâtre, alors que la période « expos » est déjà entamée, période qui atteint son point culminant avec la construction du Centre Beaubourg : *« Beaubourg n'est pas un temple de l'art, c'est un temple de la culture. Une civilisation cherche à dominer ce qu'elle ne comprend pas bien. Au dix-neuvième siècle, c'était la botanique, amenée par la colonisation. Aujourd'hui, il n'existe plus de jardins botaniques. La culture remplace la nature. On va se promener dans la culture comme on se promenait dans la nature. On se promène dans Beaubourg pour voir un reflet de la civilisation. C'est une sorte de centrale (avec sa tuyauterie) révélatrice sur le plan culturel. »*

Amiens est la capitale de la Picardie, et, en tant que telle, a-t-elle une vocation culturelle régionale dont la Maison de la culture doit être partie prenante ? Sur ce sujet, le nouveau directeur a une attitude très prudente, celle de l'homme qui prend du recul avec l'événement.

*« Une société respire comme un organisme*, commente Jean-Marie Lhôte. *Au dix-neuvième siècle, c'était l'expansion. Aujourd'hui, la langue française est en régression. La France se replie sur ses régions. L'animal qui se terre dans son trou, c'est pour y mourir ou pour y guérir. Un repliement sur soi peut être si fort qu'on ne communique plus qu'avec sa propre famille. C'est alors le camp scout ou le patronage, un retour aux sources qui ne touche pas les autres, qui ne touche plus personne. Tout le jeu, dans les prochaines années, sera dans ce rapport entre le plan régional et le plan national. »*

Du point de vue culturel, Jean-Marie Lhôte est catégorique : *« Quand on est capable de mettre un nom sur une œuvre à propos d'une région, c'est une œuvre qui n'est pas de premier ordre. »* Il n'est pas sûr qu'il faille aider à promouvoir l'art : *« Je suis toujours étonné de voir un jeune artiste chercher l'aide de l'Etat. Le départ doit être individuel. L'Etat ou les maisons de la culture reconnaissent ensuite ce qui existe. »* Concrètement, cela veut dire que le directeur accueillera avec plaisir une jeune troupe théâtrale si un passage à la M.C.A. lui permet d'étendre son public, mais, *« si elle transporte le même public qu'ailleurs, il n'y a aucune raison de l'accueillir »*. Il estime, en effet, qu'une maison de la culture a un rôle de circulation, à la fois pour les troupes et pour le public, et il s'étonne que *« l'ambition d'une troupe soit de jouer à la maison de la culture »*. Pour lui, en quelque sorte, ce n'est pas normal de rechercher d'abord la consécration dans le temple. Il existe d'excellents équipements scéniques dans les centres socio-culturels, et certaines salles de quartiers peuvent également accueillir des comédiens.

### La stratégie de Jean-Marie Lhôte

S'étant ainsi bien fait comprendre de ses éventuels interlocuteurs locaux et régionaux, Jean-Marie Lhôte définit le rôle d'une maison de la culture comme devant être pluridisciplinaire : théâtre, expositions, cinéma, musique. Il souhaite, une ou deux fois par saison, organiser quelque chose de caractéristique qui permette au public de se déterminer. Il est passionné par les croisements entre culture savante et culture populaire (jeux de cartes, imageries). Il aimerait faire une exposition sur le loto parce que cela fait intervenir loterie d'argent et loterie d'hommes (conscrits). Il envisage une exposition sur la vie théâtrale à Amiens, qui fut très intense, une autre exposition sur l'assiette. Une exposition sur l'eau est en préparation. Dans le genre, il y a déjà eu des expositions sur le velours d'Amiens et les gares.

En attendant, le nouveau directeur fait sien le programme de la saison établi avant son arrivée. Fin janvier, on pourra voir un « Rabelais » par le Théâtre de la Planchette et la Rose des Vents (mise en scène de Pierre-Etienne Heymann). En mars, des journées cinématographiques sur le tiers-monde sont organisées en collaboration avec le service culturel de la ville.

MICHEL CURIE.

(1) La première maison de la culture en fonctionnement fut celle de Bourges, mais elle était installée dans des locaux anciens.

## Un Festival et des hommes

LANCE par la région qui le finance, avec l'aide des trois départements, des collectivités locales et des associations, le Festival populaire de Picardie a été mis en place par l'Association pour le développement culturel en Picardie. Sa première phase s'est déroulée de septembre à fin décembre. Si des manifestations ont eu lieu un peu partout dans la région, son temps fort de l'automne était surtout axé sur le département de l'Oise. Le printemps le sera sur l'Aisne et l'été sur la Somme. Le Festival a été délibérément voulu par des hommes de gauche, qui ont constaté que les inégalités devant la culture « *sont d'autant plus difficiles à réduire qu'elles ne sont pas toujours imputables à des coûts monétaires* ». Pour eux, l'accès gratuit à certaines institutions culturelles « *n'a pas suffi à modifier les conditions et les caractéristiques sociales de leur fréquentation* ». Ils en ont conclu que « *l'enjeu d'une politique culturelle nouvelle est donc plutôt de transformer les conditions d'accès à la culture* », c'est-à-dire d'en multiplier les lieux d'accueil et de déplacer, lorsque c'est nécessaire, les lieux où la culture s'apprend et se pratique.

Pour les organisateurs, par exemple ce qui s'est passé l'automne dernier à Creil est exemplaire : un chapiteau de mille places installé au milieu des H.L.M. a su créer l'événement et sensibiliser le public, notamment les jeunes et les travailleurs immigrés.

Mais il ne s'agit pas seulement de « faire consommer de la culture » ou d'imposer des normes. Le but à atteindre est de créer ou de recréer une vie associative, une convivialité, ce qui veut dire que les groupes sociaux les plus marginaux ou les plus démunis doivent, non seulement avoir accès à ce que l'on appelle culture, mais aussi que la possibilité doit leur être fournie de trouver leur propre mode d'expression.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

# Le temps des diplômes sur mesure

« *CE sont les industriels qui ressentent la crise, pas nous* », affirme M. J. Morel, proviseur du lycée d'enseignement professionnel, à Amiens. Il faut dire que le LEP Montaigne est privilégié : bâtiments neufs et de qualité, spécialités rares (imprimerie) ou recherchées (métiers de l'automobile), dynamisme d'une équipe qui s'efforce d'être à la pointe de la technique et n'a pas peur d'innover. L'avenir est-il au diesel ? On crée une section « véhicules industriels » où vont être formés des diésélistes, très recherchés sur le marché. Les imprimeurs d'Amiens manquent-ils de personnels qualifiés ? On crée — en réaménageant d'anciens vestiaires — une section imprimerie où l'on est obligé de refuser les trois quarts des candidats, tant la spécialité attire les élèves.

Alors ? La crise économique n'aurait-elle aucune incidence sur l'enseignement professionnel en Picardie ? Si, bien sûr. Comme dans le reste de la France, on observe d'abord moins d'évaporation en cours d'études : les lycéens qui, naguère, abandonnaient leur C.A.P. (1) dès l'âge de seize ans atteint pour gagner leur vie, restent aujourd'hui sagement dans leur LEP. « *Mais ce n'est pas une motivation pour rendre des études fructueuses* », note M. Louis Lainé, inspecteur principal de l'enseignement technique d'Amiens. S'il admet une augmentation de la quantité des élèves accueillis dans les établissements techniques, il déplore « *une baisse sensible de la qualité* » qui tient, d'une part au mode de recrutement (sélection par l'échec) et, selon lui, à une particularité régionale : « *Nous sommes les derniers, en France, pour le taux de scolarisation longue. Les gens d'ici manquent d'ambition et se contentent de formations courtes.* »

### *Les industriels sont dans le bleu*

Cette remarque fait bondir M. Jean Chapon, inspecteur de l'enseignement technique à l'inspection académique de la Somme : « *Ce ne sont pas les Picards qui manquent d'ambition, ce sont les structures d'accueil qui manquent pour satisfaire leur ambition.* » Et il en veut notamment à l'administration de privilégier l'enseignement privé : « *Le moindre curé qui demande l'ouverture d'une section de B.T.S. (2), on la lui accorde, tandis qu'à nous, on la refuse !* » L'inspecteur d'académie de la Somme, M. André Grossetête, appuie ces constatations, qu'il étaie par des faits. L'académie d'Amiens a la plus forte proportion de maîtres auxiliaires de toute la France et le plus faible taux de réussite au baccalauréat (19 % de bacheliers par génération contre 34 % pour la moyenne française). M. Lainé le reconnaît : « *Nous avons un retard considérable en personnels de l'enseignement technique par rapport aux académies du sud de la Loire.* » Quant aux établissements — quarante-deux lycées d'enseignement professionnel dans l'académie, — il estime que « *le réseau est suffisant dans les secteurs ruraux* » mais doit être renforcé dans l'Oise, dont la situation de « grande banlieue » entraîne une augmentation démographique persistante.

Que les structures d'accueil soient suffisantes ou non, sont-elles adaptées à l'environnement régional ? Comme partout, les LEP de Picardie forment trop de mécaniciens. « *Avec un C.A.P. de mécanique générale, c'est le chômage tout de suite* », avoue un professeur de mécanique générale. Même chose pour les sections tertiaires « féminines » : secrétariat, dactylo, etc. « *Où y a-t-il des débouchés, où n'y en a-t-il pas ? Qui peut le dire ?* », demande M. Lainé, l'inspecteur principal de l'enseignement technique. *On forme trop de dactylos, mais quand on en cherche une, on ne la trouve pas !* » Et qu'on ne lui parle pas d'adéquation de la formation aux besoins : « *C'est un faux problème ! Les industriels sont incapables de nous dire de quels professionnels ils auront besoin dans deux ans. Ce qui est en cause, c'est la motivation des élèves.* »

La motivation et le niveau de formation. A part quelques spécialités où l'on recrute toujours à tous les niveaux (métiers du bâtiment, chaudronnerie, carrosserie ou peinture automobile), tout le monde dit : « *Le C.A.P., c'est fichu !* » On le constate facilement à la cité scolaire d'Amiens où sont groupés — outre un lycée « classique » — deux lycées techniques avec LEP « intégrés ». Au lycée Edouard-Gand, par exemple — un ancien collège technique pour jeunes filles, — la section « industrie de l'habillement » ne s'en tire que par la qualification et l'innovation. Pour suivre les développements de la technologie ambiante — notamment aux usines Lee Cooper, — le chef de travaux, M. Henri Ignaczak, a introduit la coupe industrielle au laser. Plus question de former des cousettes ou des couturières à façon. « *Jusqu'en 1978, 1979, on plaçait nos ouvrières de fabrication, maintenant c'est fini.* » Il faut élever le niveau, diminuer les C.A.P. (quinze en moins l'an prochain) et augmenter les B.T.S. (quinze en plus l'an prochain) « *que tout le monde s'arrache* ».

### *Deux années de B.E.P. avec un an en plus*

Au lycée voisin Edouard-Branly, comme l'explique le proviseur, M. Jean Esnicourt, on a ouvert cette année un brevet de spécialisation de « maintenance en matériel électronique grand public » — autrement dit de réparateur d'appareils de télévision, haute fidélité, etc. Cette année supplémentaire, s'ajoutant aux deux années de B.E.P. (3), va permettre de valoriser sur le marché du travail des lycéens qui, autrement, se retrouveraient en concurrence avec des milliers d'autres. Il faut toujours « quelque chose en plus », qu'il s'agisse de stages, de spécialisation ou de formation complémentaire.

Les autorités académiques de Picardie l'ont si bien compris qu'elles sont décidées aujourd'hui à multiplier les passerelles (ascendantes) pour permettre aux élèves du technique de gravir les échelons (C.A.P., B.E.P., B.T. (4), B.T.S. et baccalauréat technique). On va créer des classes d'adaptation pour réintégrer le cycle long. On va mettre l'accent sur les « *dominantes* », qui permettent aux établissements de se donner une image, et donc de valoriser des diplômes qui, autrement, sont sans grand intérêt pour les employeurs. Ainsi, on va créer, au lycée de Péronne, des formations pour la réparation de matériels agricoles ; à Soissons, on va mettre l'accent sur la chaudronnerie et notamment la tuyauterie industrielle ; dans le Vimeu, où la quincaillerie a une longue tradition, on va spécialiser les mécaniciens dans la découpe et l'emboutissage ; à Rue, on envisage des formations aux métiers de la mer (réparation de coques, accastillage, diesel), etc. Le choix est entre le haut niveau ou la spécialité géographique. En Picardie, où l'urgence fouette les initiatives, l'enseignement technique s'engage dans les deux voies — avec les moyens du bord.

ROGER CANS.

(1) Certificat d'aptitude professionnelle.
(2) Brevet de technicien supérieur.
(3) Brevet d'études professionnelles.
(4) Brevet de technicien.

FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'OISE

# Des artisans font leurs comptes aux cours du soir

SOUS le sigle SAGA (Système d'autoformation à la gestion pour artisans), la Fédération du bâtiment a mis en place dans l'Oise, depuis trois ans, un système de formation à la gestion. « *Une œuvre de salubrité professionnelle*, explique l'un des responsables de l'opération, *puisque le bâtiment en France est l'une des rares branches où aucun diplôme, pas même un C.A.P., n'est exigé du créateur d'entreprises* ». « *Il suffit d'un pinceau et d'une échelle pour devenir peintre* », remarque M. Jean Bienaimé, secrétaire général de la chambre du bâtiment de l'Oise. Résultat : presque un dépôt de bilan par jour ouvrable. Ce n'est plus au pied du mur qu'on reconnaît l'artisan maçon. Le pragmatisme en gestion s'apparente à la roulette russe. Que faire ? Former bien sûr, mais pas n'importe comment.

Le cours classique, magistral, est dépassé. Les artisans et petits entrepreneurs n'ont pas le temps de se rendre, à jours réguliers, dans un centre. La démarche aussi les intimide. Désormais, grâce au SAGA, la leçon vient à eux. Sous la forme d'une visionneuse sonore : des films, des cassettes, des livrets d'exercices, des fiches de calcul et des guides pratiques. On emporte tout cela chez soi et on travaille quand on a le temps. C'est gratuit (la chambre syndicale prend tout en charge) et sans contrainte.

« *Cela permet aux couples de travailler ensemble*, explique Mme Chantal Goranflot, épouse-secrétaire d'un artisan en isolation thermique de Fitz-James, près de Clermont-de-l'Oise. « *Et puis, on peut revenir en arrière si on n'a pas bien compris.* » L'an dernier, elle a suivi les deux premiers cours (appelés modules) de la formation intitulés respectivement : « Le prix de revient d'un chantier » et « Comment calculer les frais généraux par heure travaillée ». Cette année, elle est animatrice d'un groupe d'une dizaine d'artisans du secteur, dont la première réunion, celle où a été distribué le matériel pédagogique, a eu lieu à la caserne des pompiers de Clermont. « *C'était difficile*, se souvient-elle, *parce que je n'ai pas l'habitude de parler en public ; et puis, les artisans d'un même secteur, curieusement, ne se connaissent presque pas. Ils sont aussi un peu timides. Beaucoup sont venus avec leur femme, et puis, à la seconde réunion — celle des résultats, — c'était surtout les femmes qui étaient là.* »

Grâce au SAGA, Mme Goranflot sait maintenant calculer le déboursé d'un chantier, c'est-à-dire son coût quotidien : « *On sait ce qui est rentable ou pas.* » Son mari, chargé du commercial, renchérit : « *Grâce au SAGA, on s'est rendu compte que le rangement du matériel, chaque soir, nous coûtait jusqu'à 7 % du temps ; c'était énorme ; j'ai embauché un magasinier.* »

### *L'apprentissage de la gestion*

Pour cet artisan, l'apprentissage de la gestion doit faire disparaître le « sans facture », ou travail noir. « *Cela ne rapporte rien à l'artisan*, s'exclame-t-il ; *au contraire, cela lui nuit dans la mesure où il n'apparaît pas dans son chiffre d'affaires, ce qui fausse les évaluations pour l'établissement de prêts bancaires. La quantité des frais n'est pas incluse, parce que l'artisan ne le sait pas, comme l'essence, le bleu de travail ou l'amortissement du matériel. En définitive, un chantier étant terminé, l'artisan ne sait pas vraiment s'il a gagné ou perdu de l'argent.* » Avec le SAGA, dont les leçons sont concrètes et illustrées de dessins attrayants, il avance les yeux ouverts. Il apprendra, par exemple, avec étonnement, qu'il doit établir le budget de ses frais avant de trouver un marché, alors qu'avant il partait du chiffre d'affaires pour en sortir un bénéfice. « *L'une des principales difficultés de notre métier tient aux aléas climatiques*, explique M. Goranflot, *et on ne parvient à lutter contre ça que par la décomposition du prix de revient.* »

Et puis, au terme du cycle de formation, les artisans adhérents du SAGA sont capables d'argumenter avec leur comptable, et, s'il n'est pas sanctionné par un examen ou un certificat, l'artisan est beaucoup mieux armé.

« *Aujourd'hui, le SAGA s'étend partout en France*, explique M. Belloche, secrétaire général adjoint de la chambre syndicale, *mais c'est dans l'Oise que nous avons le plus grand nombre d'artisans ainsi formés.* » En valeur absolue, le chiffre peut paraître cependant modeste puisqu'ils seront cent cinquante environ à la fin de 1982.

Au Groupe d'établissement du bâtiment et des travaux publics (Greta-B.T.P.) de Picardie, dont l'établissement d'appui — sorte de siège social régional — est le LEP du bâtiment, à Beauvais, on propose quatre préparations à des certificats d'aptitude professionnelle par unité capitalisable (CAPUC) dans les métiers d'électriciens d'équipement (Senlis), de constructeurs en béton armé de travaux publics (Saint-Quentin), de maçons (Beauvais), et, le dernier-né, qui est également expérimental à l'échelon national, de couvreurs, à Beauvais également.

Le CAPUC, « *cet extraordinaire instrument de promotion professionnelle des ouvriers*, estime M. Robert-Louis Gast, président du Greta, *offre la possibilité d'obtenir un C.A.P. en un, deux ou trois modules de trois cent vingt heures chacun selon les acquis du stagiaire* ». « *Mais, voilà un peu moins de dix ans*, explique M. Jacques Galot, conseiller en formation continue, *le CAPUC était, au début, préparé uniquement en cours du soir, formule qui devait peu à peu disparaître grâce à l'application des lois sur la formation continue et le congé formation. C'est dans cette optique que, depuis février 1981, en Picardie, les CAPUC du bâtiment sont préparés au cours de stages à plein temps. L'un des avantages de cette formule tient au fait que les savoir-faire du stagiaire sont pris en compte, et grâce à une individualisation de la formation, l'auditeur avance à son rythme. Mieux : le stagiaire peut choisir son chemin de formation, grâce à des heures optionnelles. Ce C.A.P. est obtenu par contrôle continu, et ce mode de préparation est en passe de s'étendre à la formation initiale.* »

### *Une grande action pour les migrants*

Mais les responsables du Greta-B.T.P. de Picardie n'ont pas voulu en rester là. C'est ainsi qu'en collaboration avec les associations régionales de formation du bâtiment (Aref-B.T.P.) de Picardie et de Normandie et le Greta de Rouen, ils ont mis en place des stages d'alphabétisation pour travailleurs migrants qui vont commencer prochainement à Rouen et à Senlis. Un enseignement de la langue qui utilise comme point d'appui les outils et les matériaux de l'ouvrier. Ces stages permettront aux ouvriers alphabétisés d'accéder ensuite à « une formation CAPUC ».

D'autre part, les responsables de l'enseignement professionnel du bâtiment sont en train de mettre sur pied, à la demande du ministère de la culture, un brevet professionnel par unité capitalisable (B.P.U.C.) pour la couverture, destiné en priorité aux ouvriers des entreprises travaillant pour les monuments historiques. Le référentiel professionnel qui détermine les niveaux à atteindre est en cours d'élaboration. Ce brevet professionnel devrait être préparé au LEP de Beauvais à partir du printemps prochain.

MARCEL LUBATTI.





## La Picardie

### AGRICULTURE

# « Nous survivons, un point c'est tout »

« *CE que nous sommes ? Mme Edith Cresson, notre ministre, l'a dit clairement et nettement : des culs-terreux ! Rien d'autre... A vous de juger en quelle estime nous tient notre gouvernement...* » Déception, amertume, inquiétude : trois mots-clés pour situer exactement cet agriculteur du pays de Thelle, la grande plaine crayeuse qui s'étale, dans le département de l'Oise, entre Vexin, Valois et Clermontois.

Pourtant, et il le reconnaît bien volontiers, ce fermier de la nouvelle génération — il a trente-huit ans — aurait aimé, si la mort de son père ne l'avait pas contraint à y renoncer, « *faire une grande école, H.E.C. peut-être* ». Mais il s'est arrêté après « maths élém ». Pourtant il n'est pas — loin de là — à « *mettre au nombre des plus malheureux* ».

Qu'on en juge : avec son frère aîné, ils ont repris le domaine familial que leur mère avait géré, tant bien que mal, pendant une dizaine d'années après son veuvage. 390 hectares de belle et bonne terre, dont une soixantaine seulement ne leur appartiennent pas. Leurs six tracteurs labourent chaque année quelque 130 hectares de blé, 65 hectares de maïs, autant de betterave sucrière et une trentaine d'hectares, enfin, d'escourgeon, l'orge hâtive d'hiver réservée à l'alimentation du bétail. Dans une région où la moyenne des exploitations tourne autour des 75 hectares (1), on peut parler de « grosse ferme ».

### *Endettés jusqu'en l'an 2002*

Alors où le bât blesse-t-il ? « *Partout, de tous côtés à la fois. Impossible à qui raisonne sainement d'envisager l'avenir autrement que sombre, très sombre même...* » La conjoncture, d'abord : « *A la fois propriétaires et locataires, nous allons être incessamment placés devant le fait accompli ; il y a plusieurs mois déjà, la plupart des propriétaires auxquels nous louons nous ont fait part de leur intention de vendre, plutôt que de se laisser laminer par le nouvel impôt foncier. Il va falloir faire face, c'est-à-dire... acheter. A 30 000 francs ou 35 000 francs l'hectare, vous pouvez imaginer le prix vertigineux des additions ! Mon frère et moi nous sommes déjà endettés jusqu'en l'an 2002. Comment suivre ?* »

Autre sujet d'inquiétude, le... ciel. Il s'en explique : « *Depuis trois ans, nous avons bénéficié de récoltes non pas « exceptionnelles », mais, en tout cas, très satisfaisantes. Cela ne peut durer éternellement. Or, maintenant, nous vivons dans la crainte d'une année mauvaise, car une année mauvaise, c'est tout simplement la catastrophe imparable, pour tout le monde, petits, moyens ou gros exploitants. Nous survivons, un point c'est tout.* »

A ce propos, mieux vaut ne pas évoquer, sous peine de déclencher sa colère, la politique des aides gouvernementales. Un sujet épineux : « *L'impôt sécheresse ? Mais moi, écoutez bien, je l'ai payé deux fois ! La première en ma qualité de citoyen, comme les autres Français, au titre de l'entraide nationale. Et une deuxième, puisque j'ai été imposé sur le chiffre d'affaires ! Au bout du compte, ce fameux impôt sécheresse m'aura coûté 80 % de plus que l'imposition « normale » à laquelle j'aurais dû être soumis.* » Quant aux aides que le gouvernement s'apprête à distribuer, il les jugera d'un seul et définitif haussement d'épaules : « *6 milliards de francs, cela signifie quoi ? 2 000 francs par tête d'agriculteurs, pas même le prix d'un cyclomoteur. Faut-il en rire ou en pleurer ?* »

A présent, il évoque les prédécesseurs de Mme Cresson. « *Le seul que nous aurions voulu garder, c'était Chirac. Un homme qui nous a énormément défendus, qui nous avait compris.* » Un ministre « *efficace, et énergique, que ce soit à la table du conseil des ministres, à l'Elysée ou à celle de l'Europe agricole, à Bruxelles* ». Justement, si on en parlait du Marché commun ? « *Au départ, nous y avions cru, très sincèrement, parce qu'il ouvrait des débouchés inespérés.* » Mais aujourd'hui, « *avec la politique des échanges, plus celle des montants compensatoires, et d'un tas d'autres aménagements, c'est bien fini* ». Et à cela il faut ajouter encore « *le fait que la France est le seul pays européen à n'avoir pas compris qu'il fallait, à notre époque, livrer des produits finis. Les Allemands, les Belges, les Italiens, les Hollandais, eux, l'ont compris en temps voulu, pour se mettre aussitôt à l'heure des industries agro-alimentaires, tandis que nous allons chercher à la gare un produit fini que nous y avions livré brut...* »

Quant au fameux « *vous vivez tout de même sur la propriété, non ?* », que tant d'agriculteurs s'entendent rabâcher par des citadins peu avertis des réalités actuelles, il le gommera d'un seul coup : « *C'est une vue de l'esprit. Même un simple potager familial n'est plus rentable à compter du moment où il faudrait, pour en tirer de vraies récoltes de légumes, y maintenir un salarié — à plus de 80 000 francs l'an en permanence ! Nos légumes, ma femme les achète au super-marché, comme tout le monde...* » Comme ils se partagent, son frère et lui, entre les champs et la paperasserie, pas question que l'un ou l'autre empoigne la bêche ou le sarcloir.

Autrefois, voici encore une dizaine d'années seulement, il y avait treize salariés sur la propriété. Au fur et à mesure de leur départ à la retraite — ils avaient passé leur vie entière ici, on ne les a pas licenciés, — ils n'ont pas été remplacés. Tant pis pour les bâtiments : d'un bout à l'autre de l'année, jusque-là, un maçon, sa truelle à la main, entretenait toits et murs, rescellait un gond, replâtrait une cloison ; tant pis pour les réparations de matériels qu'un forgeron-soudeur assumait douze mois sur douze.

Face à tant de difficultés, faut-il espérer tout de même voir un jour, à force de dispositions nouvelles et... de patience, les choses prendre un tour moins menaçant ? « *Absolument pas... C'est irréversible ! Me croirez-vous si je vous dis qu'à l'heure actuelle sept agriculteurs sur dix sont obligés — je dis bien : o-bli-gés — de vendre chaque année un petit morceau de leur domaine pour survivre ? Tous les ans, une parcelle, le plus souvent un terrain à bâtir, pour pouvoir, grâce à l'argent frais qu'elle représente, « boucher des trous » de-ci, de-là !* »

Son pessimisme quant à l'avenir, il a, pour le concrétiser, les mots les plus terribles qui puissent être : « *J'ai un fils de neuf ans, dont il est trop tôt pour savoir s'il aura une vraie vocation. Toujours est-il que — je ne plaisante pas ! — je ferai tout ce que je peux pour le dissuader, s'il en manifestait un jour l'intention, de prendre ma suite... L'agriculture, c'est fini, foutu...* »

Inutile de lui proposer quelque belle formule romantique du genre : « *Mais vous faites le plus beau métier du monde, vous semez et vous récoltez. Vous faites le pain des hommes !* » Sa déception, son amertume, son inquiétude, sont suffisamment fortes pour lui permettre de couper court, avec un « *je vous en prie !* » aussi amer que définitif. Pour lui, tout cela est « *fini, foutu* ». Sans espoir de retour.

Même si les syndicats et autres instances professionnelles — comme la F.N.S.E.A. à laquelle il adhère — semblent bien décidés « *à ne pas en rester là* », et concoctent déjà, au fil des réunions, de nouvelles actions à entreprendre.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) *La Picardie*, ouvrage publié sous la direction de René Debrie. Les Éditions d'organisation (Paris, 1981).

### ROUTES ET VOIES NAVIGABLES

# *La traversée du désert*

LA Picardie, c'est déjà un peu le plat pays. Vingt siècles d'invasions ont éloquemment montré qu'on la traverse facilement. Pourtant, le plus petit coup d'œil sur une carte de la région suffit à découvrir que les technocrates aménageurs n'ont pas aussi bien réussi que les hordes barbares. Ou du moins qu'ils n'ont pas eu le même souci puisqu'ils lui ont refusé les voies de communication modernes qu'ils ont généreusement essaimées ailleurs.

Quelques kilomètres d'autoroute (la A 1), un morceau de réseau ferré essentiellement tourné vers Paris, des nationales qui mettent la capitale amiénoise à plusieurs heures de ses frontières, enfin, des voies navigables qui eussent à peine surpris Colbert, composent le tissu — lâche — d'irrigation des trois départements.

Préjudiciable pour la vie locale elle-même, cette carence fait aussi de la région un obstacle, un trou dans lequel viennent sombrer les grandes liaisons interrégionales françaises et européennes. Pendant des lustres, la malédiction semble s'être abattue sur les grands projets dans lesquels la région a vu, à juste titre, le moyen de se désenclaver : autoroute A 26, liaison fluviale Seine-Nord. Ici, les grands espoirs sont demeurés dans les cartons. Le nouveau pouvoir a promis d'y remédier, mais il demande à revoir les études, à réfléchir, à échafauder des solutions financières. Et la Picardie attend toujours.

La liaison Seine-Nord est le gros morceau du programme. Son coût pourrait avoisiner 3,6 milliards de francs. Mais sa réalisation supprimerait l'incompréhensible bouchon qui, entre Compiègne et Cambrai, interdit aux convois lourds (3 000 tonnes) de rallier le bassin de la Seine à partir de la Belgique et réciproquement. Entre ces deux villes, en effet, n'existe qu'une portion d'Oise non aménagée que prolongent, après Noyon, deux canaux à peu près parallèles : à l'Est, celui de Saint-Quentin, qui date de Napoléon Ier et ne peut supporter que des péniches de 350 tonnes ; et, à l'Ouest, le canal du Nord qui a été achevé en 1966... aux dimensions prévues pour lui en 1883 (700 tonnes). Les liaisons fluviales vers l'Est ne sont d'ailleurs pas plus aisées : le sillon Compiègne-Reims par l'Aisne et le canal de l'Aisne à la Marne n'admet que des bateaux de 250 tonnes.

D'où l'idée de mettre à grand gabarit les liaisons de Compiègne vers Valenciennes et vers Reims. Pour la première, il faudrait donc moderniser soit le canal de Saint-Quentin, soit le canal du Nord. La première option est, *a priori*, la plus coûteuse. Mais la fermeture à la navigation pour la durée des travaux (plusieurs années) du canal du Nord — le plus « performant » — aurait, à l'inverse, des conséquences redoutables sur l'économie générale de cette voie d'eau en détournant une bonne partie du trafic vers le rail et la route.

Les deux tracés ont fait l'objet d'âpres discussions. C'est que, de Chauny à Ham et de Péronne à Saint-Quentin, on attend du canal quelques retombées industrielles. Mais quel qu'en soit le prix — 2,5 milliards de francs dans un cas, 1 milliard de plus dans l'autre — le projet pose d'abord un problème de financement. Fin 1980, après dix ans de palabres sur l'opportunité et la rentabilité de tels travaux, on s'acheminait vers une participation de l'Etat à hauteur de 50 % et des régions pour 25 %, le reste étant apporté par des banques en échange de garanties sur les péages. Le nouveau gouvernement a demandé une étude complémentaire du projet, qui doit lui être remis avant la fin du semestre.

L'autoroute Calais-Reims (A 26) connaîtra-t-elle moins de vicissitudes ? 76 kilomètres (sur 269) sont actuellement en service entre Saint-Omer et Arras. Avant la fin de cette année, la A 26 s'enrichira de 36 kilomètres et atteindra Cambrai. Le reste, les 121 kilomètres de Cambrai à Reims, et notamment toute la partie picarde de l'autoroute, qui ralliera Saint-Quentin et Laon, ne sont encore que pointillés. Au cours de sa visite dans la région, à la fin de l'an passé, le ministre des transports, M. Charles Fiterman, s'est engagé à conduire cette liaison à bonne fin. D'ailleurs, dans l'Aisne, les remembrements et les acquisitions foncières vont bon train, tandis que la loi de finances prévoit des crédits d'étude pour 1982.

Mais qui paiera les 2 240 millions de francs de la réalisation (650 millions pour Cambrai-Saint-Quentin, 1 590 millions pour Saint-Quentin-Reims) ? Déjà concessionnaire de Paris-Lille-Valenciennes (A 1-A 2) et de Metz-Strasbourg (A 32-A 34), la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France SANEF) s'est vu confier la concession de la A 26. Mais le ministre des transports a engagé une réflexion qui doit, d'ici à l'été prochain, déboucher sur une nouvelle politique du financement et des concessions des autoroutes. On ne connaîtra qu'après les bailleurs de fonds de l'autoroute picarde dont on ose espérer qu'elle abordera alors, enfin, sa dernière ligne droite.

JAMES SARAZIN.





### LA CHASSE

# Tireurs... et protecteurs

*DE Fort-Mahon à Mers-les-Bains, du chenal de l'Authie aux frontières de la Seine-Maritime, la côte picarde court sur près de 40 kilomètres. Une telle façade maritime de situation géophysique idéale pour tout chasseur, c'est l'assurance que les migrateurs passeront et séjourneront même, pour peu que le proche arrière-pays offre aussi gîte et couvert à ces grands navigateurs que l'on appelle canards, barges, oies, pluviers, vanneaux, sarcelles...*

*La liste serait longue de ces oiseaux qui chaque année empruntent les routes qui les mèneront, par la côte, du nord vers le sud, d'Europe aux rivages d'Afrique, quand le froid se fera trop sentir ; puis du sud vers le nord, quand le printemps s'annoncera. Or voilà sur leur chemin un havre pas encore trop mis à sac, avec son littoral bas, marécageux, ses baies, sa campagne truffée de marais et d'étangs, de mares et de mollières. De l'eau partout, salée, saumâtre mais douce aussi, indispensable après un long voyage. Le rêve pour un canard qui n'a rencontré depuis le paradis des Pays-Bas qu'urbanisation intensive, fumées d'usines, voies ferrées, agitation, bruit et hydrocarbures. L'escale idéale en quelque sorte.*

*Le rêve pour les sarcelles... mais aussi — contrepartie — le rêve pour les sauvaginiers. Baie de Somme, baie d'Authie, quel chasseur à la botte, quel privilégié de la hutte ou du gabion n'a pas entendu parler d'elles ? A l'heure où court la mer vers la terre, faisant lever vers les rivages bécasseaux, huîtriers, macreuses, canards plongeurs en vols fous, quelle merveille ! Plus de trois cent vingt espèces sont ici représentées, les deux tiers de l'avifaune d'Europe.*

*Aussi peut-être est-ce la raison pour laquelle les chasseurs d'ici, ceux de la baie d'Authie sud, ceux de la baie de Somme, ceux de Cayeux-Mers, comme on dit, sont plus conscients qu'ailleurs, plus vigilants, plus actifs. Eux que l'on a si souvent décriés, si souvent accusés de vouloir tout tuer, de ne vouloir que remplir leurs congélateurs, les voilà faisant ouvrir une réserve nationale de 19 000 hectares, multipliant la garderie, repeuplant en colverts reproducteurs estuaires et pacages humides, animant une exposition permanente consacrée à la faune et à la flore, participant aux études scientifiques entreprises sur l'avifaune migratrice. Et cette journée nationale de nettoyage des baies et rivages qui aujourd'hui s'est étendue à tout le littoral français, qui l'avait lancée sinon ces associations de chasseurs du domaine public maritime ? Et sait-on dans quel état un an de tourisme intensif peut laisser les côtes d'un pays, quel poids de détritus, de boîtes de conserves, de papiers gras cela représente ?*

*Toutes choses à savoir quand on rencontrera ces fous vêtus de kaki, leur toile de tente roulée sur le dos, leur fusil à la main, aller s'enterrer dans le vent qui lève du côté du Crotoy et de Saint-Valery pour attendre l'oiseau qui viendra du nord.*

CLAUDE LAMOTTE.

★ Pour tous renseignements : Association picarde des chasseurs de gibier d'eau du département de la Somme (Association affiliée à l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau). B.P. 2280790 Fort-Mahon.

### LES RÉSERVES ET REFUGES

Outre la réserve de chasse maritime limitée par les communes de Saint-Quentin-en-Tourmont et du Crotoy, et qui s'étend donc sur 7 kilomètres de côte, donnant refuge à un nombre important d'espèces, il existe dans le département de la Somme :

— une réserve de chasse approuvée située sur la commune de Saint-Quentin déjà citée ;

— une réserve de chasse maritime qui s'étend sur 10 kilomètres et sur 13 000 hectares entre les communes de Grofliers, Fort-Mahon Plage, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont ;

— un parc ornithologique ouvert au public, géré par l'Association Marquenterre-Nature et implanté sur des terrains conquis sur la mer ;

— une réserve de chasse fluviale sur l'Avre, l'Ancre et l'Halne ;

— une réserve sur le canal de la Somme et la rivière de Somme canalisée.

Le Monde

# culture

## ROCK

*Elvis Costello et Police à Paris*

### Les mythes redécouverts

Ils sont apparus en pleine explosion punk en Angleterre, Elvis Costello et Police. Tout à coup le rock retrouvait sa réalité et, mieux encore, avec eux, il redécouvrait ses mythes. Attrapant au vol l'humeur du moment, les musiciens de Police, qui avaient tenté séparément et sans succès plusieurs aventures dans le passé, jouaient le rock vite et dur ; en attendant mieux, ils étaient prêts à tout. Elvis Costello, lui, n'était prêt à faire aucune concession. Son premier 45 tours annonçait la couleur et le ton d'un trajet qui ne s'est jamais démenti.

Petit, nerveux, binoclard, avec ses allures de Buddy Hooly, Costello partait en guerre contre le show-business ; avec un esprit frondeur, ses attitudes, ses références, ses actions, alimentaient la légende. D'ailleurs le prénom qu'il s'était choisi, Elvis, suffisait à le placer au panthéon des « rois ». C'était il y a quatre ans. Aujourd'hui, avec Clash, Police et Elvis Costello comptent parmi les seuls à avoir survécu au phénomène punk. Les premiers avec le succès international que l'on sait, le second avec un prestige indubitable. L'année 1982 ne pouvait commencer sous de meilleurs augures en matière de rock puisque Police donne deux concerts, les dimanche 10 et lundi 11 janvier à la Rotonde du Bourget, tandis qu'Elvis Costello, avec son groupe les Attractions augmenté du quatuor à cordes de l'Opéra de Paris, se produit le 10 au Théâtre des Champs-Elysées.

Le rock n'est pas seulement affaire de musique. C'est James Dean qui marche tête baissée, col relevé et cigarette au bec ; c'est Marlon Brando qui part seul en lutte contre les syndicats de la pègre dans *Sur les quais*. Une succession d'images, un état d'esprit de rébellion et de marginalité. C'est ce qu'avaient compris les Stones, les Beatles, Dylan et quelques autres dans les années 60, c'est ce qu'ils vivaient et c'est ce qu'entretient Elvis Costello — il est unique — aujourd'hui. Il a compris et démonté les mécanismes du rock pour les reprendre à son compte, flatter la part de fétichisme qui existe en chaque fan, s'entourer de mystère. Il est le seul musicien qui refuse systématiquement les interviews et qui s'y tient, qui avance au rythme de ses passions en dehors des exigences du show-business.

Elvis Costello ne gagnera jamais le succès d'un Bruce Springsteen par exemple. Son répertoire est destiné à un auditoire averti, complice. Pourtant la richesse de son inspiration, ses talents d'auteur-compositeur — il a le don des mélodies qui vont à l'essentiel en trois minutes, avec des textes comme des petits scénarios, — sa voix au timbre particulier, qui évoque parfois celui de Dylan, ont su l'imposer devant un public substantiel en Angleterre et aux Etats-Unis.

Elvis Costello fait l'objet d'un culte avec ses disques, qui sont autant d'anthologies du rock, parfaitement cohérentes, pensées et travaillées dans les moindres détails jusqu'à la pochette et même le marketing. Lorsque tout le monde s'est mis au reggae, il s'est tourné vers le rhythm'n'blues, aujourd'hui, les temps sont au rockabilly, le voici avec un disque de country et western. Il est allé à Nashville enregistrer, dans la pure tradition, des classiques du genre. Et c'est ainsi qu'on le verra au Théâtre des Champs-Elysées avec tout l'attirail, chapeauté Stetson et chaussé Tony Lama, soutenu par le quatuor à cordes de l'Opéra de Paris pour les besoins de la cause. Héros toutes catégories, Elvis Costello est l'homme de la situation en toutes circonstances.

#### L'énergie coûte que coûte

En 1977, les musiciens de Police profitèrent de l'effervescence du phénomène punk. Sting (basse et chant) venant du jazz, Andy Summers (guitare) et Stewart Copeland (batterie) ayant joué avec des groupes peu convaincants, ils appartenaient à la génération précédente. Tout à coup décomplexés par l'éloquence et la vitalité retrouvées du rock, ils virent les idées, qu'ils traînaient avec un sentiment de frustration, formulées sous leurs yeux par des groupes qui surgissaient de toutes parts. L'époque était à l'énergie coûte que coûte, le temps de se tailler une image de circonstance, et le trio se lançait dans l'aventure comme pour se défouler et se nettoyer des années de démarches négatives. Cette période de transition passée, ils mirent à profit leur acquis musical pour enregistrer un premier album. Les compositions étaient habilement construites, les harmonies vocales séduisaient et surtout, en étant parmi les premiers à assimiler les rythmes du reggae, Police s'était créé un son qui l'identifiait d'emblée.

Touchant en un premier temps le public spécialisé, très vite, dès le second album, Police a conquis les faveurs du grand public pour devenir aujourd'hui (après quatre albums et une tournée récente qui a visité le Japon, l'Australie, l'Inde, la Grèce, l'Égypte, l'Argentine) un phénomène commercial de première importance plébiscité dans le monde entier. On a souvent comparé Police aux Beatles : une musique universelle, des compositions à la fois complexes et évidentes à l'oreille, des chansons qui descendent dans la rue. C'est un peu ça, le génie et l'intelligence de John Lennon en moins et un phénomène social qui ne se répétera pas. On peut regretter une certaine complaisance et le manque de renouvellement dans l'inspiration des dernières productions. Reste que Police est un événement qu'il faut voir sur scène ne serait-ce que pour la folie qu'il provoque dans la salle. Le trio se produira chaque soir devant quinze mille personnes.

ALAIN WAIS.

★ Elvis Costello le 10 janvier à 20 heures au Théâtre des Champs-Elysées. Discographie chez Vogue, CBS, WEA et Arabella.

★ Police le 10 janvier à 19 heures avec les Go-Go's en première partie et le 11 janvier à 19 heures avec les Belle Stars à la Rotonde du Bourget. Discographie chez A & M, distr. CBS.

## DANSE

### Priorité à l'expression contemporaine

*(Suite de la première page)*

Le moment est venu pour le ministère de la Culture d'être concret. M. Jack Lang en est d'accord ; il a esquissé, le 4 décembre dernier à l'Assemblée nationale, les grandes lignes de son action : utilisation du budget, stratégie des réformes, avec notamment des mesures de priorité *« destinées à promouvoir la jeune danse et à sensibiliser la jeunesse à cette activité »* (2). En compagnie de M. Maurice Fleuret, directeur de la musique, le ministre de la culture exposera ses projets à la fin du mois de janvier. Il est désormais acquis qu'il s'appuiera sur les thèmes débattus au cours des travaux de Bagnolet. En voici les grandes lignes :

● *L'enseignement.* La danse contemporaine étant largement pratiquée, une commission de professionnels propose d'officialiser son enseignement au moyen d'un examen de professorat « ouvert à tous les styles » et permettant en quelque sorte de définir les éléments de cette discipline. Cela amène à s'interroger sur les conservatoires : pourquoi ne pas y enseigner également la danse moderne, alors que les danseurs en ont désormais autant besoin que du « classique » dans leur formation ?

Sont réclamées aussi des écoles nationales de danse pour préparer le diplôme de professeur. L'équipement des villes en salles aménagées est souhaité pour sortir la danse de son état de dépendance à l'égard du sport. Une sous-commission a travaillé sur l'intégration de la danse à l'Université. Elle souligne le caractère sporadique et improvisé d'expériences qui, le plus souvent, ne débouchent sur rien. Enfin, Jean Serry, pédagogue, a largement développé un point essentiel et demeuré jusqu'ici à l'état de vœu pieux : la danse à l'école.

● *La création.* Elle concerne aussi bien des compagnies organisées que des cellules composées de quelques danseurs réunis autour d'un chorégraphe et dont la démarche se rapproche plus des arts plastiques que du ballet traditionnel. Elle appelle un certain nombre de dispositions comme la protection de l'œuvre chorégraphique, la mise en place d'une commission d'aide et l'attribution aux compagnies existantes d'un budget de fonctionnement sans lequel il est impossible de garder des danseurs assez longtemps pour élaborer une œuvre et imposer un style.

● *La diffusion.* Elle est définie négativement : pas de politique, pas d'action en direction du public, pas d'équipements, une programmation des festivals proliférante, anarchique, et sans réflexion, *« surtout du fait des collectivités locales »*.

Les propositions sont multiples. Toutes partent d'une évidence : la danse existe, le public est nombreux, divers ; favoriser leur rencontre suppose un rééquilibrage de la part chorégraphique dans les lieux de diffusion subventionnés (révision des cahiers des charges, création de « pool » techniques, aide aux jeunes compagnies, création de conseillers culturels auprès des municipalités).

#### La ligne de partage

Les critères de la programmation de la danse sont, dans leurs ensemble, contestés ; on leur reproche d'osciller entre les valeurs sûres, à la mode, et le spectacle du genre « gala de fin d'année ». Pour la capitale, la commission constate que, si quelques lieux ont une politique courageuse, en général *« Paris n'achète de la danse que très exceptionnellement et en ne prenant aucun risque »*. On peut remarquer aussi la ligne de partage existant entre les maisons de la culture axées sur la diffusion de la danse contemporaine et les opéras de province plutôt tournées vers le ballet néo classique.

En tout état de cause la danse manque de lieux pour travailler, pour répéter, pour se produire. On ne construit pas pour la danse. Mais peut-être pourrait-on envisager un inventaire de tous les endroits possibles et les aménager

● *Le rôle des médias.* Si la commission chargée de l'information déplore le manque de place accordée à la danse dans la presse écrite dû en particulier *« à la non-reconnaissance de la danse comme art »*, elle est — à juste titre — encore plus sévère pour la radio et la télévision qui n'assurent même pas leur vocation de services public : pas d'informations, pas d'émissions régulières, *« comme si la danse ne concernait qu'une poignée d'initiés »*.

#### Un défilé de majorettes

On s'accorde pour réclamer la création à Paris d'un Centre de la danse (documentation, information, vidéothèque, traduction) doté d'un *« lieu de représentation »*.

● *Rôle de l'État.* Depuis vingt ans, la danse en France est sortie de l'Opéra ; les troupes sont désormais indépendantes à la façon des compagnies théâtrales, avec leurs propres circuits de création et de diffusion. Elles ont besoin d'une politique spécifique. A Bagnolet, tout le monde a souhaité *« que le ministère conserve ses prérogatives en matière de financement global des compagnies et des centres, et de conduite d'une politique de la danse en France »*. On demeure dans le vague quant à la décentralisation ; le précédent du théâtre en la matière est plutôt inquiétant. Pour beaucoup de villes, l'idée que les pouvoirs locaux se font de la danse se réduit à des animations, à un défilé de majorettes. Voilà une belle source de débats municipaux en perspective.

Marcelle Michel.

(2) Réponse à une intervention de M. Gérard Collomb, député du Rhône (P.S.), à propos de l'avenir de la danse.

## LIVRES

Réédition du « Moyen Age fantastique »

### IRRÉSISTIBLES PRODIGES

*Le Moyen Age fantastique*, de Jurgis Baltrusaitis, publié en 1955, vient d'être réédité chez Flammarion. Il inaugure la remise à jour des œuvres essentielles de l'auteur.

Jurgis Baltrusaitis est lituanien. Il l'est resté, bien qu'installé depuis longtemps à Paris. Il reconnaît sans difficulté sa dette à l'égard d'Henri Focillon, mais il n'a pas fait sa carrière universitaire en France. Celle-ci a d'ailleurs été singulièrement entrecoupée. Bien que sa présence physique, l'élégance d'un lutteur de grand style, d'un rêveur en prise avec la matière, laissent imaginer un brillant conférencier, il est d'abord un écrivain, un constructeur de livres.

A force de collages, ses manuscrits ont acquis l'épaisseur des parchemins. Il forme ses lettres avec une générosité qui évoque l'écriture, solide, très matérielle, des peintres et des sculpteurs. Il a la largeur de vues et le goût des détails qui permettent d'éveiller l'imagination et de convaincre. Pour ne pas lasser son lecteur, il change, sans s'attarder, de paysages. Il aime les jeux de miroirs, les machines à rêver.

#### La rigueur et l'originalité

*Le Moyen Age fantastique* en est déjà une preuve suffisante. Mais il faudra disposer de tous les autres ouvrages pour percevoir pleinement, dans sa continuité, la rigueur et l'originalité de la démarche.

Baltrusaitis s'est d'abord attaché à la sculpture romane et en a dégagé les lois ornementales. Dès cette époque, et comme ses origines l'invitaient à le faire, il s'est également préoccupé des influences orientales sur l'art d'Occident. Et ce fut *Art sumérien, art roman* (1934), un petit livre de cent pages d'une audace étonnante.

*Le Moyen Age fantastique* reprend l'enquête pour l'art gothique, avec plus d'ampleur. Un gros volume le complète, *Réveils et Prodiges* (1960), de nouveau accessible chez Armand Colin (mais à l'insu de l'auteur et sans remise à jour). Ces réveils et prodiges, c'étaient, en plein « classicisme » gothique, la permanence et le travail souterrain de formes et d'inventions antérieures, romanes, qui s'étaient abritées à la périphérie de l'Ile-de-France ou dans les coins reculés des nefs, sur les marges des manuscrits et qui, avec la désintégration du gothique, reviennent au centre, occupent l'espace tout entier, envahissent les tableaux de Jérôme Bosch. Au même moment, le classicisme de Chartres, d'Amiens offre une moindre résistance au goût exotique, qui commence d'ailleurs avec la passion pour les monnaies, les pierres gravées, les sceaux antiques. *Le Moyen Age fantastique* est sous-titré : *« Antiquités et exotismes dans l'art gothique »*.

De l'Antiquité, l'imagination médiévale reçoit des modèles d'êtres hybrides, composites (grylles et grotesques) ; de l'Islam, les motifs ornementaux. Mais elle va chercher aussi plus loin son inspiration, jusque dans l'empire mongol, aux Indes ou au Tibet. Un énorme jeu de mots associe, par exemple, les Tartares à l'enfer, le Tartare ou Tartaros les hordes dévastatrices de Gengis Khan incarnent les peuples maudits de la Bible, et leur chef, l'antéchrist. Le « péril jaune », qui faisait récemment trembler l'Occident, n'est pas une nouveauté.

Le lecteur de Baltrusaitis apprend aussi que la représentation des trois morts dans la rencontre avec les trois vifs, thème répandu au quatorzième siècle, est inspirée de textes bouddhiques décrivant les états successifs de la décomposition du corps après la mort.

Il y a bien d'autres prodiges dans ce livre, qui nous rappelle que l'art est une formidable machine à remonter le temps, à traverser les continents. C'est un arbre à têtes qui crie « wakwak », transformé en arbre de Jessé, ce sont des rochers anthropomorphes, des objets humanisés. L'Occident n'a pas résisté à toutes ces démoneries. A l'Extrême-Orient, « terre des dragons », et précisément à l'Empire céleste (la Chine), nos ancêtres doivent l'emblème de leur démons infernaux : l'aile de chauve-souris. L'enfer chrétien s'était mis à parler chinois sans le savoir. Il fallait un grand historien pour le découvrir, s'émerveiller et nous séduire.

J.-FRANÇOIS CHEVRIER.

★ Jurgis Baltrusaitis, *le Moyen Age fantastique*, Flammarion, collection « Idées et Recherches », 280 pages, 190 illustrations, 100 F.

« L'Aventure du jazz », de James Lincoln Collier

### A suivre

Belle épopée, belle besogne que les deux tomes, ni exactement chronologiques ni vraiment analytiques, de James Lincoln Collier : *l'Aventure du jazz* (tome I : « Des origines au swing », tome II : « Du swing à nos jours »). Ancien musicien de jazz devenu journaliste, Collier traite et remue de grands ensembles historiques avec un goût de l'intelligence et du détail qui fait de son œuvre un bel outil de référence. Point de vues à proprement parler nouvelles, pas davantage de perspectives inédites, de ces regards qui d'un trait d'écriture, en un clin d'œil, changent le vôtre, mis une thèse solide et informée à quoi s'ajoute le prolongement aigu de notions que l'on croit un peu vite connaître.

Comme cette aventure est suivie et traduite par Yvonne et Maurice Cullaz (producteur depuis longtemps de l'émission « Libre parcours jazz »), c'est-à-dire par d'excellents spécialistes, on nous épargne cette fois les sottises coutumières des traductions de livres sur le jazz. Sur les origines africaines du jazz, sur les musiques tribales et la genèse de cette mystérieuse caractéristique qu'est la *blue note*, sur les schémas rythmiques et sur quelques particularités de style et de jeu, on apprend en douceur mille et un enseignements, en se faufilant entre l'anecdote plaisante et la description précise.

On regrette d'autant plus que cette aventure du jazz soit sur le plan théorique — même si le mot continue bêtement de faire peur — si peu aventureuse... Les continents sont bien découpés, leur dérive bien relatée, mais le globe où tout cela se passe est un globe dessiné à l'ancienne mode. Rien n'est renouvelé de cette description, commode certes mais depuis longtemps critiquée en profondeur, qui donne à tous les mouvements leur juste place dans un honnête catalogue et les fait se suivre comme les dynasties d'un empire bien réglé.

A ce conformisme historique, la « West Coast », par exemple, passe à la trappe ; des musiciens comme Lennie Tristano sont traités par-dessous la jambe et les mouvements des vingt dernières années — sagesse ou précaution ? — réduits à la surface corrigée d'un salon de musée... Quant à la transmission de l'expérience familiale, pourtant fondamentale, en marge de tous les systèmes pédagogiques, et quant à l'importance décisive de la musique d'église et des *spirituals*, elles ne font pas partie de ce dispositif historique-là. Tout de même...

#### Nouveauté et ferveur

Escortée néanmoins de belles et parfois rares illustrations, d'un avant-propos judicieux d'Henri Renaud, lui aussi musicien et critique, d'une discographie utile et d'une vaste bibliographie aux surprenantes lacunes, cette aventure mérite qu'on l'accompagne jusqu'au bout de ses explications techniques. On y découvrira les amples développements du jazz, mais aussi, au détour d'un paragraphe, Charlie Parker dans le restaurant où jouait Art Tatum. Emporté par l'élan de sa préface, Mike Zwerin — encore un excellent musicien critique — va jusqu'à dire que ce livre est le premier, sur le jazz, qui « swingue ». C'est peut-être vanter sa nouveauté : ce n'est pas exagérer sa ferveur.

FRANCIS MARMANDE.

★ James Lincoln Collier, *l'Aventure du jazz*, Albin Michel.

■ Le comité de soutien du Centre culturel du Marais, qui, à ce jour, a recueilli plus de trente mille signatures, vient de lancer, sous forme de télégramme, un appel au président de la République, pour que l'exposition Turner en France puisse être prolongée jusqu'au 31 janvier. Les musées prêteurs ont, en effet, accepté cette prolongation de trois semaines, délai qui permettrait, en raison de l'affluence du public, de réaliser un bénéfice net de 150 000 francs (*le Monde* du 23 décembre).

■ Le Centre culturel irakien à Paris présente *la Descente d'Ishtar aux enfers*, adaptation et mise en scène de Abed Azrié, le 11 janvier à 20 h 30 (11, rue de Tilsit, 75008 Paris).

## FORMES

### Mythologie de la couleur

Depuis longtemps déjà, Claude Bellegarde s'est éloigné du grand silence blanc qui lui fut jadis salubre. Il ne renie pas son passé. Mais, en 1981, après bien des recherches, et des réussites, dans la conquête de la couleur, il semble avoir définitivement maîtrisé sa pelette. Ses œuvres neuves ne procurent pas seulement un plaisir épidermique (1). Elle va loin, cette couleur, quel qu'en soit le support, même les entrelacs d'un store de bois, où les bleus et les rouges, le froid et le chaud donnent souvent le ton *(Apia, Hécate)*. Sommes-nous devant une peinture non figurative où se contentent d'onduler les verticales vertes, jaunes, outremer de *Pan ?* Voire. Les courbes féminines d'*Atalante* par exemple contredisent un jugement hâtif. Elle n'est pas anodine ni sans vertus, cette peinture vive, nette, harmonieuse. Chaque touche agit sur la rétine, sur l'esprit, tonique ou apaisante.

Bellegarde figure parmi les soixante-cinq artistes morts ou vifs dont on a réuni un bon choix de dessins, d'Adami à Zadkine. Ils y sont à peu près tous, les plus grands et les plus jeunes d'aujourd'hui, de la peinture et de la sculpture. On est heureux de voir ainsi la Galerie Breteau (2) au glorieux palmarès redonner signe de vie, alors que trop d'autres ont dû fermer leurs portes, telle la Galerie Entremonde.

Madeleine Grenier avait été choisie par René Char pour enluminer une gerbe de ses poèmes. En a-t-elle eu le temps ? Elle est morte le 3 janvier et sa fin prématurée fait mesurer l'étendue de cette perte : son métier était en progrès constants. Sa dernière exposition avait eu lieu en mars 1981 à la Galerie Darial. La blancheur était son élément vital, une blancheur qui avait *« du sang sous la peau »*. Fille du philosophe Jean Grenier, auteur de tant de pages sensibles et lucides sur l'art, elle avait pourtant cherché à profiter de cette référence.

Une autre disparition, récente elle aussi, celle de Bram Van Velde, est l'occasion d'ouvrir une nouvelle revue d'art suisse d'un titre (3) et d'une formule insolites. Elle ne fait appel ni à la critique ni à l'information. Elle se veut une tribune d'artistes. Son second numéro est en bonne partie consacré à « l'aventure commune » de Charles Juliet et de Bram Van Velde. On sait l'importance du rôle joué par le poète dans l'exégèse du peintre ; ses « Rencontres », sa grande monographie avec Jacques Putman chez Maeght, etc. Les lettres vermillon d'un alphabet peint par Bram sur la couverture se retrouvent agrandies, en teintes plus tendres et en surimpression de poèmes et de texter de Charles Juliet, en compagnie d'autres reproductions. *« Je n'ai qu'un désir*, disait-il à Juliet au cours d'un dernier entretien à Grimaud. Voir cet inconnu qui est en moi. »

De la Suisse passons à la Belgique. Là encore, une jeune revue, *Incisions* (4), jumèle le poète écossais Kenneth White et le peintre français Michel Moy, bien vivant, lui. Ce sont des variantes extrêmement riches sur le thème du « nouveau paysage », résultant de trinôme poésie-peinture-pensée, que Kenneth White développe une fois de plus avec son extraoidinaire pouvoir d'évocation. Un art éclaté qui fait table rase de toute notion de représentation et de toute culture apprise... disons bourgeoise.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie d'Art internationale, 12, rue Jean-Ferrandi.

(2) 70, rue Bonaparte.

(3) *Trou*, éditions de la Prévôté, Motier (Berne).

(4) *Incisions*, n° 3, rue des Fontanelles, 97190 Encaussines.

# SPECTACLES

# théâtres

## LES SPECTACLES NOUVEAUX

**LE CHANTEUR D'OPÉRA**, Comédie de Paris (281-00-11), sam., 20 h 30.
**L'ILE AUX CHÈVRES**, Marie Stuart (508-17-80), sam., 17 h 30 et 20 h 30.
**PALAIS DE JUSTICE**, Odéon (325-70-32), sam., 20 h 30, dim., 15 h.
**LE COMBAT DE LA MOUCHE**, Lucernaire (544-57-34), sam., 22 h 15.

### *Les salles subventionnées et municipales*

**Salle Favart** (296-12-20) : Brasil Tropical (sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h, dernières).
**Comédie-Française** (296-10-20) : les caprices de Marianne ; l'Epreuve (sam., dim., 20 h 30) ; les Femmes savantes (dim., 14 h 30).
**Chaillot** (727-81-15), Faust (sam., 20 h 30) ; Britannicus (dim., 15 h).
**Petit Odéon** (325-70-32), Dorval et moi (sam. et dim., 18 h 30) ; le Neveu de Rameau (sam. et dim., 21 h 30).
**TEP** (797-96-06) le Grand Magic Circus, (le Bourgeois gentilhomme) (sam., 20 h 30, dim., 15 h.).
**Petit TEP** (797-96-06), 20 h 30 : Marionnettes Richard Bradshaw : (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
**Centre Pompidou** (277-12-33) : Jeux de mémoire (sam. et dim., de 14 h à 18 h) ; cinéma-vidéo ; Takis et Masson (dim., 15 h).
**Carré Silvia-Monfort** (531-28-34), Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; la Duchesse d'Amalfi (sam., 20 h 30).
**Théâtre musical de Paris** (261-19-83), West Side Story (sam., 20 h 30, dim., 14 h).

### *Les autres salles*

**Antoine** (208-77-71), 20 h 30 : Potiche. (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 et 20 h 30).
**Atelier** (606-49-24) : le Nombril. (sam., 21 h, dim., 15 h et 21 h).
**Bouffes-du-Nord** (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam., 20 h 30).
**Bouffes parisiens** (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h, dim., 15 h).
**Cartoucherie**, Théâtre du Soleil (374-24-08), Richard II (sam., 18 h 30, dim., 15 h 30) ; Épée de Bois (808-39-74) ; Écrits contre la Commune ; (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
**Centre d'Arts celtique** (258-97-62) : Évasion. (sam. 20 h 45, dim., 17 h).
**Cité internationale universitaire** (589-38-69), grand théâtre : la Divine Comédie (sam. 20 h 30).
**Comédie Caumartin** (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h., dim., 15 h 30).
**Comédie des Champs-Elysées** (720-08-24) : le Jardin d'Eponne (sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30).
**Comédie italienne** (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).
**Daunou** (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h, dim., 15 h 30).
**Deux-Portes** (361-49-92) : les Fausses Confidences (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
**Espace-Gaîté** (327-95-94) : Tranches de vie (sam., 20 h 15, dernière).
**Espace Marais** (271-10-19) : Motus et Paillasse (sam., 22 h 30).
**Essaïon** (278-46-42), salle I : la Princesse de Babylone (sam., 20 h) ; Attention copyright (sam., 21 h 30) ; salle II : Spectacle Guillevic (sam., 18 h 30) ; Monsieur, Monsieur, Monsieur (sam., 20 h 30) ; Cheese ou la vie en rond (sam., 22 h).
**Fontaine** (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h 30).
**Gaîté Montparnasse** (322-16-18) : Ça fait mal quand je touche (sam., 20 h 15, dim., 15 h 30) : Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 22 h, dim., 17 h 30).
**Grand Hall Montorgueil** (233-80-78) : Dialogues d'immigrés (sam., dim., 20 h 30).
**Huchette** (326-38-99) : André Frère (sam., 18 h 30) ; la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30).
**Jardin d'Hiver** (262-59-49) : Partage (sam., 19 h).
**La Bruyère** (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h, dim., 15 h).
**Lucernaire** (544-57-34), Théâtre Noir, : Yerma (sam., 18 h 30) ; Anatole (sam., 20 h 30) ; Elle lui dirait dans l'île (sam., 22 h 15) ; Théâtre Rouge : Ladyablogues (sam., 18 h 30) ; Milosz (sam., 20 h 30). – Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).
**Madeleine** (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45, dim., 15 et 18 h 30).
**Marie Stuart** (508-17-80) : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre (sam., 22 h 15, dim., 15 h).

> Pour tous renseignements concernant l ensemble des programmes ou des salles
> **« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »**
> **704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34**
> (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

## *Samedi 9 et dimanche 10 janvier 1982*

**Marigny**, salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
**Mathurins** (265-90-00) : le Grain de sable (sam., 18 h 30) ; Jacques et son maître (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
**Michel** (265-35-02) : On dînera au lit (sam. et dim., 15 h 30, 21 h 15).
**Moderne** (280-09-30) : le Journal d'une femme de chambre (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
**Nouveautés** (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h ; dim., 15 h).
**Œuvre** (874-42-52) : Orties... chaud (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h).
**Palais-Royal** (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
**Roquette** (805-71-51), Petite salle : Il était trois fois (sam., 20 h 30).
**Saint-Georges** (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
**TAI - Théâtre d'Essai** (270-10-79) : l'Écume des jours (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
**Théâtre d'Edgar** (322-11-02) : Vampire au pensionnat (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h).
**Théâtre en rond** (387-88-14) : Mélimélomane (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h) ; Rosine Favey (sam., 22 h ; dim., 18 h).
**Théâtre du Marais** (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
**Théâtre Noir** (797-85-15) : les Joies de la vie ? Pardon Monsieur (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
**Théâtre Paris 12** (343-19-01) : les Mentons bleus (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
**Théâtre du Parvis** (633-08-80) : Écoute le vent sur la lande (sam., 20 h 30).
**Théâtre Présent** (203-02-55) : le Grand Bilan (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h) ; Aima (sam., 21 h ; dim., 17 h).
**Théâtre des Quatre - Cents - Coups** (633-01-21) : Christophe Colomb (sam., 20 h 30, 22 h 30 ; dim., 16 h).
**Théâtre du Rond-Point** (256-70-80) l'Amour de l'amour (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h) ; Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
**Théâtre-18** (226-47-47) : Gaspard (sam., 22 h).
**Théâtre de la Ville** (542-79-46) : Crime parfait (sam., 20 h 45 ; dim., 14 h 45).
**Tristan-Bernard** (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
**Théâtre de Paris** (280-09-30) : L'ensemble de Pékin (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
**Théâtre-18** (226-47-47), Ombre d'entre elles (sam., 20 h., dim., 16 h.).

### *Comédies musicales*

**Eldorado** (208-18-76) : Brel en cent chansons (sam., 21 h ; dim., 14 h 30 et 18 h 30).
**Porte Saint-Martin** (607-37-53) : Violettes impériales (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).

### *La danse*

**Atelier des Quinze-Vingts** (307-98-97) : A. Harwood, K. Simson, M. Tomkins... (sam. dim. 21 h).
**Espace Marais** (271-10-19) : Graziella Martinez (sam., 20 h 30, dernière).

### *Les concerts*

**Salle Gaveau** A. Delle Vigne (Liszt, Beethoven, Chopin) (sam. 21 h.).
**Salle Cortot** N. Mandement (Bach, Liszt, Schubert, Chopin, Beethoven, Dutilleux) (sam. 21 h.).
**Eglise Saint-Merri** : Ensemble à vents Amadeus, dir. P. Cambreling (Mozart) (sam. 21 h) ; C. Cukerstein (Bach) (dim. 16 h.).
**Radio-France Grand Auditorium** : D. Varsano (Beethoven), (sam. 18 h 30) ; Nouvel Orchestre Philarmonique, chœur et maîtrise de Radio-France (Globokar, Thon That Tiet), (sam. 20 h 30) ; Atelier des Chœurs de Radio-France (Lefebvre) (dim. 19 h.).
**Théâtre du Rond-Point** C. Alsina, R. François, M. Portal, B. Pasquier (Bach, Stravinski, Schumann), (dim. 11 h.).
**Conciergerie** B. Charbonnier, J.-P. Canihac, C. Giardelli, B. Verlet, (Frescobaldi, Costello, Corelli), (dim. 17 h 30).
**Église : St-Thomas d'Aquin** J. Galard, (dim. 17 h 45).
**Église Réformée d'Auteuil** M.-C. Alain, (dim. 17 h 45).
**American Church** M. Haniotis, A. Wheatley, (Mahler, Théodorakis, Baillif), (dim. 18 h.).

### *Jazz, pop, rock, folk*

**Bofinger** (272-87-82), Stella Al Levitt, A. Jean-Marie, R. del Fra, (sam. 21 h.).
**Caveau de la Huchette** (322-65-05), Memphis Slim, (sam., dim., 21 h 30).
**Cirque d'Hiver** (503-47-59), J. Higelin (sam. 21 h).
**Dunois** (584-72-00), J. Mas, L. Xavier, S. Marne, C. Barry, B. et F. Lapierre, (sam. 20 h 30) ; Combinacion latina (dim. 19 h).
**L'Écume** Marlène et Slan, (sam. 22 h.).
**Feeling** (271-33-41), Stockar Tubapack (sam., dim. 22 h 30).
**Gibus** (700-78-88), Private life, (sam. 22 h.).
**Jazz Unité** (776-44-26), J.-P. Debarda, C. Barthelemy, P. Blanchard, E. Tocanne, (sam. 21 h 30).
**Maun musicale** (238-05-71), J. Sicard, D. Lazro, J.-J. Avenel, J.-Y. Colson, (sam. 21 h.).
**New Morning** (523-51-41), Claude Bolling (sam., dim. 21 h 30).
**Petit Journal** (326-28-59), Swing at six, (sam. 21 h 30).
**Petit Opportun** (235-01-06), R. Fays Trio.
**Slow club** (233-84-30), R. Franc (sam. 21 h 30).
**Théâtre des Champs-Élysées** (723-47-77), The inmates ; E. Costello, (dim. 20 h.).
**Théâtre Noir** (797-85-15), Sechou (sam., dim. 20 h 30).



# cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

### *La cinémathèque*

**CHAILLOT (704-24-24)**

Sam. 15 h : Ave Maria, d'A. Braun ; 17 h : Hello sister, d'E. von Stroheim ; 19 h : Contes cruels de la jeunesse, de N. Oshima ; 21 h : Rétrospective Ivan Passer : Eclairage intime.

Dim. 15 h : Mes petites amoureuses, de J. Eustache ; 17 h : L'incendie de Chicago, de H. King ; 19 h : Vampyr (l'étrange aventure de David Gray) de T. Dreyer ; 21 h : Rétrospective Ivan Passer : la Loi et la pagaille.

**BEAUBOURG (278-35-57)**

Sam. 15 h : Le fils du cheik, de G. Fitzmaurice ; 17 h, 10 ans du forum de Berlin (1971-1980) : La dernière cène, de T. Guttierrez Alea ; 19 h, Festival des trois continents (Nantes 1981) : Les yeux ouverts, de R. El Mihi ; 21 h : Salvatore Giuliano, de F. Rosi.

Dim. 15 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Out one : Spectre, de J. Rivette ; 19 h 30 : Festival des trois continents (Nantes 1981) : Inimaginable, d'A. Palekar.

### *Les exclusivités*

**ALLEMAGNE MERE BLAFARDE** (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
**LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE** (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
**CARMEN JONES** (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
**LA CHEVRE** (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
**CONDORMAN** (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
**COUP DE TORCHON** (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
**CROQUE LA VIE** (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52).
**LE DERNIER METRO** (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
**DIVA** (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
**EAUX PROFONDES** (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) : Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
**EXCALIBUR** (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
**LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS** (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
**FAME** (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
**LE FAUSSAIRE** (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
**LA FEMME D'A COTE** (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
**LA FILLE OFFERTE** (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
**LES FILLES DE GRENOBLE** (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88).
**FRANCESCA** (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
**GARDE A VUE** (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
**LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL** (A., v.o.) (*) : Rivoli-Cinéma, 3e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
**LA GUERRE DU FEU** (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
**L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN** (Chin., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
**L'HOMME DE FER** (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
**HOTEL DES AMÉRIQUES** (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
**IL FAUT TUER BIRGITT HAAS** (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
**LE JARDINIER** (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
**LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE** (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
**LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE** (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)

## LES FILMS NOUVEAUX

**AMERICAN POP**, film américain de Ralph Bakshi, v.o. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
**ARTHUR**, film américain de Steve Gordon, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
**RAGTIME**, film américain de Milos Forman, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.o. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).
**LE ROSE ET LE BLANC**, film français de Robert Pansard-Besson, Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Action République, 11e (805-51-33).
**SOUHAITEZ NE JAMAIS ETRE INVITÉ** (*Happy Birthday*) (*), film américain de John Lee Thompson : v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
**T'ES FOLLE OU QUOI ?** film français de Michel Gérard, Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (826-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

**LE LOUP-GAROU DE LONDRES** (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
**LE MAITRE D'ÉCOLE** (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français 9e (770-33-88) ; Studio-28, 18e (606-36-07), h. sp.
**MALEVIL** (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-93).
**MÉPHISTO** (Hong., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
**METAL HURLANT** (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
**LA MORT AU LARGE** (*) (A., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
**NOCES DE SANG** (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
**L'OMBRE ROUGE** (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
**PASSION D'AMOUR** (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
**LA PEAU** (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) : 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 2e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
**LE PETIT LORD FAUNTLEROY** (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
**POPEYE** (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
**POUR LA PEAU D'UN FLIC** (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
**LE PROFESSIONNEL** (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
**PRUNE DES BOIS** (Belg.) : Rivoli, 3e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
**QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE** (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.C.G. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
**REPORTERS** (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
**LA REVANCHE** (Fr.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 2e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-34).
**RIEN QUE POUR VOS YEUX** (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).
**ROX ET ROUKY** (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
**SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR** (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
**SI MA GUEULE VOUS PLAIT** (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-41-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e, (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
**SOLIDARNOSC** (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
**LA SOUPE AUX CHOUX** (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
**STALKER** (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Cosmos, 6e (544-28-80).
**SURVIVANCE** (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
**THE ROSE** (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
**TOTO APOTRE ET MARTYR** (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
**TOTO LE MOKO** (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
**UNE AFFAIRE D'HOMMES** (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
**UNE ETRANGE AFFAIRE** (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
**LES UNS ET LES AUTRES** (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
**VOTRE ENFANT M'INTERESSE** (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
**Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ?** (A., v.f.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

# RADIO-TÉLÉVISION

LA RENCONTRE DE M. FILLIOUD ET DES RESPONSABLES DE L'AUDIOVISUEL

## Le souvenir de l'O.R.T.F.

**Le ministre de la communication, M. Georges Fillioud, a présidé, lundi 4 janvier, une réunion groupant les responsables de tous les organismes issus de l'O.R.T.F. (TF 1, Antenne 2, FR 3, Radio-France, INA, S.F.P., T.D.F.), ainsi que les représentants syndicaux de ces sociétés. Indiquant les grandes lignes du projet de réforme de l'audiovisuel, le ministre a exprimé sa volonté de mieux coordonner les négociations à venir et d'adopter désormais une démarche qui prenne en compte l'ensemble des problèmes communs à tout le personnel du secteur public de la radio-télévision. Cela afin d'aboutir d'ici peu à la création d'une convention collective unique.**

N'était-on pas en train de reconstituer l'O.R.T.F. ? Les participants avaient beau savoir qu'il ne pouvait en être question, la réunion du 4 janvier n'a pu manquer d'évoquer en eux quelques souvenirs. Le cadre à jamais symbolique (la Maison de la radio, aujourd'hui encore appelée, par les touristes, Maison de l'O.R.T.F.), l'auditoire (les présidents des sept sociétés issues dudit organisme, ainsi que toutes les organisations syndicales représentant les personnels de la radio-télévision) : tout contribuait à gommer les sept dernières années et à faire apparaître comme naturelle la réunion d'ensemble du secteur audiovisuel. Le texte publié le lendemain par la C.F.D.T. ne titrait-il pas : *« Dans le sens d'une réunification ! »*.

Provoquée par M. Georges Fillioud, la réunion a constitué, selon lui, *« une étape importante »* et *« une novation »* dans les relations entre les responsables des sept organismes, le ministère de tutelle et les représentants des personnels. D'emblée, le ministre a tenté d'expliquer l'objet de sa démarche. La grande réforme de l'audiovisuel, annoncée à grand bruit, se fait attendre, « et je comprends parfaitement les impatiences de ceux qui trouvent qu'elle tarde trop », a-t-il dit. Pas question — à l'inverse de 1974 — de céder à la précipitation. La loi entrera en application au début de l'année 1983. Toutefois, a ajouté le ministre, *« peut-être faut-il maintenant, dans certaines directions, presser un peu plus le pas, en tout cas prendre une conscience meilleure de la globalité des problèmes, des responsabilités et des missions »* et, dans l'immédiat, *« s'efforcer de gérer financièrement et socialement l'ensemble du service public de la radio-télévision »*.

### Unité collective

Voilà bien la question. Au lieu de s'acheminer doucement vers la réforme, en la devançant, voire en anticipant ses grandes orientations, le temps ne fait que renforcer les différences et les antagonismes entre les divers organismes, les problèmes posés par le personnel étant réglés le plus souvent cas par cas, et de toute façon société par société, rendant chaque jour plus complexe et plus aléatoire l'évolution vers un service public harmonisé.

Qualifications et critères de recrutement divers, statuts et grilles de salaires multiples (la tendance récente ayant privilégié une personnalisation des salaires), tout contribue à ce que les personnels des sept sociétés se sentent de plus en plus attachés à l'organisme employeur (véritable unité humaine collective créée à l'intérieur même du service public). Ils redoutent souvent toute mutation dans une autre société, où ils risqueraient de ne retrouver ni leur ancien statut ni leurs précédents salaires. D'où les craintes suscitées par le rapport Moinot qui, rassurant sur la situation de l'emploi dans le domaine de la radio-télévision, n'en prévoit pas moins quelques bouleversements de structures (éclatement de l'INA, réunification au sein d'un même organisme des deux premières chaînes de télévision, régionalisation de FR 3...).

### « Créer et produire davantage »

D'où aussi l'objectif, qu'a fixé M. Fillioud, de *« réduire puis, aussitôt que possible, de faire disparaître les injustices, les inégalités, entre diverses catégories de collaborateurs du service public »*. Avec ce souci de prise en compte globale des problèmes, et dans la perspective d'une convention collective unique des salariés du groupe ex-O.R.T.F. éclamée depuis plusieurs années par les organisations syndicales, il est prévu que les responsables des sept sociétés issues de l'O.R.T.F. se constituent en collège d'employeurs du service public. Ainsi aborderont-ils ensemble, et avec les organisations syndicales, les questions qui appellent des réponses concertées. Un délégué ministériel sera nommé prochainement pour coordonner l'ensemble des travaux. M. Marcel Huard, déjà chargé d'une mission de bilan et d'inventaire du service public (*le Monde* du 25 novembre 1981) devant assurer aussi le suivi de l'opération.

Une première réunion aura lieu dans les prochains jours pour tenter d'harmoniser les systèmes salariaux, une autre lundi 18 janvier pour aborder la question de la réduction du temps de travail, le ministre proposant de son côté quelques « pistes » telles que la définition des fonctions et des critères de recrutement, l'examen des professions créées depuis 1975 et leur insertion dans la convention collective, l'étude de l'évolution des carrières, etc.

Mais la réunion de lundi a surtout permis aux participants de se voir préciser quelques principes et orientations avant la réforme sur l'audiovisuel. Suggérant d'aller dès à présent *« vers la réforme »*, le ministre a donné des précisions sur la loi à venir. Ainsi se sont trouvées confirmées quelques grandes idées : la vocation de service public du système audiovisuel, et son renforcement face au développement des nouvelles techniques ; l'ancrage de la S.F.P. dans ce service public, et l'instauration de liens de solidarité entre cet organisme de production et les sociétés de programmes ; l'accroissement des moyens de créations originales ; l'organisation de la complémentarité entre les chaînes ; le respect du pluralisme et de l'indépendance de l'information à l'égard du pouvoir politique ; le renforcement des unités régionales pour la télévision et la création de radios locales.

Pas de surprise dans cette énumération d'idées, commentées par le ministre, elles avaient pour but d'inciter les sept organismes à ne rien entreprendre qui aille à l'encontre de ces principes, et surtout de rassurer les représentants des personnels présents : *« La mise en œuvre de ces choix d'orientation ne peut que développer l'emploi dans l'ensemble du service public,* a dit le ministre, *puisqu'il s'agira à la fois de créer et de produire davantage, et aussi parce que la politique de décentralisation conduira à renforcer les unités décentralisées existantes et à en créer de nouvelles. » « Par conséquent,* a ajouté M. Fillioud, *personne, nulle part à la radio et à la télévision nationales, ne doit avoir de crainte, quel que soit le service auquel il collabore... »*

Ce langage apaisant semble avoir été apprécié par les syndicats. Pour la C.G.T., la réunion du 4 janvier *« figure parmi les plus positives pour le groupe depuis le 10 mai »* et *« a permis de cadrer le problème au niveau le plus souhaitable : celui du groupe ex-O.R.T.F. »*. Dans un communiqué du 5 janvier, la C.F.D.T. s'abstient de tout commentaire et se contente de relater la séance de la veille. Certains de ses membres confient cependant leur relative satisfaction bien que leurs vœux aillent dans le sens d'une convention collective nationale englobant aussi le secteur privé. Enfin, le S.N.J. réagit lui aussi plutôt favorablement, espérant y voir l'annonce de « passerelles » possibles entre les différentes sociétés.

L'idée d'un grand service public de la radio-télévision viendra-t-elle à bout de corporatismes pesants parfois au sein de l'audiovisuel ? M. Fillioud semble avoir bon espoir.

ANNICK COJEAN.

## Samedi 9 janvier

**En raison de la grève des techniciens de la S.F.P., les émissions de Michel Drucker (samedi, 20 h 30, A 2) et de Patrick Sabatier (dimanche, 14 h 5, TF 1) ont dû être annulées (voir article ci-contre).**

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**20 h Journal.**



**20 h 35 Magazine : Droit de réponse de Michel Polac.**
*Réactions de téléspectateurs de province et de l'étranger à la suite de l'émission du 2 janvier dernier ; et débat sur l'élevage industriel avec la participation notamment du professeur Kastler pour son livre* Le grand massacre *et d'Anne Gaillard*

**22 h 5 Série : Dallas.**
*Bobby apprend qu'il va être père et tente de mettre à exécution la plus grande affaire de sa vie.*

**22 h 55 Magazine d'actualité : sept sur sept.**
*Comment la télévision soviétique a suivi les évènements de la semaine. Pologne : interview du Général Dubicki, réfugié en République Fédérale allemande. Adoption de poupées en Amérique. Roman Polanski.*

**23 h 55 Journal.**

### DEUXIÈME CHAINE : A2

**20 h Journal.**
**20 h 35 Série : Les cinq dernières minutes.**
L'Impasse des brouillards. Réal. C. Loursais. Avec J. Debary.
*Une enquête sur le racket d'un bar et l'assassinat de son propriétaire.*
**20 h 35 Variétés : Jorge Ben à Paris.**
Réal. : G. Barrier.
**23 h Journal.**

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

**20 h 30 La Chartreuse de Parme (3e partie).**
D'après Stendhal. Réal. M. Bolognini. Avec M. Keller, G.-M. Volonte, G. Wilson, L. Bose... *La nouvelle idylle de Fabrice éveille la jalousie du comte Mosca. Fabrice, de nouveau fugitif, quitte Parme et se réfugie à Bologne.*
**21 h 25 Drôle de cinéma.**
raconté par W. Mathau.
*Les Marx Brothers, Mae West, Laurel et Hardy, Bop Hope, Bing Crosby.*
**23 h Journal.**

### FRANCE-CULTURE

19 h 20, La nuit d'Hermès, de M. Zbar (Prix Italia 1981). Avec le Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio France.
20 h, Express-Liberté, de L. Kobrynski (rediff.).
21 h 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

### FRANCE-MUSIQUE

20 h, Enregistrements historiques, rééditions.
20 h 30, Concert, Échanges internationaux. « Russlan et Ludmilla » de Glinka (ouverture), « Concerto pour piano et orchestre nº 2 » de Prokofiev, « Symphonie nº 5 » de Tchaïkowski, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, avec H. Gutierrez, piano ; dir. Y. Ahronovitch.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : 23 h. Samedi minuit.

## Dimanche 10 janvier

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**9 h 30 Foi et tradition des chrétiens orientaux.**
**10 h Présence protestante.**
**10 h 30 Le jour du Seigneur.**
**11 h Messe.**
célébrée en la paroisse Saint-Maxime d'Antony, prédicateur : Père P. Talec.
**12 h Sport : ski.**
slalom géant hommes, à Morzine.
**13 h Journal.**
**13 h 20 Mise en boîte.**
**14 h 5 Variétés : Monte-Carlo Show.**
Avec Demis Roussos.
**14 h 55 La séquence du spectateur.**
**15 h 20 Sports dimanche.**
Tiercé, Tennis, Automobile, Football.
**17 h 15 Téléfilm : Trente litres de super.**
Réal. : B. Hampel. Avec : M. Heidmann et G.M. Halmer.
*Un agent immobilier est soupçonné d'un meurtre.*
**18 h 40 Mini-chronique.**
La méchanceté des choses, par R. Goscinny (Redif.)
**19 h Magazine : Pleins feux.**
*L'actualité du spectacle, de J. Artur et C. Garbisu.*
**19 h 30 Les animaux du monde.**
Jouer pour vivre.
**20 h Journal.**
**20 h 35 Cinéma : la Grande Evasion.**
Film américain de J. Sturges (1963). Avec S. McQueen, J. Garner, R. Attenborough, J. Donald, H. Messemer, C. Bronson, D. Pleasance, J. Coburn.
*Pendant la seconde guerre mondiale, dans un camp de prisonniers anglo-américains, en Allemagne, la préparation par le creusement de trois tunnels, de l'évasion massive de deux cent cinquante hommes. Inspiré d'une histoire vraie, un film d'aventures bien fabriqué, et passionnant par ses péripéties dramatiques. Steve McQueen en tête d'une distribution prestigieuse.*
**23 h 20 A Bible ouverte.**
Le livre de Job.
Avec l'écrivain Elie Wiesel.
**23 h 35 Journal.**

### DEUXIÈME CHAINE : A2

**11 h 15 Dimanche Martin.**
Entrée des artistes.
**12 h 45 Journal.**
**13 h 20 Dimanche Martin *(suite)*.**
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
**17 h 05 Série : L'île aux trente cercueils.**
d'après M. Leblanc. réalisation M. Cravenne.
*Une infirmière se remémore sa rencontre avec son mari, un espion allemand mort il y a quatorze ans.*
**18 h La course autour du monde.**
**19 h Stade 2.**
**20 h Journal.**
**20 h 35 Variétés : Patrick Sébastien.**
**21 h 40 Série documentaire : Les métiers dangereux et spectaculaires.**
Nº 1 : Pompiers du pétrole.
*Où l'on suit dans la pratique de leurs tâches à haut risque le commandant d'un pétrolier géant, un poseur de dynamite, un plongeur sous-marin, un pompier du pétrole.*
**22 h 35 Magazine : Zig-Zag.**
de T. Wehn-Damisch. Moscou-Paris.
*A l'occasion de l'exposition Moscou-Paris au musée Pouchkine, un reportage dans la capitale soviétique à la recherche des réalisations architecturales de ceux que le régime stalinien réprouva : l'avant-garde des années 1900-1930.*
**23 h 05 Journal.**

### TROISIÈME CHAINE : FR3

**10 h Émissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.**
**15 h Un comédien lit un auteur : Choderlos de Laclos.**
**15 h 55 Paul Claudel ou l'espérance sauvage.**
Une présentation de la vie et de l'œuvre de Paul Claudel.
**16 h 55 Théâtre de toujours : le Soulier de satin.**
de P. Claudel. Mise en scène J.-L. Barrault. Avec J.-L. Barrault, J. Martin, M. Herbault, D. Santarelli.
(et à 20 h 30).
*Prouhèze et Don Rodrigue se rencontrent et se reconnaissent à Mogador, où sévit la peste. Doñ a Prouhèse, mariée devant Dieu à don Pelage, ne peut aimer don Rodrigue. Elle choisira le péché et quittera don Pelage pour rejoindre don Rodrigue.*
**19 h 40 Spécial DOM-TOM.**
*Des routes pour désenclaver la Guyane.*
**20 h Japonais absents.**
**20 h 30 Théâtre : Le Soulier de satin.**
(suite).
**23 h 20 Journal.**
**23 h 40 Cinéma de minuit : Tex Avery.**
*Suite de l'hommage au roi du dessin animé délirant et complètement dingue, avec onze « cartoons », réalisés dans les années 40-50 :* What's buzzin buzzard ; Hound Hunter, Out-Foxed, Car of to morrow, Dare-devil Droopy, Garden Gopher, Little Johnny jet, The first bad man, Deputy Droopy, T.V. of tomorrow, The Screwy Truant. *Inédits à la télévision, sauf le dernier.*

### FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son : les Pays-Bas vus par un Français.
8 h, Orthodoxie : l'Epiphanie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute d'Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la libre pensée française.
10 h, Messe à la cathédrale d'Aix-en-Provence.
11 h, Regards sur la musique : Stravinski.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : « les Contes d'Hoffmann », d'Offenbach.
14 h, Sons à Manosque.
14 h 5, « Noé », de L. Kobrynski (rediff.).
16 h 5, Disques rares... de B. Titchenko.
17 h 30, Rencontres avec... R. Garaudy et le Père M. Lelong.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : la poésie espagnole (José Angel Valente).
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Caprice pour quatre chevaux d'or, de R. Jentet.
23 h, Musique de chambre : Chopin, Tippett.

### FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade, musique viennoise et musique légère. Œuvres de Walberg, Linke, Schubert, Zelwecker, Tchaïkovski, Geitner, J. Strauss, Beethoven, Offenbach, Delibes, Lehar, Robert, Mascagni et Lanner.
8 h 2, Cantates, (intégrales des cantates de Bach) : Œuvres de J.-S. Bach.
9 h 7, Magazine international.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées à Paris) : Œuvres de J.-S. Bach, Stravinski, Schumann, Varèse et Scarlatti ; avec C. Alsina, piano, R. François, flûte, M. Portal, clarinette, B. Pasquier, alto.
12 h 5, Les après-midi de l'orchestre : Œuvres de J. Strauss, Thomas, Puccini, Mahler, Mozart, Beethoven, Schumann.
14 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Grieg, Gesualdo, Webern, Rachmaninov, Messiaen, Rimski-Korsakov.
17 h, Comment l'entendez-vous ? : Œuvres de Mozart, par H. Dreyfus.
19 h 5, Jazz.
20 h, Les musées du dialogue.
20 h 30, Les grands concerts d'archives : « Ibéria » de Debussy, « le Tombeau de Couperin » de Ravel, « Bacchus et Ariane » de Roussel par N.B.C. Symphony Orchestra (concert du 28 mars 1954), dir. C. Munch ; « Symphonie nº 1 » de Bizet, par l'Orchestre philharmonique de New-York (extrait du concert du 2 janvier 1949), dir. C. Munch.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Biennale de Venise ; 0 h 05, rupture, œuvres de Dvorak, Ravel, Schumann.

### TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 10 JANVIER

— *M. Claude Cheysson,* ministre des relations extérieures, est l'invité de l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L., à 18 h. 15.

— *Mme Marie-France Garaud* participe au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

— *M. André Lajoinie,* président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, est reçu au « Journal » de 12 h. 45, sur R.M.C.

*Vu*

## Les enfants d'Angkor

Qui ne serait ému par ces enfants qui se pressent à l'entrée d'une école, y travaillent studieusement, s'éparpillent comme une volée de moineaux dès que la cloche sonne, cahiers ou ardoise sous le bras ? Comme les enfants de tous les pays du monde, les enfants khmers sont beaux. Comment se sentir plus optimiste qu'en voyant ces enfants souriants, joueurs, appliqués ? Les images ramenées du Cambodge par Jean Kanapa et diffusées par FR 3 prennent plus de poids si l'on sait qu'il y a trois ans le système d'éducation, *après avoir été détruit par les* Khmers rouges, était réduit à l'état d'embryon, et que les drames qui se sont abattus sur le pays depuis douze ans ont laissé des myriades d'orphelins, d'enfants abandonnés ou déplacés.

Mais de belles images, de bonnes intentions ne font pas nécessairement un bon reportage. Partiel, *Les enfants d'Angkor,* documentaire financé par l'UNICEF, est aussi partial, comme l'a fait remarquer le présentateur. Car des enfants souriants, on en trouve sous tous les régimes, instruments de propagande rêvés. Oui, un million et demi de petits Khmers vont à nouveau en classe avec une ardeur décuplée après quatre ans d'interruption. Mais combien d'autres travaillent la terre, font des petits métiers en ville ou gardent les routes, le fusil à la main ?

Jamais le film ne montre les soldats vietnamiens qui occupent le pays, ne parle du régime socialiste à la vietnamienne qui s'installe, du P.C. omniprésent, de la politisation des manuels scolaires, du remplacement du texte des chansons traditionnelles par des paroles « révolutionnaires ».

Certes les danseuses du Ballet national amenées de Phnom-Penh pour danser devant le temple d'Angkor-Vat, comme au temps du prince Sihanouk, font un spectacle qui ravit les sens. Certes, la décrépitude d'Angkor, dépourvue d'archives et soumises aux ravages de la guerre, des pillards et de la nature, est une catastrophe pour la civilisation mondiale, comme pour la culture à laquelle se raccrochent les Khmers. L'aide de la France serait inestimable. Mais, en ne montrant qu'un seul aspect des choses, le reportage ne risque-t-il pas de se transformer en instrument de propagande ?

P. de B.

## UNE GRÈVE A LA S.F.P. PERTURBE LES PROGRAMMES DU WEEK-END

La grève des techniciens de la vidéo mobile de la S.F.P. n'aura pas duré longtemps. Commencée le jeudi 7 janvier, elle s'est terminée le lendemain vendredi, à 14 heures, mais ce conflit-surprise, qui porte au départ sur la revalorisation des primes de repas, a réussi à perturber les émissions du week-end, rendant en effet impossibles les répétitions de la nouvelle émission de Michel Drucker, « Champs-Elysées », dont la diffusion, samedi soir sur A 2, se trouve ainsi annulée, ainsi que celle de « *Toute une vie dans un dimanche* » de Patrick Sabatier, prévue dimanche après-midi sur TF 1 (avec Michèle Morgan comme invitée).

C'est à la suite d'une réunion intersyndicale avec M. Bertrand Labrusse, président-directeur général de la S.F.P., et après avoir entendu les propositions de la direction que les personnels de la vidéo mobile ont décidé d'arrêter leur mouvement, souhaitant arriver à un règlement négocié de l'ensemble des problèmes qui, disent-ils, *« vont bien au-delà d'une simple divergence sur le taux de remboursement des frais de mission »*. C'est ainsi que, en plus de l'augmentation de la prime de repas (qu'ils veulent faire passer de 35 F à 40 F), les personnels de la vidéo mobile, *« comme l'ensemble de la S.F.P. »*, attendent *« avec impatience la nomination du coordinateur du collège « employeurs » radio-télévision service public, dûment mandaté »*. *« Cette nomination,* précisent-ils, *est la seule mesure de nature à rendre crédible l'existence de ce collège, qui doit régler, sur un plan global, certaines désignations attendues par les agents de la vidéo mobile. »*

## France-Inter : information « non-stop »

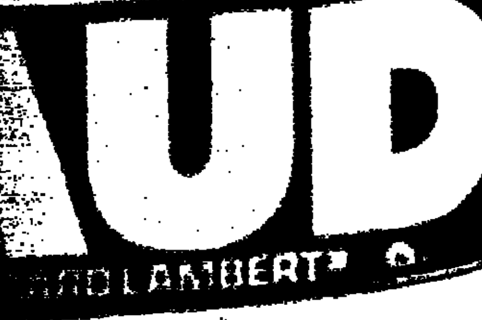
Changement dans l'information nationale sur France-Inter. A partir du lundi 11 janvier, il y aura en effet une heure et demie d'information « non-stop », de 7 heures à 8 h 30. Présentée et annoncée uniquement par des journalistes, cette nouvelle tranche réservée exclusivement à l'information commencera avec Pierre Chatignoux qui présentera le journal de 7 heures et animera l'antenne jusqu'à 7 h 30. Dans cette première demi-heure placée sous la responsabilité de Pierre Pelissier, suivront ensuite : à 7 h 10, la chronique de Dominique Jamet ; à 7 h 15, la page sportive d'Émile Toulouse et les courses par Lionel Obadia ; à 7 h 20, la chronique télévision de Daniel Saint-Hamon ; à 7 h 25, la chronique de Michel Cardoze.

Arlette Chabot, qui prendra la relève de 7 h 30 à 8 h 30, présentera le journal de 7 h 30, animant également à 7 h 40 « l'Invité du jour » (remplaçant ainsi Didier Lecat). Suivront après : à 7 h 50, la chronique économique d'Emmanuel de La Taille ; à 8 heures, le « Journal à deux voix » présenté par Arlette Chabot et Luc Évrard ; à 8 h 15, la chronique de Guy Claisse ; à 8 h 20, la revue de presse de Jacques Thévenin. On trouvera en outre, en dehors de tous ces journaux et chroniques, des pages pratiques, la météo, des informations services et spectacles, et tous les quarts d'heure les grands titres de l'actualité.




● Parallèlement à la tenue du colloque sur la recherche, Antenne 2 organise, en collaboration avec le quotidien *les Échos,* une opération visant à montrer, par des exemples concrets, les atouts techniques et scientifiques dont la France dispose pour résoudre dans l'avenir les problèmes nés de la crise économique

Du 10 janvier au 11 février, Antenne 2 diffusera cinq jours par semaine, du dimanche soir au jeudi, un sujet que *les Échos* développera le lendemain matin, un invité faisant chaque semaine la synthèse du thème abordé (recherche, matières premières et agriculture de l'avenir, intelligence artificielle, santé).

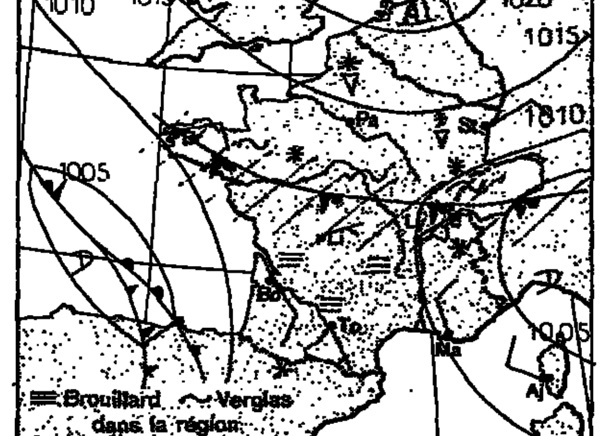


# INFORMATIONS « SERVICES »

## MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 09.01.82 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 10-I-82 DÉBUT DE MATINÉE




**Evolution probable du temps en France entre le samedi 9 janvier à 0 heure et le dimanche 10 janvier à 24 heures :**

Les hautes pressions continentales dirigeront des masses d'air froid et la perturbation pluvio-neigeuse qui stagnait sur le nord et l'est de notre pays régressera vers le Centre tandis qu'un *flux océanique doux et pluvieux circulera* de l'Atlantique à la Méditerranée.

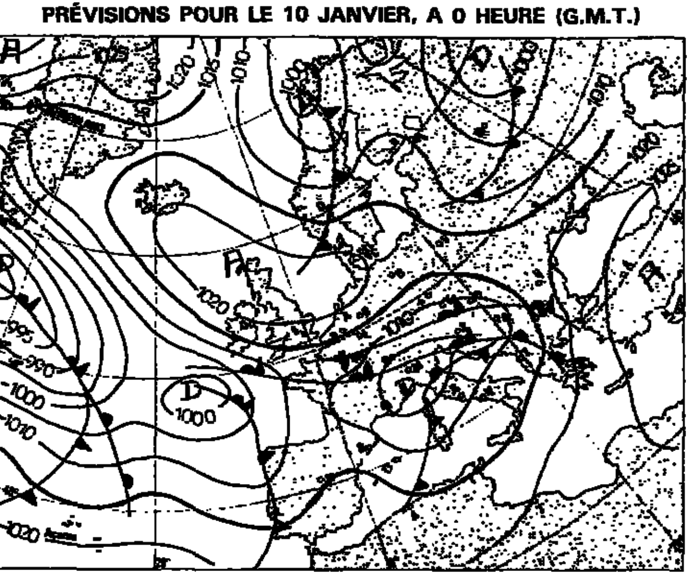
Dimanche, une zone de pluies verglaçantes et suivies de chutes de neige éparses se situant le matin de la Normandie et de la Bretagne au Bassin parisien, aux Vosges et au Jura s'étendra dans la journée au nord du Massif Central et des Alpes tandis qu'un temps plus froid et sec s'établira du nord de la Seine à la Champagne et à l'Alsace ; sur *ces régions, les vents orientés* au nord-est seront assez forts, sur les régions méridionales le temps restera doux, brumeux le matin en plaine ; des pluies abordant les côtes de l'Atlantique en matinée progresseront vers l'est pour *atteindre la Méditerranée* le soir ; des chutes de neige se produiront en altitude sur les Pyrénées, les vents de secteur ouest se renforceront près des côtes, les températures maximales seront en baisse.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 9 janvier 1982 à 7 heures de 1 009,7 millibars, soit 757,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9 janvier) : Ajaccio, 15 et 4 degrés ; Biarritz, 19 et 14 ; Bordeaux, 17 et 6 ; Bourges, 10 et 8 ; Brest, 11 et 10 ; Caen, 6 et 4 ; Cherbourg, 9 et 8 ; Clermont-Ferrand, 14 et 8 ; Dijon, 0 et 0 ; Grenoble, 5 et 2 ; Lille, – 2 et – 5 ; Lyon, 6 et 5 ; Marseille-Marignane, 11 et 5 ; Nancy, – 5 et – 5 ; Nantes, 12 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 10 et 8 ; Paris-Le Bourget, – 1 et – 1 ; Pau, 21 et 6 ; Perpignan, 12 et 7 ; Rennes, 9 et 8; Strasbourg, – 4 et – 5 ; Tours, 10 et 11 ; Toulouse, 17 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 9 degrés ; Amsterdam, – 4 et – 6 ; Athènes, 9 et 6 ; Berlin, – 6 et – 11 ; Bonn, – 5 et – 6 ; Bruxelles, – 4 et – 6 ; Le Caire, 21 et 11 ; îles Canaries, 25 et 14 ; Copenhague, – 10 et – 15 ; Dakar, 34 et 15 ; Genève, 3 et 1 ; Jérusalem, 11 et 8 ; Lisbonne, 17 et 14 ; Londres, – 2 et – 4 ; Madrid, 13 et 5 ; Moscou, – 21 et – 24 ; Nairobi, 27 et 13 ; New-York, – 1 et – 13 ; Palma-de-Majorque, 19 et 6 ; Rome, 13 et 9 ; Stockholm, – 12 et – 16.

PRÉVISIONS POUR LE 10 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)




*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

## BREF

### STAGES

**AU CENTRE RECHERCHE.** — Le centre de documentation Recherche organise les stages suivants à Paris : *Expression corporelle analytique premier degré*, avec J. Le Du, du 11 au 14 février ; *Initiation à la lecture structurale des textes avec applications à l'Évangile*, avec A. Fossion, du 31 mars au 3 avril ; *L'Eglise et les droits de l'homme*, avec L. de Vaucelles, du 31 mars au 3 avril ; *Signification humaine des vœux :* notre rapport à la sexualité, à l'argent, etc., avec J. Le Du, du 31 mars au 3 avril.

★ **C.D.R., 108 *bis*, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : 222-07-48.** *(Joindre un timbre.)*

### TEMPS LIBRE

**TENNIS A LA CARTE A RUEIL-MALMAISON.** — Un choix de dix programmes de « tennis à la carte », pour débutants ou initiés souhaitant se perfectionner avec des moniteurs, est offert par un nouveau club de tennis, qui vient de s'ouvrir à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Des formules plus classiques d'adhésion à l'année sont aussi possibles sur cinq courts en terre battue et quatre courts en « dur ».

★ **Club Dominguez. Tél. : 708-37-38.**

### TRANSPORTS

**VU DU TRAIN.** — Quatre nouveaux guides *Vu du train* viennent d'être édités par France-Rail, filiale de la S.N.C.F. Les voyageurs empruntant les trains rapides des lignes de Paris à Strasbourg, de Paris à Lille et de Paris à Toulouse, et les T.G.V. de la ligne nouvelle de Paris à Lyon pourront disposer gratuitement de ces guides dans lesquels ils trouveront des indications touristiques, historiques ou économiques sur les régions parcourues, les villes traversées, les sites ou édifices situés à proximité des lignes, présentant un attrait particulier.

Le premier guide *Vu du train*, à l'usage des voyageurs de la ligne Paris-Bordeaux, avait été édité en septembre 1980.

## PARIS EN VISITES

### MARDI 12 JANVIER

« *Musée de la cristallerie de Baccarat* », 15 h, 30 *bis*, rue de Paradis (Approche de l'art).

« Montmartre », 15 h, métro Abesses (Connaisance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Poulpry », 15 h, 12, rue de Poitiers (Mme Ferrand).

« Musée de l'orfèvrerie Christofle », 15 h, métro Saint-Denis - Porte de Paris (Mme Hager).

« L'Opéra », 13 h 30, entrée (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île de la Cité », 12 h 30, métro Cité (E. Romann).

« Le Marais », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

## CONFÉRENCES

### MARDI 12 JANVIER

15 h : salle des fêtes de la mairie du XVIe, Mme Saint-Girons : « Les impressionnistes ».

17 h 30 : 55, rue de Varenne, M. J.-J. Salomon : « La résistance sociale au changement technologique » (Futuribles).

18 h 30 : 7, rue de la Bienfaisance, Père D. Olivier : « Luther et la foi » (Amitié judéo-chrétienne de France).

20 h 30 : 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibaut : « Hans Memling ».

20 h 30 : 26, rue Bergère, M. J.-C. Sergent : « *Le corps et le cri* » (L'homme et la connaissance).

20 h 30 : Institut catholique de Paris, 21, rue d'Assas, Mme I. Mourral : « L'enfant et son milieu de vie ».

20 h 30 : 5, rue Largillière, Mme Winckler : « Kant et la philosophie de l'histoire au siècle des lumières » (Nouvelle Acropole).

21 h : Centre Huit, 8, rue Porte-de-Buc à Versailles, M. J. Offredo : « La Pologne ».


**Le Monde**

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 *PARIS - CEDEX 09*
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

| | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE-D.O.M.-T.O.M. | 273 F | 442 F | 611 F | 780 F |
| TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE | 483 F | 862 F | 1 241 F | 1 620 F |
| ÉTRANGER (par messageries) | | | | |
| I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS | 313 F | 522 F | 731 F | 940 F |
| II. – SUISSE, TUNISIE | 386 F | 667 F | 949 F | 1 230 F |

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

*Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.*

**Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.**


## JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 9 janvier 1982 :

UN DÉCRET

● Modifiant le code des marchés publics.

*DES ARRÊTÉS*

● Fixant le seuil au-dessous desquel les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent conclure des marchés négociés ;

● *Fixant les taux de cotisations* du régime de l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnellle pour 1982 et la part des ressources affectées à chaque catégories de charges de ce régime ;

● Portant organisation des classes de première et des classes terminales des lycées ;

● Portant organisation et horaires, dans les classes de première et les classes terminales des lycées, des enseignements sanctionnés par le baccalauréat de l'enseignement du second dégré ;

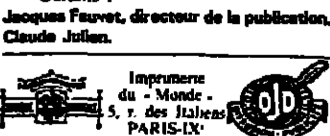
● Portant *interdiction de publi*cité relative aux objets, appareils et méthodes présentés comme bénéfiques pour la santé ;

DES LISTES

● D'administration au concours de sous-directeur des services pénitentiaires ;

● Des élèves de l'école supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique ayant obtenu en 1981 le diplôme d'ingénieur de cet établissement.


Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
*Gérants :*
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.







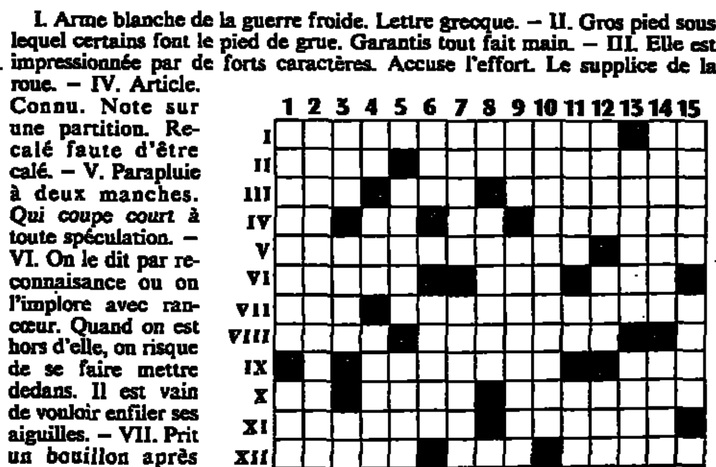

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437


## MOTS CROISÉS

### PROBLÈME N° 3100

#### HORIZONTALEMENT

I. Arme blanche de la guerre froide. Lettre grecque. — II. Gros pied sous lequel certains font le pied de grue. Garantis tout fait main. — III. Elle est impressionnée par de forts caractères. Accuse l'effort. Le supplice de la roue. — IV. Article. Connu. Note sur une partition. Recalé faute d'être calé. — V. Parapluie à deux manches. *Qui coupe court à* toute spéculation. — VI. On le dit par reconnaisance ou on l'implore avec rancœur. Quand on est hors d'elle, on risque de se faire mettre dedans. Il est vain de vouloir enfiler ses aiguilles. — VII. Prit un *bouillon* après avoir passablement écumé. Pour qui les choses pourraient tourner au tragique faute de les avoir prises au sérieux. — VIII. Lit pour jumelles. Cruches au sommet étriqué. — IX. Telle la première vedette d'un muet qui, cependant, ne manquait pas de débit. Mot de la fin *pour un célibataire*. — X. *Unités de* masse. Qui, ayant horreur des coups de feu, ne s'enflamment jamais. Vivant témoignage de la politique antiségrégationniste. — XI. Bons endroits pour réaliser une traite. A l'image de la lessive, on y mouille, on y sèche, on y étend et on y repasse. Parfois. — XII. Peu naturelle. Encaissée au pays du schilling. Anthropophage inconscient. — XIII. Dur qui est au chien ce que le mou est au chat. Petite main baladeuse. — XIV. Préposition. Elément vital pour les poissons ou génératrices de friture. — XV. Instrument à air comprimé. Edenté aux solides *mâchoires*.




#### VERTICALEMENT

1. Passion dévorante. Rejeton de la Gitane. — 2. *Travaillent* uniquement pour l'agrément. — 3. Fleuve de Suède. Sert pour beaucoup, mais est rarement utilisé. Bon ou mal selon la loi des compensations. Vieux soudeur de chaînes. — 4. Article. Façon de boire des hydrophobes. Un coup court, un coup long pour un poète artilleur. — 5. Arme du chourineur. Celui de l'étoile éclipse celui du satellite. Note. — 6. Peintre néerlandais. Brute. Empêche le rideau de tomber. — 7. Pour lui, la vie est un immense tableau noir. Prendre la voie des poids lourds. — 8. Décor au Soudan ou défaut d'agrément en Angleterre. Pièces de théâtre où les spectateurs jouent le rôle principal. Elément entrant dans la composition de l'air. — 9. Latin haïssable. Un manque d'aplomb est de nature à justifier une telle démarche. — *10. Ne croit pas à la croix. Parfois* haussé par celui qui s'estime rabaissé. — 11. Prend la main d'une femme pour lui donner asile et protection. Préposition. Certains affirment l'avoir perdu alors qu'il ne l'ont jamais possédé. — 12. Utilise l'ombre pour éclairer sa lanterne. Exécuté en style « clerc » par des gens peu éclairés. Avec elle, l'acquittement suit la condamnation. — *13. Haute coiffure ancestrale.* Distraire. Copulative. — 14. Laissent des fonds en prenant une culotte. L'une contient des cendres, l'autre réduit en cendres bien des espoirs. Possessif. — 15. L'amour à Tristan au dénouement attristant. Air manquant de fraîcheur. Conjonction.

#### Solution du problème n° 3099

*Horizontalement*

I. Radiateur. — II. Epis. Hune. — III. Sa. Ote. Tu. — IV. Italiotes. — V. Shrapnels. — VI. Ti. Tu. — VII. Aquilon. — VIII. Nu. Oestre. — IX. CERN. — X. Namur. — XI. Panorama.

*Verticalement*

1. Résistance. — 2. Apathique. — 3. Di. Ar. Réa. — 4. Isolation. — 5. Tipule. Nô. — 6. Théon. Oscar. — 7. Eu. Teint. Ma. — 8. Untel. Rhum. — 9. Réussite. Ra.

GUY BROUTY.

# ÉDUCATION

UNE ENQUÊTE DU « MONDE DE L'ÉDUCATION »

## Où en est la discipline ?

Si dans un lycée de Strasbourg il y a en moyenne une vingtaine d'élèves « collés » par semaine, dans un établissement de la banlieue bordelaise, l'administration reconnaît que les « collés », qui figurent toujours au règlement intérieur, ne sont pas mises en pratique. En matière de sanctions et de discipline la disparité est grande entre les différents lycées et collèges de France. Les mêmes faits n'entraînent pas ici ou là les mêmes sanctions : « *Beaucoup d'établissements scolaires flottent selon leur recrutement — celui des élèves et celui des professeurs — selon l'état de leurs locaux et les conceptions de chef d'établissement entre la tolérance et la discipline* », explique Marc Coutty dans l'enquête du *Monde de l'éducation* consacrée à la discipline.

Les collaborateurs du *Monde de l'éducation* ont visité des *écoles, des collèges, des lycées* d'enseignement professionnel (LEP), des lycées du nord au sud de la France. Ils ont découvert des écoles où les maîtres ont encore la main leste, d'autres où adultes et enfants élaborent en commun des « règles de vie ». Ils ont écouté parler des élèves de LEP qui se plaignent que leur établissement, « c'est la tôle » ; *d'autres qui vantent les mérites* des professeurs d'ateliers et du travail par petits groupes autour des machines. Ils ont aussi suivi des collégiens qui, entre les transports scolaires, les cours et la cantine, passent près de dix heures hors de chez eux dans la nervosité, le bruit et qui parfois ont envie de crier, de hurler ou « *de faire les imbéciles* ».

De ce voyage dans les établissements scolaires, Marc Coutty revient avec l'impression que le chahut préparé et organisé a fait place au désordre, à l'excitation. Cette attitude est plus le résultat des rythmes scolaires mal adaptés ou du rejet de l'école par des élèves qui n'arrivent pas à s'intégrer dans un système qui *n'est pas fait pour eux*.

Dans les lycées, les élèves plus âgés « décrochent » et préfèrent s'absenter d'un cours ou même plus longtemps. On est loin des chahuts, des plaisanteries *ou des canulars qui rassemblent* une partie de la classe, ou de l'établissement, contre un professeur ou un interdit de l'administration. Fatigués ou indifférents, les élèves sont nerveux ou absents. Ils contestent quelquefois un règlement qu'ils jugent par trop tatillon, mais la plupart du temps ils préfèrent se réfugier « en marge », s'évader au propre ou au figuré.

Face à cette situation, les enseignants se sentent bien isolés : « *Peu ou pas préparés par leur formation à affronter les problèmes posés par la vie scolaire, ils comprennent mal qu'on leur demande d'être, surtout dans les collèges, plus que des enseignants : des éducateurs.* » Alors pour les mêmes faits certains sanctionnent, d'autres pas. La majorité tente de composer avec les élèves et s'use tous les jours dans des combats douteux où il s'agit de ne pas perdre la face. Et puis les enseignants aiment à plaisir se retourner contre les autres, parents ou administration, responsables de tous les maux.

Une administration qui a bien changé depuis 1968. Proviseurs, censeurs et conseillers d'éducation, mieux formés et mieux adaptés à leur fonction, tentent de prôner l'éducation à la *responsabilité. On ne parle plus* guère d'autodiscipline du côté des responsables de la vie des établissements. On préfère employer le terme de « contrat éducatif » qui lie les élèves et l'administration et « place tout le monde en situation de responsabilité ». Mais dans bien des établissements l'arsenal des sanctions demeure. L'indiscipline ou l'insuffisance de travail deviennent des motifs de punition et l'exclusion temporaire une nouvelle menace qui pèse sur les élèves.

Des élèves qui ne s'insurgent plus et qui s'efforcent de ne jamais aller trop loin pour ne pas encourir le châtiment suprême. Un équilibre à peine reconnu *s'établit ainsi. Un équilibre qui* est source de tension pour les enseignants et qui ne présente guère d'intérêt pour les élèves.

★ *Le Monde de l'éducation*, n° 79, janvier 1982, 9 F.

# SPORTS

FOOTBALL

*Coupe du monde*

## Un tirage au sort politique économique ou... sportif ?

Le sport et la politique ne font pas toujours bon ménage. Ainsi, à la demande de la Fédération française de football qui organisera la phase finale du championnat d'Europe en 1984, le tirage au sort des groupes de qualification pour cette épreuve, effectué, vendredi, 8 janvier à la Sorbonne, reposait sur des critères *strictement sportifs*. Il en a résulté, dans le contexte politique actuel, « le » choc à éviter entre la Pologne et l'Union soviétique. Nul n'a oublié, en effet, l'ambiance passionnée de certaines rencontres *sportives entre* la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique longtemps après le coup de Prague de 1968.

Une pareille « mésaventure » a peu de chance de *se reproduire* le 16 janvier à Madrid pour un tirage au sort plus important encore, celui de la Coupe du monde. Cette dernière rassemblera vingt-quatre des équipes divisées pour le premier tour en six groupes de quatre. Afin d'équilibrer *a priori* ces groupes, le tirage au sort sera précédé, la veille, d'une réunion de la commission d'organisation de la Fédération internationale de football-association (FIFA) pour répartir les vingt-quatre équipes dans quatre chapeaux. Le premier comporterait six têtes de série (1), et le quatrième les six équipes présumées les plus faibles.

De passage à Paris en provenance de Moscou, M. Joao Havelange, le président de la FIFA, a bien confirmé que la commission d'organisation se réunirait en fait pour avaliser une répartition déjà opérée et très contestable au moins sur deux points : la désignation de l'Angleterre comme tête de série et la constitution d'un deuxième « chapeau » géographique avec les cinq équipes de l'Est qualifiées (Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, Union soviétique et Yougoslavie), plus l'Autriche, afin d'éviter un affrontement entre elles au moins jusqu'au second tour.

L'argentine (tenant du titre), l'*Espagne (pays organisateur)*, le Brésil (vainqueur en 1958, 1962 et en 1970, demi-finaliste en 1978), l'Italie (vainqueur en 1934 et en 1938, demi-finaliste en 1978) et la République fédérale d'Allemagne (vainqueur en 1974 et championne d'Europe en titre) sont des têtes de série logiques. Les performances récentes de la Pologne ou de la Belgique (2) (vice-championne d'Europe *avant d'écarter de la Coupe* du monde les Pays-Bas, finalistes en 1974 et en 1978) les désignaient pour la sixième place, de préférence à l'Angleterre, vainqueur en 1966 mais absente des deux dernières éditions et très décevante dans les matches de qualification. La présence probable en Espagne de très nombreux supporters britanniques justifierait-elle cette désignation ?

*Le regroupement des cinq équipes* de l'Est dans le deuxième « chapeau » est encore plus contestable. Ce choix a-t-il été politique pour éviter, par exemple, un autre match Pologne-Union soviétique ? A-t-il été économique ? Les équipes de l'Est déplacent peu de supporters hors de leurs frontières, et leurs rencontres en Occident sont peu suivies. Une seule chose semble sûre : les critères sportifs ne primeront pas pour le tirage au sort de la prochaine Coupe du monde.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Les équipes têtes de série auront au premier tour un double avantage : celui de ne pas être opposées aux cinq autres équipes présumées les plus fortes et celui de disputer leurs trois premiers matches sur le même terrain sans avoir donc à deménager d'une ville à l'autre entre chaque rencontre.

(2) la Belgique serait dans le troisième « chapeau » avec la France, l'Ecosse, l'*Irlande du Nord, le Chili* et le Pérou.

ÉDUCATION

UNE ENQUÊTE DU « MONDE DE L'ÉDUCATION »

Où en est la discipline

SPORTS

FOOTBALL

Coupe du monde

Un tirage au sort politiq… économique ou… sportif

Le Monde

# économie

## ÉTRANGER

# LES ÉTATS-UNIS FACE A LA RÉCESSION

L'ADMINISTRATION REAGAN ET LA LIBRE ENTREPRISE

## A.T.T. et I.B.M. se sortent à leur avantage de deux procédures antitrust

De notre correspondant

Washington. — Les deux procédures antitrust les plus importantes de l'histoire américaine se sont conclues en même temps, le vendredi 8 janvier, par des décisions qui ravissent les défenseurs de la libre entreprise illimitée. L'administration Reagan a, d'une part, renoncé à poursuivre la société I.B.M. (International Business Machines Corporation) qui pourra garder intactes ses structures ; d'autre part, elle a conclu un accord très avantageux pour American Telephon and Telegraph Company (A.T.T.). Cette firme gigantesque, qui se présente comme *« la plus grande entreprise jamais produite sur terre »*, pourra conserver ses laboratoires, continuer d'assurer les communications à longue distance et les fournitures d'équipement à ses clients. On lui demande, en revanche, de se séparer, d'ici à juillet 1983, du moins rentable de ses secteurs même s'il est le plus gros : les communications téléphoniques locales, assurées par vingt-trois filiales qui vont donc devenir indépendantes.

Si la poursuite contre A.T.T. avait été engagée en 1974, le cas I.B.M. durait depuis 1969. Le gouvernement fédéral accusait chacun de ces géants de violer la législation antitrust et réclamait à la justice leur découpage en plusieurs sociétés. Des dizaines de millions de documents devaient être collectés pour les procès. On estime que les deux firmes ont dépensé un demi milliard de dollars environ pour assurer leur défense.

I.B.M. s'en tire avec les honneurs. Le ministère de la justice ne voit rien d'illégal dans la prise de contrôle par cette société des trois quarts du marché américain des ordinateurs au cours des années 60. Le gouvernement dispose d'un dossier « très faible », a déclaré M. William Baxter, responsable de la division antitrust. Ce n'est pas l'avis des concurrents d'I.B.M.

A.T.T. se plaint, pour la forme, de devoir se séparer de ses filiales ; elle a obtenu en échange un avantage très appréciable : l'accès aux activités économiques non réglementées par le pouvoir fédéral qui lui était refusé jusqu'à présent. Cette compagnie de téléphone — connue aux Etats-Unis sous le nom de Bell System — va donc pouvoir mettre un pied dans les industries de l'électronique et de l'information comme elle le souhaitait ardemment. Et se retrouver ainsi en concurrence avec... I.B.M.

Le démantèlement partiel d'A.T.T. risque d'être ressenti assez vite par les consommateurs : on s'attend à une hausse des tarifs des communications locales. Celles-ci ne pourront plus, en effet, être subventionnées par les appels à longue distance, beaucoup plus rentables pour les sociétés.

Les décisions du 8 janvier n'ont pas fini d'être commentées : elles témoignent d'une plus grande souplesse à l'égard des concentrations économiques qui sont combattues depuis quatre-vingt-onze ans pour empêcher des monopoles excessifs. L'administration part du principe que « big » (grand) ne signifie pas nécessairement « bad » (mauvais), surtout en cette période de crise où la concurrence internationale s'accentua. — R. S.

## Les difficultés de l'agriculture conduisent Washington à accentuer ses pressions sur la C.E.E.

Citée souvent en exemple pour sa réussite, l'agriculture des Etats-Unis n'échappe pas aux difficultés que connaissent les paysans à travers le monde. Selon des prévisions faites à Washington, les revenus nets pourraient n'atteindre que 16 ou 18 milliards de dollars en 1982, contre 19 milliards en 1981 et 26,8 milliards en 1979. Ainsi une agriculture de type familial ou capitaliste peut voir, comme on le constate en France, son revenu baisser également. Selon les statistiques officielles, les prix à la production ont baissé aux Etats-Unis de 13 % entre décembre 1981 et décembre 1980. Dans le même temps, la hausse des coûts d'exploitation était de 4,2 %. L'endettement des fermiers se serait accru de 30 % au cours des deux dernières années et atteindrait 180 milliards de dollars.

De plus, et pour la première fois depuis quarante-six ans, le nombre des exploitations a cessé de diminuer en 1981 et a même progressé de 0,3 %, révèle le département de l'agriculture. Il y aurait donc aux Etats-Unis, aujourd'hui, 2 435 810 exploitations contre 2 427 830 en 1980. Cette augmentation est due à la création de petites exploitations en Californie, dans l'Oregon et l'Etat de Washington notamment. En 1935, les Etats-Unis comptaient 6 812 350 exploitations. Les difficultés de l'agriculture « capitalistique » et la récession peuvent expliquer ce renversement de tendance.

La baisse des prix s'explique, elle, de deux manières : d'une part, une succession de récoltes record (la récolte de blé d'hiver sera supérieure d'un pour cent à celle de l'an dernier), d'autre part, une relative baisse de la demande due aux difficultés économiques des pays acheteurs, due aussi à l'intérieur des Etats-Unis à la réduction des programmes alimentaires sociaux.

Le gouvernement, préoccupé par cette situation, proposera sans doute des remèdes classiques aux Etats-Unis : programme de gel des terres, aides au stockage. Mais surtout il s'efforce de développer et défendre les marchés extérieurs des Etats-Unis. Les exportations de produits agricoles dont les deux tiers sont constitués de produits bruts représentent 45 milliards de dollars. Ce souci de préserver les marchés conduit Washington à manier avec prudence la menace d'embargo sur les produits alimentaires vis-à-vis des pays de l'Est. D'où l'annonce d'une simple suspension des négociations sur l'accord bilatéral pour le commerce des céréales entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Mais il conduit aussi Washington à augmenter sa pression sur la Communauté européenne, accusée, pour ses subventions à l'exportation, de concurrence déloyale.

### Le désordre des marchés mondiaux

Dans une étude qu'il vient de publier, le département à l'agriculture écrit que *« du point de vue des Etats-Unis, une réforme de la politique agricole européenne visant à modérer la production et à stimuler la consommation intérieure serait la solution la plus favorable »*, car elle *« diminuerait les désordres et l'instabilité que les exportations des excédents de la C.E.E. provoquent sur les marchés mondiaux »*. Une telle étude conforte la position des partisans d'une Europe autosuffisante. Elle constate qu'en dix ans (1970 à 1980) la part de la C.E.E. dans le commerce mondial du blé est passée de 6,2 % à 15,5 %. Dans ce même temps, celle des Etats-Unis progressait de 36,2 % à 44,8 %. Face à la puissance américaine, la C.E.E. est placée devant un dilemme : poursuivre et affirmer sa politique d'exportation dans le cadre actuel de la PAC — M. Villain, directeur général de l'agriculture à Bruxelles, a préconisé, vendredi 8 janvier, devant la commission agricole de l'Assemblée, que les ventes de beurre à l'U.R.S.S. soient poursuivies, — soit réformer la PAC de façon que la C.E.E. et les Etats-Unis n'entrent pas dans une guerre des subventions à l'exportation. Il y a quelques mois, parlant devant les industriels laitiers français, M. Villain avait affirmé : *« A ce jeu-là, nous serons perdants »*. Ainsi, les difficultés que rencontre l'agriculture américaine ne sont pas sans effet sur le débat européen. — J. G.

## L'échec des négociations sur l'acier est un coup dur pour les exportateurs européens

De notre correspondant

**Bruxelles (Communautés européennes). — Nouveau coup dur pour la sidérurgie européenne : les tractations, engagées depuis environ deux mois entre la Commission et l'administration de Washington, d'une part, entre cette dernière et les groupes sidérurgiques américains, d'autre part, afin de trouver au sujet des exportations communautaires d'acier vers les Etats-Unis un « modus vivendi » acceptable pour tous ont échoué.**

**M. Baldrige, le secrétaire américain au commerce, vient de l'annoncer, le 8 janvier, à Washington. Il n'est pas parvenu à convaincre les producteurs américains de s'abstenir d'introduire une série de plaintes pour dumping (sous forme de subventions à l'exportation) contre les fournisseurs de la C.E.E.**

Face à cette avalanche de plaintes, le mécanisme du « prix gâchette » *(price tigger)*, mis en place depuis 1978 pour empêcher les importations d'acier aux Etats-Unis de s'effectuer à des prix trop bas — gênants pour les producteurs américains —, révèle son inefficacité, perd sa raison d'être et au moins dans les échanges avec l'Europe, va être supprimé.

C'est là, paradoxalement, une mauvaise nouvelle pour les Européens, car cette discipline, qui encadrait les échanges de produits sidérurgiques entre la Communauté et les Etats-Unis, constituait un garde-fou efficace contre les tentations protectionnistes des groupes américains. Désormais, les importations en provenance d'Europe, attaquées de toutes parts, vont s'opérer dans des conditions de grande précarité.

### Une déception

A Bruxelles, l'objectif des Etats-Unis ne fait malheureusement guère de doute : exclure les producteurs de la Communauté du marché américain. Or les sidérurgistes communautaires, même si leurs exportations outre-Atlantique ont régulièrement baissé depuis 1977, y vendent encore environ 5 millions de tonnes par an, soit environ 4 % de la production européenne.

La Commission a publié, le 9 janvier, une déclaration exprimant sa déception devant la manière de procéder des Etats-Unis. Elle est d'autant plus vive que M. Davignon, commissaire chargé des affaires industrielles, n'a pas ménagé sa peine pour essayer de trouver un arrangement avec Washington. La phase actuelle de tensions avait débuté après que, en octobre 1980, l'administration américaine, sous la pression de ses industriels, eut fortement relevé le « prix gâchette ». Les producteurs européens, craignant d'être de la sorte partiellement évincés du marché américain (de fait leurs ventes avaient sérieusement baissé au début de 1981), ont cru bon, alors, d'accélérer leurs livraisons, quitte à vendre au-dessous du « prix gâchette ».

En août 1981, les importations en provenance des Dix ont atteint 800 000 tonnes (au lieu d'une moyenne mensuelle normale d'environ 500 000 tonnes). En novembre 1981, elles se situaient encore aux alentours de 700 000 tonnes. Les sidérurgistes américains se sont alors déchaînés, et M. Baldrige, voulant modérer leur zèle protectionniste, prit l'initiative d'engager lui-même une procédure d'infraction contre la France et la Belgique. Un dialogue actif s'engagea avec la Commission.

M. Davignon, sans être, il est vrai, très écouté, invita les sidérurgistes européens à ne pas exagérer. Les dernières suggestions faites par la commission à Washington (même si l'expression d'arrangement d'autolimitation est formellement proscrite dans ce dialogue) auraient permis de maintenir un courant d'exportations raisonnables vers les Etats-Unis, bien qu'inférieures aux 5 millions de tonnes annuelles qui ont précédé cette dernière crise. Ce sont ces engagements de modération que les entreprises américaines ont refusé et que l'administration Reagan n'a pas su imposer. Pour la Commission, cet échec est d'autant plus lamentable qu'elle considère que les exportations européennes d'acier, au niveau où elles s'étaient stabilisées avant la crise, et, à fortiori, à celui auquel l'Europe était disposée à descendre absolument, ne portent pas préjudice à l'industrie américaine.

Il y a lieu de croire que la Communauté va réagir. Dès vendredi, il a été demandé à la Commission d'inventorier les contre-mesures possibles et opportunes. Ce fort regain de tension intervient bien malencontreusement, à la veille de la session ministérielle du conseil atlantique, au cours de laquelle Américains et Européens doivent examiner la situation en Pologne et s'efforcer d'harmoniser leurs politiques commerciales à l'égard de l'U.R.S.S. et de ses satellites.

Une réunion informelle des ministres de l'industrie des Dix doit se tenir, mercredi 10 janvier, à Bruxelles. Ce sera l'occasion pour la Commission d'exposer aux gouvernements membres de la Communauté le point de la situation et de procéder à des échanges de vues sur la réplique possible.

PHILIPPE LEMAITRE.

## Le chômage frappe désormais neuf millions et demi d'Américains

*(Suite de la première page.)*

Invité à commenter les chiffres de décembre, M. Ronald Reagan a déclaré vendredi : *« Je pense que c'est tragique. »* Selon lui, les causes du mal *« viennent de loin »* ; mais le seul moyen d'en sortir est son programme économique dont les effets ne se feront sentir qu'à partir du deuxième trimestre.

Naturellement, les parlementaires démocrates et les dirigeants syndicaux sont d'un avis contraire. Ils reprochent au président d'avoir étranglé l'économie par des taux d'intérêts élevés et même de compter sur le chômage pour combattre l'inflation. M. Reagan se voit accusé en outre d'avoir rendu plus dramatique encore la situation des chômeurs par des coupes dans les dépenses sociales.

La récession actuelle est en tout cas la huitième que connaissent les Etats-Unis depuis la seconde guerre mondiale. Si l'on en croit le très officiel Bureau national de recherche économique, elle a commencé en juillet. Cette date de naissance contredit la règle tacite, selon laquelle il y a récession aux Etats-Unis lorsque le produit national brut diminue pendant deux trimestres consécutifs. Le P.N.B. n'avait-il pas augmenté de 1,4 % au troisième trimestre ? Il n'empêche. C'est en juillet, estime le Bureau national, que la situation a commencé à se dégrader pour conduire à une baisse du P.N.B. de 5,4 % au quatrième trimestre.

### La « compréhension » des salariés

Cette récession diffère des précédentes dans la mesure où le gouvernement fédéral ne fait rien pour la combattre directement. M. Reagan laisse jouer les lois du marché, en attendant que son programme économique donne les miracles escomptés. A ce rythme, on ne peut attendre une reprise avant la fin du printemps. Le taux de chômage va sans doute crever le plafond des 9 % d'ici là. Même avec une bonne reprise, il ne peut baisser aussi vite qu'il était monté, les courbes précédentes indiquant de lentes améliorations après des dégradations brutales.

Touchés plus que d'autres par cette récession, les travailleurs de l'automobile sont contraints de faire des concessions au patronat. Leurs délégués syndicaux, réunis le 8 janvier, à Chicago, ont décidé l'ouverture de négociations avec Ford et General Motors pour accorder à ces deux sociétés des avantages du même genre que ceux dont bénéficie Chrysler. En d'autres termes, il s'agit de gagner moins pour sauver des emplois. Jusqu'à présent l'Union des travailleurs de l'automobile soutenait que Chrysler était un cas particulier, en raison d'une possible faillite, et que les deux autres « grands » de Detroit n'avaient aucune raison de bénéficier du même traitement.

L'automobile n'est pas le seul secteur où le patronat américain se félicite de la *« compréhension »* des salariés. On signale, ici ou là, diverses démarches inhabituelles pour éviter des faillites. Par exemple, les employés de Western Airlines viennent d'accepter une diminution de 10 % de leurs traitements pour aider cette compagnie aérienne en difficulté.

ROBERT SOLÉ.

## AFFAIRES

LE C.N.P.F. A L'ÉLYSÉE

## M. Gattaz qualifie de « particulièrement constructif » son entretien avec le président de la République

Le président du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.), M. Gattaz, a qualifié de *« particulièrement constructif »* l'entretien de près de deux heures qu'il a eu au palais de l'Elysée, le vendredi après-midi 8 janvier, avec le président de la République. M. Gattaz était accompagné des membres du conseil exécutif de l'organisation patronale. A la sortie, le président du C.N.P.F. a déclaré qu'il avait cherché avec M. Mitterrand à préciser les rapports qui pourraient s'établir entre les entreprises et les pouvoirs publics *« compte tenu des divergences passées »*.

*« Nous serons donc*, a précisé M. Gattaz, *des partenaires, selon l'expression du président de la République. Des partenaires courtois, mais bien entendu constructifs et fermes car nous pourrions être amenés à prendre des positions d'opposition chaque fois que telle ou telle mesure prise par le gouvernement pourrait se révéler contraire à notre mission économique ou sociale. »*

Evoquant *« les objectifs communs »* du patronat et du gouvernement, *« la prospérité des entreprises, l'amélioration de notre économie, de nos exportations et des investissements »*, il a notamment insisté sur la lutte contre le chômage.

*« Nous sommes un peu responsables des problèmes de l'emploi*, a-t-il dit, *et dans ce sens nous avons dit* (au président de la République) *que nous apporterions une coopération puisque nous avons certains buts communs. »*

Comme on lui demandait si les propos du chef de l'Etat étaient différents de ceux tenus la veille par M. Jacques Delors au « forum » de l'*Expansion*, M. Gattaz a répondu : *« Ils étaient un peu différents, mais ils étaient constructifs. Nous espérons renouveler très prochainement ce type d'entretien »*, a-t-il conclu.

D'autre part M. Dreyfus — qui recevait les vœux de la presse, le vendredi 8 janvier — a annoncé une simplification des aides de l'Etat aux firmes privées afin de faciliter les créations d'entreprises. Le ministre de l'industrie a aussi précisé que le secteur public faisait l'objet de ses préoccupations immédiates, car, a-t-il dit, *« dans les périodes difficiles c'est toujours au secteur public que l'on s'adresse pour relancer la machine »*.

## SOCIAL

## M. Jean Auroux attend des premiers contrats de solidarité la création de huit mille emplois

M. Jean Auroux, ministre du travail, a présenté le 8 janvier un *« bilan provisoire »* des premiers contrats de solidarité mis en œuvre dans les collectivités locales ou les entreprises. *« L'opération*, a-t-il déclaré *est bien engagée. »* Au seul niveau des départements, 22 déclarations d'intention ont déjà été signées, dont 12 avec des entreprises et 553 contrats sont en cours de discussion, dont 288 avec des entreprises. Des renseignements précis ont pu être obtenus dans 421 cas, ce qui représente un effectif de 106 117 salariés concernés. Les embauches nouvelles qui pourraient résulter de la signature de tous ces contrats représentaient 8 081 emplois, soit 7,5 % des effectifs de départ. Au niveau national, d'autres contrats sont actuellement négociés, soit à la mission nationale pour l'emploi, soit à la délégation à l'emploi.

M. Auroux s'est déclaré satisfait de ces premiers résultats. L'ensemble du dispositif est pratiquement prêt, a-t-il rappelé. Les mesures de préretraite totale ou partielle ont fait l'objet d'un décret paru au *Journal officiel* du 31 décembre et de deux accords des partenaires sociaux (Unedic) en date des 2 et 9 décembre. Il en va de même pour les mesures concernant les collectivités locales. L'institution d'une préretraite partielle, a dit le ministre, permettra aux travailleurs âgés de ne pas cesser brutalement leur activité. L'entreprise pourra aussi utiliser cette possibilité pour rajeunir ses effectifs et permettre une adaptation progressive du nouvel embauché, qui pourra être formé par le travailleur plus ancien et plus expérimenté, ayant choisi de travailler à mi-temps. C'est une *« prime au savoir-faire »*, estime M. Auroux, qui considère que les contrats de solidarité auront des effets bénéfiques à la fois sur le commerce extérieur et sur le dynamisme des entreprises à l'intérieur du pays. *« Il s'agit*, a-t-il conclu, *d'un acquis social qui restera dans l'histoire du mouvement ouvrier. »*

### UNE MISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LES SITUATIONS DE MISÈRE

**M. Daniel Fabre, directeur de cabinet du ministère de la solidarité nationale, a annoncé devant la presse, le 7 janvier, la création d'une mission destinée à cerner les « trous de la protection sociale », que constituent les situations persistantes de misère et de précarité malgré le système actuel. Cette mission a été confiée à M. Jean-François Larger, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Elle sera menée en concertation avec les collectivités locales. Son action se situera dans le prolongement du rapport Oheix (mars 1981) sur les situations de pauvreté.**

● *Les licenciements chez Eclair-Prestil.* — Deux usines de la société Eclair-Prestil (au Petit-Quevilly, en Seine-Maritime, et à Bernay, dans l'Eure) sont occupées par leur personnel après l'annonce, le jeudi 7 janvier, d'un plan de restructuration prévoyant le licenciement de neuf cent cinquante salariés (*le Monde* du 9 janvier).

Pour recréer « un bon dialogue »

### LA R.A.T.P. EFFACE LES SÉQUELLES FINANCIÈRES DES CONFLITS ANTÉRIEURS

M. Philippe Essig, directeur général de la R.A.T.P., a annoncé, jeudi 6 janvier, à l'occasion de sa prise de fonctions, un certain nombre de mesures *« propres à revoir les conséquences des sanctions intervenues à la suite de plusieurs conflits sociaux »*. Ces dispositions, indique-t-on à la R.A.T.P., prolongent celles déjà prises à l'initiative du président de la Régie, M. Paul Quin, et participent du même souci de *« recréer les conditions d'un bon dialogue social dans l'entreprise »*. Pour effacer *« les séquelles de conflits antérieurs »*, les mises à pied décidées au cours du conflit des ateliers du métro, en janvier 1980, ne feront l'objet d'aucune retenue ; les conséquences pécuniaires pour les conducteurs d'autobus ayant participé au mouvement de grève de mai-juin 1978 seront réduites de 25 %. En outre, il a été décidé d'annuler les conséquences financières de deux autres grèves : celle des agents des stations pour leurs conditions de travail le 17 décembre 1979, et celle des conducteurs du métro et du R.E.R. après les accidents survenus dans les stations Auber et Nation en janvier et février 1981.

Enfin, la R.A.T.P. annonce que la suppression de toutes les sanctions pécuniaires et leur remplacement par *« des dispositions mieux adaptées à l'évolution législative et sociale »* vont faire l'objet d'une prochaine concertation avec les organisations syndicales. La Régie n'est pas encore en mesure de chiffrer le coût de ces mesures. Avec un nombre de journées de mises à pied estimé à mille trois cent soixante-seize, sur la base de salaires ouvriers variant de 5 000 F à 6 000 F, le coût du remboursement intégral varierait entre 230 000 F et 275 000 F

A la C.G.T., on fait remarquer qu'il s'agit là d'une *« réhabilitation des travailleurs qui ont fait grève dans le cadre d'actions sur la sécurité, et donc du service de l'intérêt général »*.

## TRANSPORTS

● *Un abonnement étudiant sur le T.G.V.* — Le ministre des transports, M. Charles Fiterman, a décidé la mise en place d'un nouvel abonnement T.G.V. destiné aux étudiants.

Cet abonnement permettra de faire neuf trajets simples par mois par le T.G.V. Il dispensera du paiement des suppléments et de la réservation. Son prix sera légèrement supérieur au prix de l'abonnement étudiant sur la ligne ancienne. Il entrera en vigueur le 15 *février*. Les autres formules d'abonnement pour étudiants, actuellement en vigueur, sont maintenues.

# CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

## L'euromarché

### La générosité payante de la B.F.C.E.

Ce ne sont pas moins de 250 millions de dollars que la Banque française du commerce extérieur (B.F.C.E.) cherchait à lever sur le marché euro-obligataire en lançant mercredi une émission de ce montant. Dès jeudi, ce sont 400 millions de dollars que la B.F.C.E. se voyait offrir par un marché enthousiaste. Ce premier succès de 1982, qui vient de couronner l'un des premiers euro-emprunts de l'année, s'explique par au moins trois raisons principales. L'émission qui bénéficie de la garantie de la République française est dotée d'un taux d'intérêt variable. Dans les circonstances présentes, c'est un avantage majeur parce que le marché des émissions à taux fixe en dollars est devenu inaccessible aux emprunteurs internationaux. L'inquiétude est en effet revenue aux Etats-Unis où l'on craint que les taux d'intérêt à court terme ne restent élevés tout au long de cette année.

Cette seule éventualité, soulignée entre autres par Henry Kaufman, le gourou new-yorkais de Salomon Brothers, a immédiatement provoqué une réaction *négative des prêteurs qui se sont* repliés sur eux-mêmes ; peu soucieux d'avancer des capitaux à taux fixe au moment où une remontée des taux d'intérêt apparaît possible. Du coup, chacun se tourne vers le marché des emprunts à taux variable où les emprunteurs ont l'avantage de pouvoir limiter les dégâts si, après six mois, les taux se détendent et où les investisseurs peuvent profiter, pour le temps qu'elle dure, de la hausse du loyer de l'argent. Le deuxième atout de l'emprunt B.F.C.E. est sa durée relativement courte. Celle-ci, qui n'est que de cinq ans seulement, est particulièrement attrayante pour certaines catégories d'investisseurs, comme par exemple les banques centrales du Proche-Orient et la clientèle privée européenne.

En troisième lieu, il faut bien reconnaître que la B.F.C.E. n'a pas lésiné sur les conditions. Son émission est dotée d'un taux d'intérêt qui est composé d'une marge de 0,25 %, venant s'ajouter à la moyenne des taux interbancaires offerts et demandés à Londres sur les dépôts en eurodollars à six mois. Ceci conjugué avec, pour les banques impliquées dans la transaction, une commission totalisant 1,50 % procure *aux établissements prêteurs un* rapport annuel de l'ordre de 60 points de base, cela représente près de 20 points de plus que ce que le Crédit foncier de France a récemment offert sur son eurocrédit bancaire de 200 millions de dollars, dont le taux d'intérêt est également basé sur le taux interbancaire en vigueur à Londres pour les dépôts en eurodollars.

L'opération du Crédit foncier, qui n'offrait aux banques prêteuses qu'un rapport maigrelet d'environ 43 points de base, n'a pas suscité un grand enthousiasme. La B.F.C.E. se devait donc d'offrir un rendement un peu plus alléchant. On n'attendait toutefois pas une amélioration aussi forte que celle qui s'est matérialisée à travers l'offre de la Banque française du commerce extérieur, dont la générosité a été immédiatement payante. Vendredi, les « notes » de la B.F.C.E., qui seront émises au pair, se traitaient aux environs de 99,30-99,40 sur le « marché gris », faisant ainsi preuve d'une très bonne tenue pour une transaction aussi volumineuse.

#### Une réticence peut-être passagère

Il n'est, toute compte fait, pas du tout certain que ce soit le Crédit foncier de France qui devienne le premier emprunteur français du secteur public, depuis les élections présidentielle et législatives de mai-juin 1981, à solliciter le marché obligataire américain. Nous avons relaté, il y a une semaine, dans cette chronique, que le Crédit foncier, à peine avait-il drainé 500 millions de dollars par le truchement de deux eurocrédits bancaires, dont celui de 200 millions mentionné plus haut, avait demandé l'autorisation aux autorités américaines d'émettre à New-York 125 millions de dollars d'obligations à dix ans.

Le dépôt du dossier est un préalable nécessaire à tout emprunt outre-Atlantique. Cela n'implique pas toutefois le lancement immédiat d'une émission qui peut être, par la suite, réalisée au moment où l'emprunteur le voudra. Selon les banques américaines qui dirigeront le placement de la transaction du Crédit foncier, aucune date n'a encore été arrêtée pour son lancement. Celui-ci pourrait être aussi bien réalisé dans trois ou quatre mois que dans huit jours. Il se pourrait même qu'un autre débiteur français précède le Crédit foncier dans cette voie.

Il n'en demeure pas moins que notre commentaire de la semaine dernière demeure valable. Les investisseurs institutionnels américains continuent d'estimer que les emprunteurs français devront acquitter une prime afin d'assurer le placement de leur papier aux Etats-Unis. C'est là le résultat d'une réaction plus émotionnelle qu'objective parce qu'elle reflète, dans le contexte de la crise polonaise, la réticence à l'égard de tout ce qui porte le label socialiste.

Par contre, personne ne met en doute l'aptitude de la France à rembourser les dettes qu'elle contracte. Peut-être le jour où un emprunt français sera effectivement lancé à New-York, les réactions seront-elles différentes parce que les investisseurs devront à ce moment prendre une décision et qu'aux Etats-Unis plus qu'ailleurs les choix sont toujours faits à partir de critères purement objectifs.

Dans l'immédiat, il n'est pas plus question, pour le Crédit foncier que pour n'importe quel autre débiteur étranger, de solliciter le marché américain des capitaux. L'atmosphère est sombre à New-York qui se montre plus pessimiste que le marché euro-obligataire. Les banquiers et les investisseurs d'outre-Atlantique sont inquiets à cause des quelque 37 millions de dollars que le Trésor américain se doit de lever pendant le premier trimestre de cette année afin de combler le déficit budgétaire du gouvernement fédéral et de la forte hausse inattendue de la masse monétaire à la fin de l'année dernière alors qu'on espérait une détente dans ce domaine.

#### Présence japonaise

Sur le marché des euro-obligations, une seule émission nouvelle à taux fixe a vu le jour cette semaine dans le secteur libellé en dollar américain. Encore est-elle assortie de caractéristiques particulières qui lui enlèvent partiellement son caractère de placement à taux fixe. Il s'agit d'un emprunt de 50 millions de dollars et d'une durée de cinq ans, offert par la société japonaise Mitsubischi Chemical Industries. L'émission, qui est garantie par la Mitsubischi Bank, sera dotée d'un coupon de l'ordre de 11 % à 11,50 %. En outre, chaque euro-obligation de 5 000 dollars est accompagnée d'un warrant qui pourra être échangé contre une action de l'entreprise nippone, moyennant une prime d'environ 2,50 %. L'emprunt a été bien reçu et, compte tenu de cet accueil favorable, *on pensait vendredi* que le coupon pourrait être fixé au niveau inférieur de la fourchette, soit à 11 %. Trois ou quatre autres transactions japonaises du même genre sont maintenant attendues au cours des prochains jours.

Si le marché primaire des euro-émissions à taux fixe dans le secteur libellé en dollar des Etats-Unis est pratiquement fermé, celui des emprunts convertibles est, en revanche, très actif. Les sociétés japonaises sont responsables de ce dynamisme. Elles espèrent ainsi lever près de 1 milliard de dollars durant ce présent trimestre. La bourse de Tokyo est l'un des rares marchés boursiers du monde pour qui les perspectives sont favorables cette année. La raison en tient au fait que le gouvernement japonais a fait part de son intention de relancer l'économie nippone en 1982. Pour ce faire, il entend favoriser la reprise du marché intérieur et non plus celle des exportations. Cette prévision encourageante devrait entre autres favoriser le placement des euro-emprunts convertibles de sociétés japonaises.

Une transaction est venue égayer cette semaine le secteur des euro-émissions en dollar canadien. La Banque nationale du Canada, qui recherche 50 millions dans la devise à feuille d'érable, sur une durée de six ans, n'a pas hésité à offrir ses euro-obligations au pair avec un coupon annuel tentateur de 16,50 %. Ce faisant, elle a voulu mettre de son côté tous les atouts afin de séduire la clientèle belge toujours alléchée par des coupons élevés sur des devises qui lui permettent de fuir la monnaie vacillante d'outre-Quiévrain. Le débiteur canadien semble avoir bien visé. Le dentiste belge n'a pas manqué de s'intéresser aux « notes » de la Banque nationale du Canada, qui vendredi, se traitaient sur la base d'une décote raisonnable de seulement 1,25-0,75.

Le marché allemand des capitaux est en fin de compte le seul qui n'ait pas été contaminé par l'atmosphère déprimante qui affecte tout à la fois New-York et le reste du marché euro-obligataire. La CECA en a fait la preuve en proposant avec succès une émission en deux tranches, totalisant 185 millions de deutschemarks. La première tranche, d'un montant de 125 millions et d'une durée de cinq ans seulement, est offerte au pair avec un coupon annuel de 9,75 %. Sur le « marché gris », le cours des « notes » était en fin de semaine de 99,75-100,25, ce qui est l'indication d'un très bon placement. La seconde tranche, qui s'élève à 60 millions de deutschmarks et qui a une durée nettement plus *longue puisque* de douze ans, est également proposée au pair avec un coupon annuel de 9,75 %. Le cours de 99,50-100, auquel se sont traitées à la veille du week-end ces obligations à échéance étendue, confirme la réception favorable des investisseurs et la bonne tenue du marché allemand.

CHRISTOPHER HUGHES.

## Les devises et l'or

### Fermeté du dollar et de la livre

Les marchés des changes ont été littéralement pris à contre-pied cette semaine. Au lendemain du 31 décembre 1981, ils s'attendaient que le dollar accentue son glissement pour les premiers jours de 1982, en liaison avec une reprise de la baisse des taux d'intérêt. Eh bien, ce fut le contraire, car, pour des motifs purement américains *(voir en rubrique « Marché monétaire »)*, les taux se sont tendus aux Etats-Unis, et les cours du dollar en ont fait autant.

Lundi 4 janvier, après un chômage de quatre jours, la monnaie américaine commençait à « plonger », tombant à 2,2250 DM à Francfort et à 5,65 F à Paris, contre 2,26 DM et 5,75 F le mercredi 30 décembre. Tous les opérateurs anticipaient à une baisse des taux.

Dès le lundi soir, la tendance s'incurvait, et le « billet vert » amorçait une nette remontée, s'élevant, le jour suivant, à plus de 2,26 DM et de 5,74 F. A la veille du week-end, toutefois, ses cours fléchissaient à nouveau, mais bien timidement.

De toute façon, les milieux financiers internationaux n'entrevoient guère une baisse très sensible du dollar en 1982. Les experts de la Morgan Guaranty Trust, par exemple, pronostiquent bien quelques pressions sur la monnaie américaine au cours du premier semestre, en raison d'une baisse probable des taux, et une remontée au second semestre, liée à une reprise de l'expansion et à une remontée des taux concomitante.

Pour ceux du Groupe de réflexion économique et financière (GREF), le dollar pourrait, également, baisser au cours du premier semestre, mais ce serait, surtout, le mark allemand qui se revaloriserait. La hausse serait de près de 10 % par rapport à la monnaie américaine, qui pourrait tomber jusqu'à 2,05 deutschemarks, correspondant à un cours à Paris de 5,10 F à 5,20 F. De toute façon, selon le GREF, toute baisse un peu accentuée du *dollar* aviverait les tensions au sein du Système monétaire européen, le franc belge subissant de nouvelles attaques pour, peut-être, dévaluer. Quant au franc français, la plupart des experts le voient soumis à des pressions au printemps, puis à un réajustement vis-à-vis du deutschemark à la fin de 1982, en raison du différentiel d'inflation qui continue à se creuser. Questionné sur cette éventualité au cours du Forum de *l'Expansion*, M. Jacques Delors a répondu avec vigueur : *« La période est finie où l'économie française pouvait se permettre une dévaluation tous les sept ou dix ans, sorte de « dumping » pour rattraper nos bêtises. Aujourd'hui, avec la hausse du prix du pétrole, ce n'est plus possible. Je résisterai aux vieux démons : le dopage d'une dévaluation ne dure qu'un temps, et je m'y opposerai. »*

Belle conviction, et énergique résolution : le parti de la dévaluation a toujours été actif en France, et les forces du marché sont, également, très puissantes. On l'a bien vu en septembre dernier.

La livre sterling s'est nettement raffermie, soutenue par les intérêts élevés que la City pratique actuellement : son cours, à Paris, a dépassé 11 F.

Au sein du S.M.E., le franc français a repris la tête, le franc belge tombant en queue et le mark allemand manifestant des velléités de raffermissement, son cours remontant aux environs de 2,54 F pour la seconde fois depuis l'« ajustement » du 4 octobre dernier. Enfin, le zloty polonais a été dévalué de 71 % par rapport aux monnaies occidentales, le dollar étant réévalué de plus de 140 %. Cette amputation va renchérir considérablement les prix des produits importés en Pologne et contribuer à l'opération « vérité » menée à Varsovie.

Sur le marché de l'or, la fermeté du dollar et des taux a contribué à maintenir le cours de l'once aux environs de 400 dollars. Les ventes soviétiques persistent. Pour les experts londoniens, l'U.R.S.S. a porté ses ventes de métal de 90 tonnes en 1980 à 200 tonnes en 1981, l'essentiel des transactions ayant été effectué ces trois derniers mois afin d'acquérir les devises nécessaires au financement des livraisons de céréales américaines et au soutien de la Pologne. — F. R.

**LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE**

8 janvier 1982

FRANC FRANÇAIS — LIRE ITALIENNE — FLORIN NÉERLANDAIS — COURONNE DANOISE — LIVRE IRLANDAISE — MARK ALLEMAND — FRANC BELGE

% : 0 ; –0,25 ; –0,50 ; –0,75 ; –1 ; –1,25 ; –1,50 ; –1,75 ; –2,00 ; –2,25

Plafond — Plancher

*Système monétaire européen

#### COURS MOYEN DE CLOTURE DU 31 DÉCEMBRE AU 8 JANVIER

*(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)*

| PLACE | Livre | $ E.-U. | Franc français | Franc suisse | D. mark | Franc belge | Florin | Lire italienne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| New-York | 1,9280 | — | 17,4825 | 54,7945 | 44,3458 | 2,6068 | 40,4858 | 0,08263 |
| | 1,9150 | — | 17,5054 | 55,5555 | 44,4049 | 2,6007 | 40,5679 | 0,08326 |
| Paris | 10,9824 | 5,7200 | — | 313,42 | 253,65 | 14,9113 | 231,57 | 4,7302 |
| | 10,9394 | 5,7125 | — | 317,36 | 253,66 | 14,8570 | 231,74 | 4,7564 |
| Zurich | 3,5040 | 1,8250 | 31,906 | — | 80,9312 | 4,7575 | 73,8866 | 1,5091 |
| | 3,4470 | 1,8000 | 31,509 | — | 79,9289 | 4,6814 | 73,0223 | 1,4987 |
| Francfort | 4,3296 | 2,2550 | 39,4244 | 123,56 | — | 5,8785 | 91,2965 | 1,8647 |
| | 4,3125 | 2,2520 | 39,4228 | 125,11 | — | 5,8569 | 91,3590 | 1,8751 |
| Bruxelles | 74,112 | 38,3600 | 6,7063 | 21,0191 | 17,0110 | — | 15,5303 | 3,1722 |
| | 73,6317 | 38,4500 | 6,7306 | 21,3611 | 17,0737 | — | 15,5983 | 3,2014 |
| Amsterdam | 4,7424 | 2,4700 | 43,1834 | 135,34 | 109,53 | 6,4389 | — | 2,0425 |
| | 4,7204 | 2,4650 | 43,1518 | 136,94 | 109,45 | 6,4109 | — | 2,0524 |
| Milan | 2321,76 | 1209,25 | 211,40 | 662,60 | 536,25 | 31,5237 | 489,57 | — |
| | 2299,91 | 1201,00 | 210,24 | 667,22 | 533,30 | 31,2353 | 487,22 | — |
| Tokyo | 424,896 | 221,30 | 38,6892 | 121,26 | 98,1374 | 576,90 | 89,5951 | 0,1830 |
| | 420,34 | 219,50 | 38,4245 | 121,94 | 97,4689 | 570,87 | 89,0466 | 0,1827 |

À Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 8 janvier 1982, 2,5847 F contre 2,6025 F le jeudi 31 décembre 1981.

## Le marché monétaire et obligataire

### Pause générale

A la surprise générale, le fléchissement des taux américains que tout le monde escomptait pour le début de 1982, après le léger regain de tension de la fin de 1981, ne s'est pas produit. Bien plus, une certaine tension a persisté, ce qui n'a pas manqué d'influencer le marché des changes (voir rubrique « Devises et or ») ; sur le marché des eurodollars, les taux ont monté d'un demi-point.

A l'origine de ce phénomène, on trouve, une fois de plus, l'évolution de la masse monétaire aux Etats-Unis. La publication, en début de semaine, d'une augmentation de 1,4 milliard de dollars de ladite masse, alors que la plupart des analystes tablaient sur une nouvelle diminution, à la rigueur une stabilisation ou une très légère progression, a provoqué un choc. Cette hausse inattendue a immédiatement laissé penser que les autorités monétaires américaines allaient retarder la détente du loyer d'argent quasi-universellement freinée pour les premiers jours de 1982.

En outre, M. Henry Kaufman, le célèbre expert de Wall Street, a jeté un froid en prédisant une forte remontée du taux en 1982, peut-être même dès le printemps, en raison des énormes besoins du Trésor pour combler un déficit budgétaire grandissant, qui s'ajouterait aux demandes de crédits des entreprises. Pour lui, le « conflit » entre les politiques budgétaire (faisant apparaître un lourd déficit) et monétaire (assez restrictive) provoquera de fortes variations de taux pendant toute l'année en cours, les niveaux records de 1981 pouvant, le cas échéant, être atteints sinon dépassés.

Bien que M. Kaufman soit réputé « infaillible » en raison de ses performances passées, certains de *ses collègues ne se privent pas* de rappeler qu'il s'est tout de même déjà trompé, ne fût-ce que pour les derniers mois, où les taux auraient dû dépasser 20 %, au lieu de 15,75 % actuellement (pour le taux de base bancaire). Tout dépendra, estiment-ils, de l'ampleur des prochains déficits budgétaires, elle-même fonction des décisions que s'apprête à prendre le président Reagan, et du volume de la demande de crédits bancaires, elle-même fonction de l'évolution de la conjoncture économique. Suivant une enquête réalisée par notre confrère le *Wall Street Journal* auprès de quinze experts réputés, le taux de base des banques au 30 juin prochain s'échelonnera de 11,75 % à 20 % suivant les avis ; c'est vraiment un très gros écart !

En attendant, le montant de la masse monétaire américaine ne devrait guère diminuer la semaine prochaine, surtout celle s'achevant le 15 janvier, qui prendra en compte les énormes paiements effectués par la Sécurité sociale au titre de ses pensions et retraites versées trimestriellement.

En Europe, la Banque nationale de Belgique a ramené son taux d'escompte de 15 % à 14 % et réduit de deux points son taux d'avances sur titres, qui revient à 15 %. Le 11 décembre 1981, elle avait, brutalement, porté son taux d'escompte de 13 % à 15 % pour défendre le franc belge, fortement attaqué. Depuis, les pressions sur cette monnaie se sont atténuées, à la suite des mesures d'austérité prises par le gouvernement de centre droit de M. Maertens, ce qui a permis à la Banque centrale de laisser baisser les taux à court terme. Pour combien de temps ?

#### Les nouvelles SICAV

Sur le marché français, le calme a régné. A court terme, après l'abaissement à 14,75 % du taux d'adjudication de la Banque de France pour le début de 1982, le loyer de l'argent au jour le jour est revenu à 15,25 %.

Sur le front des obligations, toutes les énergies sont consacrées *au placement* de l'emprunt d'Etat de 10 milliards de francs, qui s'effectue assez lentement. Il faut dire que le marché est un peu saturé actuellement, les compagnies d'assurances, notamment, n'ayant pas énormément de disponibilités après la ponction effectuée par l'emprunt UNEDIC. Les rendements n'ont guère varié, à 16,15 % pour les emprunts à plus de sept ans, 15,92 % pour ceux à moins de sept ans et 16,60 % (contre 16,53 %) pour les emprunts du secteur public, selon les indices Paribas.

Fait intéressant, le Trésor a autorisé la mise en route des premières SICAV « pour emploi de fonds à court terme », destinées aux détenteurs de disponibilités placées à un mois ou davantage et dont la rémunération a été sévèrement limitée du fait des mesures restrictives prises le 4 septembre dernier. *Les* fonds recueillis par ces SICAV seront employés en obligations à très courte échéance, que ce soit à taux fixe ou variable. Les frais d'acquisition de ces SICAV seront très bas, de l'ordre de 0,10 % à 0,50 %, plus des frais de gestion décomptés *pro rata temporis* (un peu plus de 1 % par an, ce qui marquerait une très nette diminution par rapport aux frais d'acquisition des SICAV classiques, qui peuvent se monter à un maximum de 4,75 %).

Cette nouvelle formule de SICAV, dont les coupons seront soumis au régime fiscal des obligations, c'est-à-dire le prélèvement forfaitaire de 25 %, a été soumise, par le Trésor, à un examen préalable et attentif pour éviter une remise en cause générale de la réglementation des dépôts à terme. Certes, leur mise à disposition permettra aux souscripteurs d'être sensiblement mieux rémunérés sur une période courte, contrairement à ce qui se passe actuellement. Mais elle constituera un élément de soutien d'un marché obligataire plus que jamais sollicité en 1982, et cela valait bien l'autorisation du Trésor. A noter, enfin, qu'à l'occasion du Forum de *l'Expansion*, M. Jacques Delors a affirmé qu'il fallait continuer à offrir aux épargnants des taux à long terme supérieurs à l'inflation. Et d'ajouter : *« Auparavant, nous avions des épargnants naïfs. »* Hâtons-nous d'enregistrer cet aveu officiel, qui, évidemment, charge les prédécesseurs, mais garde le mérite de la sincérité...

FRANÇOIS RENARD.

## Les matières premières

### Baisse des métaux - Hausse du cacao

L'année a commencé sur une note déprimée dans les différents marchés. Le ralentissement de l'activité économique persiste. La détente du loyer de l'argent risque d'être remise en question. Aussi, la hausse des cours des matières premières pourrait se faire attendre.

L'indice Dow Jones rajeunit ; il n'ignore plus désormais l'or ni le soja.

MÉTAUX. — *La reprise a été de courte durée sur les cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Les stocks de métal s'accroissent en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et dans plusieurs autres pays industriels, incidence de la récession. Autre facteur défavorable, la production chilienne de métal a atteint l'an dernier le niveau record de 1 080 000 tonnes.*

*Les cours de l'étain ont peu varié sur les places commerciales en raison des achats de soutien effectués par les producteurs de Malaisie.*

*Sensible baisse des cours du plomb et du zinc (— 10 % environ) à Londres. L'offre mondiale de métal tend à surpasser de plus en plus la demande, ce qui a incité plusieurs producteurs américains à réduire leurs prix. La grève qui paralyse une unité de production en Irlande se poursuit.*

CAOUTCHOUC. — *Variations peu importantes des cours du naturel sur les différents marchés, grâce aux achats effectués par le directeur du stock régulateur au rythme quotidien de 500 tonnes. Les quantités retirées du marché atteindraient désormais 40 000 tonnes. Les avoirs disponibles du stock régulateur avec le second appel de fonds permettent de soutenir les prix.*

DENREES. — *La reprise s'est confirmée, voire accentuée, sur les cours du cacao à Londres, en corrélation avec la reprise des interventions de l'organisation internationale sur le marché. Il a été déjà acquis 67 945 tonnes. Les achats directs auprès des producteurs devraient porter sur 31 400 tonnes. Ils seront les bienvenus, car ils permettront de mieux « encaisser » la perspective d'une récolte excédentaire de 73 000 tonnes, selon les estimations d'un négociant allemand.*

*Nouvelle régression des cours du sucre. La récolte mondiale est évaluée par une firme privée à 96,79 millions de tonnes. Elle dépasse de 1,68 million de tonnes la première estimation et de 9,60 millions de tonnes la précédente récolte.*

#### COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

Cours du 8 janvier 1982

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 849 (877), à trois mois, 875 (903,50) ; étain comptant, 8 380 (8 340), à trois mois, 7 970 (7 950) ; plomb, 326 (364) ; zinc, 426 (463) ; aluminium, 576 (591) ; nickel, 2 905 (2 920) ; argent (en pence par once troy), 437,50 (427,50). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 71,70 (74,65) ; argent (en dollars par once), 8,22 (8,20) ; platine (en dollars par once), 377 (379,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch (75,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 405-420 (400-420). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 34,90 (34,65).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, mars, 65,90 (64,55) ; mai, 67,55 (66,05). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine peignée à sec, janv., 370 (369) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch (265). — Roubaix (en francs par kilo) : laine inch (41,90).

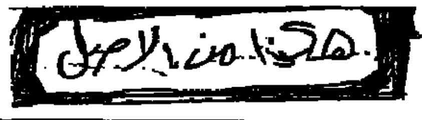
CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 49,75-51,25 (51,20-51,50). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 203,50-204,50 (201-203).

DENREES. — New-York (en cents par lb, sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, mars, 2 148 (2 043) mai, 2 142 (2 055) ; sucre, mars, 12,98 (13,19), mai, 13,24 (13,35) ; café, mars, 139,62 (139,35), mai, 133,86 (133,25). — Londres (en livres par tonne) : sucre, mars, 177,65 (173,75), mai, 173,20 (175,65) ; café, mars, 1 130 (1 144) ; mai, 1 116 (1 124) ; cacao, mars, 1 193 (1 156), mai, 1 191 (1 159). — Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 298 (1 244), mai, 1 305 (1 260) ; café, mars, 1 243 (1 246), mai, 1 348 (1 250) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 880 (1 900), mai, 1 925 (1 950). Tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), mars, 189,10 (186,10), mai, 191,10 (189,20) ; Londres (en livres par tonne), fév., 139,30 (137,10), avril, 130,80 (129,30).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 401 3/4 (396 1/2), mai, 409 (405) ; maïs, mars, 275 3/4 (272 1/4), mai, 285 3/4 (283 1/4).

Indices. — Moody's : 998,60 (988,90) ; Reuter : 1 604,70 (1 614,12).





# LA REVUE DES VALEURS

et l'or

... dollar et de la livre

COURS MOYEN DE CLOTURE DU 31 DÉCEMBRE AU 8 JANVIER

Les matières premières

Baisse des métaux - Hausse du ca...

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

## Valeurs à revenu fixe ou indexées

Le compte à rebours pour le calcul du coupon de l'emprunt 7 % 1973 s'est arrêté le 31 décembre. A l'issue des trente séances de Bourse prises comme référence, le montant de ce coupon payable à la mi-janvier s'élève à 504,92 F contre 603,09 F un an auparavant. Si les porteurs optent pour le prélèvement libératoire, ils encaisseront 378,60 F par titre de 1 000 F nominal.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| 4 1/2 1973 | 2062 | + 30 |
| 7 % 1973 | 6990 | + 145 |
| 10,30 % 1975 | 82,90 | + 0,20 |
| 10 % 1976 | 80,60 | — 0,40 |
| P.M.E. 10,6 % 1976 | 81,50 | + 0,20 |
| P.M.E. 11 % 1977 | 83,30 | + 0,30 |
| 8,80 % 1977 | 91,70 | — 0,10 |
| 10 % 1978 | 79 | Inch. |
| 9,80 % 1978 | 78 | + 0,10 |
| 9,45 % 1978 | 76,15 | — 0,10 |
| 8,80 % 1978 | 77,80 | Inch. |
| 9 % 1979 | 73,10 | Inch. |
| 10 % 1979 | 76,30 | + 0,25 |
| 10,80 % 1979 | 78,75 | + 0,05 |
| 12 % 1980 | 89 | — 0,70 |
| C.N.E. 3 % | 2810 | — 50 |

Le cours moyen du lingot d'or au cours de la période s'étendant du 19 novembre au 31 décembre a atteint 75 616 F contre 91 207 F.

## Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le syndicat des actionnaires copropriétaires de la Compagnie Financière de Suez demandent que la nationalisation du groupe ne porte que sur les seuls biens relevant de l'intérêt public. Il fait en effet valoir que le produit de l'indemnisation, soit environ 3 milliards de francs (327 F environ par action), ne représente en fait que le prix des biens non nationalisables.

« Cela revient à dire, souligne le syndicat, qu'en rétrocédant pour leur valeur réelle les biens relevant du domaine privé, l'Etat pourrait s'approprier gratuitement ceux relevant du domaine public. » Dans le souci évident de ne pas choquer, il ajoute cependant que cette situation très particulière à échappé au législateur « car on ne peut supposer qu'une telle mesure ait pu être envisagée de propos délibéré ».

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Bail Equipement | 160 | — 9 |
| B.C.T. | 84,50 | + 7 |
| Banque Rothschild | 215,90 | + 5,90 |
| Cetelem | 142 | + 4 |
| Chargeurs Réunis | 186 | + 6,30 |
| Cie Bancaire | 176 | + 14,20 |
| C.C.F. | 156 | — 2,20 |
| C.F.F. | 319,50 | + 0,80 |
| C.F.I. | 158 | + 1,80 |
| Crédit du Nord | 96 | — 0,80 |
| Eurafrance | 290 | — 2 |
| Paris-Pays-Bas | 207,50 | + 1,50 |
| La Hénin | 300 | — 14,90 |
| Locafrance | 152,50 | — 5,50 |
| Locindus | 329 | + 7 |
| Midi | 650 | + 10 |
| Prétabail | 432 | — 8 |
| Schneider | 93 | + 5,50 |
| Suez | 328 | + 8 |
| U.C.B. | 139,80 | + 0,80 |

## Bâtiment et travaux publics

L'action Bouygues s'est inscrite cette semaine à son plus haut niveau depuis le 1er janvier 1981 après avoir monté de près de 10 %. Une nouvelle attribution gratuite d'actions serait sous roche.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Auxil. d'Entrep. | 775 | + 50 |
| Bouygues | 1025 | + 81 |
| S.C.R.E.G. | 115,50 | + 3,40 |
| Ciments Franç. | 148,50 | — 7,50 |
| Dumez | 1328 | + 56 |
| J. Lefebvre | 228 | + 7 |
| Gén. d'Entrep. | 274 | + 21 |
| G.T.M. | 449 | + 19 |
| Lafarge | 287,50 | + 1,50 |
| Maisons Phénix | 248 | + 14,10 |
| Poliet et Chausson | 330 | + 13 |

## Alimentation

La *Vermandoise de Sucreries* annonce pour l'exercice clos le 30 septembre un bénéfice de 11,97 millions. L'année précédente la société avait dégagé 102,35 millions de francs de profits. Mais ce chiffre incluait pour un peu plus de 102 millions de plus-values de cession. Le dividende global est fixé à 60 francs, contre 52,50 F.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Beghin-Say | 283 | + 14 |
| B.S.N.-G. Dan. (1) | 1389 | + 132 |
| Carrefour | 1615 | + 45 |
| Casino | 1250 | + 21 |
| Gén. Occidentale | 417 | + 9 |
| Guy. et Gasc. | 398,50 | — 6,50 |
| Martell | 758 | + 54 |
| Moët-Hennessy | 575 | + 22 |
| Mumm | 341 | + 10 |
| Olida Caby | 283 | — 1,20 |
| Pernod-Ricard | 291 | + 1,10 |
| Source Perrier | 149,40 | + 0,30 |
| Radar | 554 | + 11 |
| St Louis-Bouchon | 171 | + 1 |
| C.S. Saupiquet | 288 | — 2 |
| Vve Clicquot | 985 | — 65 |
| Viniprix | 680 | — 15 |
| Nestlé | 11740 | + 40 |

(1) Compte tenu d'un coupon de 15 F.

## Filatures, textiles, magasins

Le bilan semestriel au 31 août de La Redoute fait ressortir un bénéfice après amortissements, provisions et impôts de 157 millions de francs. Ce résultat n'est pas comparable au précédent en raison des modifications de structures (création de trois nouvelles filiales commerciales).

Pour l'exercice entier s'achevant le 28 février prochain, les estimations de résultats portent sur un bénéfice consolidé compris entre 75 millions et 80 millions de francs (+ 25 % à + 33,3 %) pour un chiffre d'affaires accru de 16 %.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| F. Fin. Ag.-Willot | 86,50 | Inch. |
| B.H.V. | 118 | — 4,40 |
| C.F.A.O. | 580 | + 21 |
| Darty | 770 | + 20 |
| D.M.C. | 27,95 | + 2,75 |
| Galeries Lafayette | 104 | — 2 |
| La Redoute | 825 | + 31 |
| Printemps | 116,50 | — 0,9 |
| André Roudière (1) | 115,20 | — 14,30 |
| S.C.O.A. | 46,90 | + 0,90 |

(1) Cours offert.

## Matériel électrique, services publics

Le groupe japonais *Hitachi* envisage d'introduire ses actions à Wall Street. Selon le journal japonais *Nihon Keizai Shimbun*, l'opération pourrait avoir lieu en avril.

Le bénéfice net de *Philips* pour 1981 devrait être un peu supérieur aux 328 millions de florins dégagés pour l'exercice précédent. Cette indication a été fournie par M. W. Dekker, président du groupe, qui a ajouté que tous les efforts tendraient à améliorer encore la rentabilité.

Ce dernier espère en effet porter de 1 % (taux actuel) à 2 %, voire à 2,5 %, le rapport bénéfice chiffre d'affaires d'ici à deux ans.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Alsthom-Atlant. | 127,10 | — 7,40 |
| C.E.M. | 37 | — 4,80 |
| CIT-Alcatel | 780 | + 20 |
| Electricité (Cie g.) | 327 | — 2,90 |
| Crouzet | 187 | + 2 |
| Thomson-C.S.F. | 198 | + 17,80 |
| Génér. des Eaux | 285 | + 3 |
| Legrand | 1514 | + 134 |
| Lyonn. des Eaux | 378 | + 4 |
| Machines Bull | 27,80 | + 1,90 |
| Matra | N.C. | N.C. |
| Mot. Leroy-Somer | 417 | + 28 |
| Moulinex | 59 | — 1,50 |
| P.M. Labinal | 185 | + 33,50 |
| Radiotechnique | 227 | + 31 |
| S.E.B. | 184 | + 13,20 |
| Signaux | 388 | + 17 |
| Téléméc. Electr. | 907 | + 29 |
| Thomson-Brandt | 247,50 | + 2,50 |
| I.B.M. | 382 | + 2 |
| I.T.T. (1) | 199 | + 1,30 |
| Schlumberger | 348 | — 20,50 |
| Siemens | 694 | + 14 |

(1) Compte tenu d'un coupon de 3,30 F.

Pour l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires du groupe néerlandais a atteint 43 milliards de florins (+ 17,7 %). En volume, les ventes se sont accrues de 4 % à 5 %.

## Métallurgie, constructions mécaniques

Les *Cycles Peugeot* ont abandonné le régime juridique du directoire et du conseil de surveillance pour revenir à celui du conseil d'administration.

M. Bertrand Peugeot a été nommé président, et M. W. Desazars de Montgailhard vice-président-directeur général.

Malgré les mauvais résultats du quatrième trimestre, *General Motors* table pour l'exercice 1981 sur un retour à l'équilibre financier, voire à un modeste bénéfice.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Alspi | 87,10 | + 0,10 |
| Av. Dassault-Brég. | 520 | — 5 |
| Fives-Lille | 124 | + 1,50 |
| Chiers-Chatillon | 10,25 | + 0,75 |
| Creusot-Loire | 54,50 | + 4,20 |
| De Dietrich | 326 | — 44 |
| F.A.C.C.M. | 480,50 | + 13,50 |
| Valéo | 189 | + 18 |
| Fonderie (Gén.) | 74 | + 1,38 |
| Marine-Wendel | 40,50 | — 0,45 |
| Métal.-Normandie | 19,85 | + 0,80 |
| Penhoët | 302 | + 3 |
| Peugeot S.A. | 177 | + 14,80 |
| Poclain | 137,90 | — 1,10 |
| Pompey | 108 | + 0,20 |
| Sacilor | 6,85 | — 0,15 |
| Sagem | 789 | + 5 |
| Saulnes | 29 | — 1 |
| Saunier-Duval | 57 | — 0,50 |
| Usinor | 5,80 | + 0,30 |
| Vallourec | 112 | + 8,10 |

## Mines, caoutchouc, outre-mer

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Imetal | 79,50 | + 0,30 |
| Kléber | 28,50 | + 2,50 |
| Michelin | 676 | + 56 |
| M.M. Penarroya | 51,50 | + 1 |
| R.T.Z. (1) | 55 | — 0,40 |
| Charter (2) | 32,05 | + 0,55 |
| INCO | 93,50 | — 3,50 |
| Union minière | 92,50 | + 7,70 |
| Z.C.I. | 2,59 | 0,09 |

(1) Compte tenu d'un coupon de 0,80 F.
(2) Compte tenu d'un coupon de 0,40 F.

## VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

| | Nbre de titres | Val. en cap. (F) |
|---|---|---|
| B.S.N.-G.D. | 35 875 | 44 433 300 |
| Club Méditer. | 74 900 | 36 843 782 |
| 4 1/2 % 1973 (1) | 15 000 | 29 851 030 |
| P.U.K. | 279 500 | 27 551 220 |
| Rhône-Poulenc | 219 600 | 26 196 650 |
| C.G.E. (1) | 80 400 | 25 837 725 |
| Schlumberger | 54 175 | 19 123 985 |

(1) Quatre séances seulement.

## LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

| | 4 janvier | 5 janvier | 6 janvier | 7 janvier | 8 janvier |
|---|---|---|---|---|---|
| Terme | 111 544 987 | 104 641 286 | 130 596 034 | 185 814 687 | 185 259 381 |
| Comptant | | | | | |
| R. et obl | 633 928 799 | 422 925 218 | 801 989 000 | 359 822 604 | 646 306 034 |
| Actions | 125 461 294 | 103 832 945 | 78 479 712 | 123 953 970 | 113 212 932 |
| Total | 870 935 080 | 631 399 449 | 1 011 064 746 | 669 591 261 | 944 778 347 |
| **INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)** | | | | | |
| Franç. | 96,9 | 98,9 | 99,5 | 102,1 | 102,4 |
| Etrang. | 100,7 | 101,4 | 100,3 | 100,8 | 101,1 |
| **COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)** | | | | | |
| Tendance | 97,7 | 98,6 | 100,4 | 103 | 103,6 |
| **(base 100 29 décembre 1961)** | | | | | |
| Ind. gén. | 88,6 | 89,9 | 89,7 | 92,3 | 92,6 |

# BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 4 AU 8 JANVIER

## A contrepied

INAUGURANT l'année par une forte baisse des valeurs françaises, la Bourse de Paris a dû ensuite rectifier le tir précipitamment pour satisfaire la fringale d'achats que manifestaient les investisseurs. En l'espace de trois séances, mardi, mercredi et jeudi, les indices ont gagné près de 5,5 %, et seul le repli constaté lundi a contribué à freiner un véritable emballement de la cote que bien peu de professionnels se seraient hasardés à pronostiquer.

Le fait est que tout le monde s'attendait à la répétition du scénario, désormais classique depuis l'instauration de la loi Monory, selon lequel à la rafale des petits ordres d'achats qui se bousculent au portillon du palais Brongniart, à la fin du mois de décembre, succède une période d'apathie et de chute des cours, les « monoristes » s'empressant de vendre au plus vite ce qu'ils ont adoré quelques jours plus tôt, en attendant de le racheter avant la fin de l'année en cours.

Il faut bien avouer que depuis que cette loi a été instaurée, en 1978, les particuliers ont eu tout le loisir de roder le système...

Lundi, le marché régressait en effet de 2,3 %, privé du soutien que lui assurait jusque-là ce volant important d'achats, finalement assez factice. « Hausse en décembre, baisse en janvier... », assurait-on avec un air entendu autour de la corbeille.

Mais quelle ne fut pas la surprise des professionnels en observant, le lendemain, un net gonflement des achats, ce qui obligeait les responsables du marché à retarder initialement la cotation d'un certain nombre de valeurs (Galeries Lafayette, Beghin-Say, Bouygues), devant l'importance de la demande. En hausse d'un peu plus de 1 % à l'ouverture de la séance, l'indicateur instantané s'offrait le luxe de doubler pratiquement son score à l'approche du son de cloche final.

« Ça pousse derrière », entendait-on autour des groupes de cotation, signifiant ainsi que nombre d'opérateurs avaient surenchéri au vu des premiers cours inscrits. Devant cette frénésie, le titre Dassault contrastait par son flegme, à l'image du fondateur de la société qui venait de réaliser, une fois de plus, en catimini, une de ces opérations financières qui ont le don de ravir la corbeille. Cette fois-ci, l'infatigable nonagénaire, dont les discussions « Au café du commerce » abreuvent régulièrement les gazettes, venait de racheter à M. Sylvain Floirat, lequel n'a fêté que ses quatre-vingt-trois printemps, les actions qu'il détenait dans Europe 1. Grâce à cette transaction et à quelques menues broutilles ramassées en Bourse, M. Dassault se retrouve donc à la tête de 20 % du capital de la station périphérique.

Mercredi, point de mondanités, ce qui n'empêchait pas les cours de progresser à nouveau de 0,8 % environ, la lourde chute de Wall Street la veille au soir, lorsque l'indice Dow Jones avait abandonné plus de 17 points, n'ayant d'effet que sur les valeurs américaines. Déjà passablement recherchées en fin de séance, les actions françaises recevaient un véritable coup de fouet le lendemain, conduisant à quelques « réservations à la hausse » sur des titres tels que Bis, qui a bien besoin d'un regain d'intérêt, ou encore Radiotechnique, qui devait gagner finalement plus de 11 %.

Au total, l'indicateur bondissait de 2,6 % ce jour-là, tandis que le volume des échanges se trouvait propulsé à plus de 150 millions de francs, pratiquement le double d'une séance dite « normale » en cette période de l'année.

Ce qui s'est passé est assez courant sous les colonnes du palais Brongniart. Nombre de boursiers, anticipant les ventes Monory évoquées plus haut, avaient précédemment cédé des titres « à découvert », c'est-à-dire sans les posséder, comptant bien les reprendre moins cher ultérieurement.

Leur calcul ayant été déjoué, ils ont préféré, comme l'on dit familièrement autour de la corbeille, « se couper un bras » et racheter précipitamment les titres vendus, ce qui n'a pas manqué d'accélérer la reprise. Ils l'ont fait avec d'autant plus d'empressement, vendredi, que les échos en provenance du forum de « l'Expansion » qui s'était tenu la veille tintaient encore agréablement à leurs oreilles. Non, MM. Delors et Gattaz n'étaient pas tombés dans les bras l'un de l'autre, mais le fait que l'allocution prononcée par notre grand argentier ait recueilli les applaudissements du patronat valait bien quelques sacrifices.

Devant cette apparente félicité, il eût été bien retors de s'obstiner à brandir, sous les colonnes, les résultats du dernier sondage Sofres - « l'Expansion » selon lesquels 91 % des patrons — pas moins — continuaient à bouder dès qu'on évoquait devant eux la situation économique à l'aube de 1982. Il est des situations qui exigent parfois une certaine retenue...

SERGE MARTI.

## Pétroles

*Mobil Oil* a perdu la bataille qui l'opposait à *U.S. Steel* pour la prise de contrôle de *Marathon Oil*. La seconde compagnie pétrolière américaine ne baisse pas les bras pour autant et envisage de prendre une participation dans le capital de *U.S. Steel*, pour amener ce dernier groupe à capituler.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Elf-Aquitaine | 158,50 | + 7,50 |
| Esso | 289 | + 11 |
| Franç. Pétroles | 127,30 | + 11,80 |
| Pétroles B.P. | 50,80 | + 0,30 |
| Primagaz | 292 | + 1 |
| Raffinage | 102 | + 5 |
| Sogerap | 404 | + 27 |
| Exxon | 206,80 | — 3,20 |
| Petrofina | 700 | — 10 |
| Royal Dutch | 229 | — 3,50 |

## Produits chimiques

Pour le premier trimestre de l'exercice 1981-1982, les *Raffineries de soufre réunies* ont enregistré une progression de 25,95 % de leur chiffre d'affaires, dont le montant atteint 32,68 millions de francs.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Institut Mérieux | 695 | — 21 |
| Laborat. Bellon | 258 | Inch. |
| Nobel-Bozel | 20 | + 1 |
| Rhône-Poulenc | 119 | Inch. |
| Roussel-Uclaf | 235 | + 15 |
| B.A.S.F. | 411,80 | + 21,80 |
| Bayer | 349 | + 19 |
| Hoechst | 362 | + 12 |
| I.C.I. | 38,80 | + 1,30 |
| Norsk-Hydro | 461 | Inch. |

# Bourses étrangères

## NEW-YORK

### Le ludion

Victime d'un brutal accès de faiblesse au seuil de la nouvelle année, Wall Street a néanmoins réussi à récupérer une partie des forces qui l'avaient abandonné cette semaine pour regagner à la veille du week-end la moitié du terrain abandonné au départ, l'indice des industrielles s'établissant à 866,53 (— 8,46 points).

L'alerte n'en a pas moins été chaude. Après une première séance n'offrant guère d'intérêt, le marché en effet plongeait littéralement mardi (— 17,22 points au Dow Jones) sous l'effet conjugué du gonflement inattendu de la masse monétaire et des pronostics de son « gourou », M. H. Kaufman, sur la réescalade des taux d'intérêt en 1982 à leurs niveaux de guerre atteint l'an dernier.

En définitive, le New-York Stock Exchange n'a dû qu'aux seuls facteurs techniques de revenir un peu à la vie.

Mais autour du « Big Board », le sentiment n'en reste pas moins foncièrement mauvais, la majorité des opérateurs, traumatisés par ce coup de semonce, redoutant, en liaison avec un argent plus cher mais aussi avec un possible alourdissement de la fiscalité destiné à combler le déficit budgétaire, une récession plus longue et plus sévère que prévu.

L'activité a porté sur 222,24 millions de titres contre 147,36 millions précédemment.

| | Cours 31 déc. | Cours 8 janv. |
|---|---|---|
| Alcoa | 25 1/2 | 25 1/2 |
| A.T.T. | 58 7/8 | 58 5/8 |
| Boeing | 22 3/8 | 22 3/8 |
| Chase Man. Bank | 53 1/2 | 54 1/4 |
| Du Pont de Nem. | 37 1/2 | 37 |
| Eastman Kodak | 71 1/8 | 73 1/4 |
| Exxon | 31 1/8 | 30 1/4 |
| Ford | 16 3/4 | 18 1/4 |
| General Electric | 57 5/8 | 57 5/8 |
| General Foods | 31 3/4 | 30 1/8 |
| General Motors | 38 5/8 | 40 1/8 |
| Goodyear | 17 7/8 | 19 1/8 |
| I.B.M. | 56 7/8 | N.C.* |
| I.T.T. | 29 3/4 | 30 1/2 |
| Mobil Oil | 24 1/4 | 24 |
| Pfizer | 53 1/4 | 53 3/4 |
| Schlumberger | 55 3/4 | 51 1/8 |
| Texaco | 33 | 32 |
| U.A.L. Inc. | 16 5/8 | 17 |
| Union Carbide | 51 1/2 | 49 |
| U.S. Steel | 29 7/8 | 28 3/4 |
| Westinghouse | 25 1/2 | 25 7/8 |
| Xerox Corp. | 40 3/4 | 40 3/8 |

*Cours du 7 janvier : 56 7/8.

## TOKYO

### Déprimé

Le Kabuto-cho a rouvert ses portes, lundi 4 janvier, qu'il avait fermées comme chaque année le 28 décembre précédent. D'abord assez ferme, le marché, déprimé par la chute de Wall Street, s'est alourdi par la suite sur d'importants dégagements, qui ont surtout affecté les valeurs vedette de la cote.

L'activité a porté sur 1 416 millions de titres.

Selon la Daiwa Securities, une des quatre plus grandes maisons de courtage de la place, les achats nets de l'étranger (ventes déduites), en 1981, auraient atteint 246 milliards de yens (6,4 milliards de francs). Ce chiffre est le plus élevé après le record de 845,5 milliards (21,9 milliards de francs enregistré en 1980).

Indices du 9 janvier : Nikkei Dow Jones, 7 635,86 (contre 7 681,83) ; indice général, 563,33 (contre 570,31).

| | Cours 28 déc. | Cours 8 janv. |
|---|---|---|
| Akai | 273 | 253 |
| Canon | 964 | 879 |
| Fuji Bank | 490 | 500 |
| Honda Motors | 797 | 770 |
| Matsushita Electric | 614 | 581 |
| Mitsubishi Heavy | 257 | 244 |
| Sony Corp. | 3 870 | 3 920 |
| Toyota Motors | 1 080 | 990 |

## LONDRES

### Irrégulier

Le London Stock Exchange a surmonté un accès de faiblesse initial pour regagner, à l'approche du week-end, et même un peu au-delà, les pertes subies initialement.

De façon générale, la tendance a néanmoins été à l'irrégularité mais sans écarts de cours très marqués. La mauvaise impression causée par la chute de Wall Street, les incertitudes économiques et les tensions ressenties sur le front social ont été contrebalancées par des nouvelles rassurantes au plan salarial.

Notons cependant que l'activité a été réduite à l'approche du week-end, les nouvelles tempêtes de neige ayant passablement éclairci les rangs des opérateurs.

Indices « F.T. » du 8 janvier : industrielles, 531,4 (contre 530,4) ; mines d'or, 298 (contre 307,5) ; Fonds d'Etat, 62,24 (contre 62,37).

| | Cours 31 déc. | Cours 8 janv. |
|---|---|---|
| Bowater | 222 | 227 |
| Brit. Petroleum | 316 | 298 |
| Charter | 255 | 250 |
| Courtaulds | 75 | 76 |
| De Beers* | 6,90 | 6,75 |
| Free State Geduld* | 31 1/4 | 30 |
| Gt. Univ. Stores | 428 | 451 |
| Imp. Chemical | 292 | 304 |
| Shell | 400 | 390 |
| Vickers | 155 | 151 |
| War Loan | 26 5/8 | 26 5/8 |

(*) En dollars.

## FRANCFORT

### Assez bien orienté

Malgré un démarrage laborieux, le marché a fait preuve d'assez bonnes dispositions et a modérément progressé dans le sillage de ses valeurs vedettes.

Les prévisions économiques assez satisfaisantes pour 1982 ont pour l'essentiel fait la décision.

Indice de la Commerzbank du 8 janvier : 680,2 contre 675,2.

| | Cours 30 déc. | Cours 8 janv. |
|---|---|---|
| A.E.G. | 44 | 45,10 |
| B.A.S.F. | 136,70 | 135 |
| Bayer | 115 | 117 |
| Commerzbank | 128,1 | 131,70 |
| Hoechst | 120,50 | 122,50 |
| Mannesman | 151 | 152 |
| Siemens | 204 | 204 |
| Volkswagen | 132 | 134 |

## Mines d'or, diamants

Dans une longue étude sur l'évolution des prix de l'or d'ici à 1987, fondée sur différents paramètres (inflation, ventes soviétiques, consommation, etc.), le supplément de la revue *Optima* (groupe Anglo American Corporation of South Africa) parvient à la conclusion que dans cinq ans le métal jaune pourra valoir aussi bien 100 dollars que... 2 000 dollars l'once.

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| Amgold | 567 | + 17 |
| Anglo-American | 85,20 | — 1,30 |
| Buffelsfontein | 240,50 | — 10,50 |
| De Beers | 45 | — 0,40 |
| Free State | 283,10 | — 9,90 |
| Goldfields | 60,30 | — 1,20 |
| Harmony | 81,40 | — 2,20 |
| Presid. Brand | 230 | — 10 |
| Randfontein | 380 | — 9 |
| Saint-Helena | 216 | — 1 |
| Gencor | 122 | + 0,70 |
| Driefontein | 160,10 | — 2,80 |
| Western Deep | 218 | + 3 |
| Western Hold. | 295,60 | — 0,10 |

## Valeurs diverses

*Hachette* s'est séparé de la *Librairie Tallandier*. Poursuivant la restructuration de son secteur « édition », le groupe a en effet revendu la totalité des actions qu'il possédait (100 % du capital) à MM. Christian Wellut (directeur des publications Willy Fischer) et Jacques Jouquin (président-directeur général de la maison d'édition).

Il semble qu'au moyen de cette opération *Hachette* ait voulu mettre fin à un certain chevauchement d'activités à l'intérieur du groupe.

*Bic* est devenu le numéro un de la planche à voile (21 % du marché mondial, 41 % du marché). Propriétaire à titre personnel depuis 1978 de la société *Tabur Marine*, leader mondial dans ce domaine d'activité, le baron Bich vient de céder pour 15 millions de francs au groupe qu'il dirige le contrôle de l'affaire.

La *Société centrale d'études Marcel Dassault* a racheté 20 % du capital d'Europe 1, devenant ainsi le second plus gros actionnaire de la station après la SOFIRAD (34,2 %).

| | 8 janv. | Diff. |
|---|---|---|
| A.D.G. | 165,10 | — 4,90 |
| L'Air Liquide | 465 | + 5 |
| Arjomari | 118 | + 13,90 |
| Bic | 382 | — 12 |
| Club Méditerranée | 494 | + 7 |
| Essilor | 394 | + 34 |
| Europe 1 | 625 | + 1 |
| Gle Ind. Part. | 159 | — 0,60 |
| Hachette | 405 | + 25 |
| J. Borel Int. | 126,50 | + 7,50 |
| L'Oréal | 745 | + 4 |
| Navigation Mixte | 158 | — 10 |
| Nord-Est | 40,30 | + 3,30 |
| Presses de la Cité | 482 | — 13 |
| P.U.K. | 99 | + 2,90 |
| St-Gob.-Pont-à-M. | 149,90 | + 3,80 |
| Skis Rossignol | 505 | + 27 |
| Sanofi | 312 | + 5 |
| U.T.A. | 127,10 | — 6,90 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| | COURS 31/12 | COURS 8/1/82 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 74 100 | 75 000 |
| — (kilo en lingot) | 74 000 | 74 500 |
| Pièce française (20 fr.) | 710 | 709,20 |
| Pièce française (10 fr.) | 615 | 535 |
| Pièce suisse (20 fr.) | 615 | 528 |
| Pièce latine (20 fr.) | 580,10 | 564 |
| ● Pièce tunisienne (20 fr.) | 540 | 545 |
| Souverain | 665 | 665 |
| ● Souverain Elizabeth II | 788 | 808 |
| ● Demi-souverain | 415 | 415,50 |
| Pièce de 20 dollars | 3 098 | 3 220 |
| — 10 dollars | 1 630 | 1 650 |
| — 5 dollars | 780,50 | 780,50 |
| — 50 pesos | 3 399 | 3 315 |
| ● — 20 marks | 704,90 | 680 |
| — 10 florins | 592 | 571 |
| ● — 5 roubles | 405 | 405 |

Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE



## LA « CONSULTATION » SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ COMMENCERA LE 25 JANVIER

Recevant la presse, vendredi 8 janvier, à l'occasion des vœux de nouvelle année, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a annoncé l'ouverture prochaine des discussions sur l'avenir de l'enseignement privé. Cette « consultation », selon la définition qu'en donne le ministre, commencera le lundi 25 janvier : M. Savary recevra alors la commission permanente du Comité national de l'enseignement catholique, conduite par le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique. Puis il recevra, le mercredi 27 janvier, une délégation de la Fédération de l'éducation nationale (FEN).

Cette « consultation » exploratoire est distincte de la négociation proprement dite, qui s'ouvrira par la suite, ces entretiens terminés. Le gouvernement précisera alors sa définition du *« grand service public, unifié et laïque, de l'éducation nationale »*, promis par M. François Mitterrand avant le 10 mai 1981.

● *Indice des prix C.G.T. : + 0,9 %.* — Selon l'indice publié chaque mois par la C.G.T., le coût de la vie a augmenté de 0,9 % en décembre. Cela porte, pour la C.G.T., le niveau d'inflation à 16,1 % en 1981. *« Cette hausse très importante,* souligne la centrale syndicale, *aura en partie épongé le relèvement des bas revenus auquel a procédé le gouvernement issu du 10 mai. »*

Le numéro du « Monde » daté 9 janvier 1982 a été tiré à 540 333 exemplaires.

A B C D E F G

## LES INONDATIONS DANS LE SUD-OUEST

# Les mauvaises prévisions météorologiques, l'insuffisance du plan ORSEC et les défaillances téléphoniques sont responsables de la catastrophe

*De notre envoyée spéciale*

Bordeaux. — *Décembre 1981 figure déjà, dans l'esprit des habitants de Barsac, de Bourdelles, de Sainte-Bazeille, de Couthures-sur-Garonne et de beaucoup d'autres petites communes entre Bordeaux et Tonneins, parmi les dates noires de l'histoire de la Garonne ; en bonne place, à côté de 1952 et 1930, années de grandes inondations. On n'a pas fini de parler, dans la vallée, de cette terrible nuit du mardi 15 décembre, où les habitants se sont laissé surprendre par une crue exceptionnelle.*

Pour tout le monde, la Garonne avait été pacifiée, domestiquée, ou presque. Chacun était habitué aux petites inondations annuelles qui, pour les agriculteurs, représentent une manne avec le limon qu'elles charrient. Mais une crue comme celle de décembre, on n'y croyait plus : *« Pendant trente ans, nous nous sommes laissé endormir par des propos disant que barrages et dragages empêcheraient les grosses inondations. On pensait qu'on en avait fini »*, explique M. René Minville, maire de Barsac, une des communes les plus touchées de la Gironde, avec trois cents de ses maisons inondées et huit cents personnes sinistrées.

Lui-même vient de se faire construire une villa de plain-pied en bordure d'un affluent de la Garonne, le Ciron. Il a certes pris la précaution de la faire surélever mais cela a été insuffisant. A deux cents mètres de chez lui, une usine de produits chimiques a également été envahie par les eaux et, comme des ballons, les bidons bleus et les jerricanes se sont laissé emporter et se sont répandus le long du cours d'eau.

De la fenêtre de son bureau où trônent deux portraits de président, Charles de Gaulle et Georges Pompidou, M. Minville montre le massif de fleurs que les eaux ont recouvert, la rue où les flots se sont précipités avant d'encercler la mairie et le pignon de la maison, contre lequel les embarcations, entraînées par le courant, se cognaient invariablement. Visiblement, il est encore ému au souvenir de ces journées de décembre, de l'affolement des habitants privés de téléphone et sans chauffage. *« Beaucoup n'ont pas connu les inondations précédentes parce qu'ils sont trop jeunes ou bien venus depuis dans la commune. Quand, à 11 h 30, mardi soir, j'ai reçu la dépêche annonçant qu'à La Réole l'eau était à 10,20 m, j'ai fait sonner la sirène. Nos digues étaient dépassées le lendemain matin à 11 h 50 ; la ville, située à un kilomètre de la Garonne, a été inondée, à 18 heures. La population avait donc vingt heures pour se préparer. Malgré tout, beaucoup n'ont pas bougé et ont perdu leurs affaires. »*

De Bordeaux à Tonneins, le paysage de désolation est à peu près le même : digues éventrées, berges effondrées, nappes d'eau, arbres déracinés, brindilles de paille enlevées des granges ou morceaux de plastique arrachés des serres pendant aux branches et aux buissons. Plus on avance vers Tonneins, plus on voit de récoltes dévastées.

Sans tarder, les maires ont recueilli une première estimation des dégâts qui, transmise à la préfecture, est arrivée à Paris entre les mains de la mission interministérielle pour l'aide aux victimes des inondations, chargée de la coordination des aides aux sinistrés. Les dommages aux particuliers, y compris les entreprises familiales, s'élèvent à 85 millions en Gironde et 65 millions dans le Lot-et-Garonne. Pour les biens agricoles, ils sont estimés à 25 millions et 100 millions. Et les dommages aux biens publics à 66,5 millions et 74,5 millions. Les dommages aux *sociétés* sont encore à déterminer.

Ces chiffres, bien sûr, ne sont pas définitifs, notamment pour les biens agricoles où ils pourraient être revus en hausse. S'il est en effet facile d'évaluer le coût d'un tracteur, d'une trayeuse électrique ou d'un quintal de maïs, il est plus délicat en revanche de savoir *tout de suite* si les racines d'un arbre fruitier, restées plusieurs jours dans l'eau, ont subi ou non des dommages.

### Avertis trop tard

Quoi qu'il en soit, le bilan est déjà lourd et on peut se demander si l'on n'aurait pas pu limiter *les dégâts. Chacun répond* oui, mais aussi chacun rend l'autre responsable ; les agriculteurs accusent le service d'annonces des crues, les maires, les préfets qui auraient déclenché trop tard le plan ORSEC, et les préfets, les maires qui n'ont pas su interpréter les données qu'on leur a communiquées. Seul point d'accord : *tout le monde* remercie les habitants des communes non sinistrées, qui ont tout de suite aidé, et les pompiers, gendarmes et militaires qui, *« une fois sur place, ont fait du bon travail »*, sans compter les organisations comme la Croix-Rouge ou le Secours populaire français qui, tout de suite, ont lancé des appels et rassemblé les cuves à mazout, chauffage, vêtements, produits alimentaires nécessaires aux sinistrés.

*« On aurait aimé avoir plus de précisions sur la montée des eaux,* regrette amèrement M. Serge Luc, un agriculteur sinistré. *On a été averti trop tard et mal ; les informations qui nous sont parvenues étaient contradictoires. Si bien que, en ce qui nous concerne, nous avons mis en hauteur nos appareils électriques et la récolte, mais pas suffisamment pour la crue que nous avons finalement eue. De même, on pensait avoir le temps, mercredi, de bouger le tracteur, mais, quand on s'est réveillé, c'était trop tard. »*

*« Autrefois,* explique M. Jean Pauly, maire de Gironde-sur-Dropt et conseiller général communiste, *c'était les dames du téléphone qui étaient chargées d'alerter les maires des communes ; elles savaient toujours où les joindre et, habituées à la lecture des télégrammes, donnaient scrupuleusement le contenu des messages. Avec l'automatisation des communications, on a dû utiliser une autre formule. »* Cette dernière s'appuie sur les pompiers, qui, à partir d'une certaine cote d'alerte, sont relayés par les gendarmes, dont la mission est de joindre à tout prix les responsables des municipalités pour leur signaler le danger et leur donner les relevés. Régulièrement, le service des eaux de la direction départementale de l'équipement, situé à Agen, reçoit un ensemble de données provenant de tout le bassin de la Garonne, du Lot et de leurs affluents, sur le volume, le débit et la variation horaire de l'eau.

Les relevés, qui devraient être entièrement automatisés en 1982, ne le sont encore que très partiellement et dépendent donc de personnes sur le terrain. Une fois reçues, ces données sont exploitées. Il faut environ une heure pour que les techniciens du service puissent élaborer une prévision d'environ six heures et au très, très grand maximum, douze heures. Ce sont ces chiffres relevés en cinq points graphiques : Agen intérieur, Agen extérieur, Villeneuve-sur-Lot, Tonneins et Marmande, ainsi que les prévisions, qui sont, selon la préfecture d'Agen, envoyés aux maires. A charge ensuite pour ceux-ci d'en déduire ce qu'il peut arriver à leur commune et de prendre les dispositions en conséquence.

### Les préfectures se défendent

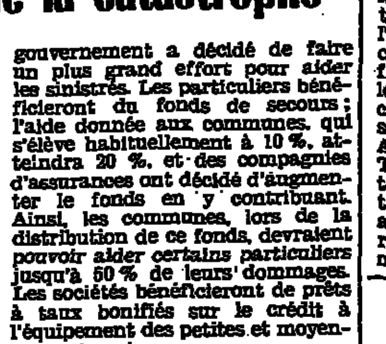
*« Les maires,* explique-t-on à la préfecture, *auraient aimé qu'on leur fasse des prévisions jusqu'à vingt-quatre heures, mais cela est impossible ; trop de facteurs peuvent intervenir et sont intervenus, comme la pluviosité locale, les lâchers de barrage E.D.F. non annoncés et non synchronisés, la topographie, modifiée au cours des ans par les gens qui construisent en zones inondables, par des digues déplacées ou mal entretenues qui rompent au moment de la crue et accentuent le courant, laissant l'eau libre de s'engouffrer où elle veut. Et puis le vent. »*

*A leur tour,* les préfectures de Bordeaux et d'Agen attaquent : *« Bien sûr, on ne peut exiger des maires qu'ils restent chez eux dans l'attente d'une éventuelle crue. Mais nous avons, dans le cadre du plan ORSEC, une liste de quatre personnes après le maire à joindre à tout prix en cas de danger. Souvent on a eu un mal fou à en joindre une seule, et les gendarmes ont dû se déplacer. »* Elles reconnaissent cependant que le système d'alerte s'est révélé imparfait.

Alors, quelles peuvent être les solutions ? Car, comme le souligne M. Pauly, les lignes *téléphoniques* sur Agen ont très vite été saturées, empêchant ainsi ceux qui le désiraient de joindre le service des eaux. Les uns proposent un signal électrique automatique sur un certain nombre de téléphones ; encore faut-il être sûr que la personne désirée soit là et elle seule. Que se passe-t-il quand les lignes téléphoniques sont arrachées ? On suggère des radios ou bien l'utilisation d'un réseau sur les transistors que tout le monde pourrait écouter dès qu'il y a une menace...

Autre sujet de contestation : le déclenchement du plan ORSEC : les secours sont arrivés beaucoup trop tard, se plaint-on unanimement dans les villes et les campagnes. Mais, explique-t-on, tant à Bordeaux qu'à Agen, si le plan ORSEC a été officiellement déclaré le mercredi 16 décembre, toutes les équipes de secours étaient déjà sur place depuis l'avant-veille. Et, à nouveau, les préfectures critiquent : les habitants, qui n'ont pas cru aux alertes et qui ont tardé à évacuer — certains même ont tenu à rester sur place, — et ceux qui veulent à tout prix obtenir des permis en zones inondables et construisent des habitations de plain-pied.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la catastrophe, le



gouvernement a décidé de faire un plus grand effort pour aider les sinistrés. Les particuliers bénéficieront du fonds de secours ; l'aide donnée aux communes, qui s'élève habituellement à 10 %, atteindra 20 %, et des compagnies d'assurances ont décidé d'augmenter le fonds en y contribuant. Ainsi, les communes, lors de la distribution de ce fonds, devraient *pouvoir aider certains particuliers* jusqu'à 50 % de leurs dommages. Les sociétés bénéficieront de prêts à taux bonifiés sur le crédit à l'équipement des petites et moyennes entreprises.

Restent les agriculteurs, qui bénéficieront des aides habituelles et des prêts du Crédit agricole. Mais, pour certains, la situation reste catastrophique. Dans le Lot-et-Garonne, ils ont en 1976 souffert de la sécheresse ; en 1977, de la grêle et du gel. Beaucoup sont endettés et remboursent toujours leurs emprunts antérieurs. Parant au plus pressé, l'armée en Gironde se hâtait de colmater les digues, mercredi 6 janvier, avant la fin de la semaine où étaient *prévues de grandes marées.* En effet, lors des marées, la Garonne a du mal à déverser ses eaux dans la Gironde, et l'eau, refoulée, peut provoquer d'autres crues du fleuve et de ses affluents.

Pour le futur, on recommence à parler du rapport de l'ingénieur général des Ponts et chaussées, M. André Ponton, qui préconise un certain nombre de barrages et d'aménagement. Il n'est en effet pas question de vouloir faire cesser les crues, mais seulement de mieux les contrôler.

CHRISTIANE CHOMBEAU.




(Dessin de KONK.)

## Dans le Finistère

### LE FROID AFFECTE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

*(De notre correspondant.)*

Brest. — L'E.D.F. n'a pas pu rétablir le courant dans toutes les communes du Finistère touchées par la panne du jeudi 7 janvier. En fin de semaine, de nombreuses localités étaient encore privées d'électricité, notamment dans les arrondissements de Brest et de Châteaulin. La situation devrait redevenir normale, annonçait la société nationalisée à partir du lundi 11 janvier, mais toutes les lignes électriques endommagées par le gel n'auront pas été réparées. La remise en état des installations nécessitera sans doute plusieurs semaines de travaux.

Cette panne prend au fil des heures des allures de catastrophe durement ressentie par les agriculteurs. Faute de courant les vaches ne sont pas traites dans certaines étables depuis trente-six heures, des couvoirs industriels de poussins enregistrent une mortalité considérable. Deux centre d'abattage de poulets, l'un à Châteaulin, l'autre à Briec-de-l'Odet, qui emploient environ cinq cents personnes, ont dû fermer leurs portes. La TEMAT (téléphones Matra) à Pont-de-Buis, a renvoyé son personnel (six cents ouvriers).

J. de R.

## UNE ÉCLIPSE TOTALE DE LUNE VISIBLE DEPUIS LA FRANCE

*Une éclipse totale de Lune a lieu dans la soirée du samedi 9 janvier. Ce phénomène, relativement courant, sera, si le temps le permet, visible depuis le territoire français et même depuis l'ensemble des pays d'Europe. Il commencera dès 19 h 14 (heure française), au moment même où le disque lunaire entrera dans le cône d'ombre que forme la Terre sous l'effet des rayons solaires. A 20 h 56, lorsque le Soleil, la Terre et la Lune seront parfaitement alignés, l'éclipse sera totale et le disque lunaire, peu apparent, présentera une couleur rougeâtre. Vers 22 h 38, le phénomène prendra fin.*

## LA MORT DU COMÉDIEN GRÉGOIRE ASLAN

**Le comédien Grégoire Aslan est mort, le 8 janvier, en son domicile, en Grande-Bretagne. Il était âgé de soixante-treize ans.**

*D'origine arménienne — ses parents émigrent à Paris lors des massacres de 1915 — Grégoire Aslan, encore étudiant, joue dans des groupes de jazz amateur. Il y rencontre Ray Ventura, se joint à lui, et à Paul Misraki entre autres, pour fonder « les Collégiens », le plus fameux orchestre de variétés d'avant-guerre, symbole des derniers sourires de la jeunesse.*

*Les chansons de Paul Misraki ne sont pas oubliées :* Tout va très bien, madame la Marquise, Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? *Grégoire Aslan, dit « Coco », qui tient les timbales, en souligne le comique absurde avec des mimiques de clowns et une véritable grâce poétique. Quand les Allemands occupent la France, Grégoire Aslan suit Ray Ventura en Amérique du Sud. A leur retour, à la Libération, les temps ont changé et les Collégiens ont vieilli. Coco redevient Grégoire et devient comédien. Il avait déjà tourné en 1932 dans* l'Amour à l'américaine, *de Marc Allégret, et dans des films faits autour des Collégiens.*

*Jules Dassin dans* Un homme dans la ville, *en 1956, permet à Grégoire Aslan d'imposer son nouveau personnage d'entre deux eaux, escroc, espion, truand... Ou prince d'opérette. Grégoire Aslan est l'un des derniers grands seconds rôles et tourne une centaine de films en France, en Angleterre et à Hollywood, car il est bilingue. On le voit dans* Monsieur Arkadin *d'Orson Welles,* les Racines du ciel *de John Huston,* le Roi des rois *de Nicholas Ray. On le voit également dans de nombreuses émissions à la télévision, dramatiques ou feuilletons, et il n'abandonne pas le théâtre. Il vient de jouer* les Amis *de Wesker avec Laurent Terzieff au Lucernaire et devait travailler avec Claude Regy au T.N.P. dans* Grand et petit *de Botho Strauss.* — C. G.

# Le départ de M. Rolant de la commission exécutive de la C.F.D.T. met un terme à un vif débat

*Membre de la commission exécutive de la C.F.D.T. depuis dix ans, M. Michel Rolant, responsable de l'action économique, a décidé de quitter cette instance, retirant sa candidature au poste de membre de cette commission. M. Georges Begot, responsable de l'action économique et du secteur jeunes, abandonne également ses fonctions, n'ayant pas été reconduit par le bureau national de la Confédération.*

*M. Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., en a informé la presse, à Paris, le 8 janvier, au terme de la réunion du bureau national des 6 et 7 janvier. Le départ volontaire de M. Rolant et la non-élection de M. Begot mettent ainsi un terme à un vif débat interne à la Confédération dicté par* « la recherche du consensus » *cher à M. Maire.*

*Le bureau a arrêté la liste définitive des dix membres de la commission exécutive qui devront être élus au congrès confédéral en mai. Cette liste a fait l'objet d'un vote interne au bureau, dix des treize candidats ayant finalement été retenus. Elle témoigne d'une* « volonté de renouvellement », *soulignée par M. Maire. Les régions seront désormais mieux représentées : M. Jean Kaspar (Alsace) et M. Pierre Héritier (Rhône-Alpes) entrent à la commission. Une nouvelle venue,* « pour assurer une meilleure participation des femmes », *Mme Nicole Notat, responsable à l'union régionale et à la fédération SGEN de Lorraine. M. Jean-Paul Jacquier (fédération agro-alimentaire) intègre, lui aussi, la commission. Restent membres de cette dernière : MM. Maire, Chérèque, Hureau, Bono, Mandray et Mercier.*

*M. Albert Mercier a ensuite présenté un recensement des comités locaux de l'emploi récemment installés. Sur les trois cent sept considérés* « conformes » *par la C.F.D.T. — tripartites, répondant réellement à la situation économique et industrielle locale, — soixante-dix-neuf sont d'ores et déjà installés, une centaine sont* « en bonne voie » *d'installation, cinquante-trois* « en discussion avancée » *et soixante-quinze* « en difficulté ». *M. Michel Rolant a enfin rappelé les orientations confédérales sur les conseils d'atelier et de service qui restent* « la priorité des priorités ».

## Un ténor de la gauche cédétiste

*Recentrage accentué à la C.F.D.T. ? L'échec de M. Begot, une figure incontestable de l'opposition mesurée mais réelle à M. Edmond Maire, ainsi que le retrait de M. Michel Rolant, l'un des ténors de la centrale — un syndicaliste intransigeant sur les principes, mais aussi un homme de terrain qui sait négocier, hausser le ton puis saisir ensuite les perches valables permettant d'aller au compromis, — constituent de prime abord une perte pour ce qu'on pourrait appeler la gauche cédétiste, ou plutôt le camp des syndicalistes de la base.*

*M. Rolant avait été, par exemple, un négociateur infatigable et critique lors des interminables réunions sur la durée du travail avec le C.N.P.F. Alors que M. Mercier, son compagnon de route sur les voies de la politique contractuelle, a défendu le projet puis le protocole d'accord avec le patronat, M. Rolant s'était opposé à un texte qu'il jugeait insuffisant et trop favorable aux employeurs. Solidaire de M. Maire mais toujours critique, il a dénoncé assez souvent le rôle du responsable de l'action revendicative, M. Mercier, dont il partage certes la plupart des idées, mais dont il regrette, à tort ou à raison, le manque de fermeté ou d'habileté. M. Rolant, qui est entré dans les instances nationales de la C.F.D.T. un an après M. Edmond Maire, en 1971, n'était-il pas l'homme idoine pour diriger l'action revendicative, voire succéder un jour au « numéro un » ?*

*Il y a quelque temps déjà, il avait indiqué que M. Maire était le bon dirigeant pour cette centrale et pour plusieurs années encore. Il avait annoncé qu'il partirait en 1985. Face à l'afflux de candidats pour la commission exécutive et à la nécessité de faire monter de nouvelles générations, tout en maintenant un équilibre difficile entre les sensibilités au sein de la C.F.D.T., M. Michel Rolant a accepté de partir en 1983 et de partir — indique-t-il — avec satisfaction.*

*Les équilibres seront maintenus. Avec des militants de longue date, proches de ses idées ou habilement têtus comme lui, tels que MM. Héritier, Gaspard et Mme Nicole Notat — élus candidats à la commission exécutive, — il estime qu'une bonne équipe va se mettre en place aux côtés du secrétaire général. Ayant obtenu aussi qu'à l'avenir un nouveau responsable de l'action revendicative sera désigné, il espère que le recentrage ne sera pas accentué et que la fermeté et l'action ne seront pas rangées au grenier des illusions.*

*Que deviendra M. Rolant l'année prochaine ? Certains murmurent que, devenu disponible, il pourrait prendre des responsabilités dans une entreprise nationalisée. L'intéressé l'ignore. Mais M. Rolant, auteur d'une résolution sur la politique économique qui mêle le réalisme et la générosité, voudrait bien obtenir une réforme du Conseil économique et social, dont il est membre. Un changement de cette grande maison un peu surannée pourrait l'amener à y jouer un rôle important. Mais, pour l'instant, ce n'est, là encore, qu'une vague supposition.*

JEAN-PIERRE DUMONT.